

## Eau des villes, assainissement et précarités – des réalités contrastées à Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger)



- Auteurs** C. Baron, Professeure des Universités, LEREPS, Université Toulouse 1 Capitole, Responsable du projet  
A. Bonnassieux, Chercheur, Université Toulouse 2 Jean Jaures  
A. Bontianti, Chercheur, IRSH, Niamey
- Coordination** Division Eau et Assainissement (AFD) ; Division Recherche et Développement (AFD)

**Burkina Faso ;  
Niger**

**Eau potable,  
assainissement,  
précarité**

## AUTEURS

Catherine Baron (LEREPS, Université Toulouse 1 Capitole), Alain Bonnassieux (Université Toulouse 2 Jean Jaurès) et Abdou Bontianti (IRSH, Niamey)

## COORDINATION

Division Eau et Assainissement, Division Recherche et Développement

## RÉSUMÉ

Cette étude s'appuie sur des enquêtes approfondies menées dans six quartiers précaires de Ouagadougou et cinq de Niamey. Son objectif premier est de clarifier les concepts ambigus de « précaire » et de « pauvre », qualificatifs accolés à la fois aux ménages et aux quartiers. Le second objectif est de rendre compte des emboîtements d'échelle entre les préconisations qui émanent des bailleurs de fonds, les priorités définies à l'échelle nationale par les Etats et les pratiques des acteurs au niveau local. L'étude propose ainsi une comparaison argumentée des situations dans les deux villes en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement pour les ménages vivant dans les quartiers étudiés, de sécurisation foncière et d'habitat, et d'organisation interne de ces quartiers. Les enseignements tirés systématiquement dans le rapport donnent lieu à des pistes de réflexion pour servir de guide aux actions menées en direction de ces quartiers représentant la diversité des villes africaines.

## LANGUE ORIGINALE

Français

## ISSN

2492 - 2838

## DÉPÔT LÉGAL

3<sup>ème</sup> trimestre 2016

## AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de ce document ne reflètent en aucun cas le point de vue de l'Agence Française de Développement ou de ses tutelles institutionnelles.

Les *Notes techniques* sont téléchargeables sur le site des publications de l'AFD : <http://librairie.afd.fr>

## TABLE DES MATIERES

---

<i>Acronymes</i> .....	3
<i>Table des figures</i> .....	6
<i>Table des tableaux</i> .....	7
<i>Remerciements</i> .....	8
<i>Résumé de l'étude</i> .....	9
<i>Introduction générale</i> .....	14
<b>Chapitre 1. Revue de la littérature : La précarité en milieu urbain, une notion complexe discutée à partir de l'accès à l'eau et l'assainissement</b>	<b>19</b>
<b>Les trois entrées privilégiées dans la revue de la littérature</b> .....	<b>19</b>
<b>Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats</b> .....	<b>20</b>
1. Une vision macro : Impact de la croissance urbaine sur les inégalités spatiales .....	21
2. Une vision micro : Diversité des situations et hétérogénéité des enjeux au sein des quartiers précaires.....	27
3. La gouvernance urbaine : La coordination des acteurs au centre des politiques urbaines.....	35
<b>Des politiques publiques (urbain, services de base) ciblées sur la précarité : Des outils de mesure incomplets</b> .....	<b>40</b>
1. Les précarités dans les villes africaines : Quelles réalités ?.....	40
2. Les conceptualisations plurielles de la pauvreté et leur incidence sur les outils de mesure.....	45
<b>Accès aux services essentiels (eau et assainissement) et lutte contre la pauvreté dans les villes africaines : Une revue de la littérature</b> .....	<b>60</b>
1. Les quartiers précaires ont peu bénéficié ou ont été exclus des politiques d'accès à l'eau potable .....	60
2. L'assainissement : Un retard par rapport aux mesures concernant l'accès à l'eau potable.....	71
<b>Chapitre 2 : Aux fondements de l'étude : Formulation des questions de recherche et des hypothèses ; Elaboration du cadre méthodologique</b> ....	<b>82</b>
<b>Un questionnaire co-construit</b> .....	<b>82</b>
<b>La nécessaire clarification des concepts utilisés dans l'étude</b> .....	<b>85</b>
<b>Méthodologie</b> .....	<b>86</b>
1. La nécessité de la pluridisciplinarité pour traiter de ces problématiques.....	86
2. Les différentes étapes de l'étude .....	87

3. La construction de la typologie.....	90
<b>Chapitre 3 : Les enseignements à tirer de la comparaison Ouagadougou-Niamey .....</b>	<b>96</b>
<b>Burkina Faso et Niger : Des contextes institutionnels et organisationnels présentant des spécificités .....</b>	<b>97</b>
1. Des pays qualifiés de « pauvres », dépendants de l'aide internationale .....	97
2. Le secteur de l'eau et de l'assainissement : Des schémas institutionnels inscrits dans les préconisations internationales .....	104
3. Des choix d'organisation sectorielle différents .....	115
4. Convergence ou antagonisme des politiques pro-poor dans les deux pays ? .....	127
<b>Les enseignements issus d'un comparatisme de terrain.....</b>	<b>148</b>
1. La précarité : Du quartier... au ménage : une notion et des réalités complexes .....	148
2. Enjeux d'eaux dans les quartiers précaires de Ouagadougou et Niamey .....	172
3. Assainissement : Le parent pauvre des politiques publiques .....	198
4. Des trajectoires urbaines qui informent sur les liens entre foncier et accès à l'eau .	211
5. Associations locales, ONG et solidarités informelles dans les quartiers précaires : des facilitateurs pour l'accès à l'eau et l'assainissement ? .....	218
<b>Conclusion de l'analyse comparative Ouagadougou, Niamey : Confirmation de résultats observés dans la littérature et remise en cause de présupposés .....</b>	<b>223</b>
<b>Chapitre 4 : Des pistes de réflexion comme guide pour l'action .....</b>	<b>231</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>238</b>
<b>ANNEXE 1 : Méthodologie enquête .....</b>	<b>254</b>
<b>ANNEXE 2 : Grille entretiens qualitatifs (ménages) .....</b>	<b>268</b>
<b>Précédentes publications de la collection .....</b>	<b>273</b>
<b>Qu'est-ce que l'AFD ? .....</b>	<b>273</b>

## Acronymes

---

ACD : Adam's Commerce et Distribution  
ACMG : Atelier de Construction Métallique Générale  
AEPA : Alimentation en Eau Potable et Assainissement  
AEPS : Adduction d'Eau Potable Simplifiée  
AFD : Agence Française de Développement  
AfDB : African Development Bank  
AGR : Activités Génératrices de Revenu  
ARM : Autorité de Régulation Multisectorielle  
AUE : Associations d'Usagers de l'Eau  
BAD : Banque Africaine de Développement  
BF : Borne Fontaine  
BI : Branchement Individuel  
BP : Branchement Privé  
CEPED : Centre Population et Développement  
CREPA : Centre Africain pour l'Eau Potable et l'Assainissement  
CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale  
CUN : Communauté Urbaine de Niamey  
DIAL : Développement, Institutions et Mondialisation  
DSRP : Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté  
EAA : Eau et Assainissement pour l'Afrique  
ECOSAN : Ecological Sanitation  
ENBC : Enquêtes Nationales sur le Budget et la Consommation des ménages  
EPA : Eau Potable et Assainissement  
Fcfa : Franc de la Communauté Financière Africaine  
FMI : Fonds Monétaire International  
GIE : Groupement d'Intérêt Economique  
GRET : Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques  
IDA : International Development Association (Banque mondiale)  
IDH : Indice du Développement Humain  
IDHI : Indice du Développement Humain ajusté aux Inégalités  
IIG : Indice d'Inégalité de Genre

INS : Institut National de la Statistique du Niger  
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie  
IPF : Indicateur Participatif des Femmes  
IPH : Indice de Pauvreté Humaine  
IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle  
IRSH : Institut de Recherche en Sciences Humaines  
ISDH : Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain  
ISSP : Institut Supérieur des Sciences de la Population  
JMP : Joint Monitoring Programme  
LEREPS : Laboratoire d'Etude et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes sociaux  
NIGELEC : Société Nigérienne d'Electricité  
NPM : New Public Management  
ODD : Objectifs du Développement Durable  
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONU : Organisation des Nations Unies  
OPO : Observatoire de Population de Ouagadougou  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PMH : Pompe à Motricité Humaine  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
POP : Petit Opérateur Privé  
PPA : Parité du Pouvoir d'Achat  
PPP : Partenariat Public Privé  
PS-Eau : Programme Solidarité Eau  
QUIBB : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être  
SanPlat : Sanitary Platform (latrine)  
SDGD : Schéma Directeur de Gestion des Déchets  
SEEN : Société d'Exploitation des Eaux du Niger  
SPEN : Société de Patrimoine des Eaux du Niger

UN-ECLAC : United Nations - Economic Commission for Latin America and the Caribbean

UN-ESCAP : United Nations - Economic and Social Commission for Asia and the Pacific

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UN-HABITAT : Nations Unies pour l'habitat

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund

VIP : Ventilated Improved Pit

WHO : World Health Organization

## Table des figures

---

Figure 1: Pyramide des besoins en eau .....	113
Figure 2 : Schéma d'organisation institutionnelle du secteur de l'EPA au Burkina Faso .....	116
Figure 3 : Schéma d'organisation institutionnelle du secteur de l'EPA au Niger.....	117
Figure 4 : Schéma contractuel de l'ONEA au Burkina Faso .....	123
Figure 5 : Schéma contractuel de la SEEN au Niger.....	126
Figure 6 : Evolution du tarif moyen de l'eau.....	132
Figure 7 : Evolution du nombre d'abonnés facturés 2001-2010 au Niger .....	140
Figure 8 : Part de la classe moyenne dans la population totale en 2010.....	166
Figure 9 : Diversité des situations de pauvreté dans les quartiers de Niamey .....	171
Figure 10 : Diversité des situations de pauvreté dans les quartiers de Ouagadougou .....	171
Figure 11 : Différents modes d'approvisionnement en eau par quartier à Ouagadougou.....	178
Figure 12 : Différents types d'assainissement en fonction des quartiers de Niamey .....	200
Figure 13 : Différents types d'assainissement à Ouagadougou.....	201
Figure 14: Modes d'évacuation des ordures ménagères par quartier à Niamey.....	207
Figure 15 : Modes d'évacuation des ordures ménagères par quartier à Ouagadougou .....	207

## Table des tableaux

---

Tableau 1 : Composantes du développement humain .....	49
Tableau 2 : Construction d'indicateurs.....	50
Tableau 3 : Grille tarifaire ONEA, Burkina Faso, 2014 .....	134
Tableau 4 : Grille tarifaire Niger, 2012.....	135
Tableau 5 : Acteurs et sources de financement des campagnes de branchements sociaux au Niger.....	139
Tableau 6 : Modes d'approvisionnement en eau de boisson par quartier à Niamey (%).....	177
Tableau 7 : Prix du mètre cube en FCFA à Niamey .....	181
Tableau 8 : Prix du mètre cube en FCFA à Ouagadougou.....	181
Tableau 9 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages à Niamey (%).....	184
Tableau 10 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages (en %) en fonction des quartiers à Ouagadougou .....	185
Tableau 11 : Volume d'eau consommée en litre et par jour, par catégorie de ménages à Niamey.....	187
Tableau 12 : Volume d'eau consommée en litre et par jour, par quartier et catégorie de ménages à Ouagadougou .....	187
Tableau 13 : Distance à la source d'eau et temps de collecte de l'eau dans les différents quartiers de Niamey.....	190
Tableau 14 : Distance parcourue et temps de collecte par quartier à Ouagadougou .....	190
Tableau 15 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier à Niamey.....	202
Tableau 16 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier à Ouagadougou .....	203
Tableau 17 : Statut d'occupation du logement dans les quartiers de Niamey .....	215
Tableau 18 : Statut d'occupation du logement (%) dans les quartiers de Ouagadougou.....	216
Tableau 19 : Taille de l'échantillon à Ouagadougou.....	262
Tableau 20 : Taille de l'échantillon final à Ouagadougou .....	263
Tableau 21 : Taille de l'échantillon final à Niamey .....	264
Tableau 22 : Variables retenues pour le calcul du score (indice de richesse) .....	267

## Remerciements

---

Nous tenons à remercier la Division Eau et Assainissement de l'AFD, et notamment J. Etienne qui a participé à la formulation de ce projet et l'a soutenu, ainsi qu'à C. Gilquin et K. Frouin. Nos remerciements vont aussi à la Division Recherche et Développement de l'AFD, notamment à V. Diaz qui a accompagné ce projet tout du long. Les Agences de l'AFD de Ouagadougou et de Niamey ont aussi répondu à nos sollicitations nombreuses.

Des remerciements particuliers à C. Frenoux, A. Tsitsikalis et F. Naulet du GRET qui ont suivi cette étude, ainsi qu'à S. Charpentier et B. Tournonnias du Ps-Eau.

Les partenaires locaux ont fourni de nombreux documents et informations indispensables à l'étude, notamment l'ONEA (Y.H. Ouibiga, ancien DG, et M. Sawadogo, Conseiller technique du pool exploitation), S. Traoré (WSP, Burkina Faso) et B. Sanou (GIZ).

L'ISSP (Ouagadougou) a fourni des données pour les quartiers de Kilwin et Polesgo, et les enquêtes ont été possibles grâce à l'efficacité de M. Ouédraogo, enquêteur de l'ISSP. Une doctorante de l'Université de Rouen (A. Laré), et des étudiants des Universités de Ouagadougou et Niamey ont contribué aux enquêtes.

Enfin, nos remerciements à S. Cancel, ingénieure d'études (Lereps), qui a participé à cette étude du début jusqu'à sa toute fin, ainsi qu'à A.M. Beyssen (Lereps) qui a assuré la comptabilité du projet et à H. Valette, doctorante au Lereps.

## Résumé de l'étude

---

La question de l'évaluation des politiques publiques a été largement débattue ces dernières années. En parallèle, des interrogations récurrentes sur la capacité des Etats sous régime d'aide à définir leurs propres politiques et à les négocier avec les bailleurs<sup>1</sup>, et sur l'efficacité de l'aide ont été discutées dans différentes arènes. L'écho rencontré par les travaux de Duflo et Banerjee (2011), auprès d'acteurs d'horizons divers (monde de la recherche, bailleurs, ONG, entreprises privées et fondations), témoigne de la prégnance de tels débats. Les politiques pro-poor conduites en Afrique et ciblées sur l'accès aux services de base (eau, assainissement) pour des populations qualifiées de « pauvres » n'échappent pas à ces questionnements. Le soutien des bailleurs au secteur de l'eau et de l'assainissement est resté important malgré des restrictions dans l'aide publique au développement. Certaines études soulignent néanmoins la préoccupante répartition entre dons et prêts<sup>2</sup> (Coalition Eau, 2014) et l'impact sur les populations précaires. Malgré les rapports qui laissent entendre que nombreux seront les pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le domaine de l'eau, on constate sur le terrain que la part des populations précaires n'accédant pas à une eau potable reste très significative comme cette étude en atteste. L'assainissement est, pour sa part, le parent pauvre des politiques publiques. Ces enjeux d'eau et d'assainissement ont d'ailleurs été rappelés dans les débats qui ont conduit à la formulation de l'objectif 6, « Assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, et gérer durablement les ressources en eau »<sup>3</sup>, des Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés fin 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Cette étude s'est focalisée sur les « acteurs du dedans », les « logiques du bas », sans pour autant négliger le contexte des politiques publiques et de l'aide dans

---

<sup>1</sup> Whitfield L. (ed.), 2009, *The Politics of Aid*, Oxford, Oxford University Press.

<sup>2</sup> Selon la Coalition Eau (2014), entre 2008 et 2012, l'Aide Publique au Développement de la France pour le secteur « s'élevait en moyenne à 555 millions d'euros par an, dont les trois quarts sont des engagements bilatéraux. La très grande majorité (86%) de ces engagements bilatéraux constitue des prêts bancaires. Les dons sont maintenus grâce à l'apport des collectivités locales et agences de l'eau (coopération décentralisée) ». Les pays concernés par les prêts sont des pays à revenu intermédiaire car solvables. De ce fait, « la grande faiblesse des dons français limite la capacité des opérateurs de l'aide à apporter leur soutien aux pays ayant les plus forts besoins (à savoir les Pays les Moins Avancés) et aux populations les plus démunies, notamment en milieu rural et périurbain ».

Coalition Eau, 2014, « Aide publique au Développement. Eau, Assainissement, Hygiène : Pour une aide française plus efficace », *Etude*, Octobre, 28 pages.

<sup>3</sup> «Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all».

lequel les stratégies de ces acteurs s'insèrent. Plus précisément, l'étude documente la manière dont les ménages que l'on qualifie de précaires mettent en place des stratégies pour contourner, s'adapter aux divers aléas rencontrés dans des territoires, des quartiers considérés eux aussi comme précaires. La démarche présente une certaine originalité car les questions problématisées, formulées au départ, résultent d'une véritable co-construction entre un bailleur (l'Agence Française de Développement, AFD) et des chercheurs aux origines disciplinaires et géographiques variées. Elle a concerné six quartiers dits précaires de Ouagadougou et cinq de Niamey, situés à la fois au centre et dans les périphéries urbaines, aux statuts fonciers diversifiés (lotis/réguliers, non lotis/irréguliers).

L'objectif premier a été de clarifier ces concepts ambigus de « précaire » et de « pauvre », qualificatifs accolés à la fois aux ménages et aux quartiers. Ces concepts, très discutés au sein des communautés des économistes, sont aussi au centre des débats d'autres disciplines (la sociologie, l'anthropologie, la géographie sociale). Ainsi, les enquêtes conduites dans des quartiers de Ouagadougou et de Niamey ont permis de confronter ces analyses aux réalités de terrain. La forte hétérogénéité entre quartiers, mais aussi en leur sein, a été finement documentée dans l'étude à partir d'enquêtes à la fois quantitatives et qualitatives. La mise en évidence, dans les quartiers précaires, d'une petite prospérité, certes vulnérable face aux chocs extérieurs, mais en capacité de mettre en œuvre des stratégies de résilience et de développement à l'échelle locale confirme les travaux récents en la matière (AfDB, 2011 ; Darbon, 2011 ; Jacquemot, 2012). Les interactions entre précarité, développement urbain et accès aux services de base ont été discutées à travers la revue de la littérature, conduisant à la formulation des hypothèses.

Le second objectif de l'étude a été de rendre compte des emboîtements d'échelle entre les préconisations qui émanent des bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD), les priorités définies à l'échelle nationale par les Etats (politiques sectorielles) et les pratiques des acteurs au niveau local.

L'étude montre que les politiques pro-poor, soutenues par les bailleurs, diffèrent selon les contextes institutionnels, historiques. Nous avons donc étudié, d'un point de vue comparatif entre le Burkina Faso et le Niger, la manière dont les politiques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont été conçues et mises en œuvre. L'intérêt de ce comparatisme était de voir dans quelle mesure deux modes de gestion fort différents, l'un public dans le cas du Burkina Faso (l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, ONEA, une entreprise publique, produit, traite et distribue l'eau en milieu urbain) et l'autre privé au Niger (un contrat de délégation pour la gestion du service a été conclu avec un opérateur privé, la SEEN, Véolia,

depuis 2001), avait un impact similaire ou divergent sur l'accès aux services de base pour les plus pauvres. De même, le rôle des mairies, dans le cadre de la décentralisation, a été documenté, même si leurs interventions directes dans les quartiers précaires manquent parfois de visibilité.

Au-delà des outils « classiques » que l'on retrouve dans les deux pays (branchements sociaux, tarification progressive, etc.), le Burkina Faso a fait le choix de maintenir un parc de bornes fontaines (BF) significatif pour les ménages précaires en parallèle d'une politique de diffusion du branchement privé, alors que le Niger soutient la généralisation du branchement privé à l'échelle de la ville comme principe général de sa politique. Mais c'est bien la BF qui reste la modalité d'accès privilégiée par les ménages précaires, toutes catégories confondues, dans les quartiers précaires des deux villes.

Il ressort des enquêtes que les politiques pro-poor centrées sur le branchement domiciliaire atteignent principalement la catégorie de ménages de la petite prospérité, solvables. Un « marché inclusif » est mis en place par l'ensemble des acteurs du secteur, en cohérence avec le modèle Bottom of the Pyramid<sup>4</sup> (Prahalad, 2004). Néanmoins, les populations les plus précaires, dépourvues de ressources pour accéder à ce marché, en sont exclues.

Pour autant, une diversification de l'offre d'infrastructures et de services caractérise les quartiers précaires, périphériques, même ceux non lotis/irréguliers. Au Burkina Faso, les forages ont été maintenus avec la possibilité pour les ménages, dans certains quartiers pilotes non lotis, de profiter de l'existence d'un mini-réseau qui alimente BF et branchements privés. Au Niger, les forages jouxtent les puits privés, et aussi les BF dans certains cas. Le recours aux revendeurs d'eau informels ne disparaît pas pour autant, mais doit être contextualisé (en fonction des périodes, des ménages concernés, etc.). La pluralité des modes de gouvernance, impliquant une multiplicité d'acteurs (petits opérateurs privés, associations, ONG, etc.), explique des tarifications hétérogènes difficiles à réguler. C'est cette diversification de l'offre (et des prix) qui permet aux ménages les plus précaires de pouvoir satisfaire une partie de leurs besoins en eau et d'améliorer leurs conditions de vie, notamment en diminuant la pénibilité de la corvée d'eau (en termes de temps, de distance, etc.). Cependant, la priorité des ménages reste l'accès au foncier, notamment au Burkina Faso où les stratégies mises en œuvre visent s'installer dans des quartiers

---

<sup>4</sup> Prahalad, C.K., 2004, *The Fortune at the Bottom of the Pyramid: Eradicating Poverty Through Profits*, Pearson Education.

périphériques pouvant faire l'objet de politiques de lotissement à plus ou moins long terme.

L'assainissement fait figure de parent pauvre des politiques publiques, et ce dans les deux villes. Des infrastructures de base, notamment les latrines simples, font encore défaut dans les quartiers précaires, et tout particulièrement à Niamey. Leur caractère sommaire, tout comme les taux encore élevés de défécation à l'air libre (notamment à Niamey), exacerbent le risque sanitaire. Les carences en matière d'assainissement (épandages des eaux usées dans l'espace public, absence de canaux de drainage des eaux pluviales, dysfonctionnements de la gouvernance du secteur des déchets ménagers) dans de nombreux quartiers périphériques, lotis ou non lotis, renforcent l'exposition des ménages aux maladies et intempéries. La récurrence des inondations, dans un contexte de forte variabilité climatique, fragilise des populations déjà confrontées à une grande vulnérabilité. Ce sont les populations les plus précaires, et notamment les enfants victimes de malnutrition, qui sont le plus affectées par les maladies (paludisme, maladies diarrhéiques, dermatoses, etc.) liées aux carences d'assainissement.

En fonction des quartiers, des organisations plus ou moins formalisées pallient les manques des politiques pro-poor, notamment dans le domaine de l'assainissement. Des ONG interviennent aussi, en particulier dans les quartiers précaires de Niamey, afin d'assurer la délivrance de services de base et de financer la construction d'infrastructures. Des partenariats avec les mairies, ou les opérateurs, ont pu être identifiés dans certains cas. Enfin, des arrangements informels, inter-individuels, existent aussi afin de permettre à des personnes privées de tout accès de subvenir à leurs besoins fondamentaux, et notamment l'accès à une eau potable.

Nous avons constaté sur le terrain qu'une vision globale, intégrée, était rarement privilégiée. Les politiques de l'eau et de l'assainissement sont par exemple peu coordonnées avec celles d'aménagement urbain, voire d'aménagement du territoire alors que ces problématiques interagissent fortement. Nous avons donc tenté, dans cette étude, de rendre compte de ces interactions entre l'accès à l'eau potable et l'assainissement, et les questions foncières. Mais cette vision systémique serait à approfondir dans de futures études pour traiter, à part entière, la question de la durabilité de ces villes africaines. La formulation des ODD repose sur cette vision renouvelée du développement durable, en associant aux enjeux d'eau et d'assainissement, des considérations environnementales (une gestion raisonnée des ressources en eau en quantité et qualité, et des modes de gouvernance participatifs),

mais surtout en affichant comme priorité l'équité et la lutte contre les inégalités dans l'accès, en cohérence avec la reconnaissance d'un droit à l'eau<sup>5</sup>.

L'étude que nous avons réalisée sur la problématique de l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les quartiers dits précaires de deux capitales africaines, Ouagadougou et Niamey, se présente comme suit.

Après avoir fait un état des lieux de la littérature (Partie 1) concernant les trois entrées privilégiées (pauvreté, développement urbain et accès à l'eau et à l'assainissement), nous avons formulé nos questionnements généraux et spécifiques, et les hypothèses devant être testées sur le terrain. La méthodologie a été précisée, et une typologie des quartiers dits précaires élaborée afin de sélectionner des quartiers représentatifs dans les deux villes : six à Ouagadougou et cinq à Niamey (Partie 2). L'objectif de l'étude est de proposer une comparaison argumentée des situations dans les deux villes (Partie 3) du point de vue : de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les ménages vivant dans des quartiers qualifiés de précaires ; de faire le lien avec les enjeux de sécurisation foncière et d'habitat, tout en soulignant l'importance de l'organisation interne de ces quartiers (notamment à travers l'existence d'associations locales plus ou moins formalisées). Les enseignements tirés systématiquement dans le rapport ont donné lieu à quelques pistes de réflexion (Partie 4) pour servir de guide aux actions menées en direction de ces quartiers représentant la diversité des villes africaines.

---

<sup>5</sup> En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution A/RES/64/292) et le Conseil des droits de l'homme (Résolution A/HRC/15/L.14) ont reconnu le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme.

## Introduction générale

---

Comme la plupart des prévisions le soulignent, la croissance urbaine s'opère désormais principalement dans les pays en développement ou les pays émergents. Selon le Rapport de référence d'ONU-Habitat (2014), un peu plus de la moitié de la population mondiale (54%), vit dans les zones urbaines. Selon les projections de l'ONU (2014), l'effet combiné de l'urbanisation croissante et de la croissance économique contribuera à une augmentation de 2,5 milliards de personnes supplémentaires dans les villes, dont 37% en Inde qui a actuellement la plus grande population rurale, suivi par la Chine et le Nigeria. La majorité des mégapoles se trouvent au Sud engendrant des problèmes de gouvernance méconnus jusqu'ici. Certes, des situations contrastées existent entre les régions (d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine), voire au sein des pays, mais certaines tendances peuvent être identifiées : villes multimillionnaires, problèmes de gouvernance urbaine, enjeux de sécurisation foncière, exclusion croissante de franges de la population vis à vis du « droit à la ville » et de l'accès aux services de base. La question de l'équité dans l'accès aux services urbains, notamment à l'eau et l'assainissement, est donc centrale. Elle se pose particulièrement dans les quartiers précaires, notamment les quartiers irréguliers<sup>6</sup> qui occupent une portion croissante de l'espace urbain dans un contexte d'étalement urbain et qui évoluent en fonction des politiques de lotissement.

Les habitants des quartiers précaires sont considérés, à première vue, comme les plus pauvres de la ville. Notons que la pauvreté ne se limite pas aux quartiers précaires, irréguliers, situés dans les périphéries urbaines. Les pauvres sont disséminés dans de nombreux quartiers. Dans les cours surdensifiées des centres-villes, ils représentent une fraction importante de la catégorie des « hébergés » : migrants arrivés récemment en ville, jeunes sans travail, aides familiaux contraints de vivre dans le domicile de leurs tuteurs. La faible capacité de mobilité, dans des espaces urbains qui ne cessent de s'étendre, est une des composantes de la pauvreté (Bertrand, 2011). Elle concerne notamment des locataires qui sont dans l'incapacité de louer un logement de meilleure qualité dans un autre quartier ou qui ne peuvent réunir les ressources pour acheter un terrain et construire une maison dans les nouvelles extensions de la ville. Les pauvres sont aussi les citoyens qui habitent à la périphérie et ne peuvent pas assumer le coût et le temps accrus qu'impliquent les déplacements quotidiens vers les zones d'activités situés dans les quartiers centraux.

---

<sup>6</sup> Ces termes seront définis ultérieurement dans le texte.

Cette dissémination des pauvres dans l'espace urbain est notamment liée à la dégradation des conditions de travail et d'emploi depuis les années 1980. La crise du salariat dans le secteur moderne est allée de pair avec une augmentation des activités informelles faiblement rémunérées (Marie, 1997). Pour subsister, de nombreux citadins ont été contraints de cumuler les revenus de plusieurs activités. Les femmes, actives dans le commerce et les services dans l'informel, assurent la subsistance des ménages. Le recours au travail des enfants et leur exploitation s'est accrue (Verlet, 2005). Ainsi, on constate une forte hétérogénéité des populations qualifiées de « pauvres » en milieu urbain et une diversité de stratégies des ménages pour faire face à la vulnérabilité.

L'absence ou l'insuffisance de services urbains de base (eau potable, assainissement, collecte des déchets, infrastructures de santé et d'éducation, transports) caractérise ces quartiers.

Cette problématique de l'accès aux services de base dans les quartiers précaires des villes en développement fait l'objet de nombreux débats et controverses, tant au sein des acteurs du développement (ONG, bailleurs, acteurs institutionnels, opérateurs privés) que de la communauté scientifique. Malgré les avancées dans l'atteinte des OMD dans le domaine de l'eau, on constate sur le terrain que la part des populations précaires n'accédant pas à une eau potable reste très significative comme cette étude en atteste. L'assainissement reste, pour sa part, le parent pauvre des politiques publiques. Ces enjeux d'eau et d'assainissement ont d'ailleurs été rappelés dans les débats qui ont conduit à la formulation de l'objectif 6, «Assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, et gérer durablement les ressources en eau»<sup>7</sup>, des Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Les travaux de recherche et études sur ce thème ont évolué en fonction d'enjeux urbains identifiés à l'échelle mondiale, notamment au cours des conférences internationales (ONU). Les thématiques abordées portent de façon récurrente sur l'analyse des conditions de vie des populations dans les quartiers précaires, et plus particulièrement dans les non lotis/irréguliers ou bidonvilles<sup>8</sup>, la terminologie variant

---

<sup>7</sup> "Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all".

<sup>8</sup> Selon la définition de ONU-Habitat, un ménage de bidonville est un groupe d'individus vivant sous un même toit dans un milieu urbain qui manque d'une ou de plusieurs des caractéristiques suivantes :

- le logement durable (une structure permanente offrant une protection contre les conditions climatiques extrêmes) ;
- un milieu de vie suffisant (pas plus de trois personnes partageant une pièce) ;
- le droit à l'eau potable (une eau suffisante, accessible, qui peut être obtenue sans effort extrême) ;

en fonction des acteurs et des contextes, et soulevant des débats<sup>9</sup>. Aux échelles locales, l'accès aux services essentiels (comme l'eau et l'assainissement) dans les quartiers précaires est donc une préoccupation majeure. Même si des tendances communes peuvent être repérées, des différences existent entre villes, entre quartiers et en leur sein, en fonction des contextes socio-économiques, culturels, des politiques publiques mises en œuvre, et des initiatives locales et communautaires. L'analyse de politiques publiques dans des pays sous régime d'aide est indispensable à la compréhension des choix opérés dans les deux pays étudiés dans cette étude, à savoir le Burkina Faso et le Niger.

Afin de documenter de manière approfondie ces enjeux, cette étude porte sur la problématique de l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans des quartiers d'habitat précaire de deux capitales africaines (Ouagadougou, au Burkina Faso, et Niamey, au Niger). Plus précisément, elle vise à comprendre la complexité des interactions entre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et la lutte contre la pauvreté dans des quartiers dits précaires telle qu'elle se donne à voir au sein de grandes villes africaines. Pour ce faire, des enquêtes de terrain approfondies, conduites sur une longue période (2011-2015), ont permis de confirmer ou infirmer certaines hypothèses issues de la littérature, ou de discuter des représentations véhiculées par certains acteurs du développement. Cette étude propose donc de zoomer sur les réalités du dedans, les pratiques de ménages confrontés à des risques et donc les « logiques du bas », sans pour autant négliger le contexte des politiques publiques et de l'aide dans lequel elles s'insèrent. Plus précisément, l'étude documente la manière dont les ménages mettent en place des stratégies pour contourner, s'adapter aux divers aléas rencontrés dans des quartiers considérés comme précaires, quartiers qui sont pourtant la cible de nombreuses actions de développement financées par les bailleurs. Il ne s'agit donc pas d'une étude d'impact, et la collecte de données quantitatives et leur traitement n'est qu'un outil parmi d'autres (enquêtes qualitatives, analyse institutionnelle du secteur).

Compte tenu de la diversité des enjeux et des grilles d'analyse disponibles, nous avons constitué une équipe pluridisciplinaire pour aborder cette problématique, associant des économistes, des sociologues et des géographes-aménageurs.

---

- l'accès aux facilités sanitaires améliorées (une toilette publique ou privée partagée, avec un nombre raisonnable de personnes) ;

- une sécurité de la tenure (de facto ou de jure le statut de la sécurité de la tenure et la protection contre les déguerpissements forcés).

<sup>9</sup> Ce point sera abordé en détails dans la revue de la littérature.

Une revue de la littérature (**Chapitre 1**) a permis de documenter de manière approfondie la complexité des liens entre pauvreté et accès aux services de base (eau potable, assainissement) dans des quartiers dits précaires des villes africaines.

Mais, au-delà, les enseignements tirés de cette revue de la littérature ont fait émerger une problématique originale, avec la formulation d'une question de recherche articulée à une question opérationnelle. La diversité des origines disciplinaires des chercheurs a permis de mobiliser des outils variés, comme en atteste la méthodologie retenue (**Chapitre 2**).

La question de recherche a été formulée comme suit : Jusqu'à quel point une stratégie nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, accompagnée par des bailleurs et une pluralité d'acteurs (dont les ONG), peut-elle effectivement prendre en compte la complexité des situations des ménages dans les quartiers d'habitat précaire ?

La question opérationnelle, co-construite avec l'AFD, est énoncée dans les termes suivants : Les politiques nationales pro-poor, accompagnées par les bailleurs au cours de ces dernières années, ont-elles permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations pauvres dans les quartiers précaires? Si ce n'est pas le cas, comment ajuster ces politiques pro-poor afin d'assurer l'accès aux services aux plus vulnérables?

Un postulat et quatre hypothèses ont alors été identifiés. Afin de valider ou non ces hypothèses, deux enquêtes de terrain ont été réalisées afin de collecter des données tant quantitatives que qualitatives à l'échelle de quartiers. Ces quartiers ont été sélectionnés en cohérence avec une typologie que nous avons élaborée et qui constitue un axe important de la méthodologie. Les questions de l'enquête ménage, conduite dans ces quartiers précaires de Ouagadougou et de Niamey (750 ménages enquêtés dans 6 quartiers de Ouagadougou et 477 ménages dans 5 quartiers de Niamey), intègrent certains enseignements issus de la revue de la littérature, notamment quant à la manière d'appréhender la précarité des ménages, du quartier, de l'habitat, mais aussi les usages et enjeux autour de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le capital social des ménages et les questions foncières. Des entretiens semi-directifs auprès de ménages, de gestionnaires de points d'eau et de revendeurs d'eau informels, mais aussi d'acteurs institutionnels et d'opérateurs, de bailleurs et d'ONG ont enrichi les données quantitatives. L'ensemble de cette méthodologie est présentée dans le chapitre 2.

L'analyse comparative (**Chapitre 3**) a porté sur deux plans : le niveau macro, à travers une présentation des points communs et des dissemblances entre les cadres

institutionnels, l'organisation des secteurs de l'eau et l'assainissement, et les politiques pro-poor élaborées dans les deux pays ; le niveau micro à partir des résultats issus des deux études de cas afin de renseigner la diversité des stratégies des ménages dans les six quartiers précaires de Ouagadougou et les cinq quartiers de Niamey.

Des conclusions issues de la comparaison des deux études de cas permettent de suggérer quelques pistes de réflexion pouvant servir de guide pour l'action (**Chapitre 4**).

# Chapitre 1. Revue de la littérature : La précarité en milieu urbain, une notion complexe discutée à partir de l'accès à l'eau et l'assainissement

---

## Les trois entrées privilégiées dans la revue de la littérature

La revue de la littérature vise à préciser certaines entrées privilégiées dans la formulation de la problématique de l'étude. Cette dernière cherche à analyser jusqu'à quel point des politiques nationales d'accès à l'eau et à l'assainissement, soutenues par une pluralité d'acteurs (des bailleurs, mais aussi des ONG), peuvent prendre en compte la complexité des réalités propres aux quartiers précaires des grandes villes, et cibler de manière effective les populations précaires.

Ces questionnements ont été débattus, depuis de nombreuses années, au sein des communautés de chercheurs, sans que des passerelles ne soient toujours établies entre disciplines (économistes, sociologues, géographes). De même, ils sont récurrents lors des séminaires organisés par les divers acteurs du développement.

Nous proposons, dans ce chapitre 1, de faire état de ces débats à travers une revue de la littérature qui, au-delà des enjeux théoriques soulevés par des chercheurs, fait aussi la synthèse d'études appliquées.

**Trois entrées seront privilégiées** en relation avec la problématique définie. Si elles se recoupent, elles renvoient aussi à des analyses spécifiques.

La revue de la littérature permet, **dans un premier temps**, de qualifier les types de territoires retenus dans l'étude, à savoir les quartiers précaires, en établissant un lien avec les modes d'approvisionnement en eau et assainissement qui les caractérisent. Il importait avant tout de dépasser les fausses évidences (« les pauvres sont dans les quartiers irréguliers », etc.) et de rendre compte de la complexité du développement urbain en Afrique et de la structuration des villes.

Par ailleurs, les politiques pro-poor ciblées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement visent des populations « précaires » sans que ce terme ne soit toujours bien défini. Ceci rend complexe la construction d'indicateurs pour les appréhender, notamment dans les enquêtes, d'où l'intérêt d'une revue de la littérature sur la pluralité des définitions et perceptions de la précarité que nous traiterons **dans un deuxième temps**.

Enfin, notre postulat de départ met en avant les modalités d'accès à l'eau et à l'assainissement comme le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier. Pour cette raison, une analyse de la littérature portant non seulement sur les modalités techniques d'accès à l'eau et l'assainissement, mais aussi sur les modes de gouvernance locaux au sein des quartiers, les acteurs impliqués et l'impact des politiques pro-poor s'avérait indispensable **dans un troisième temps**.

Les trois points suivants seront donc traités :

- Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats.
- Les politiques pro-poor ou comment cibler les pauvres ? Rendre compte de la pluralité des définitions
- L'accès à l'eau et à l'assainissement : enjeux des politiques publiques pour réduire la précarité dans les grandes villes. Quels modes de gouvernance et de régulation privilégier ?

Les enseignements qui ressortent de cette revue de la littérature permettent d'affiner certaines questions dans le cadre des enquêtes ménages menées dans les quartiers précaires de Ouagadougou et de Niamey.

### **Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats**

Les analyses portant sur le développement urbain en Afrique se situent à différentes échelles, souvent en lien avec les entrées disciplinaires privilégiées.

A l'échelle macro, les débats portent sur les liens entre croissance économique et réduction des inégalités sociales et spatiales dans les agglomérations urbaines. Bon nombre de chercheurs en économie urbaine ou en géographie urbaine discutent ces interactions (1.1).

Cependant, des travaux appliqués de sociologues et de géographes illustrent, à travers la diversité de cas de villes africaines, les réalités aux échelles locales et la complexité de l'organisation interne des villes, à travers des études ciblées sur les quartiers qualifiés de précaires (1.2).

Enfin, les politiques urbaines et les modes de gouvernance locale influent sur la configuration de la ville, et donc sur la façon de traiter ces quartiers dits précaires (1.3). La place conférée aux maires a par exemple une incidence non

négligeable sur la manière de traiter la question de l'accès aux services de base, mais aussi les enjeux fonciers au cœur de notre problématique.

## 1. Une vision macro : Impact de la croissance urbaine sur les inégalités spatiales

### a. Liens entre croissance économique et inégalités spatiales : les enseignements de l'économie urbaine

Les recherches conduites en économie géographique (Krugman, 1998) ont reçu un considérable écho dans les années 1990 à la fois dans les sphères académiques et au sein des institutions internationales (Banque Mondiale notamment). Dans le prolongement de ces travaux, a été formulée l'hypothèse selon laquelle la réduction des inégalités, notamment en milieu urbain, proviendrait d'une augmentation des richesses suite au cercle vertueux entre concentration métropolitaine, soutien aux territoires compétitifs et croissance économique. C'est le cas du rapport de la BM<sup>10</sup> de 2009 qui a reçu un large écho et a été largement débattu parmi les spécialistes du développement urbain, au Nord, mais aussi au Sud. Or, des auteurs de référence (Bourguignon, 2003) insistent sur la complexité des liens entre les concepts de pauvreté, d'inégalités et de croissance ce qui a fait l'objet de nombreux débats chez les économistes.

On peut confronter cette vision émanant du rapport de la BM de 2009 avec celui de ONU-Habitat (2010) qui n'a pas retenu cette hypothèse. Ce rapport, qui a donné lieu lui aussi à de nombreux débats lors de sa publication, énonce de manière explicite que la seule croissance économique ne pourra réduire les inégalités. Les villes du Sud sont appréhendées à travers la problématique de la «fragmentation urbaine», déclinée sous une pluralité de dimensions, sociale, économique, politique et culturelle.

Ce sont donc deux conceptions des liens entre croissance urbaine et inégalités qui s'affrontent et qui ont une incidence sur la formulation des politiques publiques. Elles renvoient à des approches différentes, l'une qui s'inscrit dans le cadre de l'économie géographique, et l'autre qui renvoie à la géographie radicale.

Le rapport de la BM (2009), en cohérence avec les théories de l'économie urbaine qui prévalent depuis les années 1980 (Huriot, Bourdeau-Lepage, 2009), confirme la

---

<sup>10</sup> Voir la critique de Harvey D., 2009.

prégnance des approches économiques de la ville, avec la référence systématique à l'économie géographique (Krugman, 1998). On souligne une corrélation mécanique entre laissez faire, concentration spatiale et croissance économique (Moriconi Ebrard et alii, 2010). La ville est conçue comme moteur de la croissance économique, les politiques urbaines devant contribuer à l'attractivité des investissements privés internationaux afin de permettre des gains de croissance au niveau local. Selon le principe du « trickle down effect »<sup>11</sup>, les gains de croissance qui découlent du soutien apporté aux territoires compétitifs, et donc à la concentration métropolitaine, permettront la réduction des inégalités.

Cela se traduit par une compétition entre villes (ou entre certains « territoires » de la ville), notamment à travers les politiques d'attractivité des capitaux étrangers, et des politiques de sécurisation qui favorisent la pérennisation de ces investissements. A titre d'exemples, on peut citer la revitalisation des espaces urbains au centre, l'externalisation de services tels que la sécurité, la gestion des déchets ou de l'eau, la formalisation des activités informelles (Bénit-Gbaffou et al., 2009).

Dans ces approches, la dimension politique est rarement analysée et les décideurs sont souvent exhortés à se comporter comme des « managers » (Moriconi et al., 2010) ce que traduit le passage à une dimension « entrepreneuriale » des politiques urbaines (Harvey 1989). La ville devient un acteur qui compose avec les règles de la globalisation (Sassen, 1991). Certaines grandes capitales des pays en développement ou émergents s'inscrivent dans cette tendance, en proposant des modes de gouvernance innovants. Des chercheurs ont à cet égard formulé une hypothèse originale, en montrant que malgré l'absence d'un pouvoir politique ou économique, les grandes métropoles (comme Shanghai, le Cap, Mumbai, Santiago) sont gouvernées par l'intermédiaire d'accords construits pour assurer la bonne marche des réseaux, instruments indispensables pour assurer le développement économique (Lorrain, 2011 ; Verdeil, 2012).

Dans un tout autre registre, des travaux de chercheurs anglo-saxons, peu mobilisés dans les études urbaines en France, étudient l'impact des transformations du capitalisme sur les formes urbaines, et en particulier les modes de gouvernance urbaine et les nouveaux rapports de pouvoir qui en découlent. Ils s'inscrivent dans un

---

<sup>11</sup> La thèse du *trickle down effect* a été notamment développée par Kuznets (1955) qui établissait un lien entre croissance économique et réduction des inégalités. Selon lui, l'accroissement des inégalités de revenus est temporaire dans le processus du développement ; les inégalités devraient décroître quand un certain niveau de développement est atteint. Cette thèse a été remise en cause par de nombreux auteurs (Dubois, 1997 ; DIAL).

courant proche de l'École de la Régulation (Jessop, 2002) ou des Urban Studies (Harvey, 1989 ; Brenner, Theodore, 2002 ; Peck, Tickell, 2002 ; Swyngedouw, 2005).

Ces auteurs ont surtout étudié les villes nord-américaines, mais leurs travaux sont mobilisés par des chercheurs spécialistes des villes de pays émergents, notamment dans le monde anglophone (comme l'Afrique du Sud, voir Bénit-Gbaffou et al., 2009). Ils soulignent l'importance de la contextualisation pour comprendre la diversité des modèles reflétant la pluralité des formes du capitalisme. Ils intègrent aussi la question du rôle de l'Etat dans l'orientation donnée aux politiques urbaines. Theodore, Brenner (2002), Peck, Tickell (2002) ainsi que Jessop (2002) soulignent que les processus de néo-libéralisation s'accompagnent de formes persistantes mais différentes d'interventions de l'Etat. Ils mettent en avant deux phases, particulièrement visibles dans les politiques urbaines. A une « première phase de « roll-back » (années 1980), au cours de laquelle l'Etat entreprend le démantèlement des institutions héritées du keynésianisme, succéderait une seconde phase de « roll-out » (années 1990) dans laquelle l'Etat, par de nouvelles politiques, de nouveaux instruments (Lascoumes, Le Galès, 2004), s'attache à « réparer » les échecs de la phase précédente tout en institutionnalisant les grandes tendances apparues au cours de la première phase » (Béal, Rousseau, 2008) d'où la mise en place de mécanismes de régulation par l'Etat. Dans certains pays en développement, la première phase correspondrait à la période des plans d'ajustement structurels, la seconde renvoyant aux principes de « bonne gouvernance » véhiculés par les institutions internationales (Baron, Peyroux, 2011).

Selon cette analyse, on assiste, dans les années 1980, à « un effritement des relations verticales au profit de relations horizontales, effritement qui se matérialisa notamment par une implication croissante des acteurs privés dans les politiques urbaines » (Mayer, 1994). La seconde phase, dès les années 1990, est définie comme suit : « au niveau national, on évoque l'idée d'un « Schumpeterian Workfare State » (Jessop, 1993), dont l'objectif n'est plus d'assurer la redistribution spatiale mais d'accroître la compétitivité des territoires ; et, au niveau local, la ville « entrepreneuriale », tournée vers l'attraction des ressources, des emplois et du capital, qui succède à la ville « managériale » de l'ère keynésiano-fordiste (Harvey, 1989 ; Hall, Hubbard, 1998). Ces changements dans les pratiques politiques doivent être plus généralement reliés à la montée en puissance, au sein de la sphère

politique, des thèses économiques néo-classiques et des penseurs comme Milton Friedman<sup>12</sup> et Friedrich Hayek » (Béal, Rousseau, 2008).

Si ces travaux restent centrés sur les villes occidentales, les conclusions concernent aussi les villes du Sud dans la mesure où ce « modèle de ville entrepreneuriale » s'est diffusé au-delà du monde occidental, tout en se transformant (Darbon, 2009). Par exemple, de nouvelles modalités de gestion des services urbains ont été implantées dans les villes des Suds car en conformité avec ce nouveau référentiel. C'est le cas des Partenariats Publics Privés ou des outils de New Public Management<sup>13</sup> (Baron, Peyroux, 2011).

Certes, appliquer à des problématiques des villes du Sud des approches théoriques conçues pour traiter des dynamiques urbaines des sociétés occidentales peut poser problème. Par exemple, dans un ouvrage de référence (*Splintering Urbanism*, 2001), Graham et Marvin montrent comment la libéralisation des services en réseaux a conduit à la « dissolution du modèle universel de la modernité », avec la fin des grands réseaux intégrateurs, ce qui exacerbe la fragmentation urbaine et l'exclusion de certaines populations. Jaglin (2005) et Coutard (2008) remettent en cause cette thèse dans le cas des villes du Sud qui sont des « villes aux réseaux inachevés ». Les évolutions de ces vingt dernières années susciteraient, selon elle, une « grande inventivité sociale » de la part d'opérateurs et d'usagers pour faire face à l'« incapacité des grands réseaux à répondre à toutes les demandes en service ». Ceci permet l'accès des « pauvres » à des solutions « non conventionnelles ».

Par ailleurs, il est souvent admis que les théories de l'urbanisation en termes de « villes globales » (Sassen, 1991) concerneraient principalement les villes du Nord ou celles des pays émergents, et que les mégalo-poles des Suds devraient être étudiées à partir de concepts qui leur seraient spécifiques. Ce concept de ville globale conduit en effet à établir un classement, une hiérarchisation des villes entre elles, en fonction de critères essentiellement économiques. Comme le souligne Gervais-Lambony<sup>14</sup>, les villes n'auraient alors « d'autre choix que de devenir plus

---

<sup>12</sup> Friedman M., 1962, *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press. Hayek F., 1967 (1944), *The Road to Serfdom*, Chicago, Phoenix Books.

<sup>13</sup> Dans un contexte de diffusion du référentiel néolibéral, des organisations publiques vont « légitimer leur existence en adoptant des structures formelles et instruments de gestion issus du monde de l'entreprise. Le NMP s'est traduit par la création de nouvelles fonctions dans l'organigramme et de nouveaux instruments de gestion venus du secteur privé en lien avec la performance : démarche qualité, engagement sur des objectifs et indicateurs de performance », Colon, Guérin-Schneider, 2013, p.3.

<sup>14</sup> Critique de Gervais-Lambony sur l'ouvrage de Robinson J., 2006, *Ordinary Cities: Between Modernity and Development*. London, UK, and New York, NY: Routledge. [http://www.jssj.org/archives/01/media/jssj\\_a\\_lu.pdf](http://www.jssj.org/archives/01/media/jssj_a_lu.pdf)

compétitives, plus «mondiales», plus modernes à nouveau, plus développées». Or, les réalités des villes des pays en développement renvoient à d'autres logiques et problématiques.

Pour autant, comme le soulignent certains auteurs (Robinson, 2005), il peut y avoir un risque à stigmatiser les recherches sur les villes du Sud en abordant les seules questions liées à la pauvreté et à la ségrégation spatiale. Mais il convient, dans le même temps, de ne pas transposer des modèles élaborés dans des contextes spécifiques. Robinson propose de « dépasser les catégorisations [...] et de considérer chaque ensemble urbain dans toute sa complexité interne et déceler à chaque fois leur caractère original et ensuite produire des politiques urbaines non pas calquées sur des modèles importés mais adaptées aux réalités locales » (Gervais-Lambony, 2006). C'est ce à quoi cette étude va s'attacher dans l'analyse des études de cas de Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger).

Intégrer la dimension politique pour rendre compte de la complexité des jeux d'acteurs qui façonnent ces villes semble nécessaire pour compléter les approches présentées dans cette partie.

### b. La dimension politique oubliée : repenser le droit à la ville et la problématique de l'exclusion

Une approche par les droits permet de prendre en compte la dimension politique et la question du pouvoir aux échelles locales, tout en intégrant la problématique de la justice spatiale.

Cette dimension politique est évacuée du rapport de la BM de 2009, alors qu'elle est centrale dans les conclusions de ONU-Habitat (2010). La nécessité de reconnaître un «droit à la ville» qui prônerait un développement humain garant de l'intégration dans la ville de toutes les franges de la population est rappelée de manière récurrente dans le rapport. Reste à analyser la manière dont ce droit à la ville pourrait se décliner au sein des politiques urbaines, dans des contextes de décentralisation qui confèrent de nouveaux pouvoirs aux maires, mais aussi dans des situations de crise où ils ne disposent pas toujours des moyens (humains, financiers, compétences) pour les mettre en œuvre. De nombreux forums ont suscité des débats sur ces questions, souvent portées par des organisations non gouvernementales, des syndicats, des centres de recherche, notamment dans le cadre de projets de démocratisation de la gestion publique locale et de l'adoption de

chartes locales de droit à la ville soutenues par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Habitat.

Mettre en avant la problématique du droit à la ville conduit à s'interroger sur la manière dont pourrait être pensée la justice spatiale dans des contextes de villes du Sud, où une large partie de la population est reléguée dans des espaces d'exclusion.

Une volonté de théorisation émane de géographes qui abordent ces questionnements sous cet angle de la justice spatiale<sup>15</sup> (Harvey, 1973,1992 ; Reynaud, 1981 ; Gervais-Lambony, 2009 ; Dufaux, Philifert, 2010). Un lien peut être établi avec les valeurs de solidarité et d'équité supposées fonder l'idée de l'accès de tous les citoyens aux services publics de base, sans discontinuité du service et sur l'ensemble du territoire. On pourrait supposer que le souci de l'intérêt général irait de pair avec l'insertion des catégories sociales les plus fragiles dans l'ensemble urbain, notamment à travers des services d'eau pour tous, afin de construire un territoire urbain solidaire. Cependant, la conception de l'intérêt général a évolué au cours du temps. En effet, « l'invocation de l'intérêt général par les services de l'État, les élus des différents échelons territoriaux, les habitants, les usagers et leurs représentants converge rarement sur un but commun identifiable qui transcenderait les volontés particulières. L'enjeu de l'action publique aujourd'hui est donc moins de traduire dans les décisions un intérêt général univoque et abstrait que d'établir des espaces de débat accessibles et transparents, à partir desquels négocier le meilleur compromis possible » (Querrien, Lassave, 2005, 4). Cette idée renvoie à l'idée de « justice procédurale »<sup>16</sup>, dans le sens de justice négociée entre parties prenantes et non imposée du haut (Gervais Lambony, Dufaux, 2009, 8). Là encore, l'expression concrète de ces formes de justice négociée, à travers des modalités de mise en œuvre originale, nécessite de confronter des études de cas issues de contextes différents.

Les questionnements théoriques ne peuvent donc être dissociés des réalités des villes du Sud. La prise en compte de l'échelle micro s'avère nécessaire pour rendre compte de la complexité des enjeux aux échelles locales. Des chercheurs, issus de disciplines diverses (sociologues, anthropologues, géographes-aménageurs, politologues et économistes), produisent des données qui illustrent cette complexité, tout en soulignant la difficulté à forger un cadre théorique général.

---

<sup>15</sup> Voir le colloque organisé par l'Université Paris Ouest-Nanterre consacré au thème en mars 2008 : <http://www.justice-spatiale-2008.org/> ou la revue scientifique électronique publiée en français et en anglais, par l'Université Paris-Ouest Nanterre (France), créée en 2009: <http://jssj.org/>.

<sup>16</sup> Ce point sera développé dans la revue de la littérature.

## 2. Une vision micro : Diversité des situations et hétérogénéité des enjeux au sein des quartiers précaires

Selon le rapport d'ONU-Habitat (2014), dans les sociétés africaines, de nombreuses villes ont connu une forte croissance au cours des dernières années engendrant des mutations sociales et spatiales significatives (Goldblum et al., 2003). L'étalement périphérique est la norme, avec une expansion horizontale, même si on constate dans un nombre croissant de grandes agglomérations une multiplication des constructions en hauteur dans les centres villes ainsi que dans les quartiers périphériques (Piermay, Sarr, 2007). Cette extension s'opère par la formation de villes satellites mais aussi par l'intégration de villages localisés à proximité des villes. En Afrique, les villes sont donc fortement consommatrices d'espace ce qui influe sur la capacité à fournir des infrastructures et des services de base à tous les citoyens. Par exemple, le grand Abidjan compte plus de 5 millions d'habitants. L'agglomération s'étend sur un périmètre de 53 kilomètres sur 40 kilomètres, soit environ 2120 km<sup>2</sup> (Olahan, 2010). En 2005, la zone urbanisée de Kinshasa s'étendait plus de 500 km<sup>2</sup> soit une expansion de plus de 8 km<sup>2</sup> par an résultant presque exclusivement d'une urbanisation informelle (ONU Habitat, 2010).

Si l'on considère les densités, elles sont nettement plus importantes dans les grandes agglomérations de la côte où l'urbanisation est plus ancienne que dans les principales villes des zones sahéliennes. A Pikine (Dakar), la densité est de 450 habitants/ha, soit 8 fois plus élevée qu'à Ouagadougou (Meunier-Nikiema, 2008). A Lagos, ville la plus peuplée d'Afrique de l'Ouest, la densité serait de 2 654 habitants par km<sup>2</sup>. Ces chiffres traduisent une densification du tissu urbain existant, notamment des vieux quartiers du centre-ville qui connaissent un processus de taudification du fait du surpeuplement et de la vétusté.

Mais les questions urbaines au Sud sont le plus souvent abordées à travers la problématique des espaces d'exclusion<sup>17</sup>, en considérant « la ville face à ses marges » (Sierra et al., 2008), comme en attestent les travaux de recherche qui analysent les espaces urbains ségrégués (qu'il s'agisse des quartiers précaires, voire,

---

<sup>17</sup> L'Afrique subsaharienne compte le plus grand nombre d'habitants de bidonvilles, puisque 199,5 millions (61,7 %) de sa population urbaine vit dans des bidonvilles. Elle est suivie par l'Asie du Sud avec 190,7 millions (35 %), l'Asie de l'Est avec 189,6 millions (28,2 %), l'Amérique latine et les Caraïbes avec 110,7 millions (23,5 %), l'Asie du Sud-Est avec 88,9 millions (31 %), l'Asie occidentale avec 35 millions (24,6 %), l'Afrique du Nord avec 11,8 millions (13,3 %) et l'Océanie avec 6 millions (24,1 %). ONU-Habitat, 2010.

à l'opposé, des « gated communities »). La revue de la littérature témoigne des débats récurrents, notamment parmi les sociologues et géographes spécialisés sur les villes du Sud (Chaboche et al., 2014 ; Deboulet, 2013 ; Durand Lasserre, 2003 ; Fall, 2007 ; Goldblum et al., 2003 ; Jaglin, 2005 ; Jacquet et al., 2010 ; Le Bris, 2000 ; Navez Bouchanine, 2002 ; 2007 ; Ndione, 1994 ; Yapi Diahou, 2000).

La diversité des termes traduit l'ambiguïté et la grande hétérogénéité des situations. Utiliser le terme de « quartier d'habitat précaire » permet de se dégager de limites territoriales souvent difficiles à cerner (1.2.1). Néanmoins, il existe des spécificités propres aux quartiers irréguliers, où la précarité domine, notamment du point de vue foncier (1.2.2).

### a. Les quartiers précaires au sein des villes africaines : ambiguïté des termes et questionnement sur la notion de « quartier d'habitat précaire »

La problématique des quartiers dits précaires est centrale dans les études urbaines portant sur les villes du Sud comme en atteste le colloque (organisé à Paris par l'AFD, le laboratoire LAVUE et Centre Sud), intitulé « Repenser les quartiers précaires » en juin 2015.

Les quartiers dits spontanés ou irréguliers représentent une part importante des villes africaines, puisqu'ils concerneraient de 20 à 80% de la population, et de 15 à 70% des citadins dans les pays du Sud (Durand-Lasserre, 2003). Par exemple, à Yaoundé, l'espace spontané occuperait 72% de l'espace réservé au logement (Ngeundo-Yonsi, 2003). A Ouagadougou, près du tiers des habitants vivraient dans le non loti (Meunier Nikiema et al., 2008). La diversité des termes utilisés nécessite des précisions.

ONU-Habitat utilise le terme de bidonville très controversé dans la littérature<sup>18</sup>, mais aussi par les habitants de ces quartiers qui se sentent alors stigmatisés. Selon ONU-Habitat, un ménage de bidonville est un groupe d'individus vivant sous un même toit, en milieu urbain, qui manque d'une ou de plusieurs des caractéristiques suivantes : (1) un logement durable dans le sens d'une structure permanente offrant une protection contre les conditions climatiques extrêmes ; (2) un milieu de vie suffisant (pas plus de trois personnes partageant une pièce) ; (3) le droit à l'eau potable (une eau qui est suffisante, accessible, et qui peut être obtenue sans effort extrême) ; (4)

---

<sup>18</sup> Comme nous le montrerons dans la revue de la littérature.

l'accès aux facilités sanitaires améliorées (une toilette publique ou privée partagée avec un nombre raisonnable de personnes) ; et (5) une sécurité de la tenure, assurant une protection contre les déguerpissements<sup>19</sup> forcés.

Ce type de définition amènerait à considérer les habitants des bidonvilles comme largement majoritaires dans la plupart des grandes villes africaines. Il isole par ailleurs le quartier dit précaire, en fait une entité à part supposée clairement délimitée, alors qu'il est un quartier urbain à part entière, intégré et emboîté dans la globalité de la ville. Ses habitants sont des citoyens, des acteurs politiques de la cité. Circonscrire les limites de ces quartiers est souvent difficile car elles changent en fonction des interlocuteurs : l'aménageur, l'opérateur d'eau, le politique, le chef coutumier, mais aussi l'habitant. Par exemple, les limites administratives se superposent rarement aux limites coutumières.

La revue de la littérature nous conduit à privilégier les terminologies de « quartier précaire ».

Les types d'habitat diffèrent au sein des villes africaines. Dans une grande partie des quartiers non reconnus d'Abidjan, les habitations sont constituées de baraques en bois. Dans les villes sahéliennes, le banco prédomine. Au Niger, dans les quartiers irréguliers, deux types d'habitation peuvent être identifiés : les cases rondes en paille qui représentent la forme la plus précaire, et les maisons en banco qui renvoient à un niveau supérieur.

L'habitat dans les quartiers non reconnus est de type évolutif. Les nouveaux habitants installés dans les quartiers périphériques contribuent à la production de la ville en édifiant des logements dans le cadre d'un processus d'«auto-construction» qui peut s'étaler sur plusieurs années. Lorsqu'ils ont acquis un terrain, en général de manière informelle (négociation et achat auprès d'autorités coutumières), ils construisent d'abord une petite baraque avec du banco ou des panneaux en bois. Quand leur situation financière s'améliore et que leur famille s'agrandit, les matériaux solides (briques, parpaings) remplacent souvent les matériaux de l'habitat précaire. Cette évolution est favorisée par la perspective de lotissement des quartiers. La taille des maisons ainsi que le type de matériau utilisé constituent souvent des atouts pour bénéficier d'une parcelle lors des opérations de lotissement.

---

<sup>19</sup> « Le déguerpissement, ou l'action de déguerpir, est donc une opération par laquelle il est fait obligation pour des motifs d'utilité publique à des occupants d'une terre appartenant à la puissance publique de l'évacuer. Il sert donc à mettre fin à une situation d'occupation illégale d'un terrain. », Bouquet, Kassi-Djodjo, 2014.

La morphologie des quartiers précaires, irréguliers, varie. Dans une grande partie d'entre eux, les maisons ne sont pas construites selon un cadastre préétabli ; les voies au sein du quartier sont étroites et épousent les sinuosités de l'habitat. Dans plusieurs quartiers non reconnus, la principale voie est constituée par une grande allée centrale, parfois bordée de commerces et des principales infrastructures collectives ; les ruelles sinueuses caractérisent ensuite l'intérieur du quartier.

La structuration de ces quartiers irréguliers varie en fonction de leur ancienneté et de leur localisation dans les agglomérations urbaines. Ainsi, le cas de Yaoundé au Cameroun illustre assez bien la réalité de bon nombre de villes africaines. Par exemple, N'Guendo Yonsi distingue quatre types de quartiers spontanés.

- Les quartiers spontanés centraux : ils ont des densités fortes (350 hab/km<sup>2</sup>), des maisons en semi dur très proches les unes des autres et exiguës, et des équipements vétustes.
- Les quartiers spontanés péricentraux, dans la deuxième couronne de la ville. La densité est élevée mais diminue à la périphérie ; le niveau d'équipement est faible.
- Les quartiers « spontanés » du front urbain, situés dans des zones de transition entre le milieu rural et le milieu urbain. Les parcelles sont encore grandes, et elles sont entourées ou couvertes de champs de case. Ces quartiers ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement et d'accès à l'eau potable.
- Les quartiers en voie d'intégration avec un habitat de type semi-rural. Ce sont des villages suburbains en voie d'intégration dans la ville. Le nombre de cases traditionnelles (en poto-poto, toiture en raphia) est important, mais il diminue par rapport au nombre d'habitations modernes (en dur et semi-dur) qui progressent. Ce sont des quartiers en attente de lotissements et d'équipements.

Dans plusieurs grandes agglomérations (Dakar, Abidjan, Kinshasa), les actions de différents acteurs (vendeurs de parcelles, géomètres) ont un impact non négligeable sur la structuration de ces quartiers en attente d'une régularisation.

Cependant, l'habitat irrégulier ne se situe pas seulement dans les quartiers non reconnus, à la périphérie. Les constructions illégales peuvent occuper des portions plus ou moins importantes de quartiers reconnus (Durand Lasserre, Tribillon, 2000). Ce sont souvent des constructions ou des extensions non déclarées dans des espaces urbains interstitiels : cours, jardins, emprises de voies, talus, berges, etc. Il

peut s'agir aussi d'îlots insalubres, de baraques à l'intérieur de trames parcellaires légales.

b. Le foncier : enjeu des politiques urbaines pour les quartiers irréguliers

Si la question foncière a été abondamment traitée dans le cas du rural en Afrique<sup>20</sup>, les travaux sur le foncier en milieu urbain en Afrique sont plus rares (Le Bris et alii, 1991 ; Ouattara, 1991 ; Ouattara et al., 1991 ; Tribillon, 2000 ; Durand-Lasserve, 2003 ; De Soto, 2005 ; Tiers Monde, 2011). Pourtant, cette problématique est centrale, notamment lorsque l'on aborde les enjeux de la croissance urbaine et l'accès aux services de base, souvent conditionné par la reconnaissance de l'occupation du sol.

Les quartiers irréguliers sont ainsi qualifiés car ils n'ont pas de base foncière légale, même si l'occupation est souvent légitimée par les chefs de quartier ou autorités coutumières (considérés comme les « autochtones »). En Afrique, ces quartiers se constituent le plus souvent suite à une occupation progressive de terrains non lotis - c'est-à-dire non équipés, non aménagés -, de sites non constructibles (en pente, inondables) ou par acquisition auprès de vendeurs qui n'ont pas officiellement le droit de vendre.

L'Etat, qui entend avoir le monopole du foncier et le contrôle de l'accès au sol en milieu urbain, est donc concurrencé par d'autres acteurs. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'il n'est pas en mesure de faire face à la demande de parcelles et de logements qui va croissante.

- ▶ Des espaces périphériques convoités dans des contextes de forte expansion urbaine

Les espaces à la périphérie des villes, où sont situés la majorité des quartiers précaires, sont convoités car l'accès au foncier y est plus facile et moins coûteux qu'au centre. L'objectif de nombreux travailleurs est d'échapper à la situation peu enviable de locataires dans les cours surpeuplées du centre-ville en acquérant une parcelle à la périphérie. Pour les citadins qui sont déjà propriétaires de leurs logements, l'achat de terrains dans les quartiers périphériques est un moyen de

---

<sup>20</sup> Pour une synthèse, voir le numéro de *Grain de Sel*, Revue de l'InterRéseaux n°57, « Le renouvellement des politiques foncières en Afrique », Janvier-Mars 2012. Voir les travaux du Comité technique « Foncier et développement » de la Coopération française.

spéculation. Dans les métropoles africaines, l'absence de politiques de logement pour les classes moyennes contraint des cadres et employés à s'éloigner du centre-ville. Au Togo, ainsi que dans d'autres villes africaines, une étude sur l'expansion d'un quartier périphérique de Lomé (Laré, 2010) montre que l'acquisition d'une maison personnelle est considérée par beaucoup de citoyens comme un signe de réussite sociale.

Les mobilités résidentielles et les changements socio-spatiaux qui interviennent à la périphérie des villes entraînent une disparition rapide de l'habitat traditionnel de type villageois (Nyassogbo, 2007). Les espaces occupés par l'habitat précaire sont de plus en plus convoités. La création de pôles de centralité urbaine secondaire (Biakouyé, 2007), à plusieurs kilomètres des centres villes, est rendue possible par l'amélioration des équipements et la diversification des activités économiques. Cette évolution accroît les enjeux autour de l'accès au foncier dans les périphéries urbaines.

- ▶ Diversification des acteurs et marchandisation du foncier dans les quartiers irréguliers

Du fait de l'étalement des villes et de l'accroissement des densités dans les périphéries urbaines, les conditions d'accès au foncier dans les quartiers précaires se sont profondément transformées au cours du temps. Ceci se traduit par la marchandisation croissante du foncier et par l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans les transactions foncières et l'attribution de terrains.

Dans les grandes agglomérations de la côte ouest-africaine, face à l'incapacité des pouvoirs publics de fournir des logements à une population croissante, les migrants ont occupé les espaces vides à la périphérie des villes. A Abidjan, les migrants qui venaient des régions septentrionales de la Côte d'Ivoire et des pays sahéliens ont investi les espaces laissés vacants au nord, avec l'aide des propriétaires Ebrié. Dans les années cinquante et soixante, dans un contexte de disponibilité des terrains, l'obtention d'un emplacement pour construire une baraque était rendue possible suite à un don symbolique. Au sud de la ville, les migrants se sont installés dans des zones vierges, situées dans des espaces marécageux et sur le littoral sablonneux, à proximité des espaces manufacturiers ou des entrepôts, sans en référer à aucune autorité (Aloko-N'Guessan, N'Dahaoulé Yao, 2010). Les modes d'occupation du sol dans ces quartiers précaires se sont progressivement transformés suite à l'accroissement de la population et à la diminution des espaces disponibles. Les prestations symboliques se sont monétarisées. La monnaie a graduellement supplanté la cola, la boisson ou les autres types de prestations symboliques dans les transactions avec les chefs de quartiers et les propriétaires coutumiers (Yapi Diahou,

2000). Le montant des sommes demandées par les propriétaires de terrains a fortement augmenté. Les changements constatés à Abidjan ont été observés dans de nombreuses autres villes africaines, comme à Conakry.

Dans les quartiers périphériques de la capitale guinéenne, un très actif marché des terrains se développe sans que les modalités d'attribution des terrains ne soient reconnues par l'Etat. Ainsi, dans le quartier de Koloma, qui a connu une très forte expansion, la filière privée des terrains à bâtir s'est progressivement superposée à la filière coutumière qui exerçait un rôle prédominant dans l'attribution des terrains lors de la création du quartier. Le « cadeau » offert au début de la transaction n'a plus qu'une fonction symbolique. Le terrain qui fait l'objet d'une négociation entre le nouvel arrivant et le propriétaire a un prix qui varie en fonction de sa localisation, de son accessibilité, de sa dimension, du type de mise en valeur et de la proximité de certains équipements. Notons que cette transaction foncière marchande est en quelque sorte « dissimulée » sous un référent coutumier (Diallo, 2010).

L'accroissement de la valeur marchande du foncier est aussi lié à l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués. A Kinshasa, selon Pourtier (1999), quatre protagonistes s'affrontent : le chef coutumier et son groupe familial, le commissaire de zone et ses collaborateurs, les « aventuriers » et les acheteurs. Selon Yapi Diahou (2007), à Abidjan, les acteurs qui interviennent sur le marché foncier informel relèvent de toutes les sphères de la société, voire des institutions de la ville. Ce sont souvent les anciens - les premiers occupants du quartier - et les chefs de quartier qui sont les principaux pourvoyeurs de « places » pour édifier une baraque (Bonnassieux, 1987). Dans les quartiers constitués à partir de noyaux villageois, on constate une banalisation du rôle exercé par le premier occupant qui est le chef de terre.

Mais le nombre de ceux qui se disent premiers occupants et qui accordent donc des parcelles aux premiers arrivants s'est accru. A Abidjan, lorsque des opérations de restructuration ont été effectuées, des comités formés de propriétaires traditionnels ont joué un rôle actif dans les processus de lotissement (Blary et al., 2000). Des emplacements ont été attribués aux jeunes lors de la réalisation de ces opérations car ils étaient lettrés et pouvaient échanger par écrit avec les autorités et les ONG impliquées dans la mise en œuvre des projets. Enfin, apparaissent de nouveaux acteurs, des intermédiaires qui ne sont ni « propriétaires », ni acquéreurs de terrain, mais qui participent à la procédure de négociation foncière et reçoivent une compensation ayant pour conséquence l'augmentation des prix.

La marchandisation du foncier constitue, pour les citoyens des quartiers précaires, une des manifestations de leur urbanité (Blary et al., 2000). L'attribution, dans des quartiers précaires, de lots sur le modèle de ceux qui existent dans les quartiers lotis

en est une autre manifestation. A Douala et à Kinshasa, les chefs de terre font appel à des fonctionnaires qui appartiennent au service du cadastre pour diviser les terres dont ils ont la responsabilité selon les normes en vigueur (Pourtier, 1999). Ces pratiques, ainsi que celles qui visent l'amélioration progressive de la qualité des constructions, s'inscrivent dans des stratégies qui ont pour objectif à terme la reconnaissance des quartiers précaires.

Pour les populations des quartiers précaires confrontées au confort ostentatoire des zones plus aisées proches, l'accès à un équipement minimum caractéristique du milieu urbain est aussi un symbole de leur intégration à la ville. L'absence ou l'insuffisance des infrastructures d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité est une des « marques » de la ségrégation urbaine. N'ayant pas accès aux mêmes services que ceux fournis dans les quartiers lotis, compte tenu du statut irrégulier de leurs quartiers, ces populations s'organisent pour suppléer à ces carences avec ou sans l'aide de l'Etat, en recourant à l'aide de certains bailleurs internationaux ou d'ONG dans le cadre de projets. Selon Yapi Diahou (2000), l'exclusion des quartiers précaires des programmes d'équipement et de services urbains ne signifie nullement que les habitants se résignent à vivre dans le dénuement. L'accès à ces services de base comme à d'autres types de services constitue pour les habitants des quartiers non lotis une des manifestations de l'urbanité qui caractérise leur quartier (Blary et al., 2000).

Contrairement aux idées reçues, certains quartiers précaires se distinguent peu des quartiers reconnus si l'on considère la forme des lots, les équipements et la qualité d'une partie du bâti (Pérouse de Montclos, 2002). Les habitants y vivent parfois mieux que dans les quartiers anciens surpeuplés d'habitat populaire du centre-ville. Ils se différencient peu des nouveaux quartiers lotis à la périphérie compte tenu du caractère parfois sommaire des lotissements réalisés. En effet, comme le fait observer Chabi (2010), dans le cadre d'une étude sur le processus de périurbanisation à Cotonou, les parcelles « régulières » mises à disposition des populations ne sont pas toujours aménagées et viabilisées. La voirie, les équipements de proximité, les réseaux d'eau et d'assainissement font souvent défaut. Dans de nombreux cas, les opérations de lotissement sont réalisées des années après l'installation des habitants. Elles relèvent alors de processus de restructuration urbaine qui consistent à légitimer l'occupation du sol en construisant des voies dans les marges laissées vacantes entre les habitations et en installant des équipements de proximité.

### 3. La gouvernance urbaine : La coordination des acteurs au centre des politiques urbaines

Une pluralité d'acteurs interviennent dans la construction de la « fabrique urbaine ». Ces interventions s'inscrivent dans plusieurs registres, ceux de la légalité ou/et de la légitimité comme nous venons de le voir avec le cas des propriétaires coutumiers. Les réformes institutionnelles liées au processus de décentralisation ont aussi eu un impact sur l'évolution des politiques urbaines et la prise en compte des quartiers précaires, de façon différenciée selon les maires. La référence au concept de gouvernance urbaine peut s'avérer utile pour rendre compte de ces évolutions. En atteste la vaste littérature (Revue Internationale des Sciences Sociales, 1998 ; Osmont, 1998 ; Meisel, Ould Aoudia, 2008) qui reflète les débats sur l'ambiguïté du concept de gouvernance, au-delà de visions normatives en termes de « bonne gouvernance » (Baron, 2003).

L'accent sera mis sur les nouvelles formes de gouvernance urbaine, en lien avec la transformation du rôle des propriétaires coutumiers, la place des habitants et de la société civile, mais surtout l'émergence des communes comme acteurs clés des politiques.

Nous avons montré, à travers la question foncière, l'évolution du rôle des propriétaires coutumiers qui deviennent parfois de véritables spéculateurs fonciers. Ce rôle des propriétaires coutumiers a complexifié, dans certains pays, les modes de gouvernance urbaine. A Yaoundé, les propriétaires coutumiers qui vivent dans les quartiers périphériques morcellent leurs terrains pour les louer, voire les vendre, aux migrants (N'Guendo Yonsi, 2008). Les modes de gestion de ces terrains à la périphérie des villes sont souvent peu transparents. La superposition de pratiques coutumières et de réglementations nationales pour l'attribution du foncier renvoie à plusieurs référentiels et à divers modes de régulation qui complexifient la gestion des villes. L'imprécision quant à la délimitation des terrains est aussi à l'origine de conflits. Des propriétaires ou des intermédiaires vendent parfois le même terrain à plusieurs acquéreurs (Pourtier, 1999).

La place des habitants dans la construction des politiques urbaines a donné lieu à une littérature abondante ces dernières années, notamment sur les démarches participatives (Bacqué et al., 2005 ; Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., et al., 2007 ; Mansion, Rachmuhl, 2012). Le programme ONU-Habitat, « Villes sans bidonvilles » (2004) a élaboré des « guides pratiques » pour les divers acteurs de la politique urbaine afin de les accompagner sur le volet « participation des habitants ». Celui à

destination des autorités locales s'intitule : « Faire face aux défis urbains d'une manière participative et intégrée » (2010).

Des citoyens peuvent aussi s'organiser de façon plus autonome, dans des contextes où l'écart entre les faibles capacités des acteurs publics et les attentes des habitants justifie le recours aux organisations de la « société civile » pour bénéficier de services de base. Certes, ce terme de société civile est ambigu et certains soulignent son inadéquation pour qualifier des associations qui sont des regroupements fondés sur une base ethnique ou communautaire (Marie, 2003). Mais les associations qui interviennent dans ces quartiers sont très diversifiées. Certaines n'entretiennent pas de rapports avec les autorités communales et ne sont pas reconnues. D'autres interviennent au contraire au niveau de l'aménagement des quartiers à l'initiative des pouvoirs publics. Ces associations constituent des lieux privilégiés d'apprentissage, de revendications citoyennes et d'émancipation, et sont considérées par certains (Leimdorfer, Marie, 2003) comme l'expression d'une société civile en gestation. Par exemple, l'existence des Comités de Développement Local à Dakar (Sénégal) où se rencontrent des acteurs collectifs - associations socioculturelles, groupements de professionnels, groupements d'intérêt économique (GIE) - et des élus devenus responsables de la maîtrise d'ouvrage communale témoigne de ces dynamiques. Mais les associations sont aussi des espaces d'enjeu et de pouvoir, et il convient de ne pas surestimer leur contribution à la formation d'un espace démocratique à l'échelle communale et au niveau des quartiers. Ainsi, le rôle effectif joué par les Comités de Développement local reste limité car les leaders des organisations communautaires ne font pas suffisamment bénéficier leurs membres des acquis des formations qu'ils ont reçues et ont une gestion trop personnalisée des informations qu'ils obtiennent (Abdoul, Dahou, 2003).

Un autre exemple d'auto-organisation peut être cité à travers le cas de sociétés civiles paysannes qui se mobilisent au Sénégal. En effet, la demande foncière croissante dans les zones périurbaines suscite la concurrence entre communes rurales et urbaines. Le déséquilibre des forces entre communes entraîne un risque de phagocytage des communes rurales par les communes urbaines dans la mesure où les opérations de lotissement des espaces périurbains sont pour elles des sources importantes de profits. Ainsi, des associations paysannes sénégalaises se mobilisent pour que les lotissements à la périphérie des villes ne dépossèdent pas les collectivités rurales des terres leur appartenant. Dans certains cas (près de M'Bour, de Thiès), elles contraignent les mairies à limiter l'emprise des nouveaux lotissements sur les espaces ruraux et à négocier avec les autorités rurales (le conseil rural, les organisations paysannes). Ces dernières ont d'ailleurs pris

conscience des avantages qu'elles pouvaient tirer de la valorisation du foncier suite à l'expansion urbaine (Gueye, Tall, 2003).

L'ensemble de ces évolutions s'opèrent dans un contexte récent où de nombreux investisseurs étrangers rachètent des terres dans les périphéries urbaines en Afrique, ce qui reste encore peu documenté dans la littérature.

Nous mettrons particulièrement l'accent dans cette partie sur le rôle des autorités locales, acteurs clés de la gouvernance urbaine, dans le contexte de décentralisations plus ou moins abouties en fonction des pays.

### a. Décentralisation et rôle des maires : des acteurs clés aux pouvoirs parfois limités

Le processus de décentralisation, intervenu sous la pression des bailleurs de fonds dans les années 1990, a eu lieu dans une phase de fortes mutations des quartiers précaires. Ces transformations renvoient, comme nous l'avons développé précédemment, à la marchandisation accrue du foncier, à une différenciation croissante entre propriétaires et locataires, et à un effort d'équipement et de structuration de ces quartiers suite aux initiatives prises par les habitants et les institutions de coopération internationale. Pour certains auteurs (Le Bris, 2005), l'émergence des communes et les politiques de libéralisation ont contribué à l'accroissement de la compétition entre les acteurs impliqués dans l'aménagement urbain. Ces acteurs se sont diversifiés au cours des dernières années comme en témoigne la nouvelle répartition des rôles entre l'Etat, les institutions internationales, les entreprises privées impliquées dans la gestion des services urbains, les communautés de base, les autorités coutumières, les mouvements religieux, voire les organisations criminelles et autres structures.

De nombreuses difficultés intervenues dans la gestion des villes s'expliquent par le fait que la décentralisation et l'émergence de communes sont intervenues sans que l'Etat n'ait eu le temps de se consolider. En effet, les réformes ont été mises en œuvre dans un contexte où le clientélisme socio-politique constituait l'un des fondements de l'action publique et contribuait au renforcement des affiliations communautaires (Marie, 2003). Par exemple, une enquête réalisée en 1987 montrait que le nombre d'infrastructures (notamment des bornes fontaines, BF) était plus important dans le quartier irrégulier de Pikine (Dakar) que dans des quartiers délaissés (comme Guedawaye) car le Parti socialiste au pouvoir était mieux représenté au sein de la population de Pikine à travers des comités de base

constitués d'une cinquantaine de militants (Salem, 1992). Le soutien que la population manifestait au parti au pouvoir lui permettait de bénéficier de plus d'équipements.

Dans ces contextes où le clientélisme joue un rôle crucial dans la production et la structuration de l'espace urbain, le nouveau rôle conféré aux instances communales est un véritable défi, notamment dans le domaine foncier où un important pouvoir leur a été transféré. A Mopti, au Mali, la pression qu'exercent les grandes familles de commerçants et d'artisans autochtones sur le conseil municipal, où elles ont des représentants, est très forte. Ces familles cherchent d'ailleurs à contrôler et étendre leur emprise sur le marché foncier (Bouju, 2000). A Abidjan, les élus et dirigeants politiques sont des intermédiaires fréquemment sollicités pour l'obtention d'un terrain dans les quartiers précaires (Yapi Diahou, 2000). Les faveurs qu'accordent les politiciens aux groupes qui les soutiennent provoquent des tensions. Ainsi, à Nairobi où, selon les estimations, 55 à 70% de la population vit dans des quartiers informels, une lutte permanente oppose les squatters, les locataires et autres habitants aux propriétaires fonciers liés à la classe politique. Ceux-ci tirent des bénéfices substantiels de la location de logements et de la spéculation sur le foncier (Rodriguez-Torres, 2006).

Lorsque les pouvoirs publics et les autorités municipales négligent les populations précaires, qui représentent la majeure partie des habitants des quartiers irréguliers, le rôle du secteur informel et des solidarités populaires est essentiel pour faire face aux déficits de l'habitat et de l'offre de services. Par ailleurs, dans d'autres contextes (par exemple les grandes villes du Nigeria, Pérouse de Montclos, 2003, et du Kenya) montrent que le rôle des organisations criminelles s'accroît et que les populations déshéritées sont contraintes de payer plus pour accéder à certains services. Dans les bidonvilles de Matharé et de Kibéra (Nairobi), des gangs politico-ethniques s'impliquent dans les activités lucratives du transport et du commerce de l'eau en rackettant les chauffeurs de minibus et les revendeurs d'eau, notamment ceux qui sont indépendants (Bousquet A, 2006).

Par ailleurs, dans le contexte actuel, les communes ne disposent ni des compétences, ni des ressources financières suffisantes pour assumer les charges qui leur ont été transférées. Ainsi, à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, en 1998, les recettes dont disposait la commune ne représentaient que 20% des besoins d'entretien et de renouvellement des équipements (Fauré et alii, 2002).

b. Des opérations de régularisation à l'impact mitigé pour l'intégration des citoyens pauvres

Les nouveaux pouvoirs conférés aux municipalités ont fait naître des espoirs dans les quartiers précaires où les populations vivent dans la hantise du déguerpissement. La captation des votes des habitants de ces quartiers est en enjeu important pour les candidats aux élections. Et les processus de régularisation représentent les principales attentes des populations en période électorale.

Cependant, les enquêtes de terrain montrent que les positions adoptées par les Maires ne sont pas homogènes en ce qui concerne l'intégration des quartiers précaires à la ville. L'exemple d'Abidjan témoigne de ces divergences de positions (Yapi Diahou, 2000). Pour certains maires, la régularisation de quartiers est la première étape à franchir, alors que pour d'autres, il faut commencer par l'implantation d'équipements collectifs, souvent perçue par les populations comme l'amorce d'un processus de régularisation. Les études faites sur les opérations de restructuration et de régularisation entreprises après la mise en place de communes montrent que la fragmentation s'est accrue dans les zones d'habitat précaire compte tenu de la logique sélective de certains quartiers qui a prévalu. A Bamako (Bertrand, 2011), les procédures de régularisation foncière ont été fondées sur une mise en concurrence des « irréguliers » avec des distinctions en fonction de critères de vagues d'installation. A Accra (Bertrand, 2011), l'opération pilote de réhabilitation de trois deprived communities a opposé des quartiers défavorisés en s'appuyant sur les catégories d'autochtones et d'étrangers pour sélectionner certains quartiers et en écarter d'autres. A Abidjan (Yapi Diahou, 2000), où le clivage entre Ivoiriens de souche et étrangers a été un facteur de tensions, les opérations de lotissement ont plus bénéficié aux propriétaires ivoiriens qu'étrangers alors que ces derniers étaient les plus nombreux dans beaucoup de quartiers précaires compte tenu de l'ancienneté de leur installation.

Lors des opérations de régularisation, les municipalités sont tiraillées entre les besoins exprimés par des populations nanties et des électeurs potentiels démunis. La perception des opérations de régularisation qu'ont les employés, les cadres communaux et les techniciens est souvent ambiguë. Selon Bertrand (2011), pour nombre d'entre eux, ces mesures doivent concerner les couches solvables et ne pas privilégier le misérabilisme en se focalisant sur les citoyens pauvres, souvent illettrés, qui n'ont pas véritablement de « droit à la ville ». Suivant cette logique, les propriétaires les plus démunis sur les plans matériel et relationnel ne bénéficient que rarement des programmes de lotissements. Mais les grands oubliés sont les

« locataires » qui, comme le fait remarquer Yapi-Diahou (2000), sont souvent condamnés au silence et à la résignation.

L'ensemble de ces considérations traduit la complexité des réalités de terrain et la nécessité de la contextualisation. La revue de la littérature sur le développement urbain et les quartiers précaires permet par ailleurs de souligner l'ambiguïté de certains termes, tel celui de précaire accolé à la fois au quartier, au type d'habitat et aux populations. Nous consacrerons donc le point suivant à lever certaines de ces ambiguïtés.

### **Des politiques publiques (urbain, services de base) ciblées sur la précarité : Des outils de mesure incomplets**

Les études portant sur le développement urbain en Afrique mettent l'accent sur la problématique spécifique des quartiers précaires. Ceux-ci se caractérisent par divers manques, notamment sur le plan des services de base. Or, les politiques pro-poor conduites tant au niveau des politiques urbaines qu'à celui des politiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour atteindre les populations les plus précaires se heurtent toutes au même problème : comment qualifier, puis mesurer la précarité ?

L'objectif de cette partie sera de discuter les modalités de qualification et les outils de mesure à notre disposition pour appréhender, dans nos enquêtes de terrain, la précarité à différentes échelles, celles du quartier, de l'habitat et du ménage.

La diversité des situations et des échelles nécessite de rendre compte, de manière synthétique, des réalités de terrain dans un premier temps (2.1). Il s'agira ensuite de discuter certaines analyses originales qui permettraient de compléter les outils quantitatifs habituellement utilisés dans les enquêtes sur la pauvreté (2.2).

#### **1. Les précarités dans les villes africaines : Quelles réalités ?**

Les habitants des quartiers précaires sont souvent considérés comme les plus pauvres de la ville. Mais la pauvreté ne se limite pas aux quartiers précaires. Les pauvres sont disséminés dans de nombreux quartiers à l'échelle de la ville. Ils représentent, par exemple, une fraction importante de la catégorie des «hébergés» dans les cours surdensifiées des anciens centres-villes : migrants arrivés récemment en ville, jeunes sans travail, aides familiales contraintes de vivre dans le domicile de leurs tuteurs. La faible capacité de mobilité, dans des espaces urbains qui ne

cessent de s'étendre, est une des composantes de la pauvreté (Bertrand, 2011). Elle concerne des locataires qui sont dans l'incapacité de louer un logement de meilleure qualité dans un autre quartier, ou qui ne peuvent réunir les ressources pour acheter un terrain ou construire une maison dans les nouvelles extensions de la ville. Les pauvres sont aussi les citoyens qui habitent à la périphérie et ne peuvent assumer le coût et le temps accrus qu'impliquent les déplacements quotidiens vers les zones d'activités situées dans les quartiers centraux.

D'importantes disparités existent au sein de cette population qualifiée de « pauvre ».

Ainsi, dans des quartiers précaires des grandes villes africaines, certains ménages installés depuis longtemps accèdent à un niveau de vie « acceptable ». Ils cumulent une activité agricole au village pendant la saison des pluies avec une activité informelle en ville. Certains peuvent avoir des champs à proximité de la ville. Les familles nombreuses bénéficient aussi des sources de revenus diversifiées lorsque plusieurs membres exercent une activité, voire lorsque certains migrent (les transferts de migrants ou remittances ont fait l'objet d'études récentes<sup>21</sup>). A Abidjan, la pluriactivité, très répandue chez les chefs de ménage des quartiers précaires, contribue à la subsistance de nombreuses familles. Les enquêtes réalisées dans les quartiers précaires à Abidjan montrent que les chefs de ménage qui se trouvent dans la strate supérieure des ménages de ces quartiers peuvent percevoir des revenus dix fois supérieur au salaire minimum (Yapi Diahou, 2000). Ils complètent leur salaire avec des revenus supplémentaires qui proviennent de loyers de logements mis en location, d'activités agricoles et/ou d'une activité commerciale (boutique, revente d'eau, etc.).

Les récents travaux conduits par AfDB (2011), Darbon (2011) et Jacquemot (2012) sur les classes moyennes et la « petite prospérité » permettent d'affiner les études portant sur la pauvreté dans les quartiers précaires, en mettant en évidence la pluralité des situations socio-économiques des ménages. Les termes de grande pauvreté, précarité, vulnérabilité seront ainsi définis selon des critères précis. Ces approches sont donc particulièrement pertinentes dans le cadre de notre étude où l'hypothèse d'hétérogénéité a été retenue, l'objectif étant de cerner les différentes catégories de populations effectivement ciblées et atteintes dans le cadre des politiques pro-poor. Nous proposons donc de privilégier dans notre étude la catégorisation suivante que nous avons élaborée dans le prolongement des travaux sur les classes moyennes. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'analyses

---

<sup>21</sup> Chort I., Dia H. (dir.), 2013, « L'argent des migrations », *Autrepart*, Paris, Presses de Sciences Po, n° 67-68, 293 p.

récentes spécifiant le modèle Bottom of the Pyramid (BOP) (Prahalad, 2004) qui analyse les dispositifs favorisant l'insertion des « pauvres », en particulier ceux relevant de la petite prospérité, dans le marché. Ce modèle d'un « marché inclusif » pour les pauvres est diffusé dans le secteur des services, notamment celui de l'eau, de l'assainissement, de l'électricité, en proposant des modes de financement dits innovants, tels que le microcrédit<sup>22</sup>.

- Une première catégorie de ménages renverrait à « l'extrême pauvreté », à la misère avec des ménages ayant un « pouvoir d'achat », évalué en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA)<sup>23</sup>, inférieur à 1,25\$ par jour.
- Une deuxième catégorie correspondrait aux ménages dits « vulnérables » avec un « pouvoir d'achat PPA » compris entre 1,25\$ et 2\$ par jour.

Ces deux premières catégories correspondraient à la précarité.

- Une troisième catégorie serait celle des « floating class ». Les études (AfDB, 2011) établissent une fourchette de pouvoir d'achat entre 2 et 4\$ par jour pour ces ménages. Ces ménages de la floating class se situent donc à la limite de la pauvreté, et se caractérisent par un certain degré de vulnérabilité dans le sens où ils peuvent rebasculer dans la classe des précaires (par exemple suite à un choc extérieur tels que des inondations, une instabilité politique, etc.). Analyser leur degré de résilience face à ces aléas permettrait d'affiner cette catégorie. La « floating class » constitue une part de plus en plus importante au sein des sociétés d'Afrique sub-saharienne, notamment celles ayant connu ces dernières années des taux de croissance du PIB importants, une forte croissance démographique et un développement urbain significatif qui accroît la demande de services urbains.
- Enfin, une quatrième catégorie serait constituée des ménages « lower middle class », la « classe moyenne inférieure » avec un revenu compris entre 4 et 10\$ par jour.

Ces catégories 3 et 4 correspondraient à la « petite prospérité ».

---

<sup>22</sup> Un séminaire sur cette problématique a été organisé par C. Baron, S. Morvant Roux et Ph. Mader, « Market based financial interventions for basic services at the bottom of the pyramid: key lessons for future action and research ». Ce séminaire international s'est tenu à Genève en Octobre 2014 et a été soutenu par la Cartier Charitable Foundation.

<sup>23</sup> La Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) est un facteur de conversion qui permet de représenter le nombre d'unités de monnaie d'un pays nécessaire pour acheter, sur le marché du pays, la même quantité de biens et services qu'avec un dollar aux USA. Il s'agit donc d'une unité de compte.

Ainsi, le terme de pauvreté ne suffit pas à rendre compte de la situation des ménages dans les villes africaines, certains pouvant être confrontés à une grande vulnérabilité. Cette vulnérabilité s'accompagne aussi d'une réduction du capital social. Il en résulte des processus d'individualisation marqués par une diminution des solidarités familiales et communautaires, notamment dans les métropoles (Marie, 1997). Dans des milieux où l'étendue des liens sociaux - et donc des réseaux - est appréhendée comme un des moyens les plus certains de résoudre les problèmes provoqués par la faiblesse des revenus (N'Dione, 1994 ; Magassa, 2002), ceux qui peuvent recourir à l'aide d'amis ou d'employeurs au-delà de celle de leurs parents se prémunissent le mieux de la précarité (Yapi Diahou, 2000). Ainsi, les plus pauvres sont souvent les personnes les plus isolées socialement. A Dakar, les tentatives de classification des pauvres à partir des perceptions des populations montrent que les groupes considérés comme les plus pauvres sont ceux qui sont en rupture de lien social, connaissent une situation d'errance, souffrent de déficiences physiques et sont dépendants de l'aumône pour leur survie (Fall, 2007). Mais ces situations extrêmes ne concernent qu'une petite minorité au sein des quartiers précaires.

La vulnérabilité des ménages est aussi souvent liée à la possibilité d'un basculement dans la grande précarité suite à un événement imprévu, soudain, comme par exemple lors d'inondations. La capacité de résilience des ménages dépend de divers facteurs, dont celui précédemment cité, à savoir la capacité à mobiliser les réseaux sociaux.

La dimension environnementale doit être prise en considération pour rendre compte des interactions entre pauvreté, vulnérabilité et environnement. En effet, dans les espaces urbains précaires, notamment en périurbain, le manque d'accès aux ressources a souvent pour conséquence une dégradation de l'environnement par les populations démunies (coupe de bois pour se chauffer et cuisiner, pollution des eaux, installations spontanées dans des zones vertes, etc.). Ceci a par exemple engendré la dégradation de la ceinture verte à Niamey.

Des enquêtes auprès des ménages tentent d'appréhender le « vécu de la pauvreté ». Pour la majorité des populations pauvres, ce vécu de la pauvreté se traduit par diverses manifestations (Fall, 2007 ; Diallo, 2003 ; Rodriguez-Torres, 1998). La difficulté à se nourrir est le problème majeur (Arditi et al., 2011). Les pauvres ne prennent pas les repas de façon régulière et ont une alimentation de mauvaise qualité. Leurs enfants sont souvent malnutris ce qui entraîne de nombreuses maladies avec des difficultés à les soigner faute de pouvoir payer des médicaments. Ils dénoncent d'ailleurs un manque de considération de la part de personnels des centres de santé lié à leur manque d'argent, mais aussi à l'absence

de relations (Diallo, 2003). Par ailleurs, la difficile prise en charge des dépenses de scolarité des enfants accroît l'absentéisme à l'école. De plus, en milieu urbain, où l'apparence donnée par les vêtements est un marqueur social, le pauvre est celui qui a des habits usés ou rapiécés. Les enfants n'ont pas une bonne tenue vestimentaire pour aller à l'école.

Sur le plan de l'habitat, la médiocrité des conditions de logement et d'habitat constitue une manifestation importante de la pauvreté. Les pauvres sont confrontés à la promiscuité ce qui accroît les risques de contamination dans les périodes d'épidémie. Les ménages (hommes, femmes et enfants) occupent souvent une seule pièce, sans électricité et sans eau, et les enfants dorment à même le sol sur une natte. Ils habitent dans des baraques en bois, en carton ou des huttes en paille. Ils vivent dans des quartiers enclavés, difficiles d'accès. L'insécurité est une des caractéristiques des quartiers où la pauvreté est forte, et les vols et les agressions sont fréquents.

A l'échelle du quartier, l'absence ou l'insuffisance de services urbains de base (eau potable et assainissement, collecte des déchets, infrastructures de santé et d'éducation) est un trait marquant qui contribue à la précarité. Les enquêtes réalisées à Abidjan montrent que les taux de morbidité et de maladies sont plus élevées dans les quartiers précaires de forte densité, dépourvus d'équipements, où la population utilise l'eau de puits et où les risques de contamination de la nappe phréatique sont élevés (Antoine, Dubresson, Manou Savina, 1987). Lorsque ces quartiers sont dans des zones insalubres, exposées aux inondations, les risques sont plus importants.

D'autres facteurs sont à considérer comme l'absence de sécurité foncière qui constitue un facteur aggravant de la pauvreté. Enfin, le faible pouvoir dont dispose la majorité des habitants des quartiers irréguliers ne leur permet pas de négocier une amélioration de leurs conditions auprès des autorités urbaines.

L'ensemble de ces éléments, mis en évidence dans la littérature, sont pris en compte dans les enquêtes ménages réalisées dans les quartiers précaires de Ouagadougou et de Niamey. Néanmoins, comme le rappelle Sen, (2009), il existe des interactions fortes entre l'élaboration de théories économiques (et la dimension conceptuelle de la pauvreté) et les problèmes concrets (les politiques de lutte contre la pauvreté) qui se posent au sein d'une société.

## 2. Les conceptualisations plurielles de la pauvreté et leur incidence sur les outils de mesure

### a. Un consensus au niveau des définitions de la pauvreté portées par les institutions internationales ?

Les changements intervenus tant au niveau des discours que des mesures de lutte contre la pauvreté instaurées par les institutions internationales traduisent une évolution dans la façon d'appréhender et de mesurer la pauvreté. Désormais, peu d'études en restent à une définition de la pauvreté unidimensionnelle, en termes de revenu, la plupart intégrant les besoins essentiels et privilégiant une vision multidimensionnelle.

La rupture peut être associée à un changement de discours de la part des institutions internationales. Dans son premier rapport sur le développement humain, en 1990, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) élabore l'IDH (Indice de développement humain) avec pour objectif de proposer une évaluation du bien être des individus, au-delà de la seule référence au revenu monétaire. En référence aux travaux de Sen (1985, 1989, 2003, 2009), le développement va de pair avec une extension des choix proposés aux individus, mais aussi qu'il leur permet d'exprimer leur liberté de choix. Cet indicateur sera enrichi au cours des années.

Face à l'échec, sur le plan social, des plans d'ajustement structurel à la fin des années 1990 et à la formulation d'un nouveau consensus de Washington<sup>24</sup>, la BM, puis le FMI, vont élaborer une nouvelle doctrine faisant de la lutte contre la pauvreté le principal objectif de l'aide au développement. La fin de la décennie 1990 se caractérise, du moins au niveau des discours, par la volonté d'intégrer un volet social pour promouvoir un "ajustement à visage humain" : c'est l'ère des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Cette philosophie sera présentée dans divers documents, notamment le Rapport sur le développement dans le monde de 2000-2001<sup>25</sup>, "Attacking Poverty" qui diffuse les principes et les moyens devant conduire à diminuer la pauvreté de moitié d'ici 2015, à savoir le respect des droits de

---

<sup>24</sup> Williamson et Kuczynski ont réuni un groupe d'économistes d'Amérique latine et des Etats-Unis pour faire un bilan de ce qui avait été fait au niveau de la politique monétaire, sociale et fiscale, mais aussi du rôle de l'État, du système financier, de l'éducation, de l'économie politique et des marchés du travail dans le cadre des plans d'ajustement structurel. Cette enquête a abouti à la publication d'un livre : Kuczynski P.P., Williamson J. (eds), 2003, *After the Washington Consensus : Restarting Growth and Reform in Latin America*, Washington, Institute for International Economics. ("Après le consensus de Washington: redémarrage de la croissance et réformes en Amérique latine").

<sup>25</sup> Voir DVD produit par la BM. Voir YUSUF Shahid, 2008.

l'homme et une « bonne » gouvernance. Le principe de l'empowerment et de la participation constitue la base des DSRP.

Le rapport de la BM de 2006, « Équité et développement » s'inscrit dans cette lignée (Cling et al., 2005), en introduisant le concept d'équité qui relève plus de la philosophie politique que de la seule analyse économique de la pauvreté. La rupture avec des approches uniquement monétaires est entérinée. On note alors une relative convergence avec la conception de l'ONU, exprimée à travers les Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>26</sup> en 2000, auxquels s'est ralliée la majorité des institutions internationales. Les OMD sont parfois présentés comme une réponse aux échecs des modèles précédents qui proposaient des cadres normatifs. En rupture avec cette logique, les OMD apparaîtraient comme « une obligation de résultats en définissant de nouveaux objectifs stratégiques de développement » (De Miras, 2010 : 120).

Cependant, si les discours des institutions internationales semblent s'orienter vers un consensus, les débats sur les concepts, les mesures de la pauvreté et les politiques préconisées qui en découlent illustrent encore des divergences.

### b. Des débats sur les concepts véhiculant une diversité d'approches et d'outils

Notre étude vise à comprendre la façon dont des ménages pauvres, vivant dans des quartiers précaires (réguliers ou irréguliers), s'organisent pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, considérés comme des biens essentiels. Or, définir les concepts de pauvreté et de précarité n'est pas chose aisée, même si cette question a été traitée dans la littérature depuis des siècles et si nous avons fourni des éléments de définition dans le point précédent (2.2.1). Cette problématique, appliquée au contexte des pays en développement, a donné lieu à une vaste littérature (Salama, Lautier, 1995 ; Lévy, 2002 ou encore Banerjee et al., 2011).

Afin de ne pas figer les débats, nous ne partons pas de définitions données a priori, mais nous introduirons progressivement, dans cette partie, les conceptions plurielles de ces notions. Dans un souci de simplification, nous retiendrons deux conceptions

---

<sup>26</sup> Connus sous le nom de *Millennium Development Goals*, ce texte définit un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

de la pauvreté qui prévalent dans la littérature, en reprenant la distinction opérée par Lachaud (2000) entre : «espace d'utilité» et «espace de capacités<sup>27</sup>».

Dans le premier cas **(1)**, une conception utilitariste de la pauvreté renvoie à des approches économiques, en termes de pauvreté unidimensionnelle ou multidimensionnelle. Elles reposent sur l'hypothèse de rationalité des agents économiques dont l'objectif est la maximisation de l'utilité c'est-à-dire de leur bien-être, évalué en termes de satisfaction tirée de la consommation de biens et services (Wetta et al, 2007). Ces approches ont un souci de quantification et elles nous seront utiles pour tenter de cerner, dans les quartiers étudiés, les populations dites « pauvres », en précisant leur hétérogénéité selon les quatre catégories retenues dans la partie précédente (2.2.1).

Néanmoins, cette quantification, bien que nécessaire dans une première étape, s'avère incomplète. Les travaux qui s'inscrivent dans la lignée d'A. Sen, très peu mobilisés pour traiter de la problématique de l'accès à l'eau, nous ont semblé pertinents.

Ainsi, nous nous référons, dans un second temps **(2)**, à l'« espace des capacités », en référence aux travaux de Sen et à son concept de « capacités ». Ce choix se justifie par divers arguments. En effet, la question de savoir, au-delà de biens ou services mis à disposition des ménages, quelle est leur réelle liberté de choix, leur « capacité » de transformer un bien ou un droit en réalisations, nous est apparue fondamentale pour traiter de notre problématique, au-delà de la quantification. Un quartier ne serait-il pas d'autant plus précaire que les ménages auraient un éventail de choix possibles restreint ? Par ailleurs, la précarité des ménages ne devrait-elle pas être évaluée à travers leur impossibilité à transformer un droit formel d'accès à l'eau en un droit réel ?

Au-delà de débats théoriques, ces deux conceptions renvoient à des instruments différents et à des approches spécifiques pour circonscrire les populations dites pauvres dans le cadre de politiques pro-poor.

- ▶ L'approche utilitariste de la pauvreté : le souci de la quantification

L'ensemble des outils quantitatifs présentés dans cette partie nous sont utiles pour qualifier les populations considérées comme précaires dans les quartiers étudiés,

---

<sup>27</sup> Nous utiliserons indifféremment les termes de « capacités » et de « capabilités » en fonction de la terminologie retenue par les auteurs cités.

tout en affinant les différentes « classes » de précarité afin de questionner l'hétérogénéité des populations vivant dans des quartiers précaires.

### Des évaluations monétaires privilégiées

La plupart des études sur la pauvreté utilisent le revenu et les dépenses de consommation pour évaluer le bien-être des individus<sup>28</sup> (Ravallion, 1992). La pauvreté est donc considérée comme un phénomène unidimensionnel. Est pauvre un individu qui vit avec un revenu inférieur à un certain seuil<sup>29</sup>. Par exemple, au Burkina Faso, en 2003, ce seuil était de 82 672 Fcfa par individu et par an, soit 230 Fcfa (moins d'un dollar) par jour et par individu (INSD, 2003).

Une distinction est cependant opérée entre pauvreté absolue et relative. La pauvreté absolue permet de calculer un seuil d'intervention des pouvoirs publics en fonction d'un minimum de subsistance absolu. Elle serait donc identique en tout lieu et en tout temps, contrairement à la pauvreté relative. L'approche en termes relatifs définit la pauvreté comme fonction d'un niveau relatif de revenu qui croît avec l'augmentation du revenu national. On suppose qu'il existe un consensus sur le minimum vital compte tenu non seulement de la satisfaction des besoins essentiels (nourriture, eau, logement, etc.), mais aussi des avantages considérés comme normaux dans la société considérée. Les pauvres sont caractérisés par des désavantages, des manques évalués au moyen d'indicateurs. Cela suppose qu'une norme ait été définie au regard de ces différents critères.

### Des évaluations en termes de besoins essentiels

Sans remettre en cause l'approche utilitariste, la conception monétaire de la mesure de la pauvreté va être élargie en associant d'autres éléments afin de privilégier une vision multidimensionnelle.

Les approches en termes de besoins essentiels servent de fondement à la définition de la pauvreté multidimensionnelle. En référence à des travaux conduits par des économistes du développement (Sen), des indicateurs plus complexes vont être élaborés. Le plus connu, l'Indice de développement humain (IDH), conçu en 1990

---

<sup>28</sup> Selon Lachaud (2000), le consommateur est supposé définir son bien être en choisissant la consommation d'un ensemble de biens et services. Comme l'utilité n'est pas observable directement, on considère que les dépenses constituent une bonne approximation du bien-être.

<sup>29</sup> Un consensus a été trouvé entre les institutions internationales pour fixer un seuil d'environ un 1 dollar par jour à l'échelle mondiale comme parité du pouvoir d'achat. Cette initiative est devenue l'axe central du premier programme intitulé "Objectifs du millénaire pour le développement" (OMD), qui préconise la réduction de moitié d'ici 2015 du taux de pauvreté de 1 dollar par jour en 1990 (Ravallion, 2008).

par le Pnud, avait pour objectif de proposer une évaluation du bien être des individus, au-delà de la seule référence au revenu monétaire. Afin de quantifier la pauvreté multidimensionnelle, l'indice synthétique de l'IDH retenait trois facteurs : la santé, la connaissance et le revenu. Chacun est appréhendé par un indicateur élémentaire : l'espérance de vie à la naissance pour la santé, le taux d'alphabétisation et le taux brut de scolarisation (primaire, secondaire et supérieur) des adultes pour la connaissance, et le revenu par tête mesuré en parité de pouvoir d'achat pour le niveau de vie. L'indice de pauvreté humaine (IPH)<sup>30</sup> va constituer une mesure des manques dans ces trois dimensions du développement humain dans une perspective de long terme.

D'une approche par les insuffisances (de revenu), on passe par une analyse en termes de manques (de capacités).

Cette approche du PNUD s'est progressivement complexifiée et, dans son dernier rapport de 2010, sont intégrées des variables liées aux manques, à la vulnérabilité et aux inégalités. Ces notions sont définies en lien avec la construction de nouveaux indicateurs. L'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) couvre les déficits de développement humain dus aux inégalités dans l'accès à la santé, à l'éducation et aux inégalités de revenu. L'indice d'inégalité de genre (IIG) révèle les disparités de genre affectant la santé de la reproduction, l'autonomisation et le taux d'activité. On peut aussi citer l'Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH), l'Indicateur Participatif des Femmes (IPF). L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) exprime les multiples manques (« déprivations ») tels que la santé, l'éducation et le niveau de vie, que subissent les ménages.

On pourrait synthétiser cette diversité d'indicateurs comme suit :

**Tableau 1 : Composantes du développement humain**

Composantes du développement humain					
Mesure empirique	Santé	Éducation	Biens matériels	Participation politique	Cohésion sociale
Niveau moyen	IDH			Indicateurs d'autonomisation	
Déprivation/manque		Indice de pauvreté multidimensionnelle			

<sup>30</sup> «Tandis que l'IDH mesure les progrès généraux [...], l'indicateur de la pauvreté humaine reflète la répartition de ces progrès au sein de la population, ainsi que le chemin qui reste à parcourir [...]», PNUD (2001). Alors que l'IDH mesure les résultats moyens, l'IPH mesure les *défavorisations* dans les trois dimensions fondamentales du développement humain retenues dans l'IDH.

Vulnérabilité	Indicateurs de soutenabilité environnementale, sécurité humaine, bien-être, travail décent
Inégalité	IDH ajusté aux inégalités
	Indice d'inégalité de genre

Pour un nouveau tableau de bord du développement humain, voir PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 2010, Ch. 5, p101 Fondé sur Pritchett, 2010

### Une approche par les actifs

Dans l'approche par les actifs, la pauvreté est évaluée à travers les actifs que le ménage ou l'individu possède, estimés à travers le capital financier, physique, social ou humain (la connaissance, l'éducation). Par exemple, au Burkina Faso, les enquêtes qui découlent de cette approche distinguent trois types d'actifs (INSD, 2000) :

- les biens durables : commodités de la vie (cuisinière, fer à repasser électrique, ventilateur), moyens de réception de l'information (antenne parabolique, télévision, radio) et moyens de transport (voiture, moto, vélo) ;
- les services liés à l'aisance de la vie : qualité du logement, accès à l'eau, électricité, conditions sanitaires, type d'énergie utilisée ;
- les moyens de production : terres cultivables et charrue pour le cultivateur.

Les divers critères que nous venons de présenter et de discuter peuvent être synthétisés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Construction d'indicateurs**

OPTIQUE UTILITARISTE en termes d'insuffisance, « espace de l'utilité » Construction d'indicateurs... d'une vision unidimensionnelle... vers multidimensionnelle		
Dimension de nature économique Insuffisance		
Pauvreté monétaire (unidimensionnelle)	Pauvreté et conditions de vie (satisfaction des besoins essentiels)	Pauvreté de potentialités (insuffisance d'actifs)
Revenu	Alimentation	Capital physique
Dépenses de Consommation	Santé	Capital financier
Niveau de vie	Education	Capital humain
	Logement	Capital social
	Eau potable	

	Etc....	
Approche welfariste	Approche non welfariste	Approche non welfariste
Politiques de croissance économique		
IDH, Pauvreté humaine.... → une continuité ....		

*Revu par Baron, 2013, en référence à Dubois, 2001*

Divers autres indicateurs découlent de cette conception utilitariste.

A la recherche d'un indicateur composite de pauvreté (Ouarmé et alii, 2009)

Le niveau de vie ou l'état de pauvreté d'un individu ou d'un ménage est appréhendé par la construction d'un indice de richesse qui est un proxy de niveau de vie de l'individu ou du ménage. Par exemple, Filmer et Pritchett (1998, 2001) proposent de construire l'indice de richesse à partir des caractéristiques de l'habitat et des équipements du ménage pour juger de son état de pauvreté et de richesse. Ces éléments sont supposés fiables par les auteurs pour rendre compte du niveau de vie car ils sont considérés comme peu manipulables par les individus. Ils s'inscrivent explicitement dans la vision utilitariste, en termes de pauvreté humaine. L'utilisation de ces indicateurs dans des études récentes<sup>31</sup> permet d'affiner la caractérisation de la pauvreté au sein de certaines sociétés. Cette méthode a été retenue pour construire l'indice de richesse dans les cas de Ouagadougou et de Niamey, même s'il ne s'agissait que d'une première étape.

Afin de compléter ces indicateurs, il nous a semblé nécessaire de nous référer à certains travaux qui se démarquent du cadre de l'utilitarisme, notamment ceux de Sen qui raisonne en termes de capacités liées à l'environnement dans lequel l'individu évolue et à son accès aux ressources.

► Des approches en termes de capacités

La complexité des situations de précarité au sein des sociétés urbaines en Afrique fait ressortir les limites des seules approches quantitatives. Il s'agira donc ici de montrer dans quelle mesure le concept de capacité permet d'enrichir les travaux sur la précarité dans les villes africaines, même s'il ne débouche pas sur des indicateurs de mesure quantitatifs. Les apports de Sen ont été importants pour élaborer nos enquêtes qualitatives et interpréter les résultats de nos enquêtes quantitatives afin

---

<sup>31</sup> « Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009 », *document de travail*, AFD, 2010.

de rendre compte des inégalités dans l'accès aux services de base. L'approche par les capacités permet par ailleurs de souligner la difficile transformation de droits formels en droits réels, selon la terminologie de Sen. Le rôle des institutions dans ce processus est donc fondamental (Baron, Maillefert, 2011 ; Sindzingre, 2006), et l'analyse des règles mises en œuvre au niveau des politiques sectorielles permet de rendre compte des dispositifs élaborés pour favoriser l'accès des populations précaires aux services de base selon le principe de différence (Rawls).

Dans cette partie nous présenterons donc les approches qui s'inscrivent dans l'espace des « capacités » et qui reposent sur les principes de justice, d'équité et de «capabilités», en référence aux travaux de Rawls et de Sen («Nobel» d'économie en 1998). Si ces principes apparaissent a priori difficilement quantifiables, ils permettent d'affiner la perception de la pauvreté et de la vulnérabilité, en intégrant les inégalités. Pour autant, une analyse en termes de capacités donne-t-elle juste une information supplémentaire lorsque l'on évalue la pauvreté monétaire ou s'inscrit-elle dans une approche radicalement différente ? Cette question est importante car il peut en découler des mesures de la pauvreté différentes. Cependant, les débats sur ce point ne sont pas tranchés.

### La conception de la justice et des inégalités chez Rawls : l'apport d'une analyse en termes de biens premiers

Rawls, dans sa Théorie de la justice (1971), cherche à élaborer une théorie alternative à l'utilitarisme. Deux principes de justice, bien connus, sont énoncés dans la théorie de Rawls : une égale liberté pour tous ; et une égalité des chances et un principe de différence.

L'égalité des chances signifie que les « résultats atteints par une personne au cours de sa vie, dans différentes dimensions (économiques, sociales et politiques), doivent être indépendants de son milieu d'origine (genre, race, lieu de naissance, origines familiales, groupe social) » (Cling et alii, 2005 : 3).

Le principe de différence est défini comme une légitimation possible des inégalités si elles ont pour effet d'améliorer la situation des personnes les plus désavantagées (Elbaum, 1995). Le marché concurrentiel reste efficace, mais la justice sociale exige une redistribution des revenus vers les individus les moins dotés. Formulé en d'autres termes, «en admettant comme justes certaines inégalités, le principe de différence cherche à concilier équité et efficience » (Arnsperger, Van Parijs, 2000). Contrairement au principe d'égalité, le principe d'équité est fondé sur une justice distributive reposant sur la discrimination positive.

Rawls élargit donc le concept de bien-être à « d'autres considérations que la simple satisfaction utilitariste, en introduisant une notion essentielle qui est celle des libertés que chacun d'entre nous possède et qu'il peut faire valoir à tout moment dans sa communauté pour atteindre la vie qu'il souhaite mener » (Bertin, 2004 : 2).

Ces considérations sont par exemple au centre du Rapport sur le développement dans le monde (BM, 2006), intitulé « Equité et développement » (Cling et alii, 2005 : 3).

Selon Bertin (2004 : 2), « l'exigence de justice permet à Rawls de définir une liste de biens premiers, c'est-à-dire «des biens utiles quel que soit le projet de vie rationnel » (Rawls, 1971 : 93). Il distingue les biens premiers naturels (la santé, les talents) qui ne sont pas soumis au contrôle des institutions et les biens premiers sociaux (les libertés et les droits fondamentaux, les positions sociales et le respect de soi), et enfin les avantages socio-économiques liés à ces positions qui aident les individus à poursuivre librement leurs objectifs. Une société juste est une société dont les institutions répartissent les biens premiers sociaux de manière équitable entre les membres, en tenant compte des différences dans la dotation en biens premiers naturels. Le bien-être, défini à partir de ces biens premiers, est évalué sur la base de la possession des biens premiers, avec une prévalence pour la liberté individuelle». La pauvreté est donc définie de manière universelle par le manque de biens premiers (Bisiaux, 2011).

L'ensemble de ces considérations nous permet donc de qualifier de manière plus précise l'accès à l'eau à la fois du point de vue du principe de liberté selon lequel chacun doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés, et du principe de différence. Le rôle conféré aux institutions nous a conduits à nous interroger sur le contexte institutionnel dans lequel les politiques sont élaborées. Ceci permet de rendre compte de la manière dont les institutions répartissent équitablement – ou non - les biens premiers, en tenant compte du principe de différence. Par exemple, dans le cas de l'offre de services essentiels (tels que l'eau), il peut être juste que des institutions mettent en place des prestations différenciées selon les individus, en tenant compte de leur situation de « pauvreté ». L'objectif visé n'est donc pas de réduire les inégalités, mais de limiter l'exclusion sociale. Des contextes institutionnels différents selon les pays conduisent à des règles d'accès aux services spécifiques et à une interprétation circonstanciée du principe de différence.

D'après Bertin, contrairement à Rawls, Sen ne vise pas à proposer un modèle alternatif à l'utilitarisme, mais à l'enrichir.

Sen : la pauvreté comme « espace de capacités »

Les travaux d'A. Sen ont eu un fort écho dans la communauté des chercheurs en économie du développement (Reboud, 2006 ; Tiers Monde, 2009). De nombreuses études visant à mesurer la pauvreté se réfèrent à Sen essentiellement quant à son apport à la construction d'un indice multidimensionnel de la pauvreté. Or, de notre point de vue, les travaux de Sen se situent bien au-delà.

Dans le prolongement de Rawls, Sen définit une hiérarchisation des utilités retirées des biens premiers (Bertin, 2004). Par ailleurs, selon lui, mesurer la pauvreté à travers le seul indicateur de revenu ne permet pas de rendre compte de la complexité du raisonnement des individus. Ceux-ci peuvent avoir un comportement rationnel sans que cela ne signifie leur satisfaction personnelle, d'autres finalités pouvant être visées (par exemple, un engagement qui relèverait de l'altruisme). L'hypothèse d'une diversité des finalités au-delà de l'intérêt individuel a conduit à la formulation de certaines questions de nos « enquêtes ménages » (Burkina Faso, Niger) afin de documenter la dimension altruiste du comportement des ménages habitant des quartiers précaires, en matière d'accès à l'eau.

A partir des années 1980, Sen, à travers ses travaux sur les famines, introduit une dimension politique à sa réflexion et se démarque de la pensée de Rawls. Il élabore le concept de capacités qui sera au cœur de sa théorie en économie du développement.

On peut résumer ses principaux concepts comme suit. Selon Sen, « l'élaboration des institutions et des politiques sociales, ainsi que l'évaluation du bien-être, de l'inégalité, de la pauvreté et de la justice sociale, devraient se fonder sur l'étendue des « capacités » des personnes, c'est-à-dire l'étendue de leur liberté réelle d'accomplir certains « fonctionnements ». Ces fonctionnements sont les choses qu'elles parviennent à réaliser, par exemple lire, écrire, avoir un travail, être politiquement actif, être respecté des autres, être en bonne santé physique et mentale, avoir reçu une bonne éducation et une bonne formation, être en sécurité, avoir un toit, faire partie d'une communauté, etc. Pour le dire autrement, une capacité est un fonctionnement potentiel ou réalisable, et l'ensemble des fonctionnements particuliers que quelqu'un a la possibilité réelle de réaliser représente son « ensemble-capabilité », ou sa « capacité » c'est-à-dire sa liberté réelle » (Farvaque, 2005 : 40-41). Il existe donc une distinction entre liberté formelle et liberté réelle.

Dans ce cadre théorique, « les ressources, biens et services, ou les droits formels accordés par les institutions sont à analyser au regard des réalisations que la personne peut accomplir grâce à eux. Les personnes n'ont pas toutes la même capacité de convertir un bien ou un droit formel (comme le droit à l'éducation

supérieure) en réalisations (comme «être inséré professionnellement» ou «avoir une qualification reconnue»). C'est pour cette raison que Sen propose de quitter la base informationnelle des biens, des ressources et des droits formels pour passer à une base plus complexe mais plus riche, qui considère en premier lieu les opportunités réelles des individus. Ces opportunités diffèrent d'une personne à l'autre, quand bien même les ressources sont identiques, en raison de plusieurs types de facteurs de conversion : des facteurs personnels (le métabolisme, la condition physique, le sexe, l'aptitude intellectuelle, etc.), des facteurs sociaux (les politiques publiques, les normes sociales ou religieuses, les pratiques discriminatoires, l'existence de rôles sexués, les hiérarchies sociétales, les relations de pouvoir, etc.), et des facteurs environnementaux (l'influence du climat ou de la géographie). [...]. L'étendue des fonctionnements réalisables (la capacité) ne se limite pas à l'activité de consommation de biens et services ; cet espace des possibles dépend bien sûr des ressources possédées, mais aussi et surtout des facteurs de conversion affectant la capacité réelle de faire des choix et de mener son cours de vie. [...]. On voit que le schéma de Sen ne se limite pas aux seules contraintes provenant du système de prix ou du budget. Il inclut dès le départ les structures de contraintes, les conventions en vigueur, les normes sociales, les idéologies dominantes, etc., pouvant toutes rétrécir l'espace des possibles des personnes, et généralement négligées par l'analyse économique.» (Farvaque, 2005 : 40-41). Nos enquêtes qualitatives auprès des ménages, mais aussi auprès d'institutions locales, ont cherché à appréhender ces divers éléments, au-delà d'une étude en termes de revenu qu'il était d'ailleurs difficile de conduire tant l'accès à ce type d'informations est complexe dans les quartiers précaires des villes africaines où la majorité de la population exerce des activités informelles.

L'approche de Sen dépasse l'approche welfariste valorisant uniquement la dimension économique (liberté de choix avec pour seules contraintes les prix et le revenu), mais aussi l'approche des inégalités de Rawls. Toutes deux considèrent l'inégalité en termes de dotations de ressources ou de biens premiers (Bertin, 2004). Or, Sen raisonne en termes d'inégalités de capacités, qui renvoient à la liberté de pouvoir convertir les dotations en accomplissements. Le fondement des inégalités réside dans les privations de liberté.

En résumé, selon Sen, la pauvreté revêt trois formes (Bertin, 2004) : (i) une composante essentielle, la pauvreté de ressources. En effet, les ressources (endowments) sont à la base des échanges et vont être transformées en fonctionnement. Sans ressource, l'individu ne peut prétendre à atteindre un quelconque fonctionnement ; (ii) une composante en termes de droits (entitlements) lorsque l'individu ne va pas pouvoir convertir ces dotations en fonctionnements, pour

des raisons personnelles ou institutionnelles. Lachaud (2000) complète en soulignant que la pauvreté est une « privation des droits » (droits économiques, mais aussi sociaux, politiques, civils, culturels) ; (iii) enfin, une composante en termes de liberté de choisir certains fonctionnements, c'est-à-dire une pauvreté de capacités. La pauvreté est liée à une privation - ou à une exclusion - des capacités à exercer ses droits, c'est à dire des libertés substantielles qui permettent à un individu de vivre le genre de vie qu'il a raison de souhaiter (Sen, 2003 : 123).

### Nature des critiques adressées à l'approche de Sen

Nous avons souligné, tout au long de la présentation des approches en termes de « capacités », l'intérêt d'une telle conception de la pauvreté pour notre étude et les compléments qu'elle fournit aux approches plus conventionnelles en termes de revenu. Les critiques adressées aux analyses en termes de capacités, que nous ne développerons pas ici car elles ne concernent pas directement notre étude, sont de deux types : des critiques de nature théorique et des critiques quant à l'opérationnalisation des concepts de Sen.

**Sur le plan théorique**, un débat a opposé Bénicourt (2004, 2007) et Farvaque (2005) quant à l'apport effectif des travaux de Sen dans la construction d'une pensée renouvelée de la pauvreté en économie du développement, Bénicourt relativisant cet apport théorique.

Les travaux de référence de Ballet, Dubois et Mahieu (2005) concluent, pour leur part, que Sen s'inscrit dans la même optique que l'utilitarisme, recherchant le bonheur des individus en les libérant des normes sociales. Selon eux, si « dans une optique d'analyse compréhensive et positive, cette approche apporte indéniablement un éclairage pertinent sur les situations de pauvreté et de développement, dès qu'elle prend une tournure normative, elle propose un saut méthodologique qui n'est pas sans conséquence » (Ballet, Mahieu, 2009 : 307). Par ailleurs, l'individu est « désincarné », sans « consistance » du fait de la non prise en compte du principe de responsabilité (Jonas<sup>32</sup>, Lévinas<sup>33</sup>).

**Sur le plan de l'opérationnalisation**, certains (Bénicourt, 2007) ont souligné le décalage entre la complexité de l'argumentaire théorique de Sen et les outils de mesure qui en ont découlé (tels que l'IDH ou l'indice de Gini qui permet de caractériser la distribution des revenus au sein d'une population). Par ailleurs,

---

<sup>32</sup> Jonas H., 1979, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, éd. du Cerf, trad. Fr. J. Greisch, réédition, 1990.

<sup>33</sup> Lévinas E., 1982, *Ethique et infini*, Paris, Fayard.

comment mesurer ces capacités, et en particulier la liberté de rechercher son bien-être, et sur quels critères juger si une liberté est respectée ou bafouée ?

Néanmoins, les travaux de Sen ont renouvelé la pensée en économie du développement en posant, de manière originale, les liens entre développement, inégalités et équité, et en introduisant une variable politique dans la mesure où son analyse, fondée sur les libertés, le conduit à prôner le « modèle démocratique comme terreau politique de développement » (Bertin, 2004). L'introduction de la dimension éthique enrichit aussi considérablement les analyses économiques du développement prévalant jusqu'alors. La richesse de son analyse nous a permis de dépasser une approche quantitative, pour intégrer des aspects qualitatifs dans nos enquêtes, en cohérence avec une approche en termes de capacités comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises.

### c. Quels outils méthodologiques pour aborder les enquêtes de terrain sur la pauvreté, au-delà des analyses en termes de revenu ?

La diversité des conceptions de la pauvreté et des inégalités a une incidence sur la mesure de la pauvreté et sur les systèmes d'investigation (Dubois, 2001).

En amont des enquêtes de terrain, il convient de réfléchir, comme nous y invite Farvaque (2005 : 46-47), au « statut de l'information utilisée dans les évaluations sociales : décrire les personnes en utilisant telle ou telle donnée, c'est faire des choix (Sen, 1989). Et tenir une base d'informations n'est donc pas neutre ». L'utilisation scientifique et politique des données nécessite donc une réflexion préalable.

Les enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de cette étude se sont aussi nourries d'autres travaux. Citons ceux, relativement classiques, réalisés sur la Polynésie française (AFD, 2010), l'enquête conduite par Bisiaux (2011) sur la pauvreté dans les bidonvilles de New Delhi (Inde), ou encore des travaux de Lachaud (2000) dans le cas du Burkina Faso.

Les approches proposées par DIAL (Développement, Institutions, Mondialisation), laboratoire de recherche de Paris Dauphine, reposent, quant à eux, sur des enquêtes biographiques que nous avons tenté de mettre en œuvre dans notre étude, pour rendre compte par exemple des trajectoires socio-spatiales des ménages installés dans les quartiers enquêtés. Elles préconisent une méthodologie particulière (Antoine et al., 2006) résumée comme suit :

«Par-delà les mobilités individuelles en termes d'emploi et de rémunération, les dynamiques de pauvreté des ménages sont étudiées, afin de caractériser l'influence des évolutions démographiques, des politiques d'emploi et de revenus, et des systèmes de transferts sociaux sur la distribution du risque de pauvreté. L'existence de trappes à pauvreté durables liées à l'insuffisance des revenus des ménages est particulièrement considérée à partir des enquêtes de panel qui fournissent la meilleure approche de la vulnérabilité économique des individus et des ménages. L'interaction entre les trajectoires démographiques et économiques individuelles est aussi étudiée. On distingue notamment les phénomènes conjoncturels (retard du mariage, cohabitation prolongée des enfants chez leur parents, report de fécondité, surmortalité des enfants, accès tardif au statut de chef de ménage, instabilité des unions, etc.) et les phénomènes plus structurels liés à la transition démographique et à la transition urbaine. On s'intéresse enfin aux facteurs de la mobilité intergénérationnelle sous ses différentes facettes (mobilité géographique, scolaire, professionnelle et économique), de façon complémentaire aux travaux sur les trappes à pauvreté (approche vulnérabilité) ou sur les dynamiques de pauvreté le long du cycle de vie (approche biographique).

Comprendre la vulnérabilité des ménages face à certains aléas qui peuvent expliquer leur situation à un moment donné s'avère difficile compte tenu des incomplétudes des méthodologies existantes. Partant de l'hypothèse que des processus sociaux s'inscrivent dans des dynamiques temporelles, les enquêtes biographiques permettent de mettre en perspective différents événements démographiques et sociaux concernant la vie d'un individu depuis sa naissance jusqu'au moment de l'enquête. Ces événements relèvent : de l'itinéraire résidentiel (mobilité, autonomie résidentielle), du parcours professionnel, de la scolarisation et la formation, de la vie matrimoniale et familiale. L'appartenance à des réseaux sociaux est aussi un élément important à considérer. Ces biographies sont recueillies pour différentes générations, ce qui permet de saisir les évolutions qui s'opèrent d'une génération à l'autre tant pour les hommes que pour les femmes. Pourtant, ces approches ont des difficultés à restituer l'évolution des conditions matérielles de subsistance car elles ne peuvent saisir rétrospectivement, sur l'ensemble de la vie, le niveau de « richesse » ou de pauvreté à travers les conditions d'habitat ou de revenus ».

Nous avons intégré, dans nos propres enquêtes, de nombreux éléments décrits dans cette méthodologie. Nous avons cherché à repérer, au-delà de la mise en évidence des conditions de vie des ménages, les représentations que les individus se faisaient de la pauvreté et leurs perceptions, mais aussi leurs aspirations (souhaitent-ils rester dans leur quartier et pourquoi ?) ainsi que les contraintes avec lesquelles ils doivent composer (l'insertion au sein d'une communauté, en lien avec la vie dans un

quartier). Par exemple, au Niger, comme dans de nombreux pays africains, les perceptions de la pauvreté varient en fonction des appartenances ethniques et communautaires. En milieux haoussa et djerma, la relation au pouvoir, le capital social, et plus généralement ce qui est considéré comme «la richesse en hommes», sont des indicateurs souvent utilisés pour évaluer la pauvreté des individus et des familles (Idrissa, 2002 ; Bonnassieux, 2004). On peut être pauvre si on se réfère aux critères des institutions de développement, et ne pas se sentir pauvre en fonction de la représentation du monde et des valeurs auxquelles on adhère (Sow, 1998). Par conséquent, les perceptions « endogènes » de la pauvreté sont souvent en décalage avec celles fondées sur les critères de mesure de la pauvreté qu'utilisent les agences internationales

De ce fait, une analyse en termes de réseaux sociaux serait, elle aussi, pertinente, mais elle suppose des investigations de longue durée. Des travaux (Requier-Desjardins, 2003 ; Ballet, Guillon, 2003 ; Cleaver, 2005) montrent l'importance de la prise en compte des réseaux sociaux et du capital social pour caractériser la pauvreté. La réduction du capital social est considérée comme un facteur contribuant à exacerber la pauvreté et la vulnérabilité des ménages en milieu urbain comme le montrent des travaux (N'Dione, 1994 ; Marie, 1997 ; Yapi Diahou, 2000 ; Magassa, 2002 ; Gilliard, 2005 ; AS Fall, 2007). Cependant, appréhender, dans des enquêtes, le capital social dont disposent les ménages s'avère difficile et implique une connaissance approfondie du milieu (Magassa, 2002).

Les méthodes visant à rendre compte des perceptions de la pauvreté par les individus eux-mêmes à travers, par exemple, les récits de vie semblent d'un apport tout à fait essentiel. Nos entretiens avec certains ménages dans les quartiers précaires de Ouagadougou ont permis d'aborder certains de ces aspects, mais des investigations complémentaires seraient nécessaires pour réaliser de véritables enquêtes biographiques.

Enfin, des recherches insistent sur la nécessaire prise en compte du rôle des institutions dans l'analyse du développement (North, 2005 ; Sindzingre, 2006). Dans notre étude, cette dimension a été privilégiée à travers des entretiens approfondis auprès des principaux bailleurs et des experts qui véhiculent des référentiels et des normes, mais aussi auprès des acteurs institutionnels locaux. L'étude des principaux documents de politique sectorielle a par ailleurs permis d'affiner l'analyse institutionnelle.

Ces travaux sur la pauvreté mériteraient d'être conduits sur la durée, avec des passages répétés dans les mêmes quartiers, auprès des mêmes ménages. Cette démarche a été retenue, à une petite échelle, lors des diverses missions effectuées

par les responsables du projet au Burkina Faso et par les collègues nigériens à Niamey. La collaboration initiée avec l'Observatoire de Population de Ouagadougou (OPO)<sup>34</sup>, au sein de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), fournit une base de travail pour privilégier cette vision dynamique et processuelle dans des travaux futurs, et analyser ainsi, sur le long terme, les dynamiques de pauvretés et d'inégalités, notamment en lien avec la problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

**En conclusion**, les conceptions «classiques» de la pauvreté qui sous-tendent bon nombre de travaux de terrain doivent être enrichies à la fois d'un point de vue conceptuel et sur le plan empirique. On peut souligner les apports des travaux d'anthropologues ou des approches socio-politiques qui mettent l'accent sur les rapports de pouvoir aux échelles locales, le statut social, et les capacités de mobilisation des réseaux sociaux et le capital social. Enfin, la pauvreté – et sa perception - sont évolutives, en fonction de l'évolution et de la diversification des besoins dans des contextes urbains en mutation. La diffusion de l'électricité, l'accès à des infrastructures d'eau potable, la diffusion du téléphone portable et autres technologies contribuent à la création de nouveaux besoins plus ou moins prégnants selon les sociétés, les milieux et les générations.

La problématique du lien entre précarité et accès aux services de base (eau et assainissement) a fait l'objet de nombreuses études et a été au centre de controverses. La revue de la littérature sur les enjeux relatifs à l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays des Suds permet d'identifier certaines de ces controverses.

### Accès aux services essentiels (eau et assainissement) et lutte contre la pauvreté dans les villes africaines : Une revue de la littérature

#### 1. Les quartiers précaires ont peu bénéficié ou ont été exclus des politiques d'accès à l'eau potable

Les quartiers précaires ont, pendant longtemps, été délaissés par les politiques publiques en matière de services de base et d'infrastructures (Le Bris, 2002), notamment en eau potable. Leur statut foncier, leur localisation et le caractère plus

---

<sup>34</sup> <http://www.issp.bf/OPO/>. Depuis 2008, l'OPO collecte périodiquement des informations dans cinq quartiers de la périphérie nord de la capitale du Burkina Faso: trois quartiers non lotis (Nioko 2, Nonghin et Polesgo) totalisant 45 700 habitants en 2012, ainsi que deux quartiers lotis (Kilwin et Tanghin) abritant 40 700 habitants.

ou moins sommaire de l'habitat ont longtemps été évoqués pour expliquer cet état de fait. En effet, doter ces quartiers d'infrastructures conventionnelles serait leur conférer une première forme de reconnaissance légale.

Mais d'autres facteurs explicatifs peuvent aussi être identifiés.

Dans certaines villes africaines, jusqu'à la diffusion des plans d'ajustements structurels dans les années 1980-1990, des sociétés publiques géraient le service d'eau sans pouvoir néanmoins assurer la desserte via le réseau conventionnel à l'ensemble de la population urbaine (Baron, 2006). La plupart des citoyens qui avaient accès au réseau habitaient dans les quartiers résidentiels et dans certains quartiers populaires, ceux qui étaient les moins excentrés. Au début des années 2000, le pourcentage de la population urbaine non desservie par le réseau public se situait entre 60 % et 80 % à Cotonou, Bamako ou Dar Es Salaam, et était proche de 20% à Dakar et Abidjan (Etienne, 2003). Dans les grandes métropoles, au sein de la population desservie par le réseau, d'importants écarts existaient entre la proportion des ménages qui recouraient à un branchement domiciliaire et celle qui allait s'approvisionner à la BF, beaucoup plus nombreuse. Ainsi, dans certaines villes comme Ouagadougou, une majorité d'usagers utilisait des BF. Au contraire, dans une capitale comme Abidjan ou Cotonou, une proportion très réduite de citoyens recourait à ce type d'infrastructure.

Suite aux difficultés financières et commerciales des sociétés publiques, le principe de gestion publique en milieu urbain a été remis en cause, justifiant le recours à des Partenariats Publics Privés (PPP), à travers un processus de contractualisation entre les États et de grands groupes privés multinationaux (Baron, 2006). Ces constats sont bien documentés dans la littérature depuis les années 1990 (Blanc, Botton, 2012). Afin de légitimer le recours à ces partenariats publics privés dans les années 1990, ont été évoqués le manque de capacités techniques, l'insuffisance de moyens financiers et les dysfonctionnements dans la gestion des opérateurs publics pour étendre les réseaux. Ces contraintes ont été mises en évidence pour expliquer les difficultés à desservir la plus grande partie de la population. Mais, il faut aussi noter qu'à cette période, le taux de la croissance de la population urbaine était particulièrement élevé, de 5 à 10% dans les plus grandes agglomérations entre 1960-1980. Par ailleurs, le pouvoir d'achat de la majorité des nouveaux habitants des villes était réduit et leur solvabilité n'était pas garantie. Enfin, les superficies occupées par l'habitat progressaient à un rythme très rapide et les pouvoirs publics n'avaient pas suffisamment de moyens pour équiper des périphéries urbaines de plus en plus étendues. La construction d'infrastructures était certes planifiée, mais elle avait lieu de façon sommaire et disparate dans les nouveaux quartiers lotis. Elle

n'était même pas envisagée, à cette époque, dans les quartiers non lotis où s'installait souvent la majorité des nouveaux citadins. En effet, équiper ces quartiers en infrastructures de base (eau, électricité) aurait signifié, de la part des pouvoirs publics, une première forme de reconnaissance légale alors que, dans la plupart des pays, la politique suivie visait plutôt le démantèlement des quartiers spontanés que leur viabilisation. De plus, la localisation de ces quartiers spontanés sur des terrains en pente, marécageux ou dans des bas-fonds, et leur configuration anarchique, avec des ruelles épousant les sinuosités de l'habitat, rendaient difficile l'installation de réseaux d'eau. Il existe cependant des exceptions. A Dakar, dans les années 1980, le clientélisme politique et l'implication d'ONG (ENDA) ont permis aux zones irrégulières de Pikine d'être mieux équipées en BF que certains quartiers lotis (Salem, 1992).

Des études récentes ont montré les limites de ce modèle de gestion déléguée préconisant le recours aux PPP (Marin, 2009). D'autres travaux soulignent plus particulièrement le fait que ces PPP n'ont pas permis d'assurer un accès à l'eau pour les plus pauvres (Bakker, 2007 ; Bayliss, Fine, 2007). En effet, les firmes multinationales impliquées dans ces PPP sont relativement peu intervenues dans les périphéries urbaines des villes africaines où la solvabilité des habitants n'était pas garantie, notamment dans les quartiers irréguliers où la population était majoritairement pauvre.

a. Un coût de l'eau relativement plus élevé pour les populations précaires des quartiers irréguliers

Au sein des périphéries urbaines délaissées par les pouvoirs publics et les opérateurs privés, mais aussi dans les quartiers populaires partiellement desservis par le réseau, les populations s'organisent localement pour assurer leur approvisionnement en eau.

Dans les zones non loties, en plus des puits privés qui existent, les habitants disposant de moyens financiers se connectent parfois illégalement aux réseaux approvisionnant les quartiers voisins (branchements illicites). Ils exercent parfois une activité de revente d'eau et cumulent plusieurs sources de revenus : location de logements, activité salariée, commerce (Yapi Diahou, 2000, Bousquet, 2006). Par ailleurs, dans ces mêmes quartiers, des initiatives sont prises par des ONG et des associations pour implanter des infrastructures d'accès à l'eau potable, notamment des forages. De nombreux habitants des quartiers précaires s'improvisent vendeurs

d'eau informels pour approvisionner la population et exercer une activité à but lucratif. Enfin, dans des villages intégrés à la ville suite à l'extension du tissu urbain, la population reste approvisionnée par des forages et des pompes manuelles, implantés par les services de l'hydraulique intervenant en milieu rural. L'existence de ces infrastructures dans les quartiers non lotis, gérées le plus souvent sur un mode informel, et le développement du commerce de l'eau permettent de répondre en partie aux besoins de la population des quartiers précaires.

Mais les habitants des quartiers sous-équipés, qui sont en majorité dans des situations de pauvreté, paient l'eau plus chère que ceux qui ont un branchement domiciliaire ou qui s'approvisionnent à la BF à proximité de leur domicile. Le prix du bidon ou de la barrique, transportés par les revendeurs, est 10 fois le prix de l'eau de la première tranche sociale (Etienne, 2003), voire même entre 2 et 20 fois plus élevé que l'eau de la BF (Vincent, 2003 ; Etienne, 2003). Plus la distance à parcourir par le revendeur est longue, plus l'eau est chère. Lors des périodes de pénurie, notamment en période sèche ou lors des coupures, les prix augmentent aussi fortement. Recourir aux revendeurs permet néanmoins aux ménages qui en ont les moyens d'éviter aux femmes et enfants, principaux concernés par la corvée d'eau, de passer de longues heures d'attente devant la pompe, notamment en période de pénurie. Mais l'achat d'eau aux revendeurs ne garantit pas sa qualité. Celle-ci est souvent non potable car les barriques ou les bidons de transport sont mal nettoyés, les bassines ne sont pas couvertes lors du transport ou l'eau est conservée dans des futs ou des récipients insuffisamment protégés.

### b. Une inflexion récente des politiques en faveur des pauvres et des quartiers précaires

Depuis une vingtaine d'années, le regard porté sur l'approvisionnement en eau des quartiers précaires a évolué. Des solutions alternatives sont mises en œuvre en lien avec des politiques de développement axées sur la lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le fait de reconnaître l'eau potable comme droit humain (Assemblée générale des Nations Unies, Juillet 2010) a probablement eu aussi une incidence, même si les Etats qui l'on véritablement inscrit dans leur constitution sont rares (mis à part des pays comme l'Afrique du Sud en 1996, Aubriot, 2012). Certains pays affichent néanmoins le droit à l'eau comme un droit humain, comme c'est le cas au Burkina Faso (Lopa Dufrenot, 2008).

Les politiques qualifiées de pro-poor car ciblées sur les populations et les quartiers précaires sont de nature différente en fonction des pays (Newborne et al., 2012) ; elles privilégient plusieurs axes.

Tout d'abord, elles visent une amélioration de l'offre de service par l'extension ou la diversification des modalités d'accès à l'eau (branchements domiciliaires, BF, kiosques à eau, camions-citernes, forages, etc.), même si l'objectif du service universel via le réseau reste le plus souvent l'objectif final des politiques.

Par ailleurs, elles mettent en place des outils favorisant la diminution du coût d'accès à l'eau et du prix de l'eau : réduction du prix des branchements domiciliaires avec subvention, tarifs différenciés en fonction des volumes consommés et des profils de la clientèle selon les principes de tarification sociale, mise en œuvre de systèmes de paiement adaptés aux capacités des populations pauvres (pré-paiement, paiements échelonnés). L'application de ces mesures est rendue possible par des systèmes de péréquation entre différentes catégories d'usagers, entre localités (excédentaires ou déficitaires en fonction des ventes d'eau), par ou des mécanismes de subvention. Les limites de ces mesures ont aussi été documentées (Etienne, 2003 ; Whittington et al., 1992), mais peu d'innovations ont eu lieu pour tenir compte de ces critiques.

Enfin, ces politiques prônent, dans certains contextes, la reconnaissance du rôle de petits opérateurs privés pour approvisionner en eau des populations dans les quartiers précaires, et la formalisation de ce secteur qui relevait en grande partie de l'informel (Blanc et al., 2009 ; Jaglin, Zérah, 2010 ; Baron, Frenoux, 2012).

### c. Des innovations dans le cadre de partenariats pluri-acteurs et d'approches territorialisées

Dans les pays en développement, des structures et acteurs hétérogènes, regroupés sous le terme de « petits opérateurs privés » (POP), fournissent de l'eau à 60% de la population locale (Trémolet et al., 2010). Ils renvoient à l'existence de formes alternatives au modèle conventionnel du réseau, parfois qualifiées de formes non conventionnelles (Jaglin, Zérah, 2010). De nombreuses études ont été menées sur ces acteurs au cours de ces dernières années (Kariuki, Schwartz, 2005 ; Kjellen, 2006 ; Blanc, Cavé et al, 2009 ; Botton, Blanc, 2010). Il est intéressant de constater que les interventions de ces petits opérateurs, jusqu'à présent contestées par les structures de la coopération internationale et les pouvoirs publics, ont été progressivement reconnues. Peu d'analyses théoriques existent à l'heure actuelle

sur ce sujet, les études étant principalement monographiques (Baron, Frenoux, 2012). Selon Frenoux (Baron, Frenoux, 2012), ces opérateurs sont présents là où l'Etat s'est désengagé, ou ne s'est jamais engagé, dans les quartiers irréguliers des zones périurbaines de grandes métropoles, dans les petites villes et les bourgs ruraux. Ils développent, souvent dans l'informel et en l'absence de service, un segment particulier d'accès à l'eau selon des modalités différentes de l'offre classique, tout en apportant des réponses concrètes aux attentes de la population. Les études empiriques mettent en évidence leur forte capacité d'innovation et de gestion de systèmes complexes (financement, gestion et maintenance de systèmes en réseau, gestion commerciale par comptage) dans des environnements institutionnels peu structurés et très incertains, avec une certaine flexibilité. Ces « formes alternatives », endogènes, d'approvisionnement en eau suscitent depuis peu le débat et commencent à être considérées comme une solution pour assurer le développement des services d'eau potable des villes en développement. La multiplication récente des publications dans les revues des principaux bailleurs de fond en est l'expression la plus visible (Baron, Frenoux, 2012).

Censées constituer parfois une alternative à destination des populations précaires exclues de l'accès au réseau, ces modalités concernent en fait les ménages solvables, capables de payer le branchement au réseau et la facture mensuelle. Cette logique d'un « marché inclusif » pour les pauvres – ou du moins pour la petite prospérité - renvoie au modèle Bottom of the Pyramid (BOP) développé par Prahalad (2004).

La diversification des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau engendre des modes de gouvernance originaux. Ils sont en lien avec de nouveaux partenariats construits entre municipalités, sociétés publiques, opérateurs privés, organisations de la société civile et associations, instances communautaires, ONG, bureaux d'études et agences de coopération afin d'étendre l'accès à l'eau potable. Dans certains cas, des services spécialisés ont été créés au sein des sociétés publiques ou privées pour s'occuper des quartiers précaires et des populations à faibles revenus. Ainsi, à Accra, au Ghana, des relations contractuelles ont été établies entre la Ghana Water Company et les transporteurs privés qui desservent près d'un quart de la population soit directement, soit en passant par des revendeurs. Elles ont permis de structurer cette filière informelle de fourniture d'eau, d'améliorer l'accès à la ressource, la qualité de l'eau et du service, de réguler les prix et de réduire le tarif de gros au niveau des stations-service (Kariuki 2000, in Jaglin, 2005). Dans d'autres cas, un découplage entre acteurs intervenant dans le secteur s'est opéré ; l'approvisionnement en eau a été assuré de façon autonome par des ONG et des agences de coopération qui travaillaient avec des opérateurs informels ou des

organisations communautaires. Ainsi, dans des quartiers périphériques de Dar Es Salam et de Lusaka, de mini-réseaux d'eau gérés par des comités de résidents sont alimentés par des forages indépendants, financés en partie par la coopération étrangère (Bousquet, 2006). Ce découplage s'est aussi produit dans les ghettos résidentiels de Nairobi. A Conakry, pour pallier les carences de la société nationale, l'approvisionnement d'une partie des citoyens est assuré par des forages privés construits par des citoyens fortunés.

Par conséquent, dans des villes fragmentées, caractérisées par de fortes disparités sur le plan de l'habitat et au niveau social, les dispositifs ont évolué en fonction du profil des usagers, de leurs capacités financières, du statut foncier du quartier et de ses caractéristiques socio-économiques, mais aussi de la volonté et des capacités des politiques nationales et locales. La mise en œuvre de ces dispositifs aux échelles locales a été facilitée par les réformes de décentralisation qui ont conféré des pouvoirs importants aux municipalités dans le secteur. Beaucoup d'espoirs ont été placés par les promoteurs de la décentralisation dans l'avènement d'un pouvoir communal qui reposerait sur une proximité accrue entre populations et élus. Désormais, les municipalités sont supposées jouer un rôle clé dans le secteur de l'eau dans les villes africaines, même si les situations diffèrent en fonction des contextes. Pour des raisons en partie électorales, les besoins des populations des quartiers précaires sont mieux pris en compte. La réduction du rôle des structures centrales, l'émergence de pouvoirs locaux, la reconnaissance du rôle des opérateurs informels et des organisations communautaires ont contribué à une diversification des initiatives ciblées sur les habitants des quartiers précaires. Mais la portée et la pérennité de ces actions présentent des limites.

#### d. Impacts des politiques pro-poor en termes d'efficacité, d'équité sociale et spatiale

Les politiques pro-poor dans le secteur de l'eau potable se sont traduites par des avancées non négligeables.

L'accès à l'eau potable s'améliore du fait d'une offre plus diversifiée et plus adaptée, et d'actions en faveur de la réduction du prix de l'eau et/ou des coûts de connexion au réseau, dispositifs supposés atteindre les ménages précaires. Mais il faut éviter de généraliser car ces politiques ont varié en fonction des contextes nationaux. Par exemple, seuls quelques pays ont connu une baisse significative des tarifs de connexion au réseau. Par ailleurs, d'importantes différences existent entre les Etats

d'Afrique de l'Ouest concernant les prix de l'eau au m<sup>3</sup> payé par les consommateurs selon les différentes tranches, mesure connue sous le terme de tarification sociale (Dupont, 2010). Cependant, de nombreuses études (Whittington et al., 1992) ont montré que les citoyens pauvres ne bénéficient pas systématiquement des mesures de tarification sociale. Ainsi, dans les cours collectives où plusieurs ménages à faible pouvoir d'achat s'approvisionnent à un seul robinet, le prix de l'eau payé par chaque famille est bien au-delà de la tranche sociale compte tenu du volume élevé des consommations et des problèmes liés au partage du paiement de la facture (Etienne, 2003).

Pour mesurer l'impact des politiques pro-poor, les statistiques qui permettent d'évaluer l'amélioration de l'accès à l'eau potable doivent être analysées avec précaution. En effet, certains critères de mesure des taux d'accès sont discutés, notamment car ils ne prennent pas assez en considération les aspects sur la qualité de l'eau (Dos Santos, 2012). Ainsi, la norme de 20 litres d'eau par jour et par personne pour assurer un minimum vital du point de vue de l'OMS est discutée par certains experts (Dos Santos, 2012) qui soulignent qu'il faudrait 50 litres par jour et par personne pour que les besoins de consommation et d'hygiène soient satisfaits, notamment en milieu urbain. De plus, l'accès à l'eau via des points d'eau modernes ne garantit pas la potabilité de l'eau car, comme cela a été documenté dans une abondante littérature (Dos Santos, 2012), les risques de pollution de l'eau existent pour de nombreuses raisons, notamment une protection insuffisante des récipients lors du transport et du stockage. Enfin, l'impact de l'installation de nouvelles infrastructures (PMH, BF) dans les quartiers précaires est souvent plus limité que prévu car leur nombre reste toujours insuffisant face à la croissance continue de la population dans ces quartiers. Ainsi, le temps d'attente est long, le service d'eau n'est pas continu et les quantités d'eau fournies restent insuffisantes.

Le bilan des politiques pro-poor est mitigé, et les inégalités tant spatiales que sociales perdurent.

A l'échelle de la ville, les mesures pro-poor ne concernent pas tous les quartiers précaires. Seuls certains quartiers irréguliers font l'objet de programmes d'équipement sans que les critères de sélection ne soient toujours explicités. Par ailleurs, des inégalités importantes existent au sein de ces quartiers entre les ménages qui bénéficient de certains programmes et ceux qui en sont exclus.

L'équité sociale est, elle aussi, difficilement atteinte car les populations des quartiers précaires sont hétérogènes. Des différences importantes existent entre une minorité dont la situation s'apparente à celle des « classes moyennes » (des écarts existant aussi entre floating class et classes moyennes inférieures) et une majorité de

ménages dans des situations de grande précarité. Ces derniers ne constituent pas pour autant un groupe homogène en raison des différences entre niveaux de pauvreté. Se pose donc un problème de ciblage des différentes catégories de ménages, en fonction de dispositifs conçus pour assurer une certaine équité. Cette question est d'une grande complexité.

En effet, dans les quartiers précaires, le recours à des systèmes d'approvisionnement diversifiés peut aussi être un facteur d'aggravation des inégalités à la fois sociales et spatiales, comme le montre l'étude d'Anne Bousquet sur Kibera à Nairobi, l'un des plus importants quartiers précaires d'Afrique (Bousquet, 2005). Au sein de ce quartier qui regroupait environ 800 000 habitants au milieu des années 2000, la dépense en eau des ménages raccordés au réseau (6%) est deux fois inférieure à celles des ménages non raccordés. Le tarif payé au niveau des kiosques à eau est supérieur à celui payé par les abonnés disposant d'un branchement privatif.

Les ménages qui disposent d'un branchement privatif sont souvent ceux qui peuvent être considérés comme relativement aisés, notamment lorsqu'une partie des dépenses liées au raccordement est à leur charge. Ils sont propriétaires de leurs logements, possèdent des logements qu'ils mettent en location, et exercent des activités commerciales. Certains participent même au commerce de l'eau qui s'avère très rémunérateur. La situation est fort différente pour les familles les plus démunies qui ont régulièrement des difficultés pour acheter l'eau au niveau des BF et, dans une moindre mesure, aux pompes à motricité humaine. Bien que le principe du paiement pour l'eau soit progressivement accepté (« volonté à payer ») par les populations des villes africaines, la « capacité à payer » est loin d'être la norme. Au sein des ménages très pauvres, en situation de survie, l'achat de l'eau grève des budgets très restreints, essentiellement consacrés aux dépenses d'alimentation. Payer l'eau se fait au détriment d'autres postes de dépenses, notamment la scolarité des enfants. Ainsi, ces ménages sont contraints de recourir à des ressources en eau polluée pour couvrir leurs besoins quotidiens en eau. Mais le recours à des ressources d'eau alternatives gratuites n'est pas seulement le fait des très pauvres. Dans les quartiers précaires, de nombreux habitants récupèrent l'eau de pluie en saison des pluies pour une grande partie des usages afin de diminuer les dépenses consacrées à l'eau.

e. Comment et à quels niveaux construire des régulations ?

L'intervention non coordonnée de multiples acteurs dotés de capacités inégales ainsi que la mise en place de systèmes spécifiques d'accès à l'eau potable en fonction des types de quartiers et des niveaux de pauvreté se traduit par une grande hétérogénéité, exacerbant la complexité à élaborer des politiques publiques adéquates. Ce manque de coordination peut avoir pour conséquence d'accroître une fragmentation territoriale déjà prononcée au sein des villes, notamment dans les grandes agglomérations (Baron, 2006).

A l'échelle locale, il est difficile, voire impossible, pour les autorités publiques locales d'assurer la prise en charge, dans leur totalité, du coût des infrastructures, de résoudre des problèmes de gestion de la ressource en eau et de construire des solidarités entre catégories hétérogènes d'utilisateurs (Jaglin, 2005). Si le rapprochement entre élus et habitants des communes, au cœur du processus de décentralisation, permet une meilleure prise en compte des besoins, l'observation montre que de fortes disparités existent entre communes, au niveau de leurs capacités techniques et gestionnaires, mais aussi en termes de dynamisme, certains maires étant de véritables leaders. De plus, les communes les plus riches sont souvent les plus proches des instances décisionnelles et des réseaux de pouvoir qui sont en mesure de mobiliser les moyens les plus importants.

La mise en œuvre de solidarités à différents niveaux est nécessaire pour équiper les territoires les plus déshérités et les populations les plus pauvres. Dans de nombreux pays d'Afrique, cette solidarité repose sur l'instauration de systèmes de péréquation entre catégories d'utilisateurs, à différentes échelles territoriales (entre quartiers, voire entre communes) ou même entre services (électricité, eau par exemple). Ainsi, au Sénégal, les excédents dégagés par les opérateurs auprès des usagers qui consomment les plus grandes quantités et paient l'eau plus chère alimentent un système de subventions qui permet à une majorité de petits consommateurs d'avoir l'eau à un tarif relativement bas (Blanc, Ghesquières, 2006). Par ailleurs, les bénéfices réalisés dans quelques grandes agglomérations du pays où la gestion est excédentaire sont utilisés en partie pour compenser les déficits des villes moyennes qui sont plus nombreuses.

Cette mise en place d'un système de péréquation n'est possible que s'il existe des instances de régulation et de coordination qui disposent de suffisamment de pouvoir et de représentativité pour faire valoir l'intérêt commun. La mise en place d'instances de régulation a plusieurs objectifs : fixer et faire respecter le prix de l'eau, assurer sa qualité et favoriser la coordination des nombreux acteurs qui opèrent dans le secteur de l'eau (Trémolet et al., 2010).

La question de la régulation et de la promotion de l'intérêt commun ne se pose pas seulement à l'échelle du territoire national ou de la ville, elle concerne aussi le quartier. Force est de constater que les interventions des ONG, des petits opérateurs privés et/ou des instances communautaires dans les quartiers précaires sont souvent juxtaposées et fréquemment concurrentes. Les études sur l'approvisionnement en eau dans les villes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe montrent que la construction d'un intérêt public local est difficile dans des quartiers au sein desquels cohabitent des populations hétérogènes et où l'approvisionnement en eau est assuré par des intervenants qui se font concurrence (Jaglin, 2005, Bousquet, 2006). Ainsi, à Kibera, du fait de l'absence de régulation par des autorités publiques, les kiosques gérés par des instances communautaires ne peuvent concurrencer les kiosques privés qui sont plus nombreux, et il n'est pas possible de faire baisser le prix de l'eau (Bousquet, 2005). Dans ce quartier, une forte concurrence pour le commerce de l'eau entre les cartels de revendeurs, les bandes de jeunes à la solde des partis politiques et les groupes communautaires appuyés par les ONG donne lieu à des rapports de force alimentés par la violence. La gestion communautaire ne sert pas toujours l'intérêt public<sup>35</sup>, comme en témoignent les dysfonctionnements des mini-réseaux d'eau de Lusaka, gérés de façon opaque par des comités de résidents qui font un mauvais usage des fonds collectés au niveau de la population (Dubresson, 2001). Enfin, les travaux de recherche conduits dans des villes de taille moyenne comme Mopti (Mali) témoignent d'une gestion communale de l'eau marquée par le clientélisme (Bouju, 2000).

Les ONG, bien qu'actives dans le secteur de l'eau, n'ont pas de légitimité pour exercer cette fonction de régulation. Néanmoins, diverses études de cas montrent qu'elles peuvent exercer un rôle important dans la construction de capacités locales et la consolidation de processus d'apprentissage (Dorier-Appril, 2005). On peut citer par exemple le cas du GRET, ONG française, qui a eu un rôle clé de ce point de vue lorsque s'est négociée la gestion déléguée de mini-réseaux d'eau en Mauritanie (Carlié, 2001). L'appui que certaines ONG (comme Eau Vive) apportent aux autorités communales de plusieurs villes moyennes du Burkina Faso leur permet de mieux négocier les termes des contrats de délégation de la gestion du service de l'eau à de petits opérateurs privés (Baron, Bonnassieux, 2013).

Enfin, les mobilisations collectives peuvent, dans certains contextes, exercer un rôle important pour faire prévaloir l'intérêt des populations défavorisées. Ainsi, à Soweto,

---

<sup>35</sup> Titre d'un article de référence dans le domaine : Olivier de Sardan J.-P., Elhadj Dagobi A., 2001, «La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger», *Politique Africaine*, n° 80, 153-158.

en Afrique du Sud, les protestations contre le système de pré-paiement de l'eau ont permis aux usagers pauvres de bénéficier gratuitement de 6 m<sup>3</sup> d'eau par mois (Aubriot, 2012 ; Blanc, Ghesquières, 2006). Mais le contexte de l'Afrique du Sud est particulier car il existe dans ce pays une tradition de militantisme et de non-paiement des services d'eau, héritage des luttes contre l'apartheid. Dans les autres grandes villes d'Afrique, les coalitions portent plutôt sur la lutte contre la cherté de la vie. En effet, les principales doléances concernent les prix des produits alimentaires de base et du carburant. Cependant, de violentes manifestations peuvent éclater lorsque, du fait de la défaillance de l'opérateur en charge de la distribution d'eau, la population est privée d'eau, parfois pendant plusieurs jours, comme à Conakry en 2013. Ces revendications font donc pression sur les autorités locales, notamment en période électorale.

Ainsi, dans des territoires urbains où se superposent plusieurs instances de pouvoir - sociétés publiques ou privées en charge du secteur de l'eau, municipalités et services nationaux de l'hydraulique encore actifs dans certaines périphéries urbaines, sociétés civiles, se pose la question des formes de coordination à instaurer entre ces instances pour réguler leurs interventions. Faut-il créer une structure où les grands opérateurs du secteur, la municipalité et les services de l'Etat auraient le même pouvoir ou conférer à l'une de ces instances un rôle d'acteur clé, voire mettre en place une structure ad-hoc telle qu'une agence de régulation (comme cela était le cas au Niger jusqu'en 2012) ?

### **2. L'assainissement : Un retard par rapport aux mesures concernant l'accès à l'eau potable**

L'analyse des politiques publiques en matière d'accès aux services de base en Afrique montre un important décalage entre les actions qui portent sur l'accès à l'eau potable et celles qui concernent l'assainissement. Le terme d'assainissement renvoie à une grande diversité de problématiques, allant de la gestion des eaux usées et pluviales, de la gestion des déchets solides, de la construction de latrines, etc. Dans les villes africaines, les politiques d'assainissement font figure de parents pauvres ; en attestent les faibles montants des financements octroyés et l'insuffisance des mesures prises (Matejka et al, 2004). Les programmes d'ajustement structurel (années 1980 et 1990) ont réduit le peu de moyens que les pouvoirs publics consacraient à ce secteur (Issaka, 2010). Le déficit de l'action publique au niveau des services étatiques et des municipalités a été néanmoins en partie compensé par les interventions de divers acteurs : ménages, opérateurs informels, associations,

ONG, un soutien émanant par ailleurs des structures de la coopération internationale. Depuis quelques années, les institutions internationales et les bailleurs ont mis la problématique de l'assainissement sur le devant de la scène et les projets sont de plus en plus nombreux à privilégier le volet assainissement, souvent en lien avec les programmes d'accès à l'eau potable.

### a. L'assainissement autonome : un axe privilégié

Les modalités privilégiées dans le cadre des politiques d'assainissement concernent principalement l'assainissement autonome. L'objectif est en effet de limiter les risques de maladies provoquées par les contacts avec les excréta lorsque la population utilise des latrines traditionnelles constituées d'un simple trou surmonté d'une dalle de ciment à ciel ouvert ou qu'elle défèque dans des terrains vagues. La dissémination des microbes par les insectes qui rentrent en contact avec les déchets favorise la propagation de maladies diarrhéiques et parasitaires qui touchent particulièrement les enfants. Une faible part de la population urbaine bénéficie de latrines améliorées disposant d'un système d'évacuation avec une fosse étanchéifiée (Morella et al., 2008) ; ces chiffres sont particulièrement faibles dans des pays tels que le Mali et le Niger. Malgré des campagnes actives de construction de latrines améliorées dans de nombreuses villes, à l'initiative des pouvoirs publics et des ONG, leur nombre progresse moins vite que celui des latrines traditionnelles. Pour beaucoup de ménages, c'est un luxe auquel ils ne peuvent prétendre compte tenu de leurs revenus limités (Morella et al., 2008). Seuls certains habitants des quartiers lotis, aux revenus relativement élevés, peuvent doter leurs logements de latrines améliorées. Au sein des quartiers populaires, où l'habitat de cour prédomine, beaucoup de citoyens partagent des latrines « traditionnelles » avec leurs voisins. Les latrines et les douches sont souvent installées dans le même lieu. Les problèmes posés par l'insuffisance de ces équipements et l'organisation de leur entretien causent des frictions entre les résidents des cours collectives.

Les actions entreprises au niveau de la construction d'infrastructures collectives pour l'évacuation des eaux usées sont plus limitées. Une minorité de quartiers sont équipés de dispositifs permettant l'évacuation des eaux usées. Très souvent, elles sont rejetées directement dans la rue par les riverains. Ce mode d'épandage, répandu, favorise la formation de flaques d'eau stagnantes qui attirent les moustiques, contribuant au développement du paludisme. Seule une minorité de citoyens est raccordée à l'égout et la proportion de ceux qui y ont accès varie fortement d'une ville à l'autre. Elle est plus élevée dans les grandes agglomérations

comme Abidjan et Dakar, comparativement à Ouagadougou ou Cotonou (Pseau, 2004). Dans les vieux quartiers d'habitat populaire, les égouts sont souvent obsolètes du fait de leur ancienneté, d'un manque d'entretien et d'une surcharge liée aux fortes densités de population. D'importantes disparités existent entre quartiers pour ce qui concerne l'installation de caniveaux pour le drainage des eaux de pluie. Ces infrastructures sont concentrées dans les quartiers administratifs et commerciaux, les vieux quartiers populaires du centre-ville, les quartiers résidentiels et certains quartiers d'habitat économique, et dans une partie des zones industrielles. Par contre, les nouveaux quartiers lotis à la périphérie, qui sont équipés de façon sommaire et abritent une proportion croissante de la population, n'en bénéficient pas. A la saison des pluies, leurs habitants ont beaucoup de difficultés pour se déplacer car les rues sont inondées et parsemées de nids de poule. Les populations des quartiers centraux sont aussi concernées par les problèmes d'évacuation des eaux, les caniveaux étant souvent obstrués par les riverains qui y jettent leurs déchets. L'observation des pratiques des citoyens montre que l'implantation d'infrastructures par les autorités ne suffit pas à garantir une évacuation correcte des eaux et qu'il faut qu'elle soit accompagnée d'actions de sensibilisation pour en permettre un usage adéquat (Pseau, 2004).

### b. Des systèmes de collecte des ordures déficients et inégalement répartis

Alors que la production de déchets ne cesse d'augmenter du fait de la croissance de la population et de la diversification des activités économiques, la collecte et le traitement des déchets connaissent d'importantes carences. Des variations significatives existent entre villes concernant le niveau de collecte des déchets. Ainsi, à Dakar, le taux de collecte était estimé à 60% en 2004, alors qu'il n'était que de 10% à Dar Es Salam (Pseau, 2004). Ces écarts sont en partie dus à l'absence d'initiatives locales émanant de la population, des petits opérateurs privés ou d'associations pour compenser le manque de moyens de l'Etat et des communes. A Dar Es Salam, le bas niveau de collecte est dû en partie au fait que la population estime que les autorités doivent assurer ce service (Merino, 2005). Lorsque les acteurs publics s'associent à des privés et des associations pour co-produire le service, les niveaux de collecte sont plus élevés. Par exemple, à Dakar, le ramassage des déchets est mieux organisé car une collaboration efficace existe entre les autorités municipales et les acteurs associatifs. Dans cette ville, 80 % des déchets sont mis en décharge par une dizaine de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Elles s'appuient sur un réseau de collecte organisé autour d'une centaine de

Groupements d'Intérêt Economique (GIE) qui font de la collecte de déchets au porte à porte. Les études réalisées dans d'autres villes montrent qu'une réelle collaboration entre ONG et organisations communautaires de base contribue efficacement à la bonne conduite des opérations d'assainissement. A Accra, au Ghana, depuis les années 2000, environ 70% des déchets mis en décharge sont collectés gratuitement par le biais de conteneurs publics. Ceux-ci sont gérés, pour plus de 60% d'entre eux, par des PME, prestataires de services rémunérés par les autorités urbaines, intervenant dans des zones prédéfinies par contrats. Un relativement faible pourcentage est pris en charge directement par les services urbains municipaux. La collecte payante ne concerne que 5% de la population (Meunier-Nikiema, 2007).

Bien qu'elles n'aient pas la même ampleur que dans le domaine des eaux usées et pluviales, des disparités importantes existent entre quartiers en matière de collecte et d'évacuation des déchets. Ces différences sont en grande partie liées à la plus grande considération accordée par les autorités à certains quartiers et aux moyens que peuvent mobiliser les résidents en fonction de leurs capacités financières (Merino, 2005 ; Issaka, 2010 ; Meunier-Nikiema, 2007). Dans les quartiers « vitrines » des grandes agglomérations, des brigades de balayuses, souvent composées de femmes âgées payées par les municipalités, nettoient les rues. A Nairobi, les résidents des quartiers aisés ont recours à des compagnies privées pour la collecte des ordures. Dans les quartiers de type intermédiaire, le ramassage des déchets est effectué par les services municipaux et des compagnies privées. Enfin, dans les quartiers pauvres, ce sont de petites entreprises informelles de collecte des déchets, souvent constituées d'une ou deux personnes, sans statut légal, qui opèrent (Merino, 2005).

Les carences dans le secteur ne sont pas seulement liées aux déficiences de l'action publique et à l'insuffisante participation des organisations de la société civile et du privé. Elles sont aussi dues aux pratiques des citoyens qui font un mauvais usage des infrastructures d'assainissement existantes et de l'espace public : ordures jetées à côté des bacs à ordures, dans les caniveaux ou sur les terrains non bâtis, voire directement dans les rues. Une première analyse laisserait à penser que l'omniprésence des sacs en plastique qui jonchent le sol témoigne d'un manque de considération de la part des citoyens pour la propreté. Dans certaines capitales comme Kigali au Rwanda, l'application des dispositions strictes, édictées par les autorités pour rendre la ville propre, est facilitée par l'autodiscipline de la population qui ne jette pas d'ordures par terre. Ces pratiques citoyennes sont encore peu répandues au sein d'une grande partie des populations urbaines qui ne considèrent pas l'espace public comme un bien commun dont il faudrait prendre soin.

Les représentations qu'ont les différentes catégories de citoyens du sale et du propre ont une forte incidence sur l'assainissement et le ramassage des ordures (Bouju, Ouattara, 2002 ; Blundo et al., 2002 ; Meunier-Nikiema, 2007). L'application des principes hygiénistes se heurte aux croyances locales, à la disparité des conditions de vie des habitants, et à la pauvreté (Traoré, 2009 ; 2011). Les relations entre saleté, manque d'hygiène et risque de propagation de maladies sont plus perçues au sein des élites que chez les populations pauvres où le sale est souvent associé à la notion de souillure, à connotation morale ou religieuse, et n'a que peu de rapports avec l'hygiène (Bouju, Ouattara, 2002). Nombreux sont les citoyens qui établissent une distinction entre d'un côté, l'espace socialisé intérieur qui est privé et qui correspond à la cour familiale et à sa devanture, faisant l'objet d'attention et d'entretien et, de l'autre côté, l'espace public perçu comme n'appartenant à personne, où il devient donc possible de jeter des ordures (Traoré, 2011). Cette dichotomie est visible par exemple dans les petits centres urbains au Niger : les concessions familiales sont balayées avec soin, et l'hygiène consiste à repousser ce qui est sale à l'extérieur, au-delà de l'espace domestique (Blundo et al., 2002). Ces usages différenciés de l'espace en milieu urbain sont liés aux modes de représentations de l'espace en milieu rural et aux pratiques qui leur sont associées. Elles sont renforcées par l'impression, souvent justifiée, que les pouvoirs publics ne font rien pour aménager le quartier et ses rues.

### c. Les populations défavorisées des quartiers précaires : principales victimes du manque d'assainissement

Dans les quartiers précaires les plus pauvres, les populations subissent fortement les conséquences du manque d'assainissement. A Abidjan, au début des années 1990, la probabilité de mourir entre 1 et 5 ans était 15 fois plus élevée dans les quartiers précaires que dans l'habitat de standing (Gueu 1993, in Dongo et al, 2008). Les niveaux particulièrement élevés de mortalité et de morbidité sont dus au cumul de plusieurs facteurs : difficultés d'accès à l'eau potable, insalubrité de l'environnement, sous-alimentation, manque d'infrastructures socio-sanitaires, bas niveau d'instruction, incapacité de se soigner correctement. Parallèlement, les déficiences en matière d'assainissement exercent aussi un rôle important dans la propagation de certaines affections (paludisme, maladies diarrhéiques et parasitaires, typhoïde, hépatites, dermatoses, choléra, etc.).

Les carences dont sont victimes les populations sont liées au sous-équipement au sein du logement et du quartier, mais aussi à sa localisation. C'est dans ces quartiers

les plus précaires, non lotis, que se trouve la plus forte proportion de logements dépourvus de latrines. La plupart de ceux qui en disposent sont équipés de latrines traditionnelles. Il n'existe pas de puits perdus pour l'évacuation des eaux usées qui sont le plus souvent rejetées dans la rue. Les ordures sont entreposées derrière les habitations, sur les espaces vides, dans les bas-fonds. Les carences en matière d'assainissement autonome, d'évacuation et de drainage des eaux et de rejet des déchets provoquent une pollution des nappes d'eau souterraine auxquelles les populations ont recours pour leur consommation, notamment lorsqu'elles s'approvisionnent aux puits privés. Dans les zones de forte densité, les difficultés auxquelles sont confrontées les populations sont plus aiguës compte tenu de la proximité entre les habitations et les décharges improvisées d'ordures et les nappes d'eau stagnante.

Les problèmes sanitaires provoqués par le sous-équipement sont aggravés par la configuration de l'habitat (Issaka, 2010). Les quartiers les plus précaires sont souvent situés sur des terrains en pente, dans des bas-fonds, sur des espaces considérés comme non constructibles. Du fait de leur sitologie, les risques auxquels ils sont confrontés sont particulièrement élevés lorsque se produisent des pluies violentes. Le ruissellement des eaux lors des inondations provoque la destruction de nombreuses habitations en banco et contribue à une dissémination des déchets qui favorise la propagation d'épidémies, comme celles de choléra qui touchent régulièrement ces quartiers.

d. Des avancées récentes qui n'impliquent pas suffisamment les acteurs informels et touchent peu les quartiers non lotis

Ces dernières années, des financements plus importants ont été apportés par les structures de la coopération internationale et bilatérale, mais aussi par les Etats, pour diminuer l'écart entre les taux d'accès à l'assainissement et à l'eau potable. Il s'agit de réduire les conséquences néfastes de l'insalubrité sur les plans économiques et sanitaires, notamment pour les populations urbaines à faible revenu.

Les programmes de promotion de latrines améliorées sont basés sur l'octroi de subventions pour limiter les dépenses des citoyens. Ainsi, au Burkina Faso, les subventions couvrent 80% du coût total de la construction des latrines. Elles sont financées à 30% par les ressources propres de l'entreprise publique chargée d'assurer le service d'eau et d'assainissement (ONEA) et à 70% par les partenaires techniques et financiers (Pigaud, 2013). Des formations sont organisées pour les

artisans impliqués dans l'installation de latrines améliorées. Des programmes portent sur la réhabilitation de latrines traditionnelles, moins coûteuses que les latrines améliorées.

Les financements des institutions de la coopération internationale dont bénéficient les principales ONG qui interviennent dans le secteur de l'assainissement sont utilisés en partie pour la création de GIE et d'organisations de développement communautaires actives dans ce secteur. Lors d'une étude réalisée à Mopti (Mali), 22 GIE et 33 associations avaient été répertoriés dans le secteur de l'assainissement (Dorier-Apprill, Meynet, 2005). Cependant, le niveau de professionnalisation de ces organisations locales, souvent dirigées par des jeunes diplômés sans emploi, est très inégal.

Les activités de ces organisations locales sont plutôt ciblées sur la pré-collecte des ordures à l'échelle d'un quartier. Elles manquent de capacités financière et techniques pour être opérationnelles à l'échelle de plusieurs quartiers. La coopération avec les municipalités, devenues maîtres d'ouvrage, devrait s'accroître afin d'améliorer la performance du service. En effet, l'intervention des mairies et des services municipaux de la voirie serait nécessaire pour réguler l'action des organisations locales et aboutir à une meilleure organisation de l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des déchets. Le fait que certaines organisations locales, appuyées par des ONG internationales, disposent de plus de moyens financiers que les Mairies peut provoquer des tensions (Dorier-Apprill, Meynet, 2005). Par conséquent, les autorités municipales préfèrent parfois assurer directement certaines prestations dans le domaine de l'assainissement pour gérer elles-mêmes les aides financières extérieures destinées à ce secteur.

Les organisations communautaires et les GIE soutenus par la coopération internationale sont aussi en concurrence avec les acteurs du secteur informel qui sont très dynamiques et exercent depuis longtemps un rôle crucial dans le ramassage et le traitement des ordures, voire même dans le recyclage. La récupération, l'achat, la revente, le recyclage, la transformation des déchets constituent des activités qui font vivre de nombreux habitants des villes africaines. A Nairobi, 10% de la population active travaillerait dans ce secteur (Merino, 2005). A Niamey, ce secteur occupe de nombreux migrants saisonniers et des citadins, notamment dans les quartiers populaires et au grand marché de Katako, l'un des plus importants de la ville (Bontianti, Sidikou Hamidou, 2008). La structuration d'un véritable «marché des déchets», à travers des activités de recyclage et de transformation des déchets, est en grande partie corrélée au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Elle est aussi liée à des productions artisanales,

notamment dans le secteur de la forge et de la petite métallurgie pour la fabrication d'outils, d'ustensiles de cuisine, de cantines, et autres produits. Or, la place qu'occupent ces filières informelles n'est pas suffisamment prise en compte par les autorités municipales. Les autorités centrales et locales, qui ont de la peine à assurer leurs missions par manque de moyens, négligent le potentiel d'économies que l'intervention des acteurs informels représente pour des services municipaux d'assainissement (Cissé, 2007). Ainsi, à Dakar, les économies réalisées dans le transport des déchets vers la décharge de M'Beubeuss, suite à l'action de plusieurs centaines d'acteurs du secteur informel, s'élèveraient chaque année à plusieurs dizaines de millions de Fcfa.

L'impact des récentes actions menées dans le secteur de l'assainissement est encore limité dans les quartiers non lotis. Du fait des carences considérables dans le secteur, les mesures prises concernent en priorité les quartiers populaires déjà lotis qui n'ont bénéficié jusque-là que de peu d'appui dans ce domaine. Au sein des zones non loties, ce sont les ménages qui sont les principaux acteurs de l'assainissement. La configuration d'une partie des quartiers irréguliers, leur topographie souvent accidentée, leur implantation dans des zones à risque, les sinuosités d'habitat et l'absence d'une voirie organisée ne facilitent pas l'installation de réseaux de drainage et d'assainissement.

On comprend donc que la gestion de la salubrité ne peut être dissociée des autres services qui portent sur l'aménagement urbain. Par ailleurs, la question de l'assainissement ne peut être dissociée de celle, plus globale, de la réduction de la pauvreté. Les travaux réalisés sur des quartiers précaires près de la décharge M'Beubeuss, à la périphérie de Dakar, montrent que les principales sources d'insatisfactions des ménages concernent l'insuffisance des revenus, la difficulté à se nourrir, à se soigner et à scolariser les enfants, ce qui limite d'autant les dépenses qui peuvent être consacrées à l'assainissement. Pourtant, le manque d'infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, l'électrification et l'assainissement, est perçu par les ménages comme des éléments qui renforcent leur grande précarité au sein des quartiers où ils vivent (Cissé, 2012).

### Conclusion

Il ressort de la revue de la littérature que les conceptions classiques de la pauvreté qui sous-tendent bon nombre de travaux de terrain doivent être enrichies par des analyses récentes et originales à la fois d'un point de vue conceptuel et empirique. Pour appréhender les différentes composantes de la pauvreté des populations qui vivent dans les quartiers précaires et évaluer l'impact des actions menées dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, des outils innovants doivent donc être élaborés.

La prise en compte des diverses approches utilisées pour mesurer la pauvreté nous a amené à construire un indicateur composite de richesse dans les cas de Ouagadougou et Niamey.

Cependant, l'insuffisance des méthodes quantitatives pour cerner la complexité des situations de précarité au sein des sociétés urbaines nous a incités à nous référer à des approches conceptuelles sur la pauvreté et les inégalités innovantes (Rawls, Sen) pour enrichir nos enquêtes qualitatives. Les travaux sur la justice et les inégalités nous ont aidés à approfondir l'analyse du rôle des institutions dans l'offre des services d'eau, pour rendre compte des prestations différenciées qu'elles mettent en œuvre afin de tenir compte de la situation de pauvreté des individus. L'importance conférée par Sen au concept de « capacités » nous a amenés à nous interroger sur les réelles opportunités offertes aux ménages pour transformer leurs droits formels (tel que le droit à l'eau) en droits réels (avoir un accès effectif à une eau potable).

Dans le cadre de nos entretiens qualitatifs, en nous référant à des études empiriques mentionnées dans la revue de la littérature, nous avons cherché à repérer, au-delà de la mise en évidence des conditions de vie des ménages, les représentations que les individus se faisaient de la pauvreté en fonction de leurs perceptions, de leur vécu et de leurs aspirations. Les enquêtes biographiques et les récits de vie nous sont apparus comme des méthodes indispensables pour rendre compte des trajectoires socio-spatiales des ménages et appréhender les différentes perceptions de la précarité par les individus.

La diversité de ces méthodes d'investigation pour rendre compte de la complexité de la pauvreté a été aussi retenue pour traiter de la problématique du lien entre pauvreté et accès aux services de base, relativement aux enseignements de la revue de la littérature.

Les travaux sur la pauvreté et la fracture urbaine en Afrique montrent que les populations pauvres dans les villes africaines sont hétérogènes et qu'elles sont disséminées dans des agglomérations de plus en plus vastes. Si une forte proportion

des pauvres habite dans des quartiers irréguliers, nombreux vivent dans des quartiers périphériques équipés de façon sommaire, mais aussi dans des vieux quartiers d'habitat populaire très densément peuplés, aux infrastructures insuffisantes et obsolètes. Ces considérations nous ont amené à choisir le terme de « quartier précaire » (voir d'habitat précaire) pour désigner les différents types de quartier où vivent les populations pauvres.

Utiliser le terme de « quartier précaire » permet de se dégager de limites géographiques souvent difficiles à cerner des quartiers spontanés qualifiés de « bidonvilles » par ONU-Habitat. Cette appellation rend mieux compte de la situation de différents types de quartier où une grande partie de la population est confrontée à des déficits en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et à des conditions d'habitat précaires.

Les quartiers irréguliers qui regroupent une part plus ou moins importante de la population urbaine se distinguent peu de certains quartiers réguliers si l'on considère la forme des lots, les équipements (eau, mais aussi assainissement) et la qualité du bâti. C'est l'absence de sécurité foncière qui les différencie et constitue un facteur aggravant de la pauvreté. Ils regroupent des populations hétérogènes : des ménages considérés comme indigents du fait de leur dénuement, des familles vulnérables compte tenu de l'irrégularité de leurs ressources, des ménages qui disposent de moyens d'existence supérieurs mais peuvent rebasculer dans la catégorie des précaires suite à des aléas, et enfin une minorité de citoyens qui appartiennent aux classes moyennes inférieures. Au sein de ces quartiers, les plus pauvres sont souvent les personnes isolées socialement.

L'accès aux services d'eau et d'assainissement occupe une place cruciale dans la lutte contre la pauvreté dans l'habitat précaire. Les quartiers précaires irréguliers ont été pendant longtemps délaissés en matière de services urbains du fait de leur statut foncier et de leur localisation. Leurs habitants se sont organisés localement pour assurer leur approvisionnement, mais souvent en payant l'eau plus cher (notamment quand ils se fournissent auprès de revendeurs informels). Dans un contexte de mutation des politiques d'accès à l'eau et à l'assainissement, caractérisées par la mise en œuvre de collaborations entre les pouvoirs publics (les maires dans les contextes de décentralisation), les sociétés publiques, les opérateurs privés et des organisations de la société civile, on assiste à une extension et à une diversification des modes d'accès à l'eau au profit des populations pauvres vivant dans des quartiers précaires. Mais, l'impact de ces innovations dans le cadre de partenariats pluri-acteurs et d'approches territorialisées varie en fonction des contextes en termes d'efficacité économique, et d'équité sociale et spatiale. Le manque de coordination

entre acteurs et structures dotés de capacités inégales peut avoir pour conséquence d'accroître la fragmentation territoriale dans les grandes agglomérations. La question des modes de régulation à mettre en place se pose donc avec acuité.

Les quartiers précaires souffrent de carences plus importantes en matière d'assainissement que dans le domaine de l'eau potable. Les problèmes proviennent en grande partie des déficiences de l'action publique. Ils sont aussi liés aux pratiques des citoyens qui font un mauvais usage des infrastructures qui existent dans certaines zones et se sentent peu responsables de la propreté des espaces publics. Les initiatives prises par les organisations de la société civile et des petits opérateurs privés pour évacuer les ordures sont de portée limitée et ne concernent souvent que les quartiers précaires lotis. Les ménages très pauvres et vulnérables sont les principales victimes du manque d'assainissement qui est à l'origine de taux de morbidité et de mortalité élevés chez les enfants. Les quartiers précaires situés dans des zones inconstructibles sont les plus exposés lors des fortes pluies aux risques provoqués par l'absence d'infrastructures d'évacuation des déchets et des eaux.

Pour savoir si les nouvelles politiques d'accès à l'eau et l'assainissement prenaient en compte la complexité des quartiers et touchaient de façon effective les populations précaires, en nous inspirant de recherches effectués dans d'autres contextes, nous avons recueilli et croisé les points de vue de structures et d'acteurs opérant à des échelles différentes : bailleurs, ONG, sociétés publiques et privées, petits opérateurs privés, gestionnaires locaux d'infrastructures hydrauliques, revendeurs, catégories d'usagers et associations.

L'ensemble de ces enseignements issus de la revue de la littérature a contribué à la formulation de nos questions de recherche et de nos hypothèses, et nous a permis d'élaborer les questionnaires pour l'enquête quantitative et les grilles d'entretien pour les enquêtes qualitatives.

## Chapitre 2 : Aux fondements de l'étude : Formulation des questions de recherche et des hypothèses ; Elaboration du cadre méthodologique

---

### Un questionnaire co-construit

Suite à de nombreuses interactions entre l'équipe de chercheurs et l'AFD, la formulation de deux questions de recherche, l'une académique et l'autre opérationnelle, a été proposée. Des hypothèses de travail ont été élaborées pour servir de trame à l'analyse des données recueillies au cours des enquêtes quantitatives et qualitatives. Cette grille a servi à l'analyse comparative de deux études de cas (Ouagadougou et Niamey).

Le Postulat et les hypothèses découlent de la revue de la littérature.

La revue de la littérature nous a permis de légitimer notre postulat de départ, à savoir que ce sont les types de modalités techniques d'accès à l'eau et leurs modes de gouvernance qui permettent de discriminer un quartier dit précaire par rapport aux autres quartiers **(P1)**.

Elle permet par ailleurs de rendre compte de la complexité du concept de pauvreté et d'analyser la façon dont il est appréhendé dans les travaux récents, notamment dans le cas des villes du Sud **(H1.1)**. La littérature établit un lien entre lutte contre la pauvreté et accès aux services de base ce qui nous a conduit à formuler une autre sous hypothèse **(H1.2)**. La littérature montre les interactions entre trajectoires urbaines, questions foncières et accès aux services de base, d'où la deuxième hypothèse **(H.2)**. La plupart des travaux questionnent par ailleurs le lien entre lutte contre la pauvreté et accès aux services de base. L'impact positif d'un accès pérenne à une eau potable et à l'assainissement sur la santé, l'éducation, les activités économiques et l'amélioration des conditions de vie a été posé en troisième hypothèse **(H3)**. Enfin, les études urbaines s'intéressent à la place des réseaux de solidarité et du tissu associatif dans les quartiers précaires des villes en développement. L'insertion dans des réseaux de solidarité permettrait aux plus pauvres de satisfaire leurs besoins de base, ce qui a constitué une quatrième et dernière hypothèse **(H4)**.

Les deux questions de recherche suivantes ont été formulées :

- Question de recherche « académique » : jusqu'à quel point une stratégie nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, accompagnée par des bailleurs et une pluralité d'acteurs (dont les ONG), peut-elle effectivement prendre en compte la complexité des situations des ménages dans les quartiers précaires ?
- Question « opérationnelle » : les politiques nationales pro-poor, accompagnées par les bailleurs au cours de ces dernières années, ont-elles permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations pauvres dans les quartiers précaires ?

Si ce n'est pas le cas, comment ajuster ces politiques pro-poor afin d'assurer l'accès aux services aux plus vulnérables ?

Pour aborder ces deux questions de recherche, **un postulat et 4 hypothèses ont été formulés comme suit.**

**Postulat** : La modalité d'accès à l'eau (puits, forages, réseaux), tant du point de vue de sa dimension technique que de son mode de gouvernance, constitue un facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier par rapport aux autres quartiers.

La revue de la littérature nous a montré la complexité à cerner la précarité (tant au niveau des ménages qu'à l'échelle du quartier). Il est donc apparu réducteur de discriminer les quartiers en fonction du critère de pauvreté. Nous postulons donc que c'est la modalité d'accès à l'eau (types d'infrastructures, modes de gouvernance, etc.) qui sera le facteur discriminant dans le cadre de cette étude.

Les **4 hypothèses** suivantes ont été retenues.

**L'hypothèse 1 (H1)** est déclinée en 2 sous-hypothèses afin de montrer l'hétérogénéité des situations de pauvreté des ménages et de précarité des quartiers en fonction des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cette hypothèse suppose deux étapes, tout d'abord de caractériser des catégories de ménages pauvres (H.1.1), et d'analyser leur comportements vis-à-vis de l'accès à l'eau et à l'assainissement (H.1.2).

**H1.1** Tous les habitants des quartiers précaires ne sont pas pauvres.

La construction d'un indice de richesse est conçue pour rendre compte de la complexité des situations au sein des quartiers dits précaires.

**H1.2** Dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès et d'usages de l'eau et de l'assainissement différentes des « plus pauvres ».

H1.2.a Dans un premier temps, nous traiterons cette hypothèse dans le cas de l'eau potable.

H1.2 b. Puis, dans un second temps, nous la discuterons dans le cas de l'assainissement : dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès à l'assainissement différentes des « plus pauvres »

Nous aborderons la question de l'assainissement sous deux angles :

- La présence de latrines, douches en lien avec l'évacuation des eaux usées et les types de quartiers.
- La gestion des déchets ménagers par les ménages et le recours à des infrastructures collectives dans les quartiers enquêtés.

**L'hypothèse 2 (H2)** renvoie aux liens entre trajectoires urbaines, enjeux fonciers et accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cette hypothèse découle des enquêtes qualitatives qui montrent qu'il n'est pas possible de dissocier la question du statut du quartier (loti/non loti) des stratégies des ménages en termes de propriété foncière (locataire/propriétaire). Elle se décline en deux sous-hypothèses.

**Hypothèse 2.1** : Les pauvres habitent les quartiers précaires non lotis, les moins équipés en matière d'eau et d'assainissement.

**Hypothèse 2.2** : L'amélioration du niveau de vie des ménages et un accès à des services urbains (eau, assainissement) de qualité entraînent leur déplacement des quartiers non lotis non équipés vers les quartiers lotis dotés d'infrastructures « conventionnelles ».

**L'hypothèse 3 (H3)** suppose que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations, en termes de gain de temps, de scolarisation et de santé, mais aussi en termes d'activités génératrices de revenu.

**L'hypothèse 4 (H4)** porte sur les réseaux de solidarité au sein des quartiers d'habitat précaire, en lien avec l'accès à l'eau.

L'hypothèse suppose qu'il existe, notamment dans les quartiers dits précaires – ou entre ménages précaires, au-delà des frontières des quartiers -, des réseaux de

solidarité qui permettent aux ménages les plus pauvres de bénéficier d'un accès à l'eau soit gratuitement, soit selon des modalités liées aux logiques de don-contre don et de solidarité.

## La nécessaire clarification des concepts utilisés dans l'étude

La revue de la littérature nous a montré la nécessité de prendre des précautions quant aux termes utilisés, qu'il s'agisse des concepts de **pauvreté/précarité**, mais aussi des notions de quartier « d'habitat précaire » auquel nous préférons le terme de « quartiers précaires » dans la mesure où l'habitat n'est qu'un aspect de la précarité. Afin de lever toute ambiguïté, les définitions des concepts clés que nous retiendrons dans toute cette étude sont précisées ici.

Tout d'abord, comme il ressort de la revue de la littérature, le concept de **précarité** recouvre plusieurs dimensions : économiques (revenus des ménages), sociales (structuration sociale du quartier, densités démographiques, insertion dans des réseaux sociaux, etc.), spatiales (accessibilité aux infrastructures et distance aux infrastructures, représentations de l'urbanité, sitologie renvoyant à la fois au site et à la situation du quartier, etc.), environnementale (accès à l'assainissement, gestion des déchets, etc.) et foncière (insécurité foncière). D'autres critères, retenus notamment par l'ONU, affinent l'opérationnalisation de ce concept tels que : la difficulté d'accéder à l'eau potable, la défaillance ou l'absence du système d'assainissement, la nature du logement et la forte concentration de personnes dans un même logement.

De plus, la notion de **quartier** et la définition de ses limites peuvent prêter à confusion, notamment quand on considère la question de la distance aux points d'eau. Dans la démarche de géolocalisation des points d'eau que nous avons privilégiée, nous avons tenu compte du fait que les ménages peuvent s'approvisionner en dehors du quartier étudié : par exemple, les ménages de Lalnoa Yiri (Ouagadougou) vont aussi chercher l'eau dans le quartier loti de Ouaga 2000 situé de l'autre côté de la route. L'ONEA (l'entreprise publique de l'eau) a construit des BF dans les quartiers lotis, parfois à la frontière du non loti pour permettre aux habitants de ces quartiers de s'approvisionner. Dans le cas de Niamey, les mêmes comportements existent mais ils caractérisent surtout les semis d'habitat situés dans les quartiers Niamey 2000, Saga Fandou et Bassora où des ménages achètent l'eau du robinet apportée du quartier Route Filingué par les garoua (les revendeurs d'eau).

Enfin, l'identification des **acteurs clés** au sein des quartiers, élément clé de l'analyse des modes de gouvernance au cœur de l'étude, peut s'avérer complexe. Par exemple, dans le cas de Ouagadougou, l'acteur compétent en matière de gestion des dispositifs d'accès à l'eau étant le maire d'arrondissement, il est parfois difficile d'identifier des projets portés par des ONG qui sont peu présentes. L'ONEA, en partenariat avec les maires, représente un acteur clé, surtout dans les quartiers lotis. Dans certains quartiers non lotis, de petits opérateurs privés acquièrent un rôle de plus en plus important dans la fourniture d'eau. La situation est différente à Niamey, la Mairie étant, jusqu'à récemment, peu impliquée dans l'approvisionnement en eau. Certes, il y a plusieurs années, elle ciblait les quartiers prioritaires pour la localisation de BF dont elle percevait les dividendes induits par la concession. Elle intervenait également au niveau de l'achat des pièces détachées destinées à la réparation des BF et des châteaux d'eau. Mais aujourd'hui, ce sont surtout les gérants de BF et des châteaux qui s'acquittent de cette tâche. Par ailleurs, à Koira Tegui, et Pays Bas, les associations religieuses ont joué une part active dans la construction de châteaux d'eau. Parmi les acteurs clés, on note une forte implication récente de gestionnaires privés, gérant des BF et de châteaux d'eau.

## Méthodologie

### 1. La nécessité de la pluridisciplinarité pour traiter de ces problématiques

L'originalité de cette étude réside dans son caractère pluridisciplinaire.

Les disciplines représentées dans l'étude sont : la sociologie (A. Bonnassieux), l'économie institutionnaliste (C. Baron) et la géographie (A. Bontianti), avec le recours aux outils de l'économétrie lorsque cela s'est avéré utile (A. Laré).

L'équipe est donc composée de chercheurs issus de disciplines variées d'où une pluralité de méthodes, à bien des égards complémentaires. Au lancement du projet et au cours de la phase de terrain, de nombreuses réunions de travail ont permis de confronter les outils et de trouver un langage commun. L'un des enjeux était de retenir une même méthodologie pour Ouagadougou et Niamey afin de pouvoir comparer les deux cas. Cette contrainte a été respectée. A Niamey, les compétences d'A. Bontianti en cartographie et géolocalisation ont introduit une dimension spatiale supplémentaire.

Ces différentes entrées disciplinaires ont permis de croiser les divers outils suivants.

**L'économie institutionnelle** (C. Baron) permet l'analyse des politiques publiques et des règles qui en découlent à partir des textes réglementaires et de leur mise en œuvre. Des entretiens qualitatifs semi-directifs et ouverts ont été conduits à cette fin auprès des ministères et des maires, mais aussi des acteurs de la Société civile (ONG, syndicats, associations de consommateurs). Le rôle des principaux bailleurs sur certaines orientations, notamment celles données aux politiques pro-poor, a été documenté à ce niveau, à partir de littérature grise compilée et d'entretiens semi-directifs.

**Deux enquêtes quantitatives** ont été conduites pendant un mois<sup>36</sup> à Ouagadougou et Niamey (A. Bontianti, A. Laré et des étudiants de Master), à partir d'un questionnaire, pour recueillir des données qui ont fait l'objet d'une analyse statistique (descriptive, économétrique). Le questionnaire a été élaboré avec l'étroite collaboration de V. Diaz de la Division Recherche de l'AFD et J. Etienne de la Division Eau et Assainissement de l'AFD.

**Des enquêtes qualitatives**<sup>37</sup> (C. Baron, A. Bonnassieux) ont permis de documenter plus précisément les pratiques et usages des ménages, mais aussi les stratégies des revendeurs d'eau, des petits opérateurs privés et des gestionnaires de points d'eau, et enfin les autorités coutumières qui assurent une régulation au sein du quartier. Les entretiens auprès des opérateurs de l'eau dans chaque pays (ONEA au Burkina Faso, SEEN et SPEN au Niger), des ministères concernés et des bailleurs ont permis de documenter en détails les politiques pro-poor et de mettre en évidence les spécificités de chaque pays. Précisons que, grâce à d'autres projets de recherche supervisés par C. Baron, de nombreux passages ont été réalisés dans les quartiers de l'étude de façon régulière (au moins deux par an) par C. Baron et A. Bonnassieux entre 2011 et 2015 tant à Ouagadougou (dernier passage en Juin 2015 à Polesgo) qu'à Niamey (dernier passage en Avril 2015 à Zarmagandey).

**Les outils de géolocalisation** ont été utilisés, lorsque cela a été possible, afin de caractériser plus précisément les quartiers précaires, en repérant les différents points d'eau dans les quartiers et l'aménagement des quartiers enquêtés.

## 2. Les différentes étapes de l'étude

---

<sup>36</sup> L'enquête de terrain a duré 1 mois : du 22 juillet au 22 août 2011 pour Ouagadougou, et du 14 août au 14 septembre 2011 pour Niamey.

<sup>37</sup> Voir les grilles d'entretien en Annexe 2.

Nous avons procédé à un **état des lieux de la littérature** tant du point de vue théorique qu'au niveau de travaux plus appliqués. Trois questions transversales ont été traitées :

- Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats.
- Politiques pro-poor ou comment cibler les populations précaires ? Rendre compte de la pluralité des définitions de la précarité.
- Accès à l'eau et à l'assainissement : enjeu des politiques publiques pour réduire la précarité dans les grandes villes du Sud. Quelles modes de gouvernance et innovations aux échelles locales ?

Cette revue de la littérature a guidé la formulation des questions de recherche, du Postulat et des Hypothèses. Mais elle a aussi permis d'enrichir à la fois le questionnaire et l'interprétation des données recueillies, en confrontant nos propres résultats à ceux de la littérature. Elle a enfin conduit à souligner les nécessaires précautions à prendre lorsque l'on utilise des concepts ou notions ambigus tels ceux de pauvreté et de quartier.

Cette revue de la littérature a été complétée par une analyse de la littérature grise (rapports d'experts, de bailleurs, d'opérateurs) et par une revue de presse ciblée sur l'eau et l'assainissement à Niamey et à Ouagadougou. La collecte des textes réglementaires et juridiques a constitué une importante source d'informations.

Les travaux approfondis de l'ISSP et de l'Observatoire sur la Population de Ouagadougou (OPO) sur des quartiers de Ouagadougou nous ont été d'une grande utilité pour avoir des informations précises sur certains quartiers de l'étude (notamment Kilwin et Polesgo).

Par ailleurs, nous avons mené une réflexion au sein de l'équipe de recherche, en partenariat avec l'AFD (J. Etienne), sur l'élaboration d'une **typologie de quartiers** qui nous permettrait, en croisant des critères liés aux concepts présentés dans la revue de la littérature, d'avoir un échantillon de quartiers « représentatifs » de la complexité des interactions entre pauvreté des ménages, précarité des quartiers et accès aux services de base (eau et assainissement). Cette typologie n'avait pas vocation à définir des « modèles » de ville africaine, terminologie que les enseignements de la revue de la littérature nous conduisent à bannir. L'objectif n'était pas non plus d'avoir des quartiers représentatifs de l'intégralité des quartiers dits précaires dans les deux villes étudiées, voire au-delà. En effet, aucune étude exhaustive n'existe à ce jour pour identifier les quartiers précaires existant à l'échelle

des villes de Ouagadougou et de Niamey. Par ailleurs, la notion de quartier restant floue dans le contexte des villes africaines (voir revue de la littérature et études de cas), les territoires étudiés ont des frontières fluctuantes, souvent en fonction de l'interlocuteur. Reconnaître la diversité est donc un des enseignements de l'étude. Néanmoins, certains points communs existent et ressortent dans le chapitre comparatif des deux études de cas.

Nous avons effectué **des visites de terrain**, au cours d'une phase exploratoire, à Ouagadougou et à Niamey, afin de retenir des quartiers qui correspondent à cette typologie. Le choix des quartiers a été fait après discussion auprès de personnes ressources. A Ouagadougou, l'ONEA a été un partenaire important de ce point de vue ainsi que l'ISSP et l'Agence de l'AFD à Ouagadougou. Au Niger, la fine connaissance qu'avait A. Bontianti de Niamey, de par ses travaux de recherche (Bontianti, 2007) et ceux de ses étudiants, a facilité la phase d'identification des quartiers à enquêter en cohérence avec la typologie. A Ouagadougou, 6 quartiers ont été retenus (Bissighin, Zongo, Polesgo, Lalnoa Yiri, Niongsin et Kilwin), et 5 à Niamey (Pays Bas, Gandatché, Zarmagandey, Koira Tégui et les semis d'habitat). Ils sont précisément décrits dans le chapitre comparatif.

Afin de collecter les données, un **questionnaire** a été élaboré. Il a nécessité de nombreuses interactions entre les membres de l'équipe, mais aussi avec l'AFD (en particulier, V. Diaz, Sociologue du département recherche), afin de pouvoir documenter les différents aspects au centre de l'étude, et répondre à la problématique. Ce questionnaire (243 questions) a été administré à des ménages **(750 à Ouagadougou, 480 à Niamey)** selon une méthodologie précisée ci-après. Les deux équipes, l'une à Niamey et l'autre à Ouagadougou, ont administré le questionnaire en concertation en Septembre 2011.

Mais ce travail de collecte de données quantitatives a dû être complété par un important travail de terrain avec **des entretiens qualitatifs** auprès de divers acteurs et ménages. Ce travail a été réalisé entre 2011 et 2015 par C. Baron et A. Bonnassieux à partir de séjours répétés sur le terrain (2 par an en moyenne).

Enfin, le dépouillement de l'enquête a donné lieu à une première **présentation descriptive** des données recueillies par A. Bontianti et A. Laré. Une **analyse plus approfondie**, nécessitant des compléments d'enquête, notamment sur le plan qualitatif, a été faite par C. Baron et A. Bonnassieux, avec l'appui de H. Valette (recrutée à cette fin) et S. Cancel (Ingénieure d'Etudes au Lereps).

D'autres sources ont été utilisées pour compléter les données, notamment des mémoires d'étudiants de Maitrise de Géographie, sous la supervision d'A. Bontianti

pour le cas de Niamey, ou la consultation de mémoires à l'Université de Ouagadougou.

Précisions que cette étude a donné lieu à la rédaction de mémoires universitaires (quatre mémoires de Maîtrise de Géographie et un rapport de Master 2 à Niamey), ainsi qu'à la publication d'articles ou à des communications à des colloques de la part des chercheurs de l'équipe<sup>38</sup>.

### 3. La construction de la typologie

#### a. Identification des critères

La revue de la littérature, ainsi que diverses séances de travail entre les chercheurs du projet, d'origines disciplinaires variées (géographie, sociologie, économie), ont conduit à retenir les critères suivants pour sélectionner les quartiers en fonction d'idéaux types que nous avons élaborés. La hiérarchisation des critères a été opérée en cohérence avec notre postulat et les hypothèses sélectionnés.

##### ► Des critères de premier ordre

Dans la mesure où les modalités d'accès à l'eau sont le facteur discriminant pour identifier des quartiers précaires (Postulat), il s'agit d'un critère prépondérant.

- Critères en fonction des *modes d'accès à l'eau et à l'assainissement* : une entrée par les types d'infrastructures (branchement privé, BF, forage, puits) a été privilégiée pour caractériser le quartier. Au-delà des dispositifs techniques, nous avons retenu aussi comme critère le mode de gouvernance en identifiant, dans la mesure du possible, l'(les) acteur(s) au cœur de chaque mode de gouvernance. Dans les cas de Ouagadougou et de Niamey, ces acteurs sont, entre autres : les Maires, l'Onea/SEEN-SPEN, les Petits Opérateurs Privés ou gestionnaires privés, des associations ou des ONG, des revendeurs d'eau informels.

Notre hypothèse 1 renvoyant à la précarité qui caractérise ces quartiers, le deuxième critère important porte donc sur cet aspect.

---

<sup>38</sup> Voir les références précises en bibliographie.

- Qualification de la *pauvreté* au sein du quartier. Ce critère a été défini relativement aux enseignements tirés de la revue de la littérature. Dans la mesure où il était difficile, dans cette première étape, de retenir le critère de revenu et donc de se situer à l'échelle des ménages (documenté ensuite dans les enquêtes quantitative), il s'est agi de repérer, visuellement au sein du quartier, la forme prédominante de l'habitat (matériau de construction : banco, briques, etc.), la présence d'infrastructures collectives dans le quartier (école, établissement de santé, établissements religieux) ou d'activités économiques (marchés, buvettes, commerces ou autres activités le plus souvent de nature informelle.).

L'hypothèse 2 est liée à la question foncière en lien avec l'accès à l'eau, d'où le troisième critère relatif à cet enjeu.

- Critères *fonciers* : loti/régulier, non loti/irrégulier, en voie de lotissement/régularisation (projet de lotissement en cours ou à venir). Dans la mesure où l'entrée privilégiée dans le projet porte sur la précarité des quartiers, il peut aussi bien s'agir de quartiers lotis/réguliers que non lotis/irréguliers. On considérera :
- des quartiers lotis, pauvres : par exemple, au Burkina Faso, ces quartiers sont une zone d'intervention de l'ONEA (entreprise publique nationale de l'eau), et de la SEEN au Niger ;
- des quartiers non lotis, ceux où l'opérateur n'intervient pas (pour des raisons d'équilibre financier ou de non reconnaissance de ces quartiers comme au Burkina Faso, ou pour des raisons techniques ou financières comme dans le cas de la SEEN), ou indirectement (comme dans le cas du Burkina Faso, par l'intermédiaire des Petits Opérateurs Privés, POP). Dans ces quartiers, les autorités coutumières jouent un rôle clé qu'il convient de documenter ;
- des quartiers « en voie de lotissement » dans la mesure où cela permet d'identifier les stratégies des ménages dans des contextes de précarité, de vulnérabilité et d'incertitude face à l'insécurité foncière.

Les autres hypothèses (H3 et H4), transversales, ne peuvent être déclinées en critères.

### ► Des critères de deuxième ordre

Néanmoins, *d'autres critères*, significatifs pour élaborer notre typologie, nous ont semblé pertinents. Il s'agit de critères géographiques liés à la localisation du quartier

dans la ville, et de critères traduisant la présence ou non d'un projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans le quartier.

- Critères *géographiques* : localisation des quartiers dans différentes zones de la ville de Ouagadougou et de Niamey, certaines zones étant situées en périphérie et d'autres au centre ; critères de sitologie (site et situation du quartier) : par exemple, une zone inondable, un terrain accidenté.

Il s'est donc agi de repérer, sur les cartes de Ouagadougou<sup>39</sup> et de Niamey<sup>40</sup>, et en fonction des sorties sur le terrain, les quartiers précaires, en retenant à la fois des quartiers centraux et des quartiers périphériques.

- Critères liés à ***l'intervention de projets*** portés par des bailleurs ou par des ONG au sein du quartier.

### ► Des critères de troisième ordre

Des *éléments complémentaires* ont été pris en considération dans la mesure où ils permettaient de préciser certains critères proposés. Ils sont ressortis au cours des premières investigations faites dans les quartiers, lors des phases de repérage.

- *l'étalement urbain* : on constate dans les faits une extension des villes de Ouagadougou et de Niamey dans toutes les directions, indépendamment des schémas de planification de l'extension des villes. Cette situation peut poser des problèmes quant à l'acheminement de l'eau, comme c'est le cas de Ouagadougou, l'eau venant depuis le barrage de Ziga (environ 40 kilomètres de Ouagadougou). A Niamey, l'étalement urbain explique que le rythme de développement du réseau ne puisse suivre celui de la croissance spatiale de la ville. Certains quartiers choisis sont donc localisés dans des périphéries qui correspondent à ces extensions.
- *l'organisation spatiale du quartier* : habitat dispersé ou non, voirie, etc. ;
- le *nombre d'habitants* dans le quartier et la densité de population.

L'ensemble de ces critères nous permet d'identifier des « **idéaux types** » qui s'incarnent dans des quartiers qui ont fait l'objet d'investigations plus fouillées, notamment au cours des enquêtes quantitatives et qualitatives.

---

<sup>39</sup> Voir par exemple l'ouvrage : Fournet Florence, Meunier-Nikiema Aude, Salem Gérard, 2008, *Ouagadougou (1850-2004), Une urbanisation différenciée*, Paris, Ed. IRD.

<sup>40</sup> Voir la carte de Niamey, élaborée par A. Bontianti.

b. Présentation de la typologie

Nous proposons de retenir 5 idéaux types de quartier qui sont détaillés dans cette partie, en précisant à chaque fois à quel quartier il fait référence dans les cas de Ouagadougou et de Niamey. Une description détaillée de chaque quartier est faite dans la partie comparative.

**Type 1 → Quartier loti, au centre (Niongsin à Ouagadougou, Gandatché à Niamey)**

- Quartier loti : situé au centre, ancien, dense, présence du réseau
- Pauvreté, précarité (risque de déguerpissement), infrastructures non fonctionnelles, insalubrité (ordures).
- Hétérogénéité de l'habitat, zone inondable
- Présence d'activités économiques (avec une spécialisation)
- Présence de l'opérateur et facilités d'accès au réseau formel.

**Type 2 → Quartier loti, en périphérie (Kilwin à Ouagadougou, Foulan Koira Koira Tégui, nommé Koira Tégui dans l'étude, à Niamey)**

- Loti (périphérie), présence de l'opérateur (ONEA, SEEN)
- Hétérogénéité de l'habitat
- Présence d'activités économiques
- Proximité avec le réseau formel : facilité d'accès au réseau, avec l'accès à des BF

**Type 3 → Quartier Non loti, en périphérie, avec présence d'un projet (Bissighin à Ouagadougou, Pays Bas à Niamey)**

- Périphérie, Non loti : dans la mesure où il n'existe pas de perspective de lotissement, les ménages font face à l'incertitude.
- Homogénéité de l'habitat avec un matériau de construction dominant : le banco

- Dynamique socio-économique avec la présence d'activités économiques (de nature informelle le plus souvent). Difficultés d'accès au marché du travail au centre.
- Présence d'infrastructures collectives (écoles, centres de santé, établissements religieux)
- Présence d'un projet : par exemple, à Ouagadougou, il existe un projet appuyant de petits opérateurs privés (POP) gestionnaires d'un mini réseau, projet impliquant l'AFD, l'ONEA, les maires et des POP
- Stratégie des maires qui peuvent aussi avoir comme objectif implicite de maintenir la présence des autorités coutumières dans le quartier.

**Type 4 → Quartier Non loti, en périphérie, pas de projet, grande pauvreté, absence réseau dans quartier (Lalnoa Yiri à Ouagadougou, Zarmagandey à Niamey)**

- Périphérie, Non loti, présence des ONG/mairies
- Absence de projet institutionnel, mais il existe des projets spécifiques, ciblés (ONG)
- Homogénéité de l'habitat avec un type de matériau dominant (banco)
- Présence d'activités économiques
- Proximité avec réseau formel : une grande facilité d'accès au réseau formel, mais en dehors du quartier grâce à la proximité de quartiers lotis où des BF sont présentes

**Type 4 Bis → Quartier Non loti, en périphérie, pas de projet, difficile accessibilité à tout type de réseau (Polesgo à Ouagadougou, pas de quartier représentatif à Niamey)**

- Périphérie, Non loti, présence des ONG/mairies
- Quartier d'apparence structuré (voirie, disposition des maisons)
- Pas de projet institutionnel, mais existence de projets spécifiques, ciblés (portés par des ONG, des associations)
- Homogénéité de l'habitat avec un type de matériau dominant (banco)
- Présence d'activités économiques

- Grande difficulté d'accès à un réseau d'eau

**Type 5 : Quartier en Périphérie, En voie de lotissement, présence d'un projet (Zongo à Ouagadougou, pas de quartier représentatif à Niamey)**

- Périphérie. En voie de lotissement.
- L'accès à l'eau se fait soit grâce à un projet, soit par l'intermédiaire des ONG/mairies
- Homogénéité de l'habitat avec un type de matériau dominant (banco)
- Type d'activités économiques : denses
- Proximité avec réseau formel : une facilité d'accès

**Type 5 bis : Quartier en Périphérie, zones de précarité dans une zone lotie en construction, squats (les Semis d'habitat à Niamey, pas de zone représentative à Ouagadougou)**

- Grande précarité foncière
- Diversité des couches sociales / Segmentation socio-spatiale
- Homogénéité de l'habitat avec des pailletes comme habitat dominant ; des habitations dispersées
- Présence d'activités économiques
- Proximité de zones loties (ou habitations insérées dans une zone en cours d'aménagement), Présence du réseau à quelques endroits, Majorité de forages et châteaux d'eau
- Absence de projet

## Chapitre 3 : Les enseignements à tirer de la comparaison Ouagadougou-Niamey

---

Le Burkina Faso et le Niger, deux pays d'Afrique de l'Ouest francophone, présentent à certains égards des similitudes. Néanmoins, les aborder sous l'angle de la précarité en lien avec l'accès aux services de base (l'eau et l'assainissement) permet aussi de rendre compte de la diversité des situations tant sur le plan institutionnel qu'organisationnel. Porter un regard encore plus précis sur les réalités de quartiers dits précaires dans les capitales de ces deux pays et identifier la pluralité des comportements des ménages pour accéder à ces services de base sont un moyen de documenter le décalage souvent proclamé entre les politiques telles qu'elles sont pensées et leur effectivité aux échelles locales.

La mise en perspective des réalités liées à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers précaires de Ouagadougou et de Niamey est donc source d'enseignements. Elle permet de confirmer ou d'infirmer certaines intuitions, formulées en hypothèses, à partir de données fines issues du terrain. Elle fournit par ailleurs des éléments afin de déconstruire des discours et des présupposés. Malgré les déclarations des Nations Unies précisant que de nombreux pays ont atteint les OMD dans le domaine de l'eau en 2015, on constate sur le terrain que la part des populations précaires n'accédant pas à une eau potable reste très significative comme cette étude en atteste. Ces enjeux d'eau ont d'ailleurs été rappelés dans les débats qui ont conduit à la formulation de l'objectif 6, «Assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, et gérer durablement les ressources en eau»<sup>41</sup>, des Objectifs du Développement Durable (ODD) qui ont été adoptés fin 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies (Baron, 2015).

Nous aborderons cette comparaison à partir de cinq entrées, renvoyant à des échelles différentes.

Tout d'abord, en se situant aux niveaux global et national (Partie 1), plusieurs aspects peuvent être analysés. Tout d'abord (1.1), le Burkina Faso et le Niger sont souvent associés du fait de leur appartenance à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Si l'on considère plus spécifiquement le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, des similitudes existent compte tenu de la nécessité de se conformer à certaines préconisations internationales, dans un contexte de

---

<sup>41</sup> "Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all".

dépendance à l'aide. Ces deux pays présentent pourtant des spécificités du point de vue du dispositif institutionnel élaboré, dans un contexte de décentralisation (1.2), des choix organisationnels du secteur (1.3), voire de la formulation de politiques pro-poor (1.4).

Privilégier, par ailleurs, l'échelle micro-locale permet de rendre compte de la diversité des stratégies des ménages dans un contexte de précarité urbaine (Partie 2). Des enquêtes de terrain approfondies ont été nécessaires afin d'affiner la compréhension des mécanismes d'accès aux services de base dans des contextes de vulnérabilité, mais aussi pour souligner les réussites et échecs de politiques supposées cibler les plus précaires. Après avoir précisé à quoi renvoyer concrètement le qualificatif de précaires accolé aux quartiers et aux ménages de Ouagadougou et Niamey (2.1), nous avons nourri la comparaison à travers des données concernant les enjeux d'eau (2.2) et d'assainissement (2.3), en les reliant à la question foncière (2.4), centrale du point de vue des ménages. Une focale a enfin été mise sur les dynamiques locales existant au sein des quartiers, notamment du point de vue des associations et des ONG (2.5) qui pallient certaines carences de l'Etat.

### Burkina Faso et Niger : Des contextes institutionnels et organisationnels présentant des spécificités

#### 1. Des pays qualifiés de « pauvres », dépendants de l'aide internationale

Le Burkina Faso et le Niger appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et bénéficient, de ce fait, du soutien d'une pluralité de partenaires techniques et financiers. Selon le PNUD (2013), l'aide publique au développement reçue en 2010 correspondait à 12% du PIB au Burkina Faso et 13,8% au Niger. Une différence entre les deux pays existe si l'on considère les Investissements Directs Etrangers, de 0,4% du PIB au Burkina Faso, et 17,5% au Niger (PNUD, 2013). Le soutien des bailleurs au secteur de l'eau et de l'assainissement est resté important malgré des restrictions dans l'aide publique au développement. Certaines études soulignent néanmoins la préoccupante répartition entre dons et prêts<sup>42</sup> (Coalition Eau, 2014) et l'impact sur les populations précaires.

---

<sup>42</sup> Selon la Coalition Eau (2014), entre 2008 et 2012, l'APD de la France pour le secteur « s'élevait en moyenne à 555 millions d'euros par an, dont les trois quarts sont des engagements bilatéraux. La très grande majorité (86%) de ces engagements bilatéraux constitue des prêts bancaires. Les dons sont maintenus grâce à l'apport des collectivités locales et agences de l'eau (coopération décentralisée) ». Les pays concernés par les prêts sont des

Les principaux bailleurs sont présents dans les deux pays, fortement impliqués dans les secteurs de l'eau et de l'aménagement urbain : la BM, l'ONU (ONU-Habitat), l'Union Européenne (Facilité Eau), l'AFD (France), la KfW et la GIZ (Allemagne), les coopérations danoise et suédoise, etc. Notons une présence accrue de la République populaire de Chine au Niger pour ce qui concerne les infrastructures et de la JICA (Japon) dans les deux pays. Les bureaux d'étude et ONG apportent aussi leur soutien aux projets d'eau potable et d'assainissement (EPA), même si leurs interventions dans les quartiers précaires restent marginales. A Ouagadougou, c'est le bureau d'études Hydroconseil qui a accompagné, dans sa phase pilote<sup>43</sup>, un projet de mini-réseau dans cinq quartiers non lotis, et l'ONG WaterAid est impliquée sur le volet assainissement, en partenariat avec Eau Vive. A Niamey, ce sont les ONG et associations religieuses en provenance du monde arabe (Koweït, Qatar) qui financent ponctuellement des infrastructures (châteaux d'eau, forages) dans les quartiers précaires.

Ces pays, dépendants de l'aide internationale, conservent néanmoins une marge de manœuvre dans l'élaboration de leurs politiques, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement<sup>44</sup>, même si ces processus font l'objet de toutes les attentions de la part des bailleurs.

a. Une croissance qui ne rime pas avec la diminution des inégalités et de la pauvreté

Au Burkina Faso, malgré un taux de croissance économique de l'ordre de 5% par an depuis 2000, la pauvreté et les inégalités perdurent (Kaboré, 2009). Au Niger, le taux de croissance économique connaît de fortes variations d'une année sur l'autre depuis vingt ans en lien avec l'irrégularité de la pluviométrie, des pénuries alimentaires fréquentes, la volatilité des cours de l'uranium, mais aussi l'instabilité

---

pays à revenu intermédiaire car solvables. De ce fait, « la grande faiblesse des dons français limite la capacité des opérateurs de l'aide à apporter leur soutien aux pays ayant les plus forts besoins (à savoir les Pays les Moins Avancés) et aux populations les plus démunies, notamment en milieu rural et périurbain ».

Coalition Eau, 2014, « Aide publique au Développement. Eau, Assainissement, Hygiène : Pour une aide française plus efficace », *Etude*, Octobre, 28 pages.

<sup>43</sup> Un bilan de cette expérience a été élaboré par Hydroconseil, 2013.

<sup>44</sup> Cette entrée spécifique, ciblant sur la construction d'une action publique « éclatée » dans le secteur de l'eau en Afrique, a été retenue dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), pilotée par C. Baron, « Une Action Publique Eclatée. Production et Institutionnalisation de l'action publique dans les secteurs de l'eau et du foncier. Bénin, Burkina Faso et Niger (APPI) », ANR Les Suds II, 2011-2014.

politique. Selon la Banque Africaine de Développement (BAD, 2013), après une croissance de 11,1% en 2012, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel nigérien était de 3,6 % en 2013.

Dans ces deux cas, on note une augmentation de la pauvreté et des inégalités relativement aux définitions qu'en donnent les institutions onusiennes. Le Rapport sur le Développement Humain du PNUD (PNUD, 2013) précise qu'au cours de la dernière décennie, l'Indice du Développement Humain (IDH) de 0,343 (2012) situe le Burkina Faso presque invariablement à la 183ème place sur les 187 pays classés. Le Niger occupe la dernière place, avec un IDH de 0,304 (2012).

La majorité des ménages pauvres sont dans les zones rurales, et les écarts vont croissants entre villes et campagnes. Mais les disparités se renforcent aussi en milieu urbain, notamment en termes d'accès aux services de base. Globalement, le coefficient de Gini<sup>45</sup> pour le Burkina Faso est de 0,39, et de 0,34 au Niger.

Selon le PNUD (2013), au Burkina Faso, 44,6 % de la population a un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 1,25 dollar en PPA par jour et 46,4% si on considère le seuil de pauvreté national (enquêtes INSD, 1994, 1998, 2000, 2003). La pauvreté au Niger est aussi très importante : 43,6% de la population a un revenu inférieur à 1,25 dollar en PPA par jour selon le PNUD (2013), mais selon ONU-Habitat (2010), 65,88% de la population vivrait avec moins de 1 dollar par jour. Un nigérien sur trois est en dessous du seuil d'extrême pauvreté<sup>46</sup>.

L'ensemble de ces constats permettent de confirmer une hypothèse débattue en économie, à savoir que la croissance économique n'est pas une condition nécessaire et suffisante à la réduction des inégalités. De plus, comme il ressort de la revue de la littérature, le concept de pauvreté est complexe et nécessite des investigations fines, issues des réalités de terrain, afin de caractériser les ménages « pauvres » ou « précaires » comme nous le montrerons dans le point 2 ciblant le niveau micro-local, à l'échelle du quartier.

---

<sup>45</sup> Le coefficient de Gini est un indicateur statistique utilisé pour caractériser la distribution des revenus à l'intérieur d'une population. Ce coefficient est compris entre 0 et 1. Quand il est égal à 0, cela signifie que tous les revenus sont répartis de manière égale, et lorsqu'il est égal à 1, il y a inégalité totale.

<sup>46</sup> Rappelons que l'extrême pauvreté renvoie à un pouvoir d'achat en PPA inférieur à 1,25\$ par jour.

### b. Une croissance urbaine synonyme d'étalement urbain, d'hétérogénéité et d'expansion du foncier irrégulier

Au Burkina Faso, la **population**, en croissance rapide, a été multipliée par 3 depuis 1960, et est estimée à près de 17,5 millions en 2012 (PNUD, 2013). L'accélération de la croissance démographique depuis 20 ans (taux de croissance moyen de 3,1% entre 1996 et 2006) s'explique à la fois par un taux de croissance naturelle élevé et le retour des burkinabés de Côte d'Ivoire. Le taux de fertilité est de 5,8 enfants par femme en 2012 (PNUD, 2013).

Le Niger a lui-aussi connu une croissance très forte de la population (3,4 % par an), soit une multiplication par 5 depuis l'Indépendance (1960). L'estimation totale de la population est de 16,6 millions en 2012 (PNUD, 2013) par rapport à 7,9 millions en 1990 (Guengant et al., 2010). La croissance naturelle est particulièrement élevée, et le taux de fertilité est de 7 enfants par femme (PNUD, 2013).

Cette forte croissance démographique et l'importance du secteur primaire dans les deux pays engendrent une forte dépendance de l'économie vis-à-vis de la disponibilité et de la qualité des ressources naturelles. Ceci a des conséquences sur la nature du processus d'urbanisation dans ces pays, et sur les modalités d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain.

**Si l'on considère l'urbanisation**, des différences existent entre le Burkina Faso et le Niger qui avaient, en 2012, des taux d'urbanisation respectivement de 27,4 %, et de 18,1% (PNUD, 2013), soit le plus faible taux de la sous-région. Ces chiffres sont en dessous de la moyenne régionale de l'Afrique de l'Ouest, mais on note une progression rapide pour le Burkina (2,5% en 1960, 16% en 1996, 20% en 2006, et 25 % en 2010), plus lente dans le cas du Niger (16,2 % en 2000 et 17, 1% en 2010).

Dans chaque cas, la capitale domine le territoire.

La ville de **Ouagadougou**, capitale du Burkina Faso, a fait l'objet de diverses recherches (Boyer, 2010 ; Biehler, 2010 ; Söderström et al., 2010 ; Fournet et al., 2008 ; Ouattara, 2006 ; 2009 ; Prat, 1996). Des données plus générales existent sur le plan urbain, à l'échelle du Burkina Faso (ONU-Habitat, 2015).

**Ouagadougou** absorbe une grande partie de la croissance urbaine. La part de la population de Ouagadougou dans la population urbaine du pays est estimée à 50%. Le taux de croissance de la capitale Burkinabé est un des plus importants parmi les capitales africaines (7%, Artelia 2013). Du fait de la migration (externe et interne) et de la croissance naturelle, la population progresse d'environ 100 000 habitants par

an (Boyer, Delaunay, 2009). La population de Ouagadougou a été multipliée par 30, passant de 60 000 habitants en 1960 à 1,5 million en 2006 (dernier recensement), et à plus de 2,3 millions en 2014 (AFD, 2015)<sup>47</sup>. Selon les prévisions, elle devrait atteindre 3,3 millions en 2020, et entre 5 à 6 millions en 2030 (Guengant, Kamara, 2010).

Cet accroissement de la population s'est accompagné d'une extension considérable de l'agglomération dans l'espace. La superficie couverte par la capitale est passée de 1 384 ha en 1960 à 30 000 ha en 2000 (Ouattara, 2005), et environ 52 000 ha en 2011. Elle couvrirait presque toute la province du Kadiogo.

Les problématiques d'accès aux services de base s'inscrivent donc dans un contexte très particulier qui présente des spécificités selon les types de quartier comme cela sera documenté dans la partie suivante.

**Niamey** présente des similitudes, mais aussi de profondes différences avec Ouagadougou.

De taille plus modeste, la ville de Niamey a néanmoins connu une forte progression de sa population qui est passée de 656 000 habitants en 2000 à environ 1 million d'habitants en 2010, soit environ 38 % de la population urbaine du pays. La population de Niamey a été multipliée par 20 depuis 1960. Selon les prévisions, elle devrait atteindre 1,6 million en 2020 et 2,5 millions en 2030 (Guengant, Kamara, 2010). Le taux de croissance urbaine était de 4,2% sur la période 2005-2010, et on l'estime à 4,35% sur la période 2010-2015 (ONU Habitat, 2010).

Comme à Ouagadougou, mais dans une moindre mesure, l'accroissement de la population et les politiques de lotissement ont entraîné une extension de la superficie occupée par la ville qui englobe les villages situés à la périphérie sur la rive droite et la rive gauche du fleuve Niger. Elle s'étale aujourd'hui bien au-delà de la ceinture verte qui entourait la ville dans les années 1990, et certains semis d'habitat ont envahi la ceinture verte.

Le Président de la République, Mahamadou Issoufou, a lancé en 2011 un programme ambitieux, appelé Niamey Nyala (« Niamey la coquette » en langue zarma), pour redonner une attractivité et une renommée internationale à la capitale du Niger. Ce programme, qui est un engagement personnel du Président, porte sur

---

<sup>47</sup> AFD, 2014, « Augmentation de la capacité de production du barrage de Ziga et extension du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable à Ouagadougou », Note de communication publique d'intervention, [www.afd.fr/base-projets/downloadDocument.action?idDocument=1550](http://www.afd.fr/base-projets/downloadDocument.action?idDocument=1550)

plusieurs volets : urbain (construction d'équipements publics, d'espaces publics, de bâtis), économiques (industrie, commerce, artisanat) et social. Il s'agit donc de transformer le centre-ville en un pôle économique dans le cadre de partenariats entre le public et le privé (PPP), de moderniser et densifier le tissu existant pour éviter l'étalement démesuré de la ville, de valoriser le patrimoine historique et de transformer de manière durable les quartiers sous-intégrés en améliorant les conditions de vie des populations.

Ainsi, les deux capitales sont toutes deux constituées d'une mosaïque de quartiers hétérogènes, tout en présentant chacune des spécificités.

Ouagadougou et Niamey ont des histoires et des dynamiques différentes (Motcho, 2010 pour Niamey, et Boyer et al., 2009 pour Ouagadougou), ce qui a un impact sur le mode de structuration interne de chacune des villes. A Niamey, la distinction régulier/irrégulier n'est pas aussi clairement affichée qu'à Ouagadougou où l'on parle de quartiers lotis/non lotis. Au Burkina Faso, les politiques de lotissement, notamment pendant la période sankariste et depuis lors (Ouattara et al., 1992), ont fait l'objet de vives controverses comme nous le discuterons dans la partie suivante sur l'accès au foncier. Même si certains critères retenus par ONU-Habitat dans la définition des bidonvilles<sup>48</sup> se retrouvent dans les quartiers lotis/irréguliers des deux villes, la terminologie « bidonville » selon ONU-Habitat pose problème dans le contexte de ces deux pays. Parler de « bidonvilles » stigmatise à la fois les quartiers concernés et leurs habitants comme l'ont exprimé des acteurs institutionnels et les ménages au cours de nos entretiens.

Par ailleurs, à Niamey, il n'existe pas de politique spécifiquement ciblée sur les quartiers irréguliers qui viserait à faciliter l'accès aux services de base aux populations de ces territoires. Les dispositifs élaborés concernent l'ensemble du territoire urbain. A Ouagadougou, un projet innovant a été porté par l'AFD, avec des financements complémentaires de la BM, afin de mettre en place, dans cinq quartiers non lotis, des mini-réseaux d'eau gérés par de petits opérateurs privés en partenariat avec les maires et l'opérateur d'eau (ONEA).

On trouve à Niamey des semis d'habitat qui ne sont pas des quartiers en tant que tels, mais correspondent à un habitat diffus, constitué de paillotes disséminées dans les quartiers réguliers et irréguliers. Leurs occupants squattent pour des périodes plus ou moins longues des parcelles non mises en valeur par leurs propriétaires ou

---

<sup>48</sup> Pour la définition du bidonville et le détail de ces critères retenus par ONU-Habitat, voir note 11. Précisons qu'au Burkina Faso, l'habitat répondant à certains de ces critères est appelé habitat spontané et, plus communément, zone non lotie.

des terrains vacants autour d'habitations, voire dans des espaces qui relèvent du domaine public (Issaka, Ayouba Tinni, 2013). Ce phénomène ne se retrouve pas à Ouagadougou, les squats et l'habitat en paillote n'étant pas présents. Les disparités et inégalités spatiales sont une caractéristique des deux villes, avec un processus de précarisation, à la fois dans les périphéries mais aussi dans certains quartiers densifiés du centre.

Le fort étalement urbain, caractéristique des deux villes, a rendu difficile la mise en place de politiques publiques efficaces du point de vue de l'accès de tous aux services de base (tels que l'eau et l'assainissement). L'accès à une eau potable, en continu, est un défi quotidien pour certains ménages. L'absence d'assainissement dans une grande partie de la ville pose des problèmes sanitaires en suspens. Les inondations, exacerbées par une forte variabilité climatique, sont fréquentes, et fragilisent les populations localisées dans des zones à risque. La situation paraît particulièrement préoccupante à Niamey du fait du relief de la ville et de sa localisation à proximité du fleuve Niger.

Ce sont les quartiers précaires qui pâtissent le plus de la situation, quartiers qui sont considérés comme ceux abritant la plus forte proportion de « pauvres » (Alpha Gado, 2005 pour Niamey). Cette association entre quartiers précaires et pauvreté des ménages sera discutée tout au long de l'ouvrage.

D'importantes disparités existent au sein de cette population dite « pauvre ». Certains ménages, dans ce contexte de forte précarité, arrivent à subvenir à leurs besoins de base. Il s'agit des ménages implantés depuis longtemps dans un quartier et qui arrivent à diversifier leurs activités. Certains cumulent une activité agricole au village pendant la saison des pluies avec une activité dans le secteur informel en ville.

Une diversité de situations existe entre ceux qui ont des familles nombreuses, avec un taux d'activité économique élevé des membres au sein de l'unité domestique, et ceux qui bénéficient de l'appui de parents, en migration, qui assurent des transferts aux ménages restés à Niamey. Cependant, ces ménages restent vulnérables aux aléas et peuvent basculer dans la grande précarité.

D'autres ménages vivent dans des conditions d'extrême précarité. C'est le cas des familles où le « chef de ménage » est une femme avec une grande famille à sa charge, ou lorsque le chef de ménage est une personne retraitée. Il existe aussi des personnes isolées socialement, la grande ville étant un facteur de fragilisation des réseaux sociaux. Enfin, les migrants arrivés récemment en ville et mal insérés dans des réseaux socioprofessionnels ou les jeunes sans emploi se retrouvent dans des

situations de grande pauvreté. Leur principal souci au quotidien étant de se nourrir, l'accès aux services de base (comme l'eau et l'assainissement) constitue un objectif secondaire.

Ces diverses situations des ménages se retrouvent aussi bien à Niamey qu'à Ouagadougou, à quelques nuances près comme nous allons le constater à travers l'analyse des données quantitatives et qualitatives recueillies lors des terrains.

Aborder la question de la précarité à travers le prisme de l'accès aux services de base en milieu urbain, et tout particulièrement de ces services essentiels que sont l'eau potable et l'assainissement, permet de rendre compte de la complexité et de l'hétérogénéité des réponses apportées tant au niveau des institutions que des citoyens. Diverses études documentent le secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso et au Niger, notamment le Livre Bleu (Valfrey et al., 2004 et 2012 pour chacun des pays).

Le Burkina Faso et le Niger ont mis en place des Réformes en conformité avec les préconisations internationales, notamment dans le cadre de l'atteinte des OMD. Les cadres institutionnels sont donc comparables, jusqu'à un certain point. Mais c'est au niveau du mode d'organisation du secteur que les divergences sont les plus palpables, le Burkina Faso ayant fait le choix d'une gestion publique, le Niger s'étant orienté vers un partenariat public-privé (PPP).

### **2. Le secteur de l'eau et de l'assainissement : Des schémas institutionnels inscrits dans les préconisations internationales**

Les réformes conduites dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (EPA) sont à resituer dans le contexte de l'aide internationale. Les débats qui ont eu lieu lors de la définition des ODD (2015), en mettant l'accent sur l'accès universel à l'eau et la nécessité de considérer l'assainissement comme une priorité, vont probablement aller de pair avec des réformes dans le secteur.

- a. Des dispositifs élaborés dans un contexte d'injonctions internationales

Au Burkina Faso, dès 1988, le pays s'est engagé dans des négociations avec les institutions financières internationales d'où une vague de libéralisation économique. Mais le premier plan d'ajustement structurel n'a vu le jour qu'en 1991. Au Niger, les politiques d'ajustement ont été initiées dès 1982 suite à un fort déficit des finances publiques. Mais les relations ont été parfois complexes avec les bailleurs, notamment en raison d'un contexte politique et économique instable dans les années 1990, et le dialogue a été renoué en 1996 conduisant à d'importantes réformes de libéralisation économique (Tidjani Alou, 2005). Les principes de bonne gouvernance (Baron, 2003) ont été préconisés à travers l'introduction de nouvelles règles de gestion issues du nouveau management public et la mise en place de partenariats publics privés dans divers secteurs. Le contexte des années 1980 était aussi celui de la DIEPA<sup>49</sup>, qui promouvait un accès généralisé au réseau, justifiant le soutien des bailleurs au secteur de l'eau. La DIEPA ayant été considérée comme un relatif échec dans les années 1990, l'eau est reconnue comme bien économique : l'accès à l'eau a un coût qui doit être en partie supporté par les usagers (Baron, 2006).

Les années 2000 marquent un tournant avec l'élaboration de programmes en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) a débuté à cette même période, à la fois au Burkina Faso (2000) et au Niger (2002, puis la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, 2008-2012). La volonté de faire de la lutte contre la pauvreté le principal objectif des programmes de développement, en posant comme l'un des moyens l'accès de tous aux services de base tels que l'eau, est allée de pair avec l'octroi d'importants financements pour conduire les réformes dans ce secteur.

En 2010, le Burkina Faso a, quant à lui, adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) qui change quelque peu de perspective par rapport au SRP en mettant l'accent sur des leviers économiques avec un rôle essentiel conféré aux investissements privés (comme au Fonds Africain de Développement). Il s'agit donc d'une inflexion par rapport à des stratégies qui mettaient la lutte contre la pauvreté et le développement au centre du dispositif

---

<sup>49</sup> La Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA, 1981-1990) a été lancée et coordonnée par les Nations Unies, dans le prolongement de la Conférence de Mar del Plata (Argentine, 1978). Le principe d'un droit d'accès universel à de l'eau potable en quantité et en qualité suffisantes pour les besoins essentiels allait de pair avec l'universalisation du réseau.

d'aide. Au Niger, le Plan de Développement Economique et Social (2012-2015) est devenu le cadre de référence.

Les ODD (2015) donneront probablement lieux à de nouvelles préconisations dans les prochaines années.

b. Des processus de décentralisation ayant des effets contrastés sur le secteur de l'eau et de l'assainissement

Les réformes conduites dans le secteur de l'hydraulique sont indissociables de celles menées dans le cadre de la décentralisation qui a touché de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, avec des avancées mitigées selon les pays.

Au Burkina Faso, le processus de décentralisation est ancien si l'on considère l'énoncé des principes (Le Bris, 2005). Les lois de décentralisation (1993) et les Textes d'orientation de la décentralisation (1998) ont été une première étape car il faut attendre 2004 pour qu'un Code Général des Collectivités Locales fournisse un cadre législatif adapté, notamment concernant les modes de gestion des services d'eau décentralisés et territorialisés. Les premières élections municipales ont eu lieu en 2006 (puis 2013). Le décret de 2009<sup>50</sup> transfère aux communes (rurales et urbaines) les compétences et ressources en matière d'hydraulique (ressources financières et patrimoine, notamment les infrastructures présentes sur son territoire). Un protocole d'opération est signé entre l'Etat et la commune qui, en tant que maître d'ouvrage, s'engage à assurer la gestion et le développement des services publics locaux d'eau potable et d'assainissement sur son territoire, dans le cadre des Plans Communaux de Développement pour l'alimentation en eau potable et assainissement (PCD-AEPA). Le mode de gestion n'est pas figé puisque la loi laisse à la commune le choix entre la régie, ou la délégation à un opérateur privé, à une association, voire même à l'entreprise publique (ONEA). Certains auteurs (Dafflon, Madiès, 2011) soulignent que la décentralisation au Burkina Faso s'apparente plus à une déconcentration des services de l'Etat, ce dernier conservant un fort pouvoir de contrôle sur certains secteurs dont celui de l'hydraulique.

Au Niger, le processus de décentralisation a aussi été amorcé dans les années 1990, mais il s'est concrétisé par l'installation de nouvelles communes issues des élections locales de 2004 (puis de 2009) en cohérence avec les lois de

---

<sup>50</sup> Décret n° 2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH. MEF/MFPRE.

décentralisation de 2001<sup>51</sup>. En 2010, le code général des collectivités territoriales de la République du Niger (CCT) est modifié<sup>52</sup> : désormais, le Niger est composé de 8 Régions, 36 Départements, 255 Communes (214 communes rurales et 41 communes urbaines dont quatre à statut particulier qualifiées de villes à savoir Niamey, Zinder, Tahoua, Maradi). Le Guide des Services d’Alimentation en Eau Potable du Niger (2010)<sup>53</sup> prévoit, dans le cas du périmètre non concédé à la SEEN (opérateur privé impliqué essentiellement dans certaines villes dont Niamey), un transfert progressif des compétences eau aux collectivités, mais la mise en œuvre est lente. Il y est précisé (p.14) que dans ces territoires non concédés prédomine la gestion communautaire des systèmes (55%), tandis que la délégation de gestion à de petits opérateurs privés, option du Ministère de l’hydraulique depuis 1999, ne représente que 43%<sup>54</sup>. Il est en effet préconisé que la gestion du service public de l’eau s’exerce selon le mode de la délégation de service de type affermage. La commune, en tant que maître d’ouvrage, est propriétaire de ses infrastructures. Le délégataire assure à ses risques et périls la gestion du système selon les termes du contrat signé avec la Commune. Il est rémunéré directement sur les recettes qu’il perçoit auprès des usagers sur la base d’un tarif défini et révisable selon des conditions fixées dans le contrat. Néanmoins, dans les faits, c’est la diversité des modes de gestion qui prime.

Dans les communes urbaines nigériennes relevant du périmètre concédé à l’opérateur privé (SEEN), le lien avec le processus de décentralisation est plus flou. La décentralisation au Niger a fait émerger de nouveaux enjeux aux échelles locales qui ont été particulièrement étudiés par les chercheurs du Lasdel<sup>55</sup> (Niamey, Niger), notamment du point de vue de la délivrance des services publics. Peu de travaux existent cependant sur le lien entre décentralisation, développement urbain et accès aux services de base, les analyses portant plus sur le milieu rural.

Ainsi, dans les deux pays, la décentralisation confère, tout du moins dans les textes, compétence aux communes pour le service de l’eau et de l’assainissement à

---

<sup>51</sup> Loi sur la décentralisation N°2001-23 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et collectivités territoriales ; Loi 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes.

<sup>52</sup> Ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010

<sup>53</sup> Ministère de l’Eau, de l’Environnement et de la Lutte contre la désertification, Secrétariat Général, Direction générale de l’Hydraulique, 2010, *Guide des services d’alimentation en eau potable dans le domaine de l’hydraulique rurale*, 76 pages. [http://www.pseau.org/outils/ouvrages/niger\\_guide\\_aep.pdf](http://www.pseau.org/outils/ouvrages/niger_guide_aep.pdf)

<sup>54</sup> Sont concernés par ces pourcentages, les mini-AEP, les Postes d’Eau Autonomes (PEA) et les Stations de Pompage Pastorales (SPP) qui, au 31 Juillet 2009, représentaient 625 systèmes dont 78% de mini-AEP, 12% de PEA et 10% de SPP.

<sup>55</sup> <http://www.lasdel.net/>

l'échelle locale. Si, dans la réalité, le processus semble plus avancé au Burkina Faso qu'au Niger, on constate néanmoins un manque de compétences et de ressources humaines et financières aux échelles communales dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans les deux pays, en particulier dans certaines communes rurales ou de petites villes. Ceci se traduit par une faible implication des autorités locales dans la programmation et la maîtrise d'ouvrage des services. De plus, rares sont les communes qui disposent d'un service en charge des questions de l'hydraulique. Les services déconcentrés de l'Etat sont censés apporter un appui technique et un accompagnement, mais les moyens financiers et humains font souvent défaut. Pour contribuer à la construction d'un service local de l'eau, certaines ONG (comme Eau Vive) se sont impliquées dans le renforcement des capacités des maires, notamment afin de les accompagner dans leur choix de mode de gestion du service et donc la fixation du prix de l'eau qui est un enjeu important.

Si l'on considère plus spécifiquement l'urbain, et notamment les deux capitales, des différences entre les deux pays apparaissent. En effet, au Burkina Faso, le maire de Ouagadougou (et en particulier l'ancien maire<sup>56</sup> qui a géré la ville pendant plus de 15 ans) et les maires d'arrondissement sont des acteurs incontournables comme nous le verrons dans l'analyse de l'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement. Les quartiers non lotis ont aussi des conseillers municipaux qui siègent au conseil municipal d'arrondissement, même si leur poids reste très marginal dans la prise de décision. Le rôle du maire de Niamey et des maires d'arrondissement dans les processus de prise de décision et de coordination avec les acteurs clés du secteur de l'eau apparaît plus ténu.

### c. Un cadre de référence, en lien avec les OMD : le PN-AEPA

Sur le plan institutionnel, le secteur de l'eau a fait l'objet d'une abondante production de textes juridiques tant au Burkina Faso qu'au Niger. Le Burkina Faso a été leader

---

<sup>56</sup> Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou de 1995 à 2012, a exercé un rôle prépondérant dans la gestion et l'aménagement de la capitale. Il ne s'est pas représenté aux dernières élections municipales, et un nouveau maire a été élu pour 5 ans, M. Casimir Marin ILBOUDO. S. Compaoré est un des hommes forts du parti Mouvement du peuple pour le progrès (MPP). Il a été nommé Ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité intérieure dans le nouveau gouvernement de 2016.

dans la sous-région sur de nombreux aspects liés à l'hydraulique, notamment en ce qui concerne la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Au Burkina Faso, la loi sur l'eau a été élaborée en 2001<sup>57</sup>. Le code de l'eau au Niger a été adopté plus tardivement, en 2010<sup>58</sup>, et constitue le cadre de référence juridique, faisant suite à divers textes élaborés dans les années 1990. Dans les deux cas, il est fait explicitement référence au droit à l'eau, même si ce principe affiché reste flou du point de vue de ses modalités de mise en œuvre.

Dans les deux pays, le cadre de référence, pour le financement du secteur, est le Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement (PN-AEPA) qui est appuyé par les principaux bailleurs internationaux et l'Etat. Il concrétise l'approche programme retenue par les deux gouvernements pour l'atteinte des OMD en 2015. Il a pour objectif général de «réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005 selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière». Il constitue le cadre fédérateur de toutes les interventions en matière d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain, semi-urbain et rural. Il s'inscrit dans la logique programme, et non projet, en adéquation avec les politiques nationales et donc en partenariat avec l'Etat, et est en conformité avec les préconisations faites dans le cadre de l'efficacité de l'aide publique au développement (Déclaration de Paris, 2005). Cependant, dans la réalité, la mise en œuvre de l'approche programme n'est pas toujours effective car elle est conditionnée par des engagements des Etats parfois non tenus.

Le PN-AEPA a été adopté en 2006 au Burkina Faso (PN-AEPA, 2006-2015), en adéquation avec les OMD. Des débats ont lieu pour définir de nouveaux axes en cohérence avec les ODD. Au Niger, un programme sectoriel eau (PSE, 2002-2006) a été financé par divers bailleurs (AFD, BM, etc.) afin d'appuyer une réforme institutionnelle et assurer le financement d'infrastructures, le PN-AEPA ayant été élaboré en 2010 pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours (2014). Depuis 2012, il a été intégré dans le Plan de Développement Economique et Social (2012-2015) en son axe 5.

Le PN-AEPA est fondé sur un principe participatif, notamment dans le cadre de la «revue conjointe» qui rassemble les parties prenantes : partenaires techniques et financiers, ministères concernés, collectivités locales, opérateur, ONG et autres acteurs de la société civile (associations de consommateurs, syndicats).

---

<sup>57</sup> Loi N° 002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

<sup>58</sup> Ordonnance n°2010-09 du 1<sup>er</sup> avril 2010 qui abroge celle n°93-014 du 2 mars 1993, modifiée et complétée par la loi n°98-041 du 7 décembre 1998 portant Régime de l'Eau au Niger.

Au Burkina Faso, la volonté de mettre en place une démarche participative effective s'est traduite par la constitution de groupes de travail thématiques qui se réunissent tout au long de l'année pour alimenter la revue conjointe, associant une pluralité d'acteurs. Un bilan rendu public est diffusé, avec une actualisation des objectifs et un avis critique et motivé de la part des parties prenantes. Au Niger, un cadre de concertation a été élaboré à travers la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), créée en 2006 et composée de 55 membres (État, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, ONG, associations sectorielles, entreprises privées, usagers etc.). Néanmoins, elle peine à remplir sa mission.

- ▶ Quels résultats vis-à-vis des OMD ? Des indicateurs qui suscitent des controverses

Dans le cadre de la revue conjointe du PN-AEPA, la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement est évaluée selon des principes axés sur les résultats, donc à travers des indicateurs. Il s'agit d'apprécier « de façon participative » les performances du secteur et d'examiner les progrès à réaliser pour les années à venir.

Pour le Burkina Faso, les objectifs étaient les suivants : faire progresser le taux d'accès à l'eau en milieu rural de 60% en 2005 à 80% en 2015, et en milieu urbain de 74% en 2005 à 87% en 2015. Concernant l'assainissement, il s'agit de passer de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

Selon les statistiques récentes fournies par le PN-AEPA (2015), le Burkina Faso aurait un taux d'accès de 87% dans le secteur de l'eau potable en milieu urbain en 2014. La question de la pertinence des modes de construction des indicateurs prend tout son sens (Pezon et al., 2012) lorsque l'on considère les données concernant la région Centre (concernant les villes de Ouagadougou et de Saaba) où un taux d'accès à l'eau potable de 92% est annoncé (PN-AEPA 2015). Pour la ville de Ouagadougou, l'objectif fixé par le PN-AEPA était d'atteindre, en 2015, une couverture de service de 98% dont 70% par branchements particuliers et 28% par BF (contre respectivement 46% et 52% en 2006). Cet objectif, conjugué à l'évolution de la croissance démographique, nécessitait une hausse conséquente de la production d'eau potable pour la capitale (AFD, 2014), les disponibilités en eau étant un problème récurrent depuis 2015, surtout pendant la saison chaude. Les taux d'accès à l'eau en milieu rural étaient de 64.1% (2014). Concernant l'assainissement, la progression était beaucoup plus limitée avec 32% en milieu urbain, et 9% en milieu rural (2014). On est donc loin des 57% attendus. La mise en place, depuis

2008, de la Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas (DGAEUE) atteste de l'importance de ces enjeux pour l'Etat burkinabé.

Pour le Niger, les objectifs affichés dans le PN-AEPA (2011-2015) étaient les suivants. En milieu urbain, il s'agissait de porter le taux de desserte en eau potable de 72,7% en 2009 à 82,5% en 2015, et le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base de 79% en 2009 à 100% en 2015. De plus, 40 nouveaux centres devraient être intégrés dans le périmètre d'affermage. En milieu rural, le taux de couverture des besoins en eau devait passer de 74,6% en 2010 à 88% en 2015, et le taux d'accès à l'eau potable de 48% en 2010 à 58% en 2015. Au Niger, en 2012, le taux d'accès à l'eau potable est de 72.2% (rapport annuel MHE, janvier 2012). Mais le décalage entre le milieu rural et urbain est criant, même si des efforts ont été réalisés au niveau de l'hydraulique rurale.

Pour ce qui concerne l'assainissement de base, le pourcentage des populations disposant de latrines devait passer de 7% en 2009 (9% en 2010, rapport INS 2010) à 25% en 2015. Mais là encore, d'énormes disparités existent entre l'urbain et le rural. Selon le rapport WaterAid (2011), des écarts existent aussi entre régions, et entre villes : la proportion d'utilisation de toilettes à Niamey serait de 87,6%, ce qui va à l'encontre d'études, notamment celles tenant compte des comportements des ménages dans les quartiers irréguliers (Baron, Bonnassieux, Bontinati, 2013).

Ce sont l'OMS et l'UNICEF qui assurent, pour le système des Nations Unies, le suivi des progrès réalisés qui concernaient la cible 10 des OMD<sup>59</sup>. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance (Joint Monitoring Programme, JMP) sert donc de référence internationale. Le JMP définit l'eau de boisson salubre et l'assainissement de base comme suit :

L'eau de boisson désigne l'eau utilisée à des fins domestiques, la boisson, la cuisine et l'hygiène personnelle.

L'accès à l'eau de boisson signifie que la source est située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et qu'il est possible d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour.

---

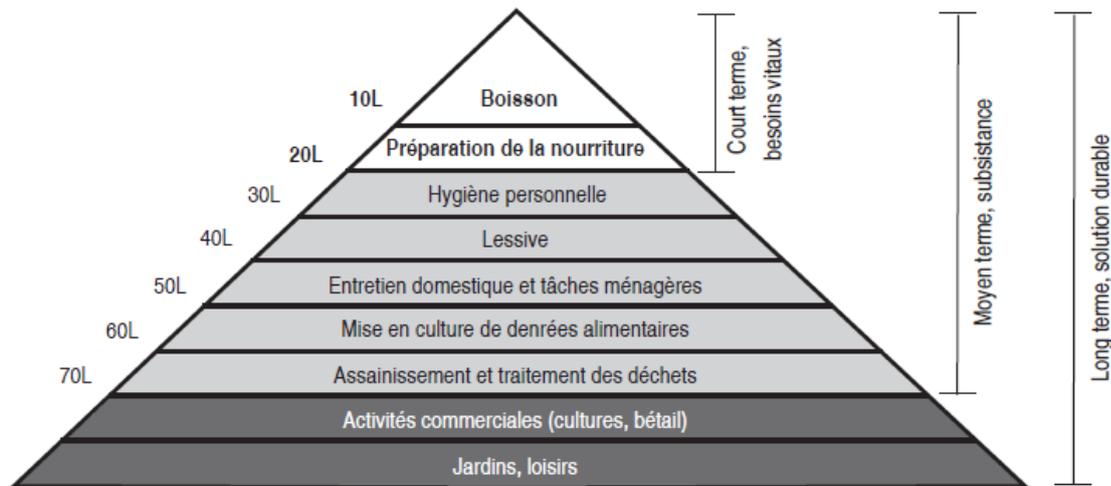
<sup>59</sup> Dans l'objectif 7 des OMD, «Assurer un environnement durable», la cible 10 visait à «Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre» ; la cible 11 avait pour objectif de «Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitats de taudis».

L'eau potable est une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent aux directives de l'OMS ou aux normes nationales relatives à la qualité de l'eau de boisson.

L'accès à l'eau potable renvoie à la proportion de personnes qui utilisent des sources d'eau potable améliorées : raccordement à domicile ; BF publiques ; trous de sondage ; puits protégés ; sources protégées ; eau de pluie.

On définit l'accès adéquat à l'eau potable comme l'utilisation par la population de points d'eau (donc des équipements) considérés comme adéquats tels que : l'accès au réseau, les BF publiques, les puits et sources d'eau protégés, les forages ou pompes, ou encore l'eau de pluie. Sont donc exclus du calcul l'eau fournie par les revendeurs ou les camions-citernes, l'eau en bouteille, et les puits et sources non protégés.

Figure 1: Pyramide des besoins en eau



(D'après la pyramide des besoins de Maslow) Source : OMS, Fiches techniques Eau, Hygiène et Assainissement en situation d'urgence, Fiche N°9, Juillet 2013, 4 pages, p1.

L'assainissement de base est la technologie la moins coûteuse qui assure l'évacuation hygiénique des excréments et des eaux ménagères ainsi qu'un milieu de vie propre et sain tant à domicile que dans le voisinage des utilisateurs. Il suppose une séparation des excréta de tout contact humain. L'accès aux services d'assainissement de base comprend la sécurité et l'intimité dans l'utilisation de ces services. La couverture indique la proportion de gens qui utilisent des services d'assainissement améliorés : connexion à un égout public ; connexion à une fosse septique ; latrine à chasse d'eau ; latrine à fosse simple ; latrine améliorée à fosse auto-ventilée.

Par ailleurs, le JMP calcule les taux d'accès sur la base d'enquêtes auprès des ménages pour estimer la proportion de la population utilisant des installations améliorées.

Néanmoins, quelle que soit la référence, on peut souligner que le calcul des taux d'accès néglige en grande partie une forte proportion de ménages vivant dans les quartiers urbains irréguliers qui représentent, dans de nombreuses villes, une part importante de la population. Plusieurs raisons peuvent être avancées : ces indicateurs ciblent essentiellement des quartiers formels, reconnus ; il existe des difficultés à évaluer précisément le nombre de ménages habitant effectivement les quartiers informels, non lotis, etc.

De plus, un élément important à prendre en compte est le taux de panne des infrastructures (19% en milieu rural au Niger, WaterAid 2011). Or, même si des

progrès ont été réalisés en termes de suivi de l'état des infrastructures (notamment au Burkina Faso), ce taux est rarement pris en compte pour calculer le taux d'accès à l'eau.

Il existe de vives controverses quant aux modes de calcul de ces taux d'accès qui diffèrent selon les acteurs. Il faut d'ailleurs souligner que lors des débats sur les objectifs post 2015, pour la première fois, les Nations Unies, dans le rapport du JMP (2014), reconnaissent que 1,8 milliard de personnes consommeraient une eau contaminée par des matières fécales, et que 10% des sources d'eau améliorées seraient à haut risque. Ces aspects avaient aussi été soulignés par d'autres acteurs du secteur<sup>60</sup>. Jusque-là, ce point, pourtant crucial, n'avait jamais été reconnu par les Nations unies (Coalition Eau, 2014<sup>61</sup>).

Par ailleurs, chaque pays ayant sa propre définition et interprétation de ces critères, on constate parfois d'importantes fluctuations au niveau des données. Ainsi, les débats qui ont eu lieu lors du bilan des OMD en 2015 apparaissaient quelque peu biaisés, les sources et modalités de calcul n'étant pas toujours explicitées.

Si l'on prend le cas du Burkina Faso, l'ONEA (urbain) et la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE, rural) se réfèrent à une définition de l'accès satisfaisant en retenant les critères d'une disponibilité de 20 litres par personne et par jour, et une distance inférieure à un kilomètre. Il s'agit d'évaluer la disponibilité en eau à une source adéquate par une population donnée, en non sur l'utilisation effective de cette source. Par leur mécanisme de reporting des réalisations physiques, l'ONEA et la DGRE calculent donc les taux de desserte en mesurant la proportion de la population ayant théoriquement accès à ces installations améliorées, qu'elle les utilise réellement ou non. Ainsi, au Burkina Faso, l'indicateur d'accès à l'eau potable « se calcule sur la base d'hypothèses sur le potentiel théorique/normatif de chaque type d'équipement reconnu adéquat. Cet indicateur ne se rapporte pas à la population qui utilise effectivement ledit équipement. » (Pezon et al. 2012, p.7).

Les modalités de calcul au Niger diffèrent aussi entre le gouvernement<sup>62</sup> et le JMP. Comme le souligne le rapport WaterAid (2011), le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MHE) parle de taux de couverture, résultant de la multiplication de

---

<sup>60</sup> Voir, par exemple, le Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) Eau et assainissement de l'AFD, 2014-2018. [http://www.afd.fr/webdav/shared/L\\_AFD/L\\_AFD\\_s\\_engage/documents/Cadre\\_intervention\\_eau-assainissement.pdf](http://www.afd.fr/webdav/shared/L_AFD/L_AFD_s_engage/documents/Cadre_intervention_eau-assainissement.pdf)

<sup>61</sup> Coalition Eau, « Joint Monitoring Program Publication du rapport 2014 sur les progrès en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement », 27 mai 2014.

<http://www.coalition-eau.org/actualite/publication-du-rapport-2014-sur-les-progres-en-matiere-dacces-a-leau-et-a-l-assainissement/?pdf>

<sup>62</sup> Pour des définitions précises, voir le PN-AEPA (2011-2015).

l'infrastructure connue avec le nombre d'utilisateurs. Ainsi, on calcule un taux d'accès théorique ce qui se traduit par des écarts importants avec le JMP comme cela ressortait du Livre Bleu Niger (2008, 2ème édition, p.4).

Globalement, des progrès significatifs ont été réalisés en termes d'accès dans les deux pays, à des degrés divers selon les contextes. Les résultats les plus médiocres concernent l'assainissement.

### 3. Des choix d'organisation sectorielle différents

L'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement est hiérarchique, la tutelle étant assurée par le Ministère de l'eau et de l'assainissement dans les deux cas, même si divers ministères sont impliqués ce qui peut engendrer des problèmes de coordination.

Les deux pays se sont dotés de ministères dédiés spécifiquement à l'eau et l'assainissement.

Au Burkina Faso, les dénominations du ministère connaissent des changements périodiques selon que l'Agriculture est accolée à l'eau ou non. En 2013<sup>63</sup>, un Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) avait remplacé le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) créé en 2002. Mais lors du nouveau gouvernement dans le cadre de la Transition, a été créé le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité alimentaire (MARHASA, novembre 2014). L'ajout de l'assainissement depuis 2013 montre la volonté politique de prendre en considération cette problématique.

Au Niger, c'est dans le cadre de la DIEPA que le Ministère de l'hydraulique a été doté de trois prérogatives : l'hydraulique, l'environnement et l'électricité (Dupont, 2010, 23) ; l'eau et l'électricité étant dissociées en 1987. En 2013, le nouveau Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)<sup>64</sup>, et ses Directions Régionales ont en charge la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'eau et de l'assainissement, et doivent fournir un appui-conseil aux communes.

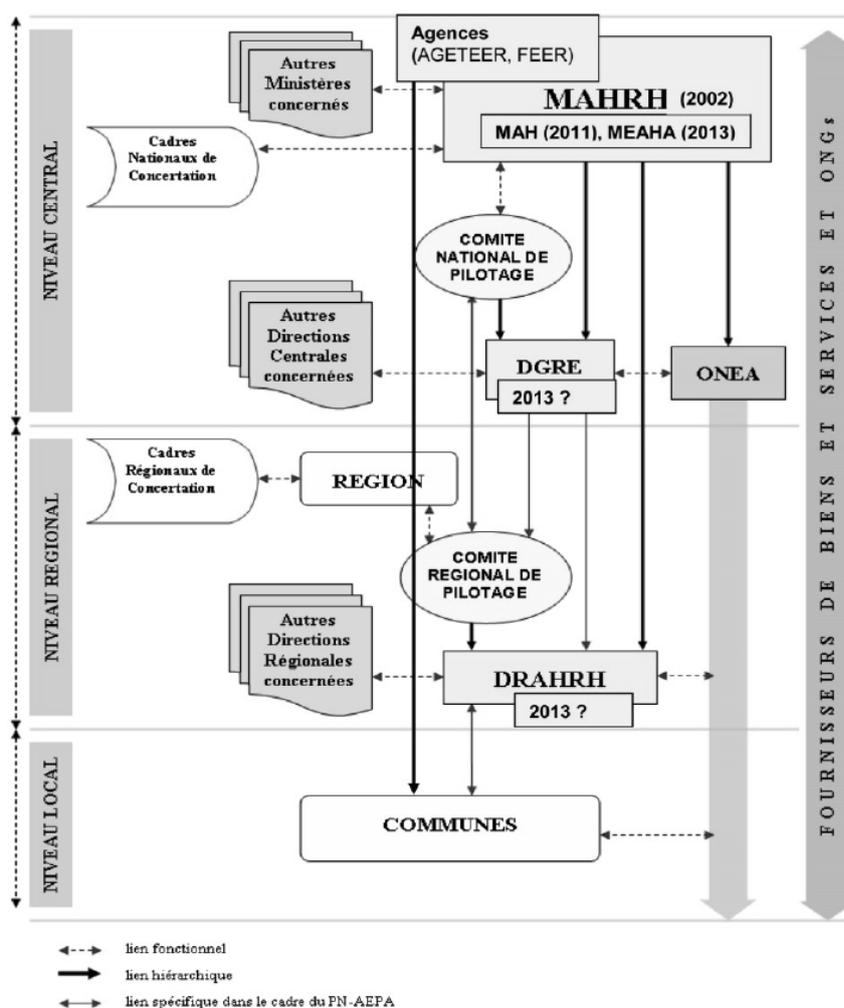
---

<sup>63</sup> Le décret n°2013-002/PRES/PM porte composition du nouveau gouvernement du Burkina Faso, le 2 janvier 2013.

<sup>64</sup> Au Niger, le décret n° 2013-424/PRN du 08 octobre 2013 fixe les attributions du Ministère et le décret n°2013-459/PRN/ MH/A du 1er novembre précise son organisation.

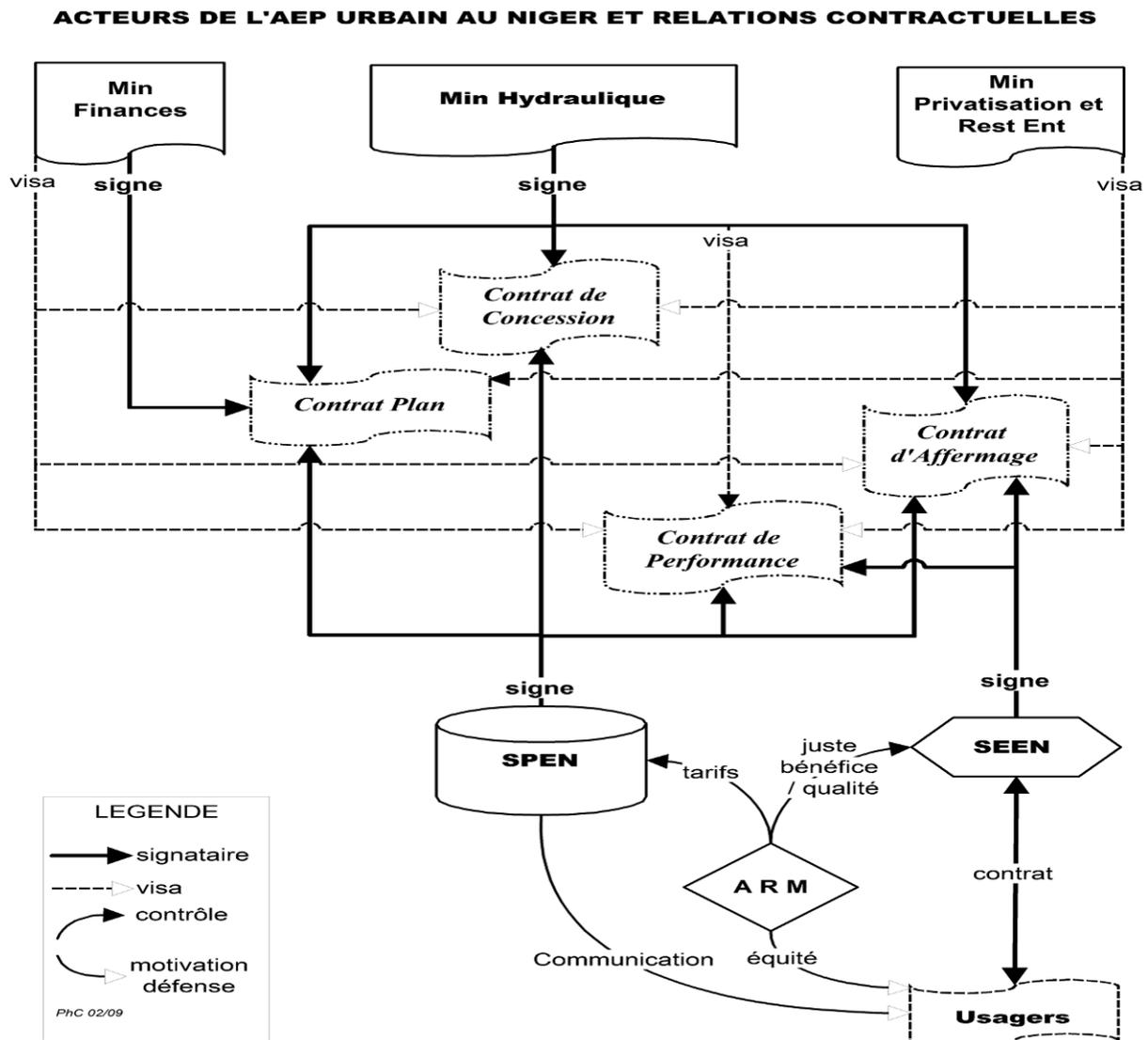
La décentralisation, en transférant les compétences en matière d'EPA aux collectivités locales, devait en faire des partenaires incontournables ce qui ne correspond pas toujours à la réalité de terrains souvent très hétérogènes quant aux moyens et compétences locales.

Figure 2: Schéma d'organisation institutionnelle du secteur de l'EPA au Burkina Faso



Source PN-EAPA 2006, revu par Baron, 2015

Figure 3 : Schéma d'organisation institutionnelle du secteur de l'EPA au Niger



Source : Ministère de l'Eau, Mai 2010, « Réforme du sous secteur de l'hydraulique urbaine. Etat d'avancement en 2009. Bilan et perspectives »

Nous nous concentrerons essentiellement, dans cette partie, sur l'organisation du secteur de l'eau en milieu urbain<sup>65</sup>, compte tenu du thème abordé dans cet ouvrage. Si l'on considère ces aspects organisationnels, tout semble opposer les choix opérés au Niger et au Burkina Faso. En effet, comme en témoigne l'histoire de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), le Burkina Faso a affiché une volonté politique forte de maintenir le secteur de l'eau en milieu urbain dans le

<sup>65</sup> Le secteur de l'eau en milieu rural a fait l'objet d'études : voir Baron, Bonnassieux (2013) dans le cas du Burkina Faso, et les travaux du Lasdel dans le cas du Niger (Tidjani Alou, 2005 ; Olivier de Sardan et al., 2001)

domaine public, alors que le Niger a, depuis 2001, privilégié un partenariat public privé (PPP) impliquant un opérateur privé, la SEEN, détenue majoritairement par le groupe Véolia Water.

Nous aborderons brièvement les cas particuliers de l'ONEA et de la SEEN, dans la mesure où des travaux portent sur ces acteurs représentatifs de deux types de politiques pouvant apparaître comme opposées. L'histoire singulière de l'ONEA a fait l'objet de quelques publications académiques (Baron, 2014), tout comme l'analyse du PPP dans le secteur de l'eau au Niger (Soumaila, 2001 ; Tidjani Alou, 2005 ; Dupont, 2010).

- ▶ L'ONEA : une entreprise publique, symbole de « succès » dans la sous-région

Au Burkina Faso, dans les villes (plus de 10 000 habitants), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), une entreprise publique<sup>66</sup> - souvent citée en exemple pour ses performances économiques, commerciales et financières relativement à d'autres sociétés d'eau de la sous-région (Joffe et al., 2008 ; Marin et al., 2010 ; Baron, 2014) -, assure la production et la distribution de l'eau, essentiellement dans les quartiers urbains lotis<sup>67</sup>, en cohérence avec la politique des maires. L'ONEA est donc chargé d'approvisionner en eau potable les consommateurs des secteurs privé et public sur une base qui lui permette de recouvrer ses coûts et d'assurer son équilibre financier. S'agissant de l'assainissement, sa mission consiste à collecter et à recycler des eaux usées dans toutes les villes où l'eau potable est distribuée. En Août 2014, dans le cadre d'un contrat plan de 3 ans (2013-2015) avec l'Etat, l'ONEA assurait les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de 45 centres urbains du pays, dont la capitale, Ouagadougou, auxquels il faut rajouter 8 villes sous contrat d'affermage avec les communes.

L'histoire de l'ONEA est particulière dans la sous-région (Baron, 2014) et elle est encadrée dans l'histoire politique du pays. La volonté de maintenir l'entreprise dans la sphère publique reflète une volonté politique forte. En effet, dans les années 2000, le Burkina Faso a subi de nombreuses pressions de la part des bailleurs pour favoriser la participation du privé dans divers secteurs, dont celui de l'eau. Le gouvernement a résisté à la privatisation, mais a néanmoins accepté le recours au privé dans des domaines où l'ONEA présentait des défaillances (service clientèle, gestion comptable et financière, etc.). Il s'agissait d'une conditionnalité au financement du barrage de Ziga (à environ 40 kilomètres de la capitale) qui devait

---

<sup>66</sup> L'ONEA est une société d'Etat depuis 1994, au capital de 4,7 millions d'euros entièrement détenu par l'Etat (2015).

<sup>67</sup> L'ONEA intervient de manière indirecte dans quelques (5) quartiers non lotis de la périphérie de Ouagadougou.

approvisionner la ville de Ouagadougou et permettre de faire face à la demande croissante en eau.

C'est donc dans le cadre du programme «AEP Ouagadougou» (Projet Ziga, cofinancé par la BM et l'AFD) qu'une Assistance Technique a été mise en place pour renforcer les capacités de gestion de l'ONEA. Elle s'est concrétisée par la signature, en 2001, d'un contrat de service basé sur les performances pour ses activités commerciales, comptables et financières – sans transfert du contrôle de gestion au secteur privé –, pour une période de 5 ans, avec le groupe Veolia Water, associé au Cabinet conseil Mazars&Guérard. Ce contrat s'est achevé en 2007, après une prolongation de 18 mois.

A la fin du contrat, contre l'avis de certains bailleurs (BM), le gouvernement burkinabé a refusé de mettre en place un contrat d'affermage avec l'opérateur privé. Néanmoins, même si l'ONEA demeure une entreprise publique dans ses statuts, elle s'est orientée vers une vision managériale proche du privé, en intégrant notamment certaines règles du New Public Management<sup>68</sup> (Baron, 2014).

L'ONEA, en cohérence avec le principe d'équité territoriale, applique une même tarification à toutes les villes intégrées dans son périmètre. Il existe un système de péréquation entre les villes excédentaires (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) et celles déficitaires (Sawadogo, 2007). Cependant, dans les villes qui ont un contrat d'affermage avec l'ONEA, la grille tarifaire diffère, et le prix de vente est plus élevé, tout comme dans les villages rattachés aux communes urbaines dans le contexte de la décentralisation. Certaines villes de 10 000 habitants ne sont pas desservies par l'ONEA car l'entreprise ne procède désormais à l'extension des infrastructures dans des centres urbains que s'ils sont jugés rentables afin de ne pas fragiliser son équilibre financier. Enfin, le principe général est que l'entreprise n'intervient pas dans les quartiers non lotis. Néanmoins, si le quartier non loti se situe à proximité des installations de l'ONEA, l'entreprise peut accepter, sous certaines conditions, de confier la gestion d'un mini-réseau relié au système central à de petits opérateurs privés (POP) auxquels elle vend l'eau en gros. L'ONEA leur impose les tarifs en vigueur (selon la grille tarifaire ONEA). Un partenariat est établi entre l'ONEA et le POP, en impliquant le maire de l'arrondissement concerné. De telles innovations ont été conduites dans le cadre d'un projet dit « Quartiers périphériques » aussi appelé « Projet POP » financé par l'AFD et la BM. Le projet d'aménagement et de

---

<sup>68</sup> La théorie du *New Public Management* fournit des éléments de justification pour l'intégration, par les administrations publiques, de valeurs et modes organisationnels réservés aux entreprises privées. Les critères de « compétition, de performance, de réduction des coûts et de qualité » deviennent la norme dans la gestion des services publics urbains (Sanni Yaya, 2005 : 6).

développement des quartiers périphériques de Ouagadougou est un projet intégré de développement urbain que la Mairie de Ouagadougou a entrepris avec l'appui financier de l'AFD. Le projet comprend quatre composantes dont l'exécution permettrait d'améliorer les conditions de vie des populations résidant dans les quartiers périphériques : voirie et drainage ; eau potable et assainissement ; construction d'équipements de proximité socio-éducatifs ; et appui aux services techniques municipaux de la ville de Ouagadougou.

Au Burkina Faso, il n'a jamais existé d'instance de régulation indépendante dans le secteur de l'eau. Il s'agit d'une régulation «par contrat» : un contrat-plan triennal entre l'Etat et l'ONEA fixe les obligations des deux parties ainsi que les objectifs (techniques, financiers et commerciaux) et indicateurs de performance (une trentaine) attendus de l'ONEA. Le premier contrat a été signé en 1993, et était une préconisation des bailleurs. Ces contrats ont été reconduits depuis lors.

Si l'on considère les indicateurs de performance, les objectifs sont atteints, voire dépassés pour la plupart. L'analyse de quelques indicateurs permet de rendre compte de ces résultats satisfaisants pour les années 2012 et 2013<sup>69</sup>.

Le taux de productivité des agents de l'ONEA a connu une évolution très positive puisqu'il est passé de 4.5 agents pour 1000 abonnés en 2007 à 3.4 en 2013, ce qui en fait l'une des sociétés d'eau les plus performantes de la sous-région de ce point de vue. Les effectifs de l'ONEA étaient de 877 fin 2012, plus 23 agents dédiés à l'assainissement. Il convient cependant de souligner que le taux de dépenses de personnel sur le chiffre d'affaires s'est élevé à 23.7% en 2013 (seuil de 19% fixé par le Contrat Plan). Ceci s'explique par des charges de personnel par agent qui ont nettement augmenté (Artelia 2013, 226). L'ONEA a mis en place des réformes structurelles dans le domaine de la gestion du personnel, afin de mieux contrôler ce poste.

L'ONEA a eu le souci de renforcer le volet formation en interne. Le Centre de Formation Professionnelle (CFP) de l'ONEA a été transformé en Centre des Métiers de l'Eau (CEMEAU), avec appui de partenaires financiers (GIZ).

L'ONEA obtient de bonnes performances du point de vue de la quantité d'eau non comptabilisée (les taux de fuite et l'eau consommée mais non payée), avec un taux proche de certains pays industrialisés. Le rendement de distribution du réseau est de 83.5% en 2013, soit un taux de pertes d'eau de 16.5%. Des études (World Bank

---

<sup>69</sup> Voir : Etude tarifaire, Artelia 2013, tableau 155, 232 ; et Audit de l'exécution du Contrat plan exercice 2013, 32-33.

2009) soulignent que la continuité du service est assurée, ce résultat étant à relativiser en fonction des périodes et des quartiers comme il ressort d'enquêtes de terrain, notamment dans les quartiers non lotis (Baron, Bonnassieux 2013b). La situation au cours de la saison chaude de 2015 et 2016 a été particulièrement tendue de ce point de vue, notamment dans la capitale. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés en fonction des périodes : d'une part, les fréquentes coupures d'électricité ont un impact direct sur la continuité du service et sur son coût puisque l'ONEA doit financer des générateurs ; d'autre part, le manque d'eau reste le principal problème pour alimenter la capitale en eau, le barrage de Ziga devant fournir une quantité d'eau plus importante dans les années à venir avec le projet d'extension Ziga II.

Le taux de recouvrement global est très satisfaisant (96.8% en 2013) et il est un des meilleurs de la sous-région. Pour ce qui concerne les clients privés, il atteint 97.8% en 2013, et plus de 98% pour ce qui concerne les BF. Ces taux sont tout à fait corrects pour ce qui concerne l'administration depuis la mise en place des acomptes de paiement (les abonnés «administration» ont payé en moyenne en 64 jours en 2011, mais 93 jours en 2012, et 13 jours en 2013). Cependant, ils restent très bas (4%) pour les communes et collectivités territoriales qui payent au bout de 393 jours en 2013. L'ONEA est autorisé à interrompre la fourniture d'eau à toute entreprise ou établissement public dont les arriérés cumulés dépassent trois mois de facturation, mis à part quelques exceptions (les ministères, les services sanitaires publics et certains logements administratifs, notamment la Présidence).

Si l'on considère les indicateurs financiers, la situation est saine. Le bilan 2012 de la société s'est élevé à 277 Md FCFA, en nette augmentation par rapport à 2007 (204 Md FCFA). Ceci est la conséquence du développement des infrastructures (les actifs immobilisés nets ont augmenté de 36% sur la période). La trésorerie s'est élevée à 7,2 Md FCFA fin 2012, bien au-delà des 2 mois de charges décaissables. Cependant, comme le rappelle l'étude financière (Artelia 2013, 8), elle est souvent le fait de montants provenant de bailleurs de fonds et non encore versés aux fournisseurs.

Enfin, les bailleurs sont particulièrement attentifs au taux de couverture du service de la dette qui se situait à 1.8 en 2012, soit un niveau supérieur à la limite fixée de 1.3 ce qui montre une évolution positive. Le service de la dette supporté par l'ONEA est cependant en nette augmentation : de 3,6 Md FCFA en 2007 à 6,5 Md FCFA en 2012, des réaménagements ayant été accordés au bénéfice de l'ONEA (Artelia 2013, 230).

En conséquence, si l'on considère les indicateurs de performance, les objectifs sont atteints, voire dépassés pour la plupart. Les délais de recouvrement pour les ménages, mais surtout pour les abonnés administratifs sont bons, le taux d'endettement est en-deçà du seuil, et la productivité du personnel ainsi que le taux de fuite sont très satisfaisants.

Cependant, comme le résume Artelia (2013, 247), le poids des dépenses de personnel s'accroît au fil des années, et les dépenses d'électricité ont été en nette augmentation en 2012. Plus précisément, en 2012, le coût du service de l'eau, hors charges HAO (hors activités ordinaires), a représenté 30,8 Md FCFA, dont 24% de charges de personnel, 19% du service de la dette, 17% de l'énergie, ce qui correspond à 446 FCFA/m<sup>3</sup> (Artelia 2013, 240). Ces charges sont couvertes par la redevance fixe mensuelle (qui est maintenue en l'état dans la réforme de 2014) et le tarif moyen lié à la consommation afin de couvrir les charges de fonctionnement du service de l'eau potable, de rembourser le service de la dette, et d'autofinancer une partie des investissements. La bonne santé de la société explique probablement qu'il n'y ait pas eu d'augmentation des tarifs avant 2014, suite à l'étude tarifaire réalisée en 2013 par le bureau d'études Artelia (voir Tableau 3, grille tarifaire de l'ONEA depuis 2014).

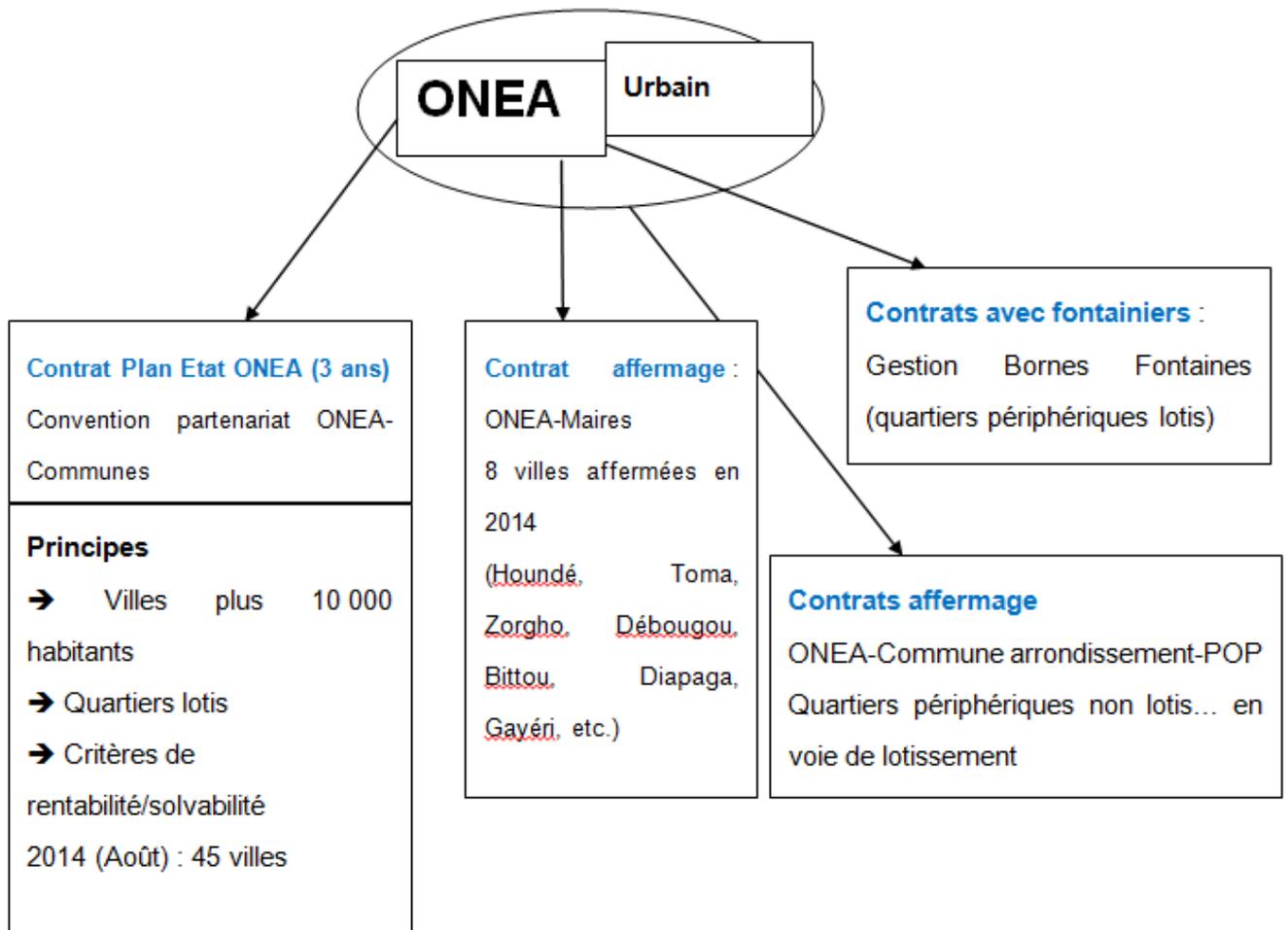
Globalement, les performances de l'ONEA et les investissements réalisés ont permis à une part croissante de la population d'avoir accès à l'eau, même si les objectifs en matière d'assainissement ne sont pas atteints.

L'enjeu pour la société est de pouvoir faire face à une forte croissance démographique, à des ressources en eau faiblement disponibles, à une polarisation urbaine exacerbée par l'attractivité de Ouagadougou, et à un étalement urbain synonyme d'expansion non contrôlée des périphéries, notamment des quartiers non lotis.

Pour le cas spécifique de Ouagadougou, l'extension de la station de Ziga et le doublement de la conduite (phase Ziga II), grâce à l'obtention de financements extérieurs (BM, Union Européenne, AFD, etc.), sont présentés comme l'une des réponses possible face à ces enjeux. Ce projet permettra, à moyen terme, de répondre à la demande, la réhabilitation de 57 anciens forages étant, dans le court terme, une solution pour faire face à la pénurie d'eau. Mais si l'extension de Ziga assure la satisfaction de la demande dans les prochaines années, les experts s'accordent à dire qu'il ne s'agit pas d'une solution pérenne du fait de la croissance importante de la population d'ici 2030 et de l'extension constante de l'agglomération. Faute de solutions innovantes, la question de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement semble loin d'être résolue.

Il est encore difficile de faire un bilan des changements liés à la nomination du nouveau Directeur Général (DG) de l'ONEA en 2015. En effet, Yamba Harouna Ouibiga, à la tête de cette société d'Etat depuis 2006, a été remplacé en conseil des Ministres du 18 mars 2015 par Hamado Ouedraogo, ancien conseiller technique du « Pool Maîtrise d'ouvrage » de l'ONEA et de la Direction de la Planification et des Investissements (DPI).

Figure 4 : Schéma contractuel de l'ONEA au Burkina Faso



Réalisé par Baron C., 2014

- Un Partenariat Public Privé au Niger, récemment renouvelé (2011-2021)

Dans le contexte du processus de libéralisation de l'économie nigérienne en 1996, condition à l'octroi de financements de la part des bailleurs internationaux (BM), le désengagement de l'Etat s'est traduit par une réforme du secteur de l'eau en 2001. Il en a résulté un partenariat public privé (PPP) concernant le milieu urbain d'où un modèle de gouvernance choisi a priori à l'opposé de celui du Burkina Faso.

La période qui a précédé l'élaboration du contrat a été analysée par des chercheurs (Tidjani Alou, 2005) afin d'explicitier les raisons ayant motivé ce choix, relativement contraint, de l'Etat nigérien. Au Niger, c'était une entreprise publique, la Société Nationale des Eaux (SNE), qui assurait la gestion de l'hydraulique urbaine, en s'autonomisant, dès 1987, vis-à-vis de la compagnie d'électricité. Mais la mauvaise situation financière de l'entreprise laisse entrevoir les failles d'une gestion publique fortement décriée à une époque où les principes de « bonne gouvernance » sont le mot d'ordre des institutions internationales. Selon Tidjani Alou (2005, p165), « c'est la crise de l'Etat nigérien à partir de la fin des années 1980 qui fut à la base des transformations qui se sont opérées dans les modes de gestion de l'hydraulique », d'où le nouveau dispositif institutionnel mis en place à compter des années 1990. La réforme de 2001 traduit donc « la sanction d'une gestion publique défailante et la définition d'un nouveau cadre d'intervention de l'Etat » (Tidjani Alou, 2005, p163). Les politiques de l'offre qui prévalaient à cette période, sans tenir compte des besoins des populations, ont été remises en cause. Le rôle de l'Etat dans cette nouvelle configuration a été amoindri, et on assiste à l'élaboration d'une action publique multi-acteurs associant des acteurs publics, privés, associatifs.

On retrouve dans les nouvelles orientations données à la politique sectorielle les mêmes préconisations que dans d'autres pays sous régime d'aide, à savoir : la décentralisation et le transfert de compétences aux collectivités locales, la promotion du secteur privé et la participation des populations, au cœur d'une nouvelle politique de la demande. Le principe de recouvrement des coûts s'opère à travers le paiement des usagers, l'eau étant désormais considérée comme un bien économique (Baron, 2006).

La Réforme institutionnelle de 2001<sup>70</sup> porte donc sur le secteur de l'hydraulique urbaine. Elle entérine la liquidation de la SNE et la création d'un affermage impliquant quatre acteurs (Tidjani Alou, 2005, p168 ; Dupont, 2010, p34) :

L'Etat, qui voit son rôle diminuer, définit néanmoins la politique sectorielle, la gestion des ressources en eau et élabore le cadre législatif et réglementaire. Il établit la politique tarifaire. En tant que plus gros consommateur d'eau, il s'engage à honorer ses factures. Il a créé une nouvelle société à laquelle il concède, par contrat de concession, ses anciennes attributions (Tidjani Alou, 2005).

La Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) est une société publique créée le 14 Août 2000. Elle détient les infrastructures d'eau, élabore et suit les programmes

---

<sup>70</sup> Loi n°2000-12 du 14 Août 2000.

d'investissement (réhabilitation, renouvellement et extension) et elle finance les investissements structurels lourds. Elle est en charge de la recherche de fonds. Un contrat plan relie la SPEN à l'Etat. Elle devient l'acteur public clé du secteur. Comme le souligne Dupont (2010, 35), « contrairement à la Côte d'Ivoire où les investissements sont gérés directement par le Ministère de l'hydraulique, une entité exclusivement responsable des investissements (la SPEN) a été créée au Niger sur le modèle du Sénégal dans un souci de transparence et de suivi des investissements et des engagements des bailleurs ».

La Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), société privée<sup>71</sup> de droit nigérien, s'occupe de l'exploitation du service, de l'entretien des infrastructures et de la facturation à l'utilisateur. Un contrat d'affermage de 10 ans la lie à la SPEN et à l'Etat. Comme le souligne Tidjani Alou (2005, p169), la création de la SEEN « marque l'entrée des privés dans la gestion de l'eau au Niger ». Son activité était contrôlée, jusqu'à une période récente, par une agence de régulation.

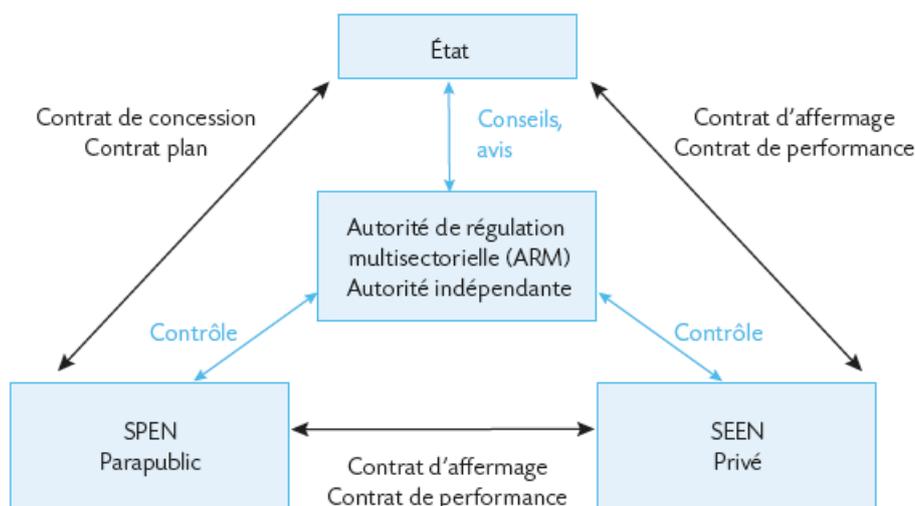
L'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM), créée en 1999 mais effective seulement en 2003, est une initiative relativement peu courante dans la sous-région. Dotée d'une autonomie financière et de gestion, elle est chargée de la régulation des activités exercées sur le territoire du Niger dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la poste, des télécommunications et des transports. Elle veille à l'application des textes législatifs et réglementaires. Elle protège les intérêts des utilisateurs et des opérateurs (garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale), et elle arbitre les conflits éventuels.

L'ARM a disparu à la fin de l'année 2012, et a été remplacée par une Agence de Régulation des Télécommunications. Ainsi, le sous-secteur de l'hydraulique a été soustrait du champ des secteurs régulés par l'ARM.

---

<sup>71</sup> Le capital de la SEEN est majoritairement détenu par le groupe Vivendi Water (51%), aujourd'hui Veolia, puis par des privés nigériens (34%), par les salariés (10%) et par l'Etat du Niger (5%).

Figure 5 : Schéma contractuel de la SEEN au Niger



Source : Dupont, 2010, p.34

La SPEN a signé en 2000 un premier contrat d'affermage pour 10 ans avec la SEEN, renouvelé en novembre 2011 pour 10 ans après de nombreux débats qui témoignent des relations complexes entre les quatre parties-prenantes et les forts enjeux – économiques, financiers et politiques – autour de la question de l'eau. A Niamey et dans 54 agglomérations urbaines et secondaires, l'adduction d'eau potable est donc assurée par la SPEN qui délègue l'exploitation à la SEEN. Le processus étant dynamique, il est prévu l'extension du périmètre de concession par l'intégration de nouveaux centres dans les années à venir. Cependant, les centres intégrés dans le périmètre de concession doivent répondre à des critères de rentabilité.

Au Niger, la SPEN et la SEEN ne mentionnent pas de contraintes institutionnelles spécifiques qui les empêcheraient d'intervenir directement dans les quartiers irréguliers. Cependant, ces acteurs précisent que leur intervention dans ces quartiers peut être limitée compte tenu des conditions topographiques qui, ajoutées à l'étroitesse et à la sinuosité des routes, voire à l'absence de rues, rendent techniquement difficile et financièrement coûteuse l'installation d'équipements. Les critères de rentabilité priment donc pour l'entreprise et sont un frein à ce type d'investissement.

L'ensemble de ce dispositif, en conformité avec les préconisations des institutions internationales et des bailleurs, a donc pu bénéficier de leur soutien. Ainsi, les modalités de mise en œuvre de la politique sectorielle sont déclinées dans le Projet

Sectoriel Eau (PSE, 2000) qui est financé par les bailleurs internationaux (AFD, BOAD, BM). Dans le cadre du PSE, en milieu urbain, l'AFD assure pour sa part la réhabilitation et l'extension des usines de traitement d'eau potable de Niamey (2002-2007) et le programme d'alimentation en eau potable de 24 centres urbains et 5 quartiers périphériques de Niamey (2007-2012). La BM (à travers l'IDA) finance le Projet Eau et Assainissement en milieu urbain (PEAMU, 2011-2015). L'objectif est de contribuer à la réalisation des OMD par l'accroissement de l'accès durable à l'eau potable et le développement de l'assainissement autonome, dans la ville de Niamey et au niveau de 21 centres secondaires.

On peut alors se demander dans quelle mesure ces choix de modèles de gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, en apparence divergents entre le Burkina Faso et le Niger, ont donné lieu à des politiques pro-poor spécifiques ou convergentes. La lutte contre la pauvreté étant le sous-bassement des politiques élaborées dans le cadre des OMD, ces politiques ont-elles répondu à ces exigences, en traitant de manière originale les liens entre efficacité économique et équité sociale ?

#### 4. Convergence ou antagonisme des politiques pro-poor dans les deux pays ?

Comme il ressort de l'état des lieux de la littérature, et de l'analyse institutionnelle et organisationnelle du secteur dans les deux pays, les politiques de lutte contre la pauvreté, fondées sur un accès à l'eau pour tous en milieu urbain, supposent de lever quelques ambiguïtés. En effet, faut-il cibler les interventions sur des quartiers considérés comme précaires ou sur des ménages en situation de grande vulnérabilité, voire intervenir sur ces deux niveaux à la fois ? La lutte contre la pauvreté doit-elle être une politique territorialisée, circonscrite aux limites d'un quartier qualifié de précaire, ou s'agit-il de prendre des mesures spécifiques ciblées sur des ménages précaires ? Au-delà des débats sur la définition de la pauvreté, il s'avère tout aussi complexe de préciser ce qu'est un quartier précaire et donc de délimiter un territoire d'intervention aux frontières floues, où les critères administratifs sont peu opérants, notamment lorsque l'on intervient dans le non loti ou l'irrégulier. Par ailleurs, cibler des populations considérées comme précaires, disséminées en différents lieux de la ville, nécessiterait d'y consacrer des moyens importants et de retenir des critères qu'il s'avère complexe à construire. Le débat n'est donc pas clos comme en témoignent ces politiques qui oscillent entre ces différentes options. La tenue de séminaires et rencontres internationales consacrées à ces questions n'a

pas permis de trancher et d'identifier des solutions efficaces et pérennes. Les cas spécifiques de Ouagadougou et Niamey illustrent donc ces questionnements à la base de l'élaboration des politiques pro-poor.

Au Burkina Faso et au Niger, comme dans la plupart des pays du Sud, les politiques pro-poor sont fondées sur un postulat rarement discuté : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (EPA) est un facteur de réduction de la pauvreté. La stratégie affichée par l'ONEA est emblématique de ce point de vue puisqu'elle énonce dans son Plan Stratégique (2011-2015, p.18) : «l'amélioration de l'accès des populations aux ressources en eau peut contribuer à l'élimination de la pauvreté». Des enquêtes de terrain permettent de montrer que cette affirmation peut s'avérer pertinente, mais sous certaines conditions.

Un autre postulat suppose que les pauvres sont concentrés essentiellement dans les quartiers non lotis/irréguliers, situés dans les périphéries urbaines, d'où des politiques ciblées sur ces quartiers. Or ce présupposé mérite lui-aussi d'être discuté, les réalités de terrain conduisant à relativiser ce constat comme nous le verrons dans la partie suivante.

La prise en considération de cette problématique par les acteurs institutionnels au Burkina Faso et au Niger est réelle, même si des différences existent entre les deux pays.

Le Burkina Faso se caractérise par une véritable réflexion sur les dispositifs à concevoir afin de lutter contre la pauvreté en milieu urbain. L'entreprise publique, l'ONEA, a été au cœur de ces débats, initiés par les bailleurs internationaux, auxquels ont contribué des ONG, des bureaux d'études, voire des chercheurs. Un atelier s'est par exemple tenu en 2004 à Ouagadougou afin d'évaluer les potentialités d'une politique de branchements sociaux<sup>72</sup>. L'objectif était de réfléchir à la manière dont on pouvait cibler les populations les plus précaires. Face à la difficulté de procéder à ce ciblage, il a été décidé de ne pas associer la subvention du branchement à des critères socio-économiques, mais de lancer des campagnes de « branchements sociaux » accessibles à tous, sur une période de temps donnée. Le terme de « social » accolé à branchement est donc symbolique, voire ambigu. En 2007, un séminaire a porté plus spécifiquement sur la situation des quartiers périphériques non lotis. Une solution innovante a été proposée, à partir du retour d'expériences d'autres pays (Mozambique notamment). L'option de fournir des équipements urbains dans ces quartiers non lotis, en déléguant la gestion des

---

<sup>72</sup> Une étude avait été réalisée par Hydroconseil-Sahelconsult, 2003.

infrastructures à de petits opérateurs privés (POP), a été discutée et retenue. Il s'agissait d'une innovation majeure car on reconnaissait l'existence de ces quartiers. Cependant, ceux qui ont été sélectionnés pour cette opération POP étaient en cours de lotissement<sup>73</sup> ce qui a créé de fortes tensions au sein des quartiers entre les ménages susceptibles de bénéficier de ces opérations et les autres. Par ailleurs, une étude non publiée à ce jour, financée par la BM et confiée à des consultants en 2011 devait permettre à l'ONEA de penser, en interne, une politique pro-poor afin « d'étendre et d'améliorer les services d'approvisionnement de l'eau potable et de l'assainissement aux populations pauvres ». Les conclusions de cette étude ont amorcé une réflexion qui n'a pas encore abouti au sein de l'ONEA. Enfin, la mise en place de partenariats sud-sud entre entreprises d'eau, initiés par les Nations Unies dans le cadre de projets WOP (Water Operator Partnerships) en 2006, avait pour objectif la lutte contre la pauvreté<sup>74</sup>, mais les objectifs sociaux et environnementaux ont été relégués au second plan, au profit d'objectifs plus techniques et organisationnels.

Au Niger, les options envisagées ont été moins débattues à l'occasion de rencontres pluri-acteurs, même si des études ont été commanditées par les bailleurs ou par la SPEN et la SEEN afin d'analyser les solutions proposées. La demande de la SEEN en la matière concerne essentiellement la compréhension des usages des ménages et la manière dont les branchements privés subventionnés pourraient être généralisés. En effet, cette solution apparaît, aux yeux de la SEEN et de ses partenaires, comme la plus appropriée dans le cas du Niger. En 2008, une étude sociologique sur les branchements sociaux et les BF en milieu urbain avait été prévue, sur financements AFD et Véolia Environnement, mais elle n'a pu être réalisée dans un contexte de tensions entre la SEEN et la SPEN. En 2009, un état des lieux des BF a été conduit par la SEEN. Enfin, l'étude publiée par l'AFD (Dupont, 2010) sur le financement des services d'eau au Niger aborde, de façon marginale, cette problématique.

Si l'on considère les outils retenus, à nouveau des convergences et des différences significatives entre les deux pays peuvent être soulignées. Globalement, les mesures semblent, a priori, relativement conventionnelles et on les retrouve dans bon nombre

---

<sup>73</sup> Diverses crises politiques et la mise en évidence de spéculations foncières dans ces quartiers interrompent régulièrement les processus de lotissement.

<sup>74</sup> "A WOP is a peer-support exchange between two or more water or sanitation operators, carried out on a not-for-profit basis with the objective of strengthening capacity, enhancing performance and enabling the water operator to provide a better service to more people, especially the poor." (GWOPA Strategy, 2013-2017).

de pays (tarification sociale, branchements sociaux, BF, système de péréquation, etc.), certaines ayant montré leurs limites (voir la revue de la littérature). Cependant, dans chacun des deux cas étudiés, des options spécifiques ont été retenues et des outils originaux ont été conçus. Nous traiterons donc, en comparant les situations des deux pays, de quatre types d'instruments, non exclusifs, à savoir : la tarification progressive, les branchements sociaux, les BF sous diverses modalités, et la gestion déléguée à des POP dans les quartiers non lotis.

### a. La tarification sociale ou progressive : un système de péréquation équitable ?

Au Burkina Faso et au Niger, la tarification progressive<sup>75</sup> est présentée comme une mesure inhérente à la politique pro-poor.

Dans les deux pays, l'opérateur ne dispose pas de l'autonomie financière pour fixer la tarification. C'est l'Etat qui fixe la grille tarifaire, avec une certaine réticence à assumer des augmentations, cette question étant particulièrement sensible sur les plans social et politique. En effet, le dilemme existe entre le souci de maintenir l'équilibre financier du secteur et la contrainte d'assurer un accès au service pour le plus grand nombre, notamment pour les ménages précaires.

Des études tarifaires sont réalisées périodiquement (tous les 5 ans, en principe, au Burkina Faso ; et en fonction du contexte au Niger) afin d'envisager les modifications tarifaires.

Au Niger, comme le rappelle Dupont (2010,75) diverses modulations ont eu lieu : en 1987, avec la création de la SNE ; suite à la dévaluation du franc cfa en 1994 ; en 2000, au moment de la réforme du secteur afin d'attirer des investisseurs privés ; en 2002, 2004, 2005, en conformité avec les engagements de l'Etat d'augmenter les tarifs pour rétablir l'équilibre financier du secteur en 2006 dans le cadre du PSE. Depuis 2006, où l'on est passé de quatre à trois tranches pour les particuliers, le processus de révision des tarifs est annuel.

Au Burkina Faso, des modifications de tarification ont eu lieu régulièrement depuis les années 1990, et la dernière datait de 2008<sup>76</sup>. Mais une nouvelle grille sera

---

<sup>75</sup> Au Niger, jusqu'au début des années 1980, la tarification par tranches était dégressive : les gros consommateurs payaient le m<sup>3</sup> d'eau moins cher que les petits. Par la suite, la tarification progressive, qui repose sur un système de péréquation, s'est imposée.

effective en septembre 2014<sup>77</sup>. Selon l'ONEA, il s'agirait seulement d'un « réaménagement de tranche »<sup>78</sup>. Cette nouvelle grille résulte d'une étude tarifaire réalisée par le bureau d'études Artelia (novembre 2013) pour la période 2008-2013. Elle a débouché sur 5 scénarii, l'ONEA ayant opéré un choix en 2014 en amendant l'un des 5 scénarii, validé par l'Etat.

Les principes suivants sont le plus souvent évoqués comme sous-jacents à la politique tarifaire. Au Burkina Faso, on met en avant : l'équilibre financier, la tarification au coût marginal, un prix abordable pour les ménages précaires, une même grille tarifaire sur l'ensemble du périmètre géographique couvert par l'ONEA dans le cadre du contrat plan et un principe de péréquation. Au Niger, il s'agit de déterminer le prix moyen nécessaire pour rémunérer l'exploitant, assurer l'équilibre financier, honorer la dette, amortir les infrastructures, et permettre des investissements sur fonds propres (Dupont, 2010, 76).

Un point significatif de différenciation entre les deux pays concerne le tarif de l'eau. En effet, si l'on considère le tarif moyen, au Burkina Faso, il est parmi les plus élevés de la sous-région (Marin et al, 2009), alors qu'il est au contraire parmi les plus bas au Niger. Néanmoins, le prix dans la tranche sociale reste assez faible, même si plus élevée qu'au Niger. Ceci s'explique par les coûts de production élevés au Burkina Faso compte tenu de la rareté des ressources en eau, notamment à Ouagadougou, approvisionné par le barrage de Ziga à 40 kilomètres de la capitale. Les coûts de traitement de l'eau ainsi que les lourdes charges liées à l'électricité sont aussi évoquées. A Niamey, la SEEN dispose gratuitement de la ressource, au niveau du fleuve. Ainsi, au Niger, les tarifs sont sensiblement inférieurs à ceux de la sous-région, surtout pour les tranches hautes (administrations, industries, et particuliers à grande consommation, Dupont, 2010, 126-127, annexe 6).

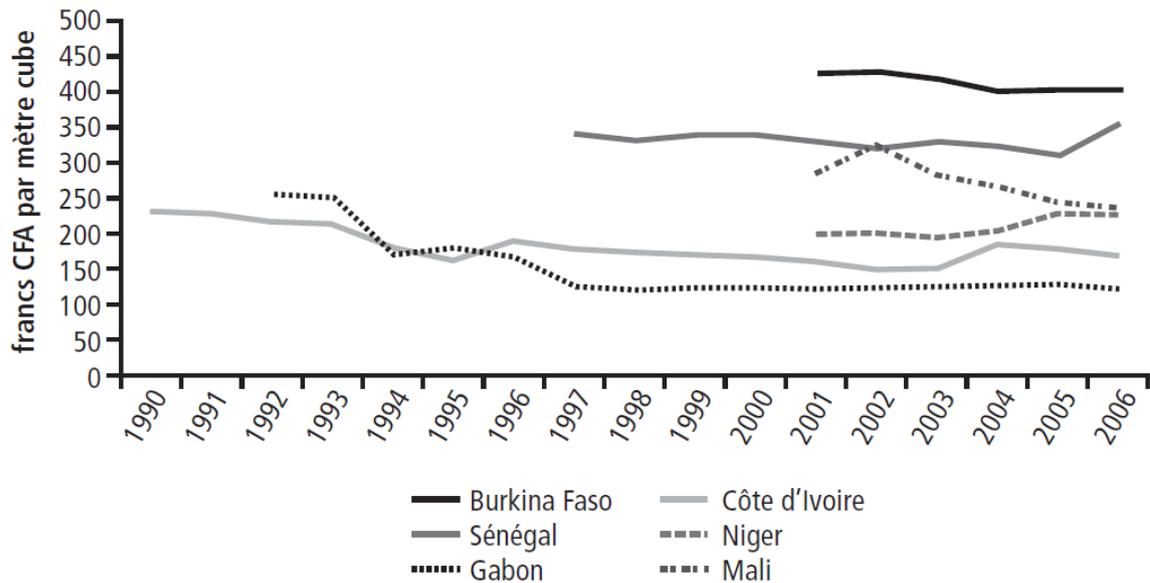
---

<sup>76</sup> Décret n°2009/PRES/PM/MAHRH portant adoption de la politique tarifaire 2008-2012 de l'ONEA.

<sup>77</sup> Conseil des ministres du 12 mars 2014

<sup>78</sup> Conférence de presse donnée par le directeur général de l'ONEA en Juillet 2014 pour expliquer la nouvelle grille (Sidwaya, 30 juillet 2014) : «les deux premières politiques tarifaires (1990-1995 ; 1996-2001) ont connu des ajustements d'augmentation de tarif, la troisième (2001-2007) a été marquée par deux augmentations et la dernière (2007-2014) par une augmentation. Pour la présente, on assiste juste à un réaménagement de tranche».

Figure 6 : Evolution du tarif moyen de l'eau<sup>79</sup>



Source : Fall, Matar, Philippe Marin, Alain Locussol et Richard Verspyck. 2009. « Reforming Urban Water Utilities in Western and Central Africa: Experiences with Public Private Partnerships. » Water Sector Board Discussion Paper n° 13, World Bank, Washington.

Comme dans de nombreux pays africains, le Burkina Faso et le Niger ont instauré une tarification progressive (4 tranches au Burkina Faso et 3 au Niger), avec une tranche sociale qui a fluctué au cours du temps, soit au niveau du volume, soit au niveau des tarifs par tranches. La tarification par tranches est fondée sur le principe suivant : les premiers m<sup>3</sup> consommés ont un prix inférieur au coût de revient. Cette mesure est donc présentée comme un élément clé de la politique pro-poor, même si de nombreux auteurs ont montré les limites d'un tel outil (voir la revue de la littérature, et en particulier, Trémolet et al., 2010 ; Artelia 2013). En effet, les familles nombreuses, souvent précaires, dépassent rapidement cette tranche. Il en est de même pour les ménages qui vivent dans une même cour et partagent un seul robinet.

La tarification progressive repose sur un système de subventions croisées à deux niveaux.

<sup>79</sup> Au Niger et au Burkina Faso, les chiffres sont donnés à compter de 2001, ce qui correspond à l'année de signature du contrat de service au Burkina Faso et du contrat d'affermage au Niger.

Les subventions croisées intra-catégories, au sein des abonnés domestiques, permettent de faire financer une partie des dépenses de consommation des petits consommateurs (supposés être les ménages pauvres) par les plus gros consommateurs (assimilés à des ménages riches). Cette assimilation entre volumes consommés et niveau de richesse des ménages est discutable comme cela ressort des travaux mentionnés dans la revue de la littérature.

Les subventions croisées inter-catégories sont entre des catégories d'abonnés : les consommations des petits consommateurs sont en partie financées par les abonnés professionnels (grandes maisons, industries, communes, collectivités, administrations). Mais dans la plupart des pays, des blocages existent suite au non-paiement des factures, souvent élevées, des administrations, comme cela est notamment le cas au Niger.

Comme il est rappelé dans l'étude tarifaire du Burkina Faso, la difficulté réside dans la détermination de «montants de transferts acceptables selon des critères économiques, c'est-à-dire par différence entre le prix économique du service et le niveau maximum d'accessibilité financière des ménages. Au-delà, c'est à l'Etat d'apporter les aides suffisantes aux gestionnaires des services ou directement aux ménages les plus pauvres, en fonction de ce qu'il (ou ce que les élus ?) considère comme politiquement acceptable » (Artelia 2013, 257). Cette question sensible relève donc de choix politiques, et est liée au mode de gouvernance du secteur qui a été choisi.

Mais le principe de péréquation peut aussi se situer à d'autres échelles, les centres urbains importants (comme Ouagadougou et Niamey) compensant les déficits des villes plus modestes.

Les discussions lors des modifications de la grille tarifaire portent surtout sur les enjeux liés à la tranche sociale.

Par exemple, au Burkina Faso, en 2008, il a été décidé d'augmenter le seuil de la première tranche (soit une modification de volume) par rapport à 2002 suite à la pression exercée par les associations de consommateurs. Le seuil est alors passé de 6 à 8 m<sup>3</sup>/mois avec un maintien du tarif à 188 Fcfa/m<sup>3</sup>.

Pour 2014, la tranche sociale n'a pas été touchée, ni au niveau du seuil, ni au niveau du prix de l'eau qui reste à 188 Fcfa/m<sup>3</sup>. Le prix de l'eau à la BF est aussi de 188 Fcfa/m<sup>3</sup>. Symboliquement, cette décision est importante car elle signale la volonté de l'Etat de prendre en considération les couches précaires, en cohérence avec l'idée non démontrée que ce sont surtout les pauvres qui bénéficient de cette

tranche. Certaines tranches ont été modifiées (au niveau du prix pour la deuxième et la troisième, et du volume pour la quatrième), la tarification pour les administrations et les industriels ayant été augmentée (de 1040 à 1070 Fcfa). Néanmoins, les ménages doivent s'acquitter d'autres charges, notamment une redevance mensuelle fixe<sup>80</sup> qui est appliquée sur chaque facture, chaque mois, quelle que soit la consommation. Son montant, 1000 Fcfa, est élevé par rapport à la sous-région (Artelia 2013, 267) et représente une charge importante pour les ménages précaires. Une redevance assainissement autonome universelle est appliquée à hauteur de 21 Fcfa/m<sup>3</sup> pour les branchements particuliers et de 10 Fcfa/m<sup>3</sup> pour les BF. Cette redevance est payée par tout abonné à l'eau potable quel que soit son système d'assainissement, hormis les abonnés raccordés à l'assainissement collectif. Ces derniers payent 60 Fcfa/ m<sup>3</sup> pour les particuliers (mais très peu de ménages sont concernés) et 90 Fcfa pour les professionnels. Ces redevances sont maintenues dans les mêmes conditions dans la nouvelle grille 2014 de l'ONEA.

Tableau 3 : Grille tarifaire ONEA, Burkina Faso, 2014





I. Tarifs eau et assainissement	
<b>Branchements</b>	
<b>Catégories particuliers et retraités : tarif ménage</b>	
• Tranche de 0 à 8 m <sup>3</sup>	188 FCFA/m <sup>3</sup>
• Tranche de 9 m <sup>3</sup> à 15 m <sup>3</sup>	445 FCFA/m <sup>3</sup>
• Tranche de 16 m <sup>3</sup> à 25 m <sup>3</sup>	535 FCFA/m <sup>3</sup>
• Tranche de plus de 25 m <sup>3</sup>	1070 FCFA/m <sup>3</sup>
• Redevance service des abonnés	1 000 FCFA/facture
• Redevance assainissement autonome	21 FCFA/m <sup>3</sup>
• Redevance assainissement collectif	60 FCFA/m <sup>3</sup>
TVA : 18% (redevance, redevance assainissement autonome, redevance assainissement collectif et consommation eau >50 m <sup>3</sup> )	
<b>Catégorie grands maisons, industries, communes, collectivités, administrations : tarif société</b>	
• Tarif unique (sans tranche)	1 070 FCFA/m <sup>3</sup>
• Redevance service des abonnés	1 000 FCFA/facture
• Redevance assainissement autonome	21 FCFA/m <sup>3</sup>
• Redevance assainissement collectif	90 FCFA/m <sup>3</sup>
TVA de 18% sans abattement	
<b>Bornes-fontaines/Poste d'eau autonome/Eau brute</b>	
<b>Particuliers s'approvisionnant directement aux bornes-fontaines et postes d'eau autonome</b>	
• Le seau de 20 litres	5 FCFA
• La bassine de 40 litres	10 FCFA
• Le fût de 220 litres	60 FCFA
<b>Bornes-fontaines : 188 FCFA/m<sup>3</sup> (sans limitation de plafond)</b>	
• Redevance assainissement (sans limitation de plafond) :	10 FCFA/m <sup>3</sup>
<b>Postes d'eau autonome : 95 FCFA/m<sup>3</sup> (sans limitation de plafond)</b>	
• Redevance assainissement (sans limitation de plafond) :	10 FCFA/m <sup>3</sup>
<b>Eau brute : 439 FCFA/m<sup>3</sup> (sans limitation de plafond)</b>	
• Redevance assainissement (sans limitation de plafond) :	52 FCFA/m <sup>3</sup>
N.B : La redevance assainissement collectif concerne tous les clients raccordables au réseau d'égouts et la redevance assainissement autonome concerne ceux non raccordables, c'est-à-dire situés dans la zone non desservie par le réseau d'égouts.	
<b>Numéros d'urgences :</b>	
80 00 11 11 (Ouagadougou) - 20 97 11 11 (Bobo-Dioulasso)	

Source : ONEA, 2014

<sup>80</sup> La redevance fixe du service d'eau est supposée couvrir le coût de gestion commerciale de l'abonné à savoir l'entretien du branchement, la location-entretien du compteur, les frais de gestion commerciale (relève des index, traitements informatiques, frais de distribution et de recouvrement de la facture). (Artelia 2013, 278).

Au Niger, la tranche sociale va de 0 à 10 m<sup>3</sup> pour un prix de l'eau au m<sup>3</sup> fixé à 127 Fcfa. Ce tarif, appliqué depuis mars 2012, est inférieur au tarif de l'ONEA, avec une tranche sociale d'un volume plus important<sup>81</sup>. Rappelons que Niamey ne fait pas face aux mêmes contraintes de ressources en eau que Ouagadougou, même si des problèmes se poseront à l'avenir (changement climatique, pollution et ensablement du fleuve Niger, etc.). En 2012, suite à la signature du nouveau contrat d'affermage, il était prévu une augmentation de toutes les tranches. Mais, face à la contestation sociale, le prix de l'eau dans la tranche sociale a été baissé ; en conséquence, l'augmentation a porté sur les administrations (qui ont déjà des taux d'impayés importants) et les «offices et commerciaux». Le prix pour les industries est resté stable ainsi que celui des BF (133 Fcfa), légèrement supérieur à la tranche sociale. Il faut noter que la location du compteur d'eau n'est pas intégrée au tarif de l'eau (elle peut varier entre 400 et 7 000 Fcfa par mois).

Au Niger, on constate une accumulation importante des arriérés de l'administration sur le paiement des factures, dans une plus grande proportion qu'au Burkina Faso où des mesures ont été prises. On estime qu'une part importante de l'eau facturée aux administrations est « perdue », à cause des fuites, de négligence, etc.

**Tableau 4 : Grille tarifaire Niger, 2012**

Prix au M3 en FCFA		A partir du 1 <sup>er</sup> Mars 2012	Entre 21 juin 2011- Fin février 2011
Particuliers	1 <sup>ère</sup> Tranche (0-10m <sup>3</sup> )	127	133
	2 <sup>ème</sup> Tranche (11-40m <sup>3</sup> )	321	321
	3 <sup>ème</sup> Tranche (au-delà 41m <sup>3</sup> )	515	515
Bornes Fontaines		133	133
Industries		475	475
Offices et commerciaux		515	489
Administrations		515	489

Source : Arrêté Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Niger, Février 2012

Des enquêtes de terrain (Baron, Bonnassieux, Bontianti, 2013 ; Marin, 2009) ont montré que les ménages (notamment les précaires) disposent de l'information sur le

<sup>81</sup> Le volume de la tranche sociale est de 10 m<sup>3</sup> au Niger et de 8 m<sup>3</sup> au Burkina Faso.

principe des tranches et tendent à maîtriser leur consommation pour la maintenir dans la tranche sociale dans la mesure où le prix de l'eau est beaucoup plus élevé dans la tranche suivante : au Burkina Faso, la deuxième tranche est à 445 Fcfa/m<sup>3</sup> (contre 188 Fcfa/m<sup>3</sup> pour la tranche sociale) en 2014 ; et au Niger elle est à 321 Fcfa/m<sup>3</sup> (contre 127 Fcfa/m<sup>3</sup>) en 2012. Dans certains ménages, le chef de famille contrôle la consommation d'eau du ménage en mettant un cadenas sur le robinet afin d'éviter les gaspillages (en particulier de la part des enfants).

### b. Les branchements sociaux : une mesure sociale ciblée sur les ménages précaires ?

Un autre instrument, affiché comme partie intégrante de la politique pro-poor du Burkina Faso et du Niger, concerne les branchements sociaux. Au Burkina Faso comme au Niger, des campagnes de promotion des branchements sociaux sont faites par les médias de manière récurrente, à différentes périodes de l'année. Il s'agit, en réalité, d'une subvention au branchement privé, sans condition de revenu, qui s'adresse à l'ensemble de la population. Le qualificatif « social » accolé au mot branchement prête donc à confusion. Cette modalité repose sur l'hypothèse suivante, controversée depuis plusieurs années : le problème principal des ménages, même précaires, résiderait dans le prix trop élevé de la connexion au réseau. Une fois le branchement réalisé, les ménages auraient la capacité de payer les factures d'eau mensuelles. Cette hypothèse, qui porte sur la modalité de paiement, est discutable comme le montrent nos enquêtes. En effet, le paiement régulier de la facture peut s'avérer être une contrainte forte pour les ménages, notamment ceux qui exercent une activité dans l'informel avec des revenus irréguliers. Ainsi, l'accès à un branchement privé peut les entraîner dans une « spirale » à la pauvreté et l'endettement, et conduire à l'abandon du branchement ce qui explique en partie les taux de branchements inactifs (au Burkina Faso, en 2012, 14% des branchements sont inactifs selon Artelia 2013, 299, et 13% au Niger en 2010, selon l'étude tarifaire SOGREAH, 2011). Les ménages se tournent alors vers d'autres modes d'accès plus adaptés, en termes de modalité de paiement, à leur situation (BF, forages, revendeurs d'eau, etc.). Mais le branchement inactif peut aussi s'expliquer par d'autres facteurs (notamment les comportements spéculatifs de certains ménages qui n'occupent pas les logements pourtant raccordés).

Ce sont donc plutôt les ménages relevant de la « petite prospérité » (voir revue de la littérature) qui profitent essentiellement des opérations de branchements sociaux.

Au Burkina Faso, la politique des branchements sociaux a été privilégiée suite à un séminaire qui s'est tenu à Ouagadougou en 2007. L'hypothèse de cibler l'offre de branchements subventionnés uniquement pour les populations précaires a été émise lors de cette rencontre, mais la mise en œuvre s'est avérée coûteuse et complexe. Ainsi, tous les ménages peuvent prétendre à bénéficier d'un branchement social si leur domicile se situe à moins de 50 mètres de la conduite principale. Les branchements ordinaires hors extension (on considère qu'il y a extension au-delà des 50 mètres)<sup>82</sup> s'élèvent à 100 000 Fcfa, incluant une avance sur consommation de 30 500 Fcfa (variant selon le diamètre du compteur) ainsi que des frais divers. Le prix du branchement social, instauré à hauteur de 50 000 Fcfa en 2007 (30 500 Fcfa de caution et 19 500 Fcfa de participation aux frais d'installation), a été ramené à 30 500 Fcfa (l'équivalent de la caution) sur l'ensemble du pays depuis 2010 dans le cadre d'une campagne d'installation de branchements sociaux financée par la BM et l'AFD. C'est pour cette raison que l'ONEA parle de « gratuité » du branchement social pour l'utilisateur, le versement des 30 500 Fcfa correspondant à la caution.

A Niamey, en 2013, le branchement social, subventionné, revient à 20 683 Fcfa (ce qui correspond à une avance sur consommation et au paiement des frais de dossier). Des révisions à la baisse de ce montant sont annoncées de façon récurrente. Les critères d'éligibilité pour obtenir un branchement social ont été fortement assouplis, et sont énoncés dans un quitus : la parcelle doit être construite et habitée, la distance à la conduite ne doit pas dépasser 30 mètres (arrêté d'Avril 2013). Le contrat est conclu entre la SEEN et l'abonné. Mais là encore, le branchement social n'est pas une véritable mesure pro-poor car son octroi repose sur des critères essentiellement techniques.

Dans les deux pays, on coupe l'eau au bout de deux factures impayées quelle que soit la situation du ménage. Depuis 2012, au Burkina Faso, l'ONEA a mis en place une stratégie de recouvrement des factures et de réactivation des branchements inactifs.

L'une des différences notables entre les deux pays, au-delà de contraintes techniques liées à la distance à la conduite qui est un facteur non négligeable (50 mètres au Burkina Faso contre 30 mètres au Niger), est la politique d'intervention dans les quartiers non lotis/irréguliers : au Burkina Faso, les branchements sociaux

---

<sup>82</sup> Les frais de branchement au réseau sont facturés sur devis (les frais d'établissement d'un devis de branchement s'élèvent à 2.000 Fcfa). Le montant varie en fonction du diamètre du compteur et de la longueur du branchement, si extension il y a. On considère qu'il y a travaux d'extension à partir de 50 mètres de distance des conduites principales. En deçà, la longueur du branchement est facturée forfaitairement.

ne concernent que le loti<sup>83</sup> (sauf exception dans le cadre du projet POP), alors qu'au Niger, aucune différence n'est faite du point de vue de la propriété foncière (voir le quitus pour les conditions d'éligibilité qui ne demandent pas de fournir un titre de propriété ou un bail).

Les progrès réalisés par les deux pays en termes de taux d'accès, dans la lignée des OMD, sont en partie liés à cette stratégie de branchements subventionnés. Au Burkina Faso, 55% des branchements sociaux ont été réalisés entre 2011 et 2012 (Artelia 2013, 34). Néanmoins, les volumes consommés restent faibles : en 2012, 53% des factures des nouveaux abonnés ne dépassent pas 10 m<sup>3</sup> (ils ne sont que 17% dans ce cas parmi les anciens abonnés)" (Artelia 2013, 278). Cette faible consommation peut s'expliquer par la volonté des bénéficiaires de branchements sociaux de limiter leur consommation pour rester dans la tranche sociale et ne pas payer des factures d'eau de montants trop élevés.

**Au Niger**, plusieurs campagnes de branchements sociaux ont été menées régulièrement, comme on peut le voir ci-dessous.

---

<sup>83</sup> Aucun texte ne le précise, mais une intervention directe de l'ONEA, opérateur public, dans le non loti serait une première forme de reconnaissance de ces quartiers irréguliers.

**Tableau 5 : Acteurs et sources de financement des campagnes de branchements sociaux au Niger**

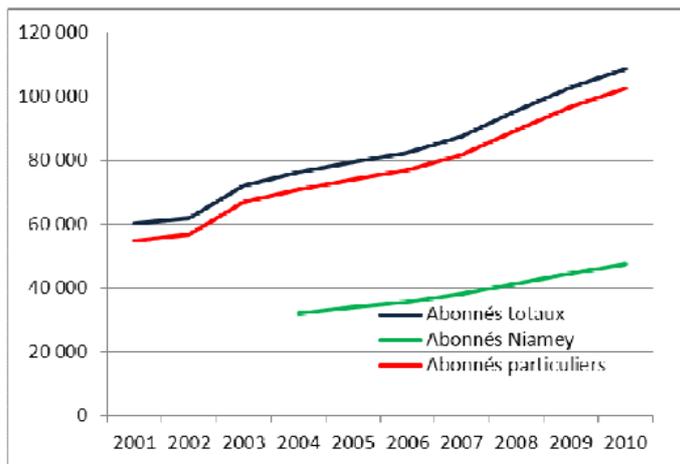
Campagnes	Financement	Descriptions		Localités
2002-2004	- IDA	11 688 BS 261 BF		Niamey, Diffa, Tillabery, Tahoua, Dosso, Maradi, Agadez
2007-2008	- Banque Mondiale (via l'IDA)	5000 BS	70 BF	Niamey, Zinder, Maradi, Tahoua, Gaya, Konni, Mirriah et Gouré
	- Reliquat AFD	700 BS	104 km d'extension	
	- BOAD		BS	Zinder
2009	- Veolia Eau - SEEN	1100 BS 3 km d'extension Accompagnement social		Centres de l'intérieur

Source : IBRAHIM B. Aminata, « Contribution des branchements sociaux à l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations démunies au Niger : Etude d'impact social de la campagne 2012-2014 », Mémoire de Stage de fin d'études du Master « Eau et Développement durable », 2012-2013, Université Hassan II de Casablanca, 47 pages + Annexes. Soutenu le 4 Juillet 2013.

D'autres campagnes se sont poursuivies au-delà de 2009, notamment dans le cadre du programme PEAMU (Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain) sur financement IDA de la BM, avec la réalisation de branchements sociaux, mais aussi la poursuite de la construction de BF.

Conséquence probable de ces campagnes, on voit une nette progression des abonnés entre 2001 et 2010 comme le montre la figure ci-dessous issue de l'étude tarifaire SOGREAH, 2011.

Figure 7 : Evolution du nombre d'abonnés facturés 2001-2010 au Niger



Source : données SEEN

La SEEN a proposé d'associer à ces opérations de branchements sociaux (mais aussi de BF) un « volet social » qui consiste à « établir un dialogue avec les habitants bénéficiaires de ces opérations, via leurs représentants (surtout pour les BF) : chefs coutumiers ou associations de quartiers. [...]. C'est une démarche clientèle sur le terrain spécifique aux populations concernées, c'est-à-dire les familles à faibles revenus » (Ibrahim, 2013, p18). Ces mesures sont un moyen, pour la SEEN, de stimuler la demande tout en évitant que les consommateurs n'abandonnent trop rapidement le branchement une fois connectés (le taux de branchements inactifs restant élevé).

Selon l'étude tarifaire SOGREA pour le Niger (Septembre 2011), le taux de desserte en 2010 pour Niamey était de 71%, avec un taux de desserte par branchements privés de 43,3%, le taux de desserte par BF restant important (27,7%).

Si l'on considère les consommations unitaires des abonnés particuliers calculées dans l'étude tarifaire (2011), on constate une nette différence entre les abonnés ordinaires (23 m<sup>3</sup> par mois en moyenne) et les abonnés sociaux (17 m<sup>3</sup> par mois). Ces montants sont donc plus importants à Niamey qu'à Ouagadougou, ce qui peut s'expliquer en partie par le prix plus élevé au Burkina Faso.

Le recours aux BF est plus important au Burkina Faso, relativement au Niger. Les choix politiques faits en la matière sont un élément important pour comprendre cette différence de stratégies. Néanmoins, la BF restant un dispositif essentiel pour l'accès à l'eau des populations précaires, on voit que les projets de branchements sociaux comportent un volet dédié à la construction de BF.

### c. Les bornes fontaines (BF) : des stratégies différentes entre les deux pays

Le système des BF est ancien en Afrique, héritage de la colonisation. Mais la politique actuelle de maintien ou non des BF constitue un point de divergence majeur entre les deux pays, et souligne une vision opposée des politiques pro-poor, oscillant entre logique collective et logique individuelle.

Au **Burkina Faso**, le maintien d'un parc important de BF, parallèlement à une politique de soutien aux branchements privés, est une originalité de la politique pro-poor. A compter de 1984, la philosophie du gouvernement relevait «d'une stratégie inédite en donnant la priorité aux équipements collectifs. Parallèlement, en lançant son opération lotissement [...], il encourage l'extension des services dans ces lointaines périphéries désormais réhabilitées » (Jaglin 1995, 274). Actuellement, ce principe d'assurer un approvisionnement en eau via des équipements collectifs n'est pas remis en cause, notamment dans les quartiers périphériques. Cependant, on constate une volonté de privilégier les branchements individuels, en particulier dans les quartiers du centre, avec l'idée qu'il en résultera progressivement et automatiquement la disparition des BF. Ce raisonnement devrait être quelque peu nuancé, notamment si l'on considère les ménages précaires présents dans ces quartiers comme le montrent certaines études (Baron, Bonnassieux, Bontianti, 2013).

Certes, une distinction doit être faite entre les quartiers centraux et périphériques de ce point de vue. Les BF dans les centres urbains ne sont fonctionnelles et rentables qu'en certaines saisons (saison sèche) ce qui dissuade des privés d'en assurer la gestion. Au contraire, dans les quartiers périphériques, les BF sont rentables sur une longue période de l'année. Une des options discutée au Burkina Faso serait donc de faire une distinction entre les espaces urbains centraux et ceux de la périphérie, ce qui mettrait à mal le principe d'équité territoriale. La réflexion est donc amorcée au sein de l'ONEA, mais elle n'a pas encore débouché sur l'élaboration d'une politique stabilisée tant la question est complexe.

Selon l'ONEA, en Août 2014, on mentionne 3474 BF - ONEA (hors opération des 5 quartiers périphériques) au Burkina Faso dont 1460 à Ouagadougou. En 2012, le taux de desserte par BF<sup>84</sup> est encore relativement élevé puisqu'il représente 21%

---

<sup>84</sup> En théorie, une borne fontaine dessert un nombre, normatif, de 250 personnes à Ouagadougou et 300 personnes dans les autres centres. Pour les branchements (actifs ou non), on calcule sur la base de 9 personnes

(Artelia 2013, 35), bien qu'en baisse (53% en 2009, Artelia 2013, 120) compte tenu de l'augmentation des branchements privés. Néanmoins, selon le rapport, les ménages les plus pauvres<sup>85</sup> sont desservis en premier lieu par la BF (59%), puis par les puits ou forages (34%) ; ils sont une minorité (6%) à disposer d'une desserte par branchement malgré la politique des branchements sociaux. Parmi les ménages les plus aisés, 57% sont abonnés, 38% s'approvisionnent à la BF et 4% seulement par puits ou forages (Artelia 2013, 120).

Ainsi, la BF reste un mode d'approvisionnement privilégié pour les populations précaires en milieu urbain dans la mesure où il existe peu d'alternatives, à la différence du milieu rural. Ces populations sont confrontées à des difficultés de paiement régulier d'une facture lorsqu'elles vivent dans des quartiers lotis où un branchement privé est possible, mais le plus souvent, elles vivent dans des périphéries où le réseau est absent (Baron, Bonnassieux, Bontianti, 2013).

L'ONEA n'intervenant pas directement dans les quartiers non lotis, situés à la périphérie des villes, aucune BF n'y était construite jusqu'à récemment<sup>86</sup>. Néanmoins, afin de faciliter l'accès à l'eau aux populations de ces quartiers et réduire les distances à parcourir, l'ONEA construit des BF aux limites de ces quartiers depuis de nombreuses années.

Les modes de gestion des BF sont complexes à décrypter, et des enquêtes de terrain approfondies seraient nécessaires pour rendre compte de la diversité. En principe, les BF en milieu urbain sont sous la supervision de l'ONEA qui en délègue la gestion à un gérant (individu). Un contrat de gérance est signé pour un an et se renouvelle par tacite reconduction si aucun grief n'est retenu contre le gérant. Dans les faits, la vente d'eau est effectuée par un(e) fontainier(e) (les femmes sont nombreuses à exercer cette activité, et bon nombre de fontainiers sont des personnes en situation de précarité).

Un contrat de gérance est établi entre l'ONEA et le gérant. Ce dernier s'engage à ne pas avoir en gérance plus d'une BF. Le contrat stipule par ailleurs les heures d'ouverture de la BF, les engagements du gérant (hygiène, etc.). L'ONEA peut rompre le contrat si ces conditions ne sont pas respectées.

---

par point de livraison. Ces chiffres sont utilisés pour calculer le taux de desserte dans le contrat plan 2013-2015, p4.

<sup>85</sup> La définition de cette catégorie renvoie au quintile des ménages les plus pauvres, en conformité avec l'Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des ménages (EICVM) de 2009, reprise dans le rapport Artelia.

<sup>86</sup> A Polesgo, quartier non loti de Ouagadougou, des bornes fontaines (BF) ont été construites en 2015 sous supervision de l'ONEA, suite à un financement de la BM. De plus, un projet ciblé sur plusieurs quartiers périphériques non lotis a donné lieu à la construction de BF raccordées à un réseau et gérées par des POP (« projet POP »).

Le gérant se rémunère sur la vente de l'eau ; le prix de cession de l'eau au gérant est celui de la tranche sociale (188 Fcfa le m<sup>3</sup> + 10 Fcfa de taxe d'assainissement)<sup>87</sup>. Ce prix est maintenu dans la nouvelle grille tarifaire de 2014 ce qui traduit la volonté de l'Etat de fournir un accès abordable pour les populations précaires.

Le prix de vente aux ménages à la BF fluctue en fonction du volume vendu (5 Fcfa pour un seau de 20l, 10 Fcfa pour 40l et 60 Fcfa pour une barrique de 220l. Le non-respect de ces tarifs par le gérant est une cause de résiliation du contrat (article 7). Mais, si l'ONEA dit exercer un contrôle sur les gérants en effectuant des passages inopinés, les moyens humains et financiers manquent pour le rendre effectif. Ainsi, les prix pratiqués réellement à la BF varient, les fontainiers cherchant, dans certains cas, à accroître leur profit.

La gestion d'une BF peut s'avérer être une activité économique relativement lucrative, selon son lieu d'implantation et la saison (Baron, Bonnassieux, Bontianti, 2013), mais aussi en fonction du respect (ou non) de la grille tarifaire de l'ONEA. Occuper cette fonction est donc prisé dans certains cas. C'est la raison pour laquelle une association de gestionnaires de BF s'est constituée pour demander plus de transparence quant à la sélection des gérants. Pour être retenu, divers critères existent (notamment le critère de « moralité », dans le sens de personne connue dans le quartier pour son « honnêteté », terme récurrent dans les entretiens). Un certain montant doit être versé comme caution (article 4 du contrat de gérance).

Par ailleurs, aucune régulation n'existe à l'heure actuelle pour ce qui concerne les revendeurs d'eau informels qui pratiquent des prix très variables en fonction des saisons, de la distance, voire du lien qu'ils entretiennent avec leur client. Le fait que les ménages faisant appel à ce service de proximité payent l'eau beaucoup plus chère a été largement documenté dans la littérature (World Bank 2009), mais le fonctionnement de ce secteur informel est complexe (Baron, Bonnassieux, Bontianti, 2013).

A **Niamey**, le contexte est fort différent. En effet, la politique de couplage des branchements privés avec le maintien des BF n'a pas été retenue au Niger puisque divers acteurs (dont la SEEN) souhaitent la progressive disparition des BF pour promouvoir l'universalisation du réseau, via la subvention des branchements individuels. Il s'agit d'un choix politique et technique, fortement appuyé par

---

<sup>87</sup> Ceci est vrai dans le cas des villes qui sont dans le périmètre concédé à l'ONEA. Mais dans les villes (8) où l'ONEA intervient dans le cadre d'un contrat d'affermage, le prix de vente de l'eau à la BF est plus élevé (selon Pezon, Bassono 2012, 24, à Houndé par exemple, le prix de cession est de 245 Fcfa le m<sup>3</sup>).

l'opérateur privé (SEEN), mais qui n'est pas encore effectif. En effet, les enquêtes de terrain montrent que la BF reste la première modalité d'accès pour les populations, notamment dans les quartiers précaires.

Cette volonté de contrôler l'extension du parc de BF à Niamey peut s'expliquer par la grande complexité et confusion qui règne dans la gouvernance de ce dispositif, à la différence de Ouagadougou où l'ONEA semble plus à même d'en assurer le contrôle, même si quelques dysfonctionnements existent. Les enquêtes de terrain ont rencontré des difficultés à accéder à des informations fiables en la matière, tant les logiques sous-jacentes sont au centre d'enjeux économiques mais aussi politiques importants.

A la différence de Ouagadougou, à Niamey, on peut distinguer trois types de BF, en fonction de leur mode de gouvernance (Dupont, 2010, 62 et suivantes), sachant que des écarts importants existent entre la règle écrite et sa mise en œuvre, comme les enquêtes de terrain le montrent. En 2011, on comptait 791 BF à Niamey (SOGREAH, 2011).

- Les BF intégrées dans le parc de la SPEN ; leur gestion donne lieu à un contrat entre un fontainier et la SEEN. Les tarifs, normalement affichés sur la BF, sont ceux fixés par l'Etat. Il s'agit d'un dispositif collectif à vocation sociale : dans le contrat (article 3), il est stipulé que le gérant assume « une mission d'intérêt général qui est l'alimentation en eau potable des couches sociales n'ayant pas de branchements particuliers » ;
- des BF « privées », à l'initiative d'un individu, qui relèvent d'une logique économique de profit ;
- et des BF conçues dans le cadre de projets d'ONG, d'associations caritatives ou religieuses.

Dans ces cas, c'est la vente d'eau qui permet l'entretien de l'infrastructure.

Depuis la Réforme du secteur de l'hydraulique, la SPEN a pris en charge la réalisation et l'attribution des BF, pour éviter des pratiques antérieures de clientélisme dans l'affectation de BF à des gérants, venus de l'étranger, dont l'objectif était essentiellement la réalisation de profits (Habibou, Frayssinet, 2009). Désormais, le choix du gérant doit se faire en concertation avec les habitants du quartier dont il doit faire partie (article 4 du contrat). Un contrat de gérance (1 an, renouvelable par tacite reconduction) est établi entre la SEEN et le gérant pour exploiter la BF qui est la propriété de la SPEN. En cas de non-respect des clauses du contrat (respect des

prix fixés, règlement de la facture, entretien, hygiène, continuité du service, etc.), la SEEN peut le résilier.

Les enquêtes de terrain réalisées, les entretiens qualitatifs avec les acteurs impliqués, ainsi que divers documents (notamment une étude sur les pratiques liées aux BF au Niger, conduite à l'initiative de la SEEN, en 2009<sup>88</sup>) attestent du fort décalage entre les principes ainsi énoncés et la réalité.

Le principal contournement à la règle réside dans le détournement de la logique supposée être à la base de l'accès à l'eau via la BF. En effet, de « dispositif collectif à vocation sociale », la BF semble être souvent devenue, à Niamey, un bien économique, source de profit. Un même gérant peut contrôler un parc de plusieurs BF dont il confie la gestion quotidienne, sans réelle formalisation, à un fontainier. Le critère de domicile du gérant dans le quartier (article 4) ne semble pas appliqué. Le dysfonctionnement se situe au niveau de l'attribution de la BF au gérant, les pratiques clientélistes s'étant visiblement maintenues.

Cette logique de profit va de pair avec le non-respect des tarifs fixés par l'Etat, les prix pratiqués à la BF étant rarement ceux énoncés dans la grille tarifaire, même s'ils sont parfois affichés sur la BF. Ces pratiques ont un impact négatif sur les ménages qui paient l'eau plus chère qu'ils ne le devraient.

La BF apparait aussi comme relevant plus d'une logique économique que sociale lorsque l'on constate que l'eau, pourtant payée à un tarif relativement faible (127 Fcfa/mois à la BF, le même que la tranche sociale), sert à exercer des activités économiques de proximité, facturées (comme le lavage de voitures, l'eau en sachets, etc.). Or, la SEEN a un tarif pour ce qui concerne les activités économiques qui est à 403 Fcfa, soit plus du triple.

Ces motifs pourraient être évoqués pour rompre le contrat avec le gérant. Mais dans la réalité, pour diverses raisons (politiques, sociales, etc.), ces mesures sont rarement prises.

Ce contexte explique la position de la SEEN, mais l'alternative proposée, à savoir la généralisation du réseau et du branchement privé qui entrainerait « naturellement » la disparition des BF ne permet pas de répondre à la problématique de l'accès à une eau potable pour les populations vulnérables des quartiers précaires.

---

<sup>88</sup> Habibou H.D, Frayssinet N., 2009. Mais d'autres études ont existé auparavant (Collignon 2001, pour Hydroconseil).

### d. Les petits opérateurs privés : une solution pour les plus pauvres ?

Le Burkina Faso présente une originalité, constituant un «terrain d'expérimentation» pour une initiative qui a déjà été testée dans plusieurs pays (Mozambique, Kenya, Cambodge, etc.) et qui est diffusée, sous des modalités différentes, par les bailleurs (AFD, BM).

A titre expérimental, dans des quartiers non lotis de Ouagadougou où l'ONEA n'intervient pas directement (du fait de l'absence de titres de propriété formels et de difficultés de pose de canalisations conventionnelles car la voirie n'est pas tracée de manière régulière), un modèle de gestion déléguée de mini-réseaux à de petits opérateurs privés («Projet POP », appelé aussi « Projet Quartiers Périphériques ») a été conçu, avec des financements de bailleurs (AFD, BM) et une forte implication d'un bureau d'études (Hydroconseil). En 2015, cinq mini réseaux de distribution ont été raccordés au réseau principal de l'ONEA et leur nombre va aller croissant (ils étaient 7 en 2016).

Une expérience a donc été conduite dans certains quartiers périphériques non lotis (ou en voie de lotissement) de Ouagadougou, et elle a été étendue depuis 2015 à d'autres quartiers de la capitale ainsi qu'à d'autres villes du Burkina Faso (Houndé).

Ce mini-réseau alimente à la fois des BF et des branchements domiciliaires subventionnés. L'ONEA vend en gros l'eau à des POP qui assurent, chacun, la gestion d'un mini-réseau dans un quartier non loti suite à un appel d'offre. L'opérateur vend l'eau en respectant la grille tarifaire de l'ONEA. Un contrat dit d'affermage est conclu entre l'ONEA, la commune d'arrondissement et le POP. Cet exemple traduit un mode de gouvernance hybride, l'opérateur public assurant sa mission de service public, dans des quartiers qui ne sont pas officiellement dans son périmètre, en déléguant au secteur privé, mais avec l'implication des maires. Ceci devrait permettre à l'ONEA d'accroître son volume d'eau vendu, même si le faible niveau du prix de vente en gros et le maintien de la majorité des ménages dans la tranche sociale (70% ne dépassent pas cette tranche<sup>89</sup>) en font, pour le moment, une opération mitigée du point de vue de l'ONEA, bien que rentable pour certains des opérateurs. Des retards de paiement de factures sont signalés au niveau de certains opérateurs. Le rendement du réseau est bon (90-95%) car les fuites sont faibles

---

<sup>89</sup> Données officielles transmises par l'ONEA, entretien avec M. F. Zoumboudré, Service clientèle, ONEA, Juin 2015.

compte tenu du caractère récent du réseau, ainsi que les fuites commerciales (mais on signale que parfois, les compteurs sous-comptent le volume). Par ailleurs, depuis sa mise en œuvre, le projet POP a permis à de nombreux ménages de quartiers non lotis d'accéder à un branchement privé via le mini-réseau (on compte, fin 2014, pour les 5 quartiers concernés, 7458 clients abonnés; 1712 branchements ont été réalisés en 2013 et 2093 en 2015<sup>90</sup>). Le couplage branchements privés et BF (84 BF<sup>91</sup> sont réparties entre les 5 quartiers non lotis) a permis aux ménages de ces quartiers d'avoir accès à l'eau dans de meilleures conditions (moins pénibilité, baisse du temps consacré à la corvée d'eau), lorsqu'il n'y a pas trop de coupures.

On peut tout d'abord se poser la question de la viabilité de cette politique sur le long terme. Dans un contexte de raréfaction des ressources en eau et de la difficulté de l'ONEA à répondre à la demande croissante de la population urbaine, les quartiers non lotis, du fait de leur statut irrégulier, risquent de souffrir particulièrement de cette pénurie en n'apparaissant pas comme prioritaires en termes d'approvisionnement. Par ailleurs, la viabilité économique de ce projet POP reposant sur l'augmentation significative de branchements privés, ce sont les ménages solvables, relevant de la « petite prospérité », et non les ménages précaires, qui sont la principale cible de cette politique.

Au Niger, le modèle POP commence à être discuté, non pas pour assurer la gestion du service de l'eau dans les quartiers précaires de Niamey, mais pour des centres urbains secondaires, peu rentables du point de vue de la SEEN.

En résumé, plusieurs points saillants ressortent de ces analyses contextuelles.

A Niamey, la volonté politique, fortement appuyée par l'opérateur privé, la SEEN, de privilégier le branchement particulier au détriment des BF, diffère des orientations retenues au Burkina Faso où le soutien au développement des branchements particuliers se fait en maintenant un parc important de BF. L'argument invoqué au Niger pour justifier cette orientation est lié aux dysfonctionnements repérés dans la gouvernance des BF. Mais la BF restant le dispositif privilégié par les populations précaires, la disparition d'une telle modalité, même dans les centres urbains, aurait des conséquences néfastes pour ces catégories de ménages qui se reporteraient probablement de façon exacerbée sur des modalités aux impacts négatifs sur la santé (puits notamment, nombreux à Niamey).

---

<sup>90</sup> Ibid.

<sup>91</sup> Ibid.

La recherche de solutions innovantes à destination des populations précaires est un enjeu majeur. L'innovation, portée par l'ONEA, concernant la délégation de la gestion de mini-réseaux à de petits opérateurs privés dans les quartiers non lotis, favorise l'intégration urbaine de quartiers précaires, mais atteint essentiellement des ménages relevant de la petite prospérité.

L'ensemble de ces solutions ne permet pas, pour le moment, de résoudre la problématique des revendeurs d'eau, modalité flexible, de proximité à laquelle les ménages ont recours, notamment en période de pénurie. Mais là encore, les tarifs pratiqués excluent de l'accès de nombreux ménages démunis.

### Les enseignements issus d'un comparatisme de terrain

Dans cette partie, il s'agit de confronter les enseignements et hypothèses issus de la revue de la littérature aux enquêtes de terrain réalisées à Ouagadougou et à Niamey.

Le choix a été fait de privilégier un « comparatisme de proximité » entre deux villes qui présentent, à certains égards, des similitudes mais qui, du point de vue de la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers précaires, se démarquent par des spécificités. Observer minutieusement les « logiques du dedans », afin de documenter les stratégies des ménages face à l'incertitude, aux risques et aux manques, et de comprendre les dispositifs mis en œuvre pour assurer leur inclusion urbaine, fournit des informations indispensables à la construction de politiques publiques soutenues par une diversité de bailleurs.

Dans cette partie, nous parlons parfois abusivement des villes de Ouagadougou et Niamey, alors qu'il est difficile de généraliser à l'échelle de la ville des données qui concernent les quartiers enquêtés. Néanmoins, la construction d'une typologie de quartiers dits précaires et l'identification de quartiers représentatifs de chaque type permettent de dégager des tendances. La mise en perspective de nos questionnements avec la revue de la littérature traitant d'autres contextes nous a conduits par ailleurs à monter en généralités au niveau des conclusions.

#### 1. La précarité : Du quartier... au ménage : une notion et des réalités complexes

La notion de précarité, qu'elle soit associée aux quartiers ou aux ménages, revêt de nombreuses ambiguïtés comme il est ressorti de la revue de la littérature. Nous confronterons donc les définitions que nous avons proposées, tant du point de vue

des quartiers dits précaires que des ménages, aux réalités complexes des quartiers retenus dans les enquêtes.

### a. Des quartiers précaires dans des villes mosaïques

Comme explicité dans la méthodologie, nous avons élaboré une typologie de quartiers avec des idéaux-types afin d'identifier des quartiers qui seraient, en cohérence avec la revue de la littérature, « représentatifs » de la complexité des interactions entre pauvreté des ménages, précarité de quartiers et accès aux services de base (eau et assainissement) dans les villes africaines. Ainsi, nous avons croisé plusieurs critères afin de rendre compte de cette complexité, en retenant aussi des quartiers qui ne semblent pas a priori précaires, mais dont l'hétérogénéité permet de rendre compte de la difficulté de certains ménages à accéder aux services de base.

- ▶ Des villes africaines présentant des similitudes au niveau de la structuration interne

Si l'on considère leur structuration interne, Ouagadougou et Niamey présentent des similitudes, mais leurs histoires particulières et la nature des politiques font qu'elles apparaissent différentes à plus d'un titre. Il n'existe pas un modèle de « ville africaine »<sup>92</sup>.

On peut schématiquement considérer que la ville de Ouagadougou se caractérise par quatre types de quartiers, reflets de son organisation spatiale.

- Les quartiers centraux lotis : en dehors du centre administratif et commercial, et des cités d'habitat économique, ce sont des quartiers avec de fortes densités et un habitat hétérogène. C'est dans cette partie de la ville que le nombre de logements avec branchement est le plus élevé. Un service organisé de ramassage des déchets existe, mais sa fonctionnalité est inégale. Cependant, des poches de pauvreté et des quartiers précaires existent aussi au centre.

---

<sup>92</sup> Ouagadougou : des périphéries hors de contrôle, entraves à l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement (Ouattara, 1991 ; Ouattara et al., 1991 ; Ouattara et al., 2002).

- Les quartiers périphériques, anciennement lotis, correspondent aux premières phases d'extension de la ville.
- Les quartiers périphériques, récemment lotis, concernent les extensions de la ville plus récentes et ont fait l'objet d'opérations de restructuration. Ceci a entraîné une diminution de la population du centre-ville. L'habitat est hétérogène avec un habitat de standing, type « Ouaga 2000 » (le quartier dit moderne de Ouagadougou), et un habitat populaire avec des maisons en dur, semi-dur et en banco. La couverture par le réseau y est partielle, et la majorité des ménages dans l'habitat populaire ont recours à des BF pour leur approvisionnement en eau potable. La plupart des rues sont non asphaltées, et le ramassage des ordures est mal organisé. La population dans l'habitat populaire se différencie peu de celle des quartiers non lotis et est composée en partie de travailleurs du secteur informel (petits commerçants, artisans, manœuvres, etc.).
- Les quartiers périphériques non lotis regroupent environ le tiers de la population de Ouagadougou. Les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de téléphone n'y existent pas (une exception concernant l'eau dans cinq quartiers non lotis qui ont bénéficié d'un programme financé par l'AFD en lien avec l'ONEA pour la fourniture d'eau via un mini-réseau géré par des petits opérateurs privés). Le droit coutumier prédomine en matière foncière. L'habitat a les caractéristiques du monde rural (un habitat parfois dispersé, en matériaux précaires, et une majorité de rues non tramées). La population, hétérogène, est composée d'une majorité de ménages pauvres, mais aussi d'une minorité de citoyens de classe moyenne qui acquièrent des parcelles sur un mode informel dans la perspective d'un lotissement. La spéculation foncière est forte car très peu de parcelles sont disponibles à faible coût dans les quartiers lotis. Entre 1983 et 1987 (période révolutionnaire), la proportion de la population qui résidait dans les quartiers non lotis avait beaucoup régressé suite à une politique de lotissements massifs. Cependant, avec l'étalement urbain considérable et non maîtrisé de Ouagadougou, les quartiers non lotis n'ont cessé de se développer. Des politiques de lotissement voient périodiquement le jour, mais avec des phases d'arrêt. En 2011<sup>93</sup>, une suspension provisoire des lotissements a été décidée pour enrayer la spéculation. De même, le contexte politique actuel (depuis l'insurrection d'octobre 2014 qui a vu le départ du Président Blaise Compaoré)

---

<sup>93</sup> Le processus semblait de nouveau enclenché lors de notre mission en Juin 2013.

a eu un fort impact sur les opérations de lotissement, des phases d'arrêt et de reprise se succédant.

Dans ce contexte, à Ouagadougou, les difficultés d'approvisionnement en eau sont récurrentes, même si une grande diversité de situations existe comme les enquêtes de terrain le montrent. Ces difficultés proviennent de deux éléments majeurs : un problème de disponibilité en ressources en eau dans la région et une croissance urbaine incontrôlée qui exacerbe une pression sur la ressource. Le modèle du réseau est-il viable dans un tel contexte ?

- ▶ Niamey : une ville moins étendue mais pourtant confrontée à l'extension de ses périphéries - l'option du branchement pour tous difficile à soutenir dans un tel contexte

A nouveau, une présentation schématique de la ville de Niamey permet d'identifier cinq types de quartiers en fonction de l'habitat (Motcho, 1998 ; Bontianti, 2007).

Des zones d'habitat de type résidentiel caractérisent les quartiers proches du centre-ville, mais aussi de la périphérie (tels que Kwara Kano, Poudrière), avec des villas de haut standing regroupant une petite minorité aisée.

Des lotissements d'habitat planifiés et des «maisons économiques» (Motcho, 1998), souvent mal entretenus, sont en réalité occupés par les cadres de l'administration et du secteur privé.

Dans d'autres quartiers, domine un habitat de cour collective avec des constructions en dur comportant des logements de deux pièces inégalement raccordés aux réseaux d'eau, avec des sanitaires communs («celibaterium»).

Un habitat en banco de type collectif domine en ville dans les vieux quartiers du centre-ville et à la périphérie, caractérisés par une forte densité de population, visible lorsque l'on enquête dans ces quartiers. Le taux de raccordement au réseau d'eau y est plus faible et les problèmes d'hygiène sont plus aigus du fait de la promiscuité.

L'habitat précaire hors lotissement est regroupé dans plusieurs quartiers de Niamey. Les quartiers les plus importants sont situés à la périphérie nord de la ville, à l'est, vers l'aéroport, sur la rive droite du fleuve du Niger et vers les rizières.

On rencontre aussi des poches d'habitat précaire dans les interstices non bâties des quartiers centraux, certains ayant fait l'objet de récents déguerpissements<sup>94</sup> et se retrouvant dispersés dans des espaces encore vacants à la périphérie (dans des « semis d'habitat » où ils squattent des terrains).

Au sein de ces quartiers, deux types d'habitat se distinguent, leur importance variant en fonction du quartier. On note la présence à la fois :

- de cases rondes en paille qui représentent un niveau « inférieur » d'habitat. Les risques d'incendie y sont fréquents ;
- d'habitations en banco constituant un niveau « supérieur » d'habitat. Compte tenu du caractère récent d'une partie de cet habitat en banco dans les quartiers précaires situés à la périphérie de la ville, les conditions de vie y sont moins dures que dans les anciennes cours en banco surpeuplées des vieux quartiers du centre-ville où les équipements sont dégradés.

Les quartiers précaires sont ceux qui sont les moins équipés en infrastructures, notamment du point de vue de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ce sont aussi ceux qui sont supposés abriter la plus forte proportion de ménages « précaires », des termes ambigus qui seront discutés par la suite.

- ▶ Une typologie comme illustration de la complexité

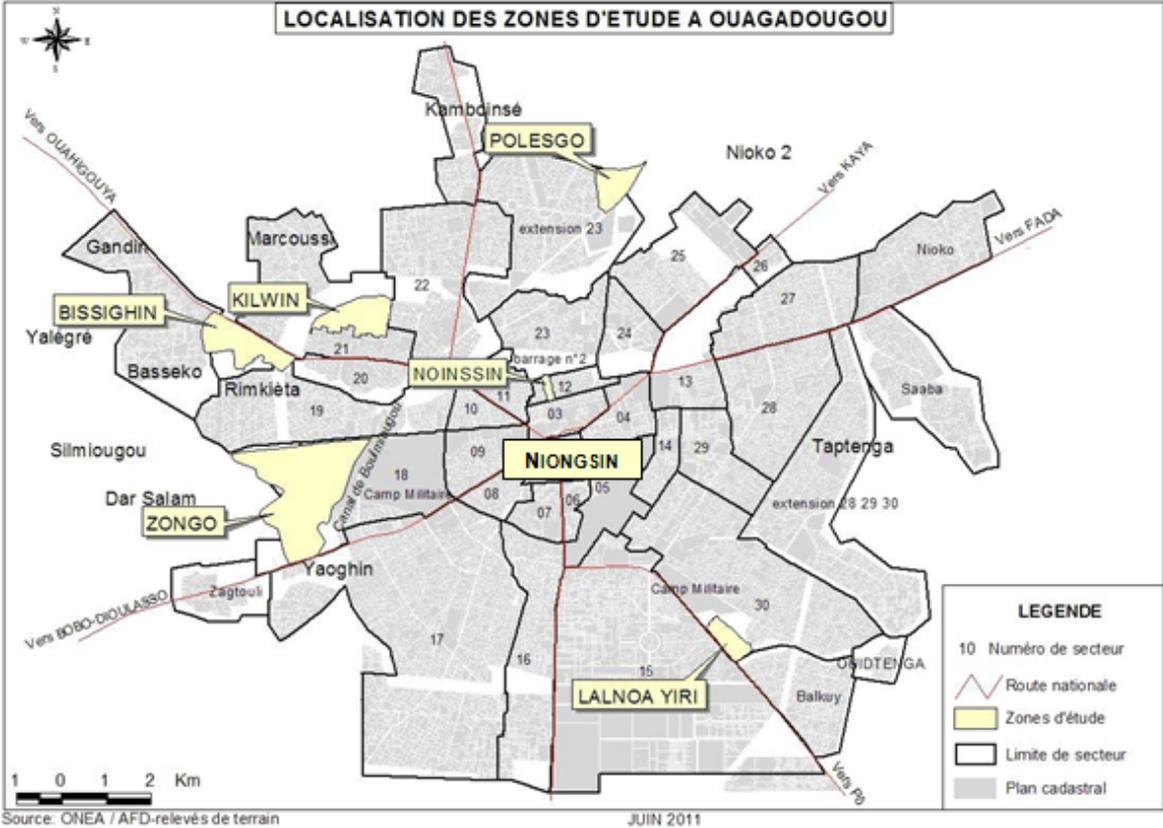
Nous avons retenu cinq idéaux-types de quartiers qui ont été illustrés par des quartiers de Ouagadougou (six) et de Niamey (cinq). A Ouagadougou, suite à des échanges avec l'ISSP<sup>95</sup>, nous avons retenu, parmi les six, un quartier « témoin » dans le sens où il pourrait apparaître, a priori, en dehors de notre problématique (étant souvent présenté comme un quartier non précaire), mais son analyse fine montre une réalité plus complexe. La terminologie retenue à Ouagadougou est loti/non loti, alors que l'on utilisera les termes réguliers/irréguliers dans le cas de Niamey.

---

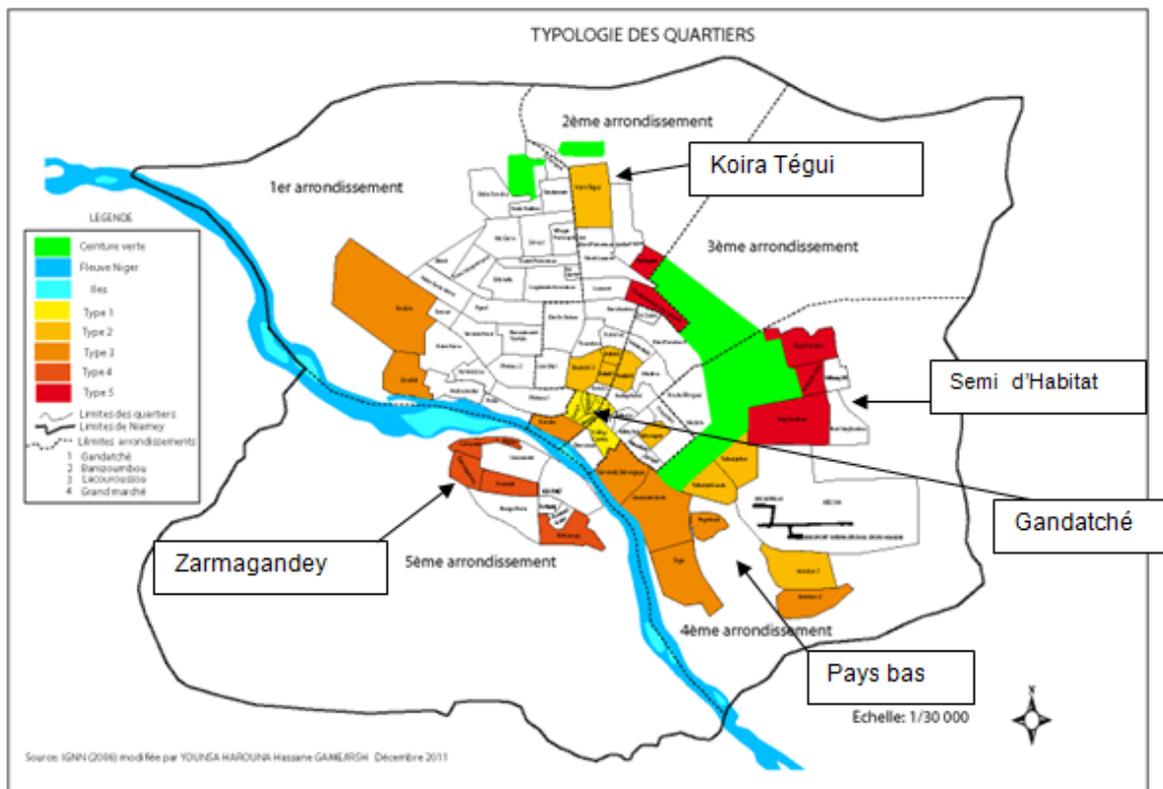
<sup>94</sup> « Le déguerpissement, ou l'action de déguerpir, est donc une opération par laquelle il est fait obligation pour des motifs d'utilité publique à des occupants d'une terre appartenant à la puissance publique de l'évacuer. Il sert donc à mettre fin à une situation d'occupation illégale d'un terrain. », Bouquet, Kassi-Djodjo, 2014.

<sup>95</sup> L'ISSP est une structure au sein de l'Université de Ouagadougou qui mène des recherches sur les quartiers périphériques en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Un observatoire de la Population de Ouagadougou a été créé, et collecte des données depuis 2008 dans trois quartiers non lotis (Nioko2, Nonghin, Polesgo, 45700 habitants) et deux lotis (Kilwin, Tanghin, 40700 habitants) sur des questions de santé, de pauvreté et d'accès aux services de base.

Carte 1: Localisation des 6 quartiers précaires retenus à Ouagadougou



Carte 2: Localisation des 5 quartiers précaires retenus à Niamey



Nous proposons ici de décrire avec quelques détails chacun des quartiers retenus à Ouagadougou et Niamey.

#### Type 1 : Le quartier loti central, caractérisé par la précarité et l'insalubrité

Nionsin (parfois orthographié Noïnssin) à Ouagadougou et Gandatché à Niamey sont représentatifs de ce type 1.

**Nionsin** (« ceux qui forgent ») est un vieux quartier loti proche du centre-ville de Ouagadougou où vivent de nombreux artisans du bronze. Il est situé dans l'arrondissement de Baskuy et comporte une partie inondable du fait de la proximité d'un barrage. Le quartier est menacé à terme de destruction et de déguerpissement des habitants compte tenu des projets de modernisation des quartiers centraux et d'aménagement des barrages. Des contestations émanent régulièrement d'habitants hostiles à ces projets. La population, estimée à 7620 habitants, est composée en majorité de Mossi relativement aux autres ethnies. Trois grandes familles exercent le pouvoir coutumier. La plus connue et la plus ancienne est une famille d'artisans du bronze, très réputée, les Dermé. L'habitat très dense est composé de maisons en dur, semi-dur et en banco amélioré. Les constructions sont de taille et de qualité inégales. A proximité de quelques villas de moyen standing, occupées par des

familles de salariés qui vivent depuis longtemps dans le quartier, de nombreuses concessions vétustes abritent des familles élargies au sein de plusieurs logements. Il y a deux routes bitumées dont une qui traverse le quartier et une autre qui le délimite. Le quartier manque d'infrastructures socio-éducatives. Niongsin est raccordé au réseau ONEA, mais une partie seulement des ménages disposent d'un branchement individuel. Beaucoup s'approvisionnent aux BF et auprès des revendeurs d'eau. On trouve quelques puits privés du fait de la proximité du barrage. Des associations s'occupent du ramassage des ordures. Mais l'insalubrité règne ; les rues sont jonchées de sacs en plastique et les eaux usées des habitations rejetées au dehors stagnent.

**Gandatché** est un quartier situé au centre-ville de Niamey à proximité du Grand Marché et comptait 5035 habitants (recensement de 2001). L'habitat est composé principalement de vieilles concessions en banco densément peuplées. Environ le tiers des chefs de ménage est composé de retraités et de ménagères qui vivent de petit commerce. Les moyens d'existence de beaucoup de ménages autochtones proviennent de la location de logements et de l'aide financière de parents. Du fait de l'insuffisance de leurs ressources, une grande partie des ménages sont en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce vieux quartier, l'emploi rémunéré concerne surtout les étrangers. La proximité du marché le plus important de la ville contribue à leur venue. Parmi eux, il y a des revendeurs d'eau maliens et de nombreuses restauratrices yorouba originaires du Nigéria, attirées par la zone en raison des débouchés qu'offre la clientèle du Grand Marché. Ces restauratrices sont en majorité locataires, et elles résident à Gandatché et dans les quartiers avoisinant le Grand Marché. Seule une partie des ménages de ce quartier est abonnée au réseau de la SEEN et l'activité économique de revente d'eau est très développée. La forte consommation d'eau au sein de familles nombreuses aux revenus modestes et l'utilisation d'importants volumes d'eau par les restauratrices, les laveurs de vêtements et de voitures entraînent le déversement d'eaux usées abondantes. Selon le principe du « tout dans la rue », le déversement des déchets liquides domestiques est source d'insalubrité. Le quartier Gandatché est représentatif des zones d'habitat précaires du centre-ville (comme Maourey, Liberté, Banizoumbou, Lacouroussou, etc.). Il est menacé de déguerpissement par les projets de restructuration du centre-ville du fait de la précarité des ménages et l'insalubrité du quartier, du manque d'espaces constructibles, mais surtout de la convoitise des riches commerçants vis-à-vis de ces terrains. De nombreuses concessions, notamment celles en bordure des voies les plus actives, sont rachetées à des prix élevés aux propriétaires des parcelles par des commerçants qui édifient à la place des boutiques modernes et de petits immeubles. Cette situation risque de s'accroître si la rénovation du centre-ville (« Niamey

Nyala ») annoncée par le gouvernement est effective. Ceci entraînerait par ailleurs la relégation des propriétaires terriens les plus pauvres à la périphérie dans la mesure où ils ne seraient pas en mesure de respecter les normes de construction qu'exigent de telles opérations de restructuration urbaine.

### Type 2 : Le quartier périphérique, loti, avec un accès au réseau

Kilwin à Ouagadougou et à Foulan Koira Koira Tégui (nommé Koira Tégui dans l'étude) à Niamey sont représentatifs de ce type 2.

**Kilwin**, quartier loti situé à la périphérie nord-ouest de Ouagadougou, à proximité de Bissighin, n'est pas considéré comme un quartier précaire par de nombreux acteurs. Ce quartier fait en effet partie des quartiers périphériques en voie de modernisation, et présente à ce titre une grande diversité d'infrastructures. Il attire aussi un nombre croissant de ménages des classes moyennes, attirés par les opportunités d'achat de parcelles à un tarif abordable relativement au centre. Le quartier a donc connu un accroissement très rapide de sa population au cours des dernières années (environ 21 412 habitants en 2012<sup>96</sup>). Le profil socio-économique des habitants est très diversifié du fait de l'histoire de son peuplement. On trouve des cadres de l'administration, des salariés du secteur privé, des militaires, des artisans, des petits commerçants, des ménages de la diaspora (qui ont acquis de parcelles en prévision de leur retour), mais aussi des ménages aux ressources très limitées dirigés par des femmes. L'habitat hétérogène est le reflet de cette diversité. Il comporte des maisons en dur de standing moyen et supérieur, des habitations en semi-dur et des constructions en banco. A la périphérie du quartier, on trouve une zone non lotie où le banco est le matériau le plus utilisé. De tous les quartiers retenus dans l'étude, Kilwin est certes le moins précaire. Il est assez représentatif des nouveaux quartiers lotis à la périphérie de Ouagadougou où les citoyens qui ont des moyens, attirés par les prix plus bas du foncier, édifient des constructions de qualité. La circulation sur les axes reliant Kilwin au centre témoigne de cette dynamique, les ménages effectuant le trajet pour aller travailler au centre. Parallèlement à l'accroissement de la population, les activités économiques (boutiques relativement grandes, restaurants, débits de boisson, auberges) se sont développées pour répondre à la demande, et le quartier dispose d'infrastructures sociales et éducatives. Il est raccordé au réseau de l'ONEA et le nombre de branchements domiciliaires progresse. Pour autant, de nombreux habitants s'approvisionnent encore aux BF et les revendeurs d'eau sont très sollicités. A l'instar d'autres quartiers périphériques,

---

<sup>96</sup> Source OPO/ISSP, Université de Ouagadougou

Kilwin connaît d'importantes carences dans le secteur d'assainissement. La plupart des rues ne sont pas goudronnées. Il n'y a pas de caniveaux. Seulement une partie des habitants ont recours aux services des associations qui s'occupent du ramassage des ordures. Certaines voies sont obstruées par les détritiques et les flaques d'eau stagnantes, alimentées par les rejets des eaux usées, contribuent à la prolifération des moustiques. Pour ces raisons, l'analyse de ce type de quartiers, très contrasté, permet de documenter la diversité des sens conférés à la précarité d'un quartier.

**Koira Tégui**, quartier loti en périphérie de Niamey, avait fait l'objet d'un déguerpissement dans les années 1970 quand il n'était encore qu'un campement peul à l'emplacement actuel du plus grand stade de Niamey, sur des terrains proches du centre de la capitale. Au cours de son déplacement, il a été relégué à la périphérie nord de la ville, en bordure de la route de Ouallam (15 kilomètres du centre-ville). Aujourd'hui, ce quartier est rattrapé par l'étalement de la ville et de nouveaux quartiers ont été implantés au-delà (c'est le cas de Tchagarey est).

A l'époque de son déguerpissement, le quartier était habité en grande partie par des handicapés (handicapés moteurs, non-voyants et sourds, et aussi des lépreux) et par des citadins démunis. Les ressources de la majorité de la population proviennent de la mendicité pour beaucoup d'handicapés, mais aussi du petit commerce, de l'artisanat, d'emplois de service comme le gardiennage ainsi que d'activités agricoles et d'élevage exercées dans les zones rurales voisines. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, des agents de la Communauté Urbaine de Niamey ont, suite à des malversations, confisqué à certains habitants leurs parcelles pour les revendre à de riches commerçants. Malgré cela, ce quartier, construit majoritairement de paillotes et de maisons en banco, continue d'abriter beaucoup de ménages dont les chefs sont des handicapés avec des revenus très modestes. La présence des riches commerçants et le développement de nouveaux quartiers dans la zone ont permis la construction de branchements au réseau de la SEEN. Cependant, les habitants les plus vulnérables, vivant de mendicité, ne peuvent pas prétendre à un branchement. Ils se voient donc dans l'obligation d'acheter l'eau au forage ou d'envoyer leurs filles puiser l'eau au puits. Ces filles, déscolarisées pour la plupart, accompagnent leurs parents au centre-ville pour mendier.

Ces ménages très précaires bénéficient de l'assistance de diverses associations et ONG, notamment religieuses (Qatar Charity par exemple) qui ont construit des forages ou installé des BF à côté des châteaux d'eau réalisés dans les années 1980 et qui mènent des actions caritatives de nature diverse.

### Type 3 : Le quartier périphérique, non loti, avec présence d'un projet porté par des bailleurs ou des ONG, facilitateurs de l'accès aux services de base

Bissighin à Ouagadougou et Pays-Bas à Niamey sont représentatifs de ce type 3.

**Bissighin** est un quartier périphérique situé au Nord-Ouest de Ouagadougou qui s'est étendu à partir d'un noyau villageois. Il est localisé en bordure de la route de Ouahigouya à près de 10 kilomètres du centre-ville. Il comporte une partie non lotie dense et très étendue, qui est traversée par une grande voie latéritique bordée de commerces et d'ateliers. Cette zone a été retenue comme l'un des terrains de notre étude car elle constitue un des 5 quartiers où l'ONEA a, depuis 2009, délégué la gestion du service de l'eau à un petit opérateur privé (Projet POP dit aussi Projet Quartiers Périphériques, financé par l'AFD et la BM). La population du secteur non loti, estimée à 7535 habitants par la mairie au début de l'étude (2011), est en augmentation constante. Elle est formée en grande majorité de l'ethnie mossi. Une proportion importante d'entre eux vient de la région de Ouahigouya. Dans le quartier, on trouve néanmoins des représentants de quasiment toutes les ethnies du Burkina Faso. Les activités des habitants sont principalement le commerce et, dans une moindre mesure, l'agriculture et l'élevage. Beaucoup partent travailler dans les quartiers centraux de Ouagadougou. Les autorités coutumières mossi exercent un rôle-clé dans la gestion du foncier dans le non loti. Le chef du secteur, assisté de plusieurs conseillers, est nommé par le Mogho Naaba. Au sein de cette partie non lotie, l'habitat est semi groupé et comporte une majorité de constructions en banco séparées par des ruelles sinueuses. Le quartier dispose de plusieurs établissements scolaires et centres de santé, et de nombreuses mosquées. Les infrastructures pour l'accès à l'eau potable (branchements domiciliaires et BF dans le cadre du projet POP, forages) sont plus diversifiées que dans d'autres quartiers non lotis. Mais l'insalubrité est forte du fait de manque de système organisé d'évacuation des déchets. Une partie du quartier est inondable ce qui aggrave les problèmes d'assainissement.

Un projet soutenu par ONU-Habitat, intitulé Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB), vise à améliorer la voirie et l'équipement dans le quartier, sans pour autant lotir. Les opérations devaient débuter en Juillet 2015, mais la contestation des habitants et les difficultés à constituer des comités de quartier,

acteurs centraux du projet, dans un contexte politique national tendu (les élections présidentielles doivent avoir lieu en octobre 2015), a interrompu sa mise en œuvre<sup>97</sup>.

Ce quartier a été particulièrement touché par les fortes pluies qui se sont abattues sur Ouagadougou dans l'été 2015 et des maisons ont été détruites. Les problèmes de voiries et d'assainissement seraient en partie responsables de la situation.

**Pays-Bas**, situé dans la commune de Niamey IV, est reconnu pour la précarité de sa situation foncière et topographique (Bontianti et al., 2012). L'appellation Pays-Bas (sans lien avec le pays du même nom) vient du fait que ce quartier est situé sur un terrain en pente qui mène au fleuve Niger et se trouve en contrebas de l'avenue conduisant à l'aéroport. Ce quartier fait partie du domaine foncier des propriétaires coutumiers de Saga et est dans la zone de l'aéroport international Diori Hamani. On peut supposer que la population a considérablement augmenté, mais les données manquent (7751 habitants lors du dernier recensement de 2001). L'habitat, qui s'est densifié progressivement, est constitué en grande majorité de maisons en banco. Dans les nombreuses ruelles qui serpentent entre les habitations, il n'est possible de circuler qu'à pieds ou à deux roues. Le niveau de revenu de la majorité de la population est en dessous du seuil de pauvreté. Les trois quart des habitants vivent d'activités informelles (petit commerce et artisanat). Le quart restant est composé de fonctionnaires (forces de sécurité, administration), de retraités et de chômeurs. Le statut foncier de la plupart des résidents, qui ont acheté des terrains aux propriétaires coutumiers de Saga, est précaire. Les autorités ont évoqué régulièrement des raisons sécuritaires pour déguerpir le quartier, mais sans succès. Le relief élevé et accidenté, la nature indurée du sol, la sinuosité des ruelles et le faible niveau de revenu des populations expliquent que ce quartier n'ait pas été connecté au réseau d'eau potable de la SEEN, l'opérateur privé. Bien qu'un château d'eau ait été implanté par l'Etat dans les années 1980, la SEEN hésite à réaliser des investissements dans un quartier où les habitants sont sous la menace d'expulsion et où leur niveau de revenu ne permet pas d'assurer la rentabilité économique du service. Le caractère accidenté du terrain ne peut qu'alourdir le coût des réalisations nouvelles et la sinuosité des ruelles rend difficile l'extension du réseau. De ce fait, les habitants de Pays Bas sont obligés de s'alimenter à quelques forages et châteaux d'eau qui résultent d'initiatives privées ou alors aux nombreux puits privés présents dans ce quartier. On constate une présence importante d'associations et d'ONG

---

<sup>97</sup> Le bureau d'études Perspective est le partenaire burkinabé de mise en œuvre du PPAB à Bissighin. Nous remercions Liliane Pierre-Louis pour les informations transmises sur ce projet. Une présentation du projet sera faite lors du Forum Urbain National à Ouagadougou en Septembre 2015.

(surtout religieuses, islamiques et chrétiennes) dans ce quartier qui portent des projets liés aux services de base.

### Type 4 : Le quartier périphérique, non loti, caractérisé par une grande précarité, sans intervention de projets formels mais avec un accès indirect à un réseau

Zarmagandey à Niamey et Lalnoa Yiri à Ouagadougou apparaissent comme des quartiers très précaires, mais avec des accès indirects au réseau. A Ouagadougou, nous avons retenu un autre quartier précaire, Polesgo, où, jusqu'à une période récente, l'accès même indirect au réseau était difficile d'où un type 4bis.

**Lalnoa Yiri** est un quartier non loti situé dans l'arrondissement de Bogodogo, à l'ouest de la route goudronnée qui mène à Pô vers la frontière du Ghana. Il se trouve à proximité de Ouaga 2000, un riche quartier résidentiel et administratif de la capitale, tout près de la trame d'accueil créée pour reloger les populations déguerpies lors des opérations de restructuration du centre-ville. Lalnoa Yiri, qui n'était à l'origine qu'un hameau de cultures à quelques kilomètres de Ouagadougou, s'est agrandi suite à l'extension de la capitale dans sa direction et aux opportunités d'emplois offertes à sa population par le développement de Ouaga 2000. Le quartier a été en grande partie détruit par les inondations du 1er septembre 2009. Seuls quelques pans du quartier subsistent, avec des constructions en banco en mauvais état. La zone a été déclarée inconstructible et la majorité des habitants ont été contraints de partir à Yagma, à plus de 20 kilomètres de leur lieu d'activités, au nord de Ouagadougou. Nombreux sont ceux qui ont refusé de partir ou qui sont revenus. La population du quartier, estimée à 2113 habitants, est réduite et paraît en majorité très pauvre. Les organisations de quartier sont peu présentes car nombreux sont ceux qui ont dû partir. Au sein de celle-ci, les Mossi sont les plus nombreux, suivis des Gourounsi, Peulhs, Bissa, etc. L'activité est concentrée aux abords du marché, en bordure de la route goudronnée qui sépare le quartier de Ouaga 2000. Le quartier dispose d'un nombre limité d'infrastructures (une école publique, une maternité). La plupart des infrastructures d'accès à l'eau potable dans le quartier ne sont pas fonctionnelles. Une personne privée a installé un château d'eau et vend l'eau à un prix élevé. Pour s'approvisionner en eau potable, les populations ont recours aux BF implantées dans le quartier loti en face. Ainsi, la proximité du réseau favorise l'accès à l'eau via des BF, mais la traversée de la voie est très dangereuse et de nombreux accidents sont répertoriés régulièrement. L'insalubrité est forte à Lalnoa Yiri du fait de l'absence de systèmes de ramassage des déchets, du manque de latrines et de la stagnation des eaux dans les bas-fonds. Le quartier, situé dans une zone inondable et dépourvu de canaux de drainage des eaux, doit faire l'objet de mesures

de déguerpissement. Mais le terrain, situé en face de Ouaga2000, est aussi convoité par des promoteurs qui y voient un fort potentiel.

**Zarmagandey** est implanté sur la rive droite du fleuve Niger, dans un des bras morts du fleuve. Il s'est constitué de manière irrégulière dans une zone non constructible, inondable en saison pluvieuse et durant la grande crue (de novembre-décembre à février-mars). C'est un quartier très insalubre, densément peuplé. Le niveau de pauvreté de la majorité de la population est élevé. Chaque année, des constructions en banco sont détruites par les inondations provoquées par les crues du fleuve Niger ou par le niveau élevé des pluies, mais des citadins démunis et des ruraux paupérisés continuent de s'y installer. On constate une grande activité de production de briques afin de reconstruire les habitations régulièrement détruites. Dans les quartiers vulnérables de la rive droite du fleuve comme Zarmagandey, l'accès à une parcelle est plus facile et moins coûteux. Les risques de déguerpissement sont plus réduits que dans les quartiers de la rive gauche du fleuve, édifiés en grande partie sur des terrains situés sur des plateaux (Issaka, 2010). La majorité de la population de Zarmagandey est Djerma et une partie importante vient du Zarmaganda, une région au Nord de Niamey, chroniquement déficitaire sur le plan alimentaire. La plupart des habitants vivent du commerce, de l'artisanat et de petits emplois dans l'informel. L'eau potable est rare et la mise en place du réseau s'avère difficile du fait de l'étroitesse et de la sinuosité des rues. L'accès à l'eau via des puits et des forages domine, avec des conséquences souvent problématiques du point de vue sanitaire. Néanmoins, récemment (constaté lors d'un terrain en Mars 2015), des branchements sociaux ont pu être proposés à des ménages qui avaient les moyens de le financer et de payer des factures régulièrement. De même, quelques BF privées sont repérables dans le quartier. L'insalubrité qui règne a des effets néfastes sur l'eau consommée, même lorsque celle-ci vient des quartiers voisins ou des rares BF qui s'y trouvent. En effet, ces eaux ne sont pas consommées directement. Elles sont conservées quelques heures, voire quelques jours, dans des jarres, dans des bacs plastiques ou dans des seaux en aluminium. Ces récipients sont ouverts le temps de leur conservation ce qui peut engendrer la contamination bactériologique des eaux destinées à la boisson. Pour laver le linge, les femmes vont au fleuve qui est lui aussi pollué (pollution bactériologique, chimique, etc.). Une mare permanente existe dans le quartier et les jeunes y pêchent du poisson pour leur consommation, ou la vente.

Type 4bis : Le quartier périphérique, non loti, caractérisé par une grande précarité, sans possibilité d'accès à un réseau

**Polesgo** est un village rattrapé par l'extension de Ouagadougou. Il est devenu, en quelques années, un important quartier non loti. Il est situé au nord de la ville dans l'arrondissement de Nongré Masson à trois kilomètres de Tanghin, quartier localisé après l'un des barrages de Ouagadougou. Sa population s'est beaucoup accrue depuis 2005 ; elle est passée 1817 habitants à 7168 habitants en 2012<sup>98</sup>. Cette augmentation est liée notamment à la venue de citadins d'autres quartiers de Ouagadougou, attirés par la disponibilité des terrains dans le quartier. Le quartier est d'apparence structuré (voierie, disposition des maisons, etc.). La grande majorité des constructions à Polesgo sont en banco et l'habitat se densifie de façon continue. Quelques grandes familles autochtones exercent un rôle important dans l'attribution du foncier. Une grande partie des habitants sont mossi. Beaucoup d'habitants du quartier partent travailler à l'extérieur comme ouvriers dans la zone industrielle de Kossodo, ou comme manœuvres et petits commerçants dans les quartiers centraux. Le développement récent du quartier a contribué à la création de nombreuses boutiques, ateliers et petits commerces le long de la route principale, et les femmes y sont très actives. Polesgo dispose de plusieurs écoles et d'un centre de santé. Pendant longtemps, le principal problème auquel a été confrontée la population a été la difficulté d'accès à l'eau potable. Le château d'eau de l'ONEA le plus proche se trouve à environ deux kilomètres. Des BF construites par l'ONEA à la frontière entre le quartier non loti de Polesgo et un quartier loti favorisent l'accès. De plus, la BM a récemment financé la construction de BF dans le quartier qui seront bientôt fonctionnelles (elles ne l'étaient toujours pas en juin 2015). Cependant, ce sont les forages, dont le nombre s'est accru, qui constituent les principales infrastructures auxquelles s'approvisionne la population. Divers acteurs (églises, associations musulmanes, ONG, écoles, centre de santé) les ont financés et participent à leur gestion. Il y a aussi deux mini-châteaux d'eau privés dont un créé par un notable autochtone. Notons qu'à Polesgo, de nombreux revendeurs d'eau sont présents. Enfin, bien qu'il n'y ait pas de système organisé de ramassage des ordures, l'insalubrité paraît plus faible que dans les autres quartiers non lotis retenus dans l'enquête.

On peut noter qu'entre Lalnoa Yiri, quartier d'apparence le plus pauvre et le moins structuré, et Polesgo, quartier qui semble plus structuré, la différence réside dans la facilité d'accès à un réseau à proximité, Lalnoa Yiri se trouvant très proche de Ouaga 2000.

---

<sup>98</sup> Sources OPO/ISSP, université de Ouagadougou, 2012

### Type 5 : Des quartiers périphériques en voie de lotissement, foyers de contestation à Ouagadougou

Les politiques de lotissement, souvent source de mécontentements, concernent le Burkina Faso. Le cas de Zongo, quartier en voie de lotissement à Ouagadougou, illustre bien la priorité donnée à la question foncière par les habitants relativement à l'eau et l'assainissement. A Niamey, les enjeux au niveau de la politique urbaine et des lotissements ne sont pas les mêmes. Une zone atypique constituée de semis d'habitats, dans une zone en cours d'aménagement, présente certaines caractéristiques comparables que nous présenterons comme un Type 5bis de quartier.

**Zongo** s'étend de part et d'autre de la route qui mène à Bobo-Dioulasso, à huit kilomètres du centre-ville. Le quartier est très étendu. Il s'agit d'un ancien village rattaché à l'arrondissement de Boulmiougou et composé de six quartiers. La population de Zongo, estimée à 7065 habitants en 2011 par la mairie, est en augmentation constante. Elle est composée en majorité de mossi et d'un nombre élevé de personnes originaires de l'ouest du Burkina. Les principales activités des habitants sont l'agriculture dans les zones avoisinantes, le commerce, et la transformation de produits alimentaires. Une partie de Zongo borde les sites maraîchers implantés près du barrage de Boulmiougou. L'habitat dominant est le banco. En dehors des abords de la zone du marché, où l'activité est intense, l'habitat est très dispersé. Un programme de lotissement du quartier est annoncé depuis plusieurs années. Sa mise en œuvre, qui tarde à se concrétiser, soulève de nombreuses contestations. Les attributions de parcelles ont commencé mais, dans la mesure où le quartier est très dense, une partie des ménages n'auront pas de parcelles et seront déguerpis plus loin à la périphérie d'où des mécontentements et l'évocation de malversations politiques. L'opération a d'ailleurs été suspendue à plusieurs reprises. L'accès à l'eau potable s'est amélioré du fait des équipements implantés d'abord par la Mairie, puis dans le cadre d'un projet, similaire à celui de Bissighin (projet POP). Dans trois des six quartiers de Zongo, un mini-réseau, géré par un petit opérateur privé qui contractualise avec la mairie et l'ONEA, a été installé, et il dessert des BF et des branchements privés. Certains ménages, lorsqu'ils ont les moyens, ont des stratégies de raccordement au mini-réseau pensant que cela leur garantira de bénéficier du projet de lotissement et de ne pas être déguerpis, ce qui n'est pourtant pas un critère. Néanmoins, le quartier connaît de fréquentes coupures d'eau, d'où de longues files d'attente à certaines périodes et le recours à des revendeurs d'eau. Zongo dispose par ailleurs d'infrastructures socio-éducatives diversifiées : de nombreuses écoles publiques et privées, et plusieurs centres de santé. Mais le quartier est confronté à de nombreux problèmes. La circulation est

difficile et les quelques routes latéritiques sont en mauvais état. Les habitants se plaignent de l'insécurité. L'insalubrité est très forte du fait de l'absence de systèmes d'évacuation des ordures, de l'insuffisance de latrines et de la présence de zones inondables.

### Type 5bis : Des semis d'habitat dans une zone périphérique en cours d'aménagement à Niamey

Des semis d'habitat, caractérisés par une grande précarité foncière, se trouvent dans des zones en cours d'aménagement. On pourrait les qualifier de squats, types d'occupation de l'espace que l'on ne retrouve pas à Ouagadougou.

**Les semis d'habitat** résultent du déguerpissement, en juillet 2008, d'anciens quartiers irréguliers de Niamey. Au moment du déguerpissement, on comptait environ 1562 ménages (soit plus de 9000 personnes). Les communes de Niamey III et IV, sur lesquels étaient localisés ces anciens quartiers irréguliers, avaient commencé à dédommager les victimes de ces politiques urbaines. Les habitants de ces quartiers, symboles de l'exclusion urbaine, sont allés s'installer à la périphérie de la ville, dans la ceinture verte, où ils ont créé des habitats semi groupés en paillottes. Ils se sont implantés également au-delà, dans les espaces récemment aménagés au Nord-Est de la ville, en bordure de la route qui mène à Filingué. Dans ces dernières extensions de Niamey, ils occupent des parcelles non mises en valeur par leurs attributaires. Leur situation foncière est très précaire car à tout moment, les propriétaires peuvent les contraindre à déguerpir. Mais, compte tenu de l'expérience des déguerpissements des années 1970 et 1980, on peut penser que ces semis d'habitat se maintiendront pendant une longue période. La population des semis d'habitat est en majorité très pauvre et sa composition est hétérogène. En son sein, on trouve des migrants saisonniers, des gardiens, des prostituées. Il y a aussi beaucoup d'éleveurs peuls qui font pâturer leur bétail dans les champs autour de la ville et vivent de la vente de lait aux citadins. Du fait de leurs activités et de leurs trajectoires, les habitants des semis d'habitat sont à la fois dans la ville et hors de la ville. Actuellement, ils s'approvisionnent aux puits, aux forages réalisés dans la zone par des privés et des ONG, ou encore auprès des revendeurs d'eau qui se procurent l'eau dans le quartier Route Filingué (avant dernière couronne nord-est de la ville).

#### b. La pluralité des catégorisations des ménages dits « pauvres »

- ▶ Des définitions renouvelées de la précarité et de la petite prospérité, adaptées aux contextes africains

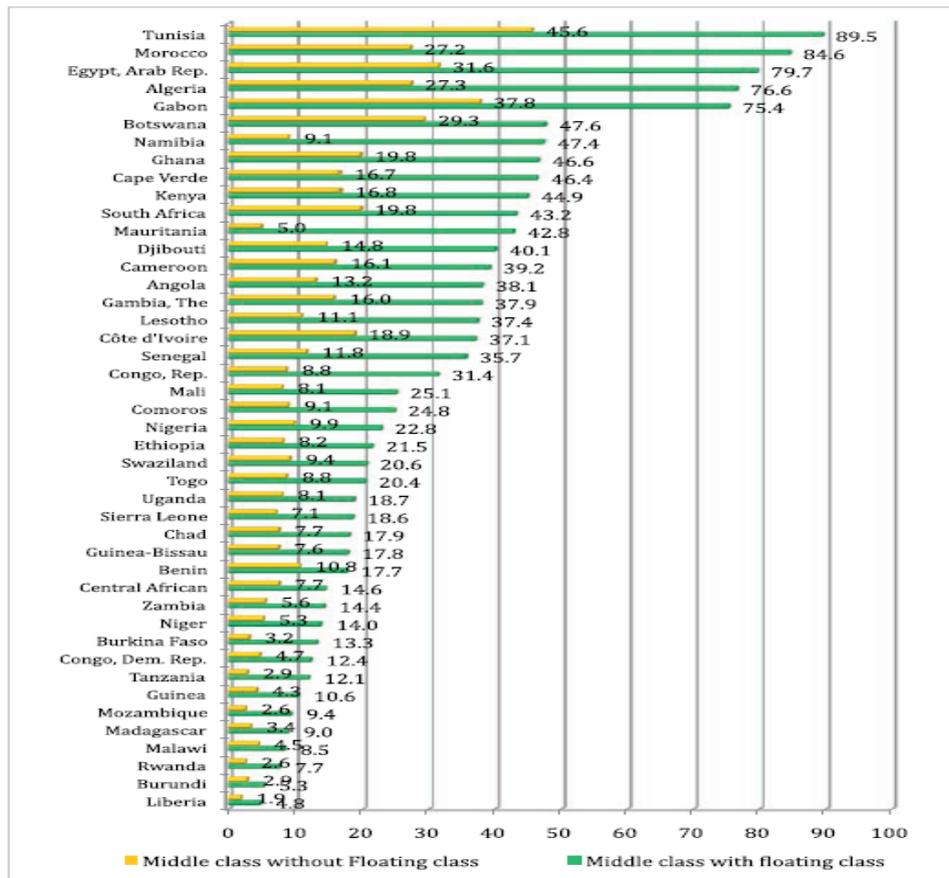
Afin de rendre compte de la complexité de la précarité des ménages dans les quartiers retenus pour l'étude, nous avons mobilisé les travaux cités dans la revue de la littérature. Nous avons identifié quatre classes de ménages, en référence aux travaux de AfDB (2011), Darbon (2011) et Jacquemot (2012) sur les « classes moyennes », concept que ces auteurs ont mis en débat dans le contexte des villes africaines.

L'objectif est d'analyser finement les données de terrain pour discuter la pertinence des politiques pro-poor en fonction des catégories de populations effectivement ciblées.

Ces quatre classes de ménages se caractérisent comme suit :

- Groupe 1 renvoie à la catégorie de «l'extrême pauvreté», à la misère (first poverty line, avec un « pouvoir d'achat » en PPA inférieur à 1.25\$ par jour) ;
- Groupe 2 correspond à la catégorie des « vulnérables » (second poverty line, avec un « pouvoir d'achat » en PPA compris entre 1.25\$ et 2\$ par jour) ;
- Groupe 3 est la catégorie des floating class. Les études (AfDB, 2011) établissent une fourchette de pouvoir d'achat entre 2 et 4\$ par jour. Rappelons que, dans de nombreuses études, la limite des 2\$ correspond à la ligne de pauvreté, l'extrême pauvreté étant située à 1\$ par jour. Ces ménages de la floating class se situent donc à la limite de la pauvreté, et se caractérisent par un certain degré de vulnérabilité dans le sens où ils peuvent rebasculer dans la classe des précaires suite à un choc (perte d'emploi, maladie, inondations, etc.). La floating class constitue une part de plus en plus importante au sein des sociétés d'Afrique sub-saharienne, notamment celles ayant connu ces dernières années des taux de croissance du PIB importants, une forte croissance démographique et un développement urbain significatif qui accroît la demande de services urbains (voir graphique ci-dessous). Au Burkina Faso, elle concernerait 10,2% de la population, soit 1,6 million de personnes ; au Niger, la floating class représente 8,7% de la population, soit 1,3 million de personnes (AfDB, 2011).
- Groupe 4 est constitué par ce que l'on qualifie de « lower middle class », la « classe moyenne inférieure » avec un revenu compris entre 4 et 10\$ par jour. Au Burkina Faso, cela représente 2,3% de la population, soit environ 0,3 million de personnes, alors qu'au Niger, elle correspond à 3,3% de la population, soit environ 0,5 million de personnes (AfDB, 2011).

Figure 8 : Part de la classe moyenne dans la population totale en 2010



AfDB, 2011, *The middle of the Pyramid : Dynamics of the Middle Class in Africa*, April 20, p.5

En nous inspirant de ces travaux, nous avons réparti l'échantillon de ménages retenus pour l'étude (750 ménages à Ouagadougou, 477 ménages à Niamey, voir Chapitre sur la méthodologie) en quatre quintiles nommés IR1, IR2, IR3 et IR4.

Le calcul du score des ménages (voir Chapitre sur la méthodologie) a permis d'affecter à chaque ménage un « indice de richesse » permettant de les classer par ordre croissant. L'échantillon a ensuite été divisé en 4 groupes d'effectifs égaux (25 % de l'échantillon) renvoyant aux catégories de ménages distingués précédemment selon la méthodologie retenue dans les études de référence en la matière (voir revue de la littérature et méthodologie en annexe).

- Le quartile 1 (IR1) comprend les 25 % des ménages dans une extrême pauvreté ;
- le quartile 2 (IR2) sont les 25% ménages « vulnérables » ;
- le quartile 3 (IR3) est le groupe de la « floating class » ;

- le quartile 4 (IR4) correspond aux 25 % des ménages de la classe moyenne inférieure.

Cette catégorisation des ménages sera utilisée tout au long de l'étude, notamment dans l'interprétation et l'analyse des données, malgré certaines limites.

En effet, raisonner en termes de classes de ménages ne permet pas de considérer les inégalités qui existent au sein des ménages et de traiter les inégalités de genre en lien avec l'accès à l'eau potable. Des enquêtes complémentaires, ciblées sur la structuration interne des ménages, seraient nécessaires pour documenter cette dimension.

De plus, il convient de rappeler des disparités au niveau de la taille des ménages entre Ouagadougou et Niamey. Dans notre échantillon, la moyenne de personnes par ménage était d'environ 5 (5,36) personnes par ménage à Ouagadougou, et 8 (8,63) personnes à Niamey, ces moyennes ne rendant pas compte de la diversité des situations en fonction des quartiers.

Enfin, la revue de la littérature souligne l'incomplétude des seuls indicateurs en termes de revenus pour appréhender la complexité et la diversité des situations des populations dites « pauvres ». D'autres formes de précarité existent liées, par exemple, à l'absence de réseaux sociaux et elles sont facteurs d'exclusion. Mais l'insertion dans des réseaux sociaux peut aussi être synonyme de contraintes. Des études montrent en effet que « les plus pauvres sont ceux qui ont le plus de bouches à nourrir et les riches le plus de personnes à prendre en charge au titre de la solidarité sociale » (Nallet, 2012, 92). Le seul critère de revenu apparaît donc comme limité pour rendre compte de la complexité de la pauvreté, inscrite dans des contextes sociaux particuliers au Burkina Faso et au Niger.

- ▶ Les caractéristiques des ménages précaires des villes de Niamey et Ouagadougou

Au-delà du revenu, ces différences classes de ménages présentent des caractéristiques comparables entre Ouagadougou et Niamey comme il ressort des enquêtes.

Dans **le premier groupe (IR1)**, d'extrême pauvreté, les faibles revenus (relativement à l'indice de richesse) s'expliquent par l'inactivité du chef de ménage une partie de l'année, ou la présence de femmes seules, considérées comme « chef de ménage » et qui exercent une activité informelle peu rentable, voire des personnes âgées, peu soutenues par sa famille. Il s'agit donc de personnes socialement isolées, avec de nombreux enfants à charge et de faibles revenus, irréguliers. Les enquêtes

qualitatives montrent que ces personnes peinent à subvenir à leurs besoins, notamment sur le plan alimentaire et de la santé, et ne peuvent scolariser les enfants.

Ces ménages sont le plus souvent locataires ou hébergés gratuitement, et vivent dans des logements de petite taille avec une grande promiscuité. Du fait de fortes contraintes matérielles, ils ne disposent pas de véhicules pour sortir du quartier. Beaucoup d'entre eux, du fait de leur isolement (notamment les femmes), sont exposés à l'insécurité.

Dans le **deuxième groupe (IR2)**, dans certains quartiers, des ménages vulnérables (souvent des « autochtones ») cumulent une activité informelle avec une activité agricole dans des champs qui se situent à proximité du quartier. La possession d'un véhicule (vélo, voire moto) leur permet de se déplacer hors du quartier. A la différence de la précédente catégorie, ils ont moins de difficultés pour se nourrir et peuvent envoyer les enfants à l'école. Ils sont parfois propriétaires et disposent d'une habitation plus grande et en meilleur état. Ils sont insérés dans des réseaux sociaux qui atténuent leur vulnérabilité, ou bénéficient de l'aide d'ONG. Leurs ressources restent néanmoins très limitées d'où une vulnérabilité forte face à la maladie, le manque de travail, etc.

Les ménages qui correspondent aux catégories IR1 et IR2 seront qualifiés de ménages précaires.

Dans le **troisième groupe (IR3)**, les ménages de la floating class disposent d'un revenu qui, une fois acquittées les dépenses incompressibles (nourriture, logement), leur permet d'assumer d'autres dépenses (scolarisation des enfants, téléphones, moyens de transport, branchement particulier d'eau ou d'électricité si ces services existent dans le quartier). Ils peuvent épargner et investir dans des activités informelles. Mais ils présentent aussi une vulnérabilité face aux chocs (maladie, perte d'emploi, destruction de leur logement suite aux inondations, etc.) et peuvent basculer dans la catégorie précédente des précaires.

Dans le **quatrième groupe (IR4)**, les classes moyennes inférieures se caractérisent par la pluriactivité, à la fois dans le formel (certains sont fonctionnaires) et dans l'informel. Les enfants sont scolarisés et certains poursuivent leurs études dans le secondaire et le supérieur. Ils sont souvent propriétaires de leur parcelle d'où une sécurisation foncière. Les logements sont plus spacieux et sont en dur d'où une résistance aux intempéries. Le niveau d'équipements au sein des habitations est plus élevé, avec l'accès à l'eau et l'électricité quand ces services sont disponibles. Les notables qui relèvent de cette catégorie attirent la considération du voisinage qui

les sollicite en cas de nécessité. Ils sont souvent impliqués dans des associations de quartier.

Les ménages des classes IR3 et IR4 correspondent à ce que nous qualifierons de « petite prospérité ».

Cette classification nous permet de montrer la complexité du concept de précarité, et d'insister sur l'existence d'une population qualifiée de *floating class* qui correspond aux ménages susceptibles d'être intégrés dans le marché. Les approches BOP (Bottom of the Pyramid)<sup>99</sup> ciblent cette frange de la population.

### c. Des ménages précaires disséminés dans la diversité des espaces urbains

A Niamey et à Ouagadougou, **des notables de la classe moyenne inférieure** investissent parfois les quartiers non lotis pour accéder à la propriété, mais ils sont surtout présents dans les quartiers lotis des villes (Kilwin et à Niongsin Ouagadougou, et Gandatché à Niamey).

Les ménages de la **floating class** se retrouvent dans les quartiers non lotis, en particulier à Ouagadougou : ils représentent environ 25% de la population de Polesgo, 20% à Bissighin et 30% de Zongo, avec pour espoir l'obtention d'une parcelle lors de campagnes de lotissement. A Niamey, où la distinction loti/non loti est moins tranchée, ils représentent 20% à 30% de la population dans quatre des cinq quartiers enquêtés. Ils sont moins nombreux à Pays Bas où l'habitat diffus en paillote est présent.

Globalement, **les ménages précaires** sont majoritairement présents dans les quartiers non lotis où l'accès à une parcelle est moins onéreux qu'en ville, même si il ne va pas de pair avec un titre foncier formel. Ceux qualifiés d'« **extrêmement pauvres** » sont présents dans les quartiers sous-équipés des villes, sans grande perspective d'amélioration de leur cadre de vie à moyen terme (c'est le cas de Lalnoa Yiri à Ouagadougou ; des semis d'habitat et dans une moindre mesure de Zarmagandey à Niamey).

---

<sup>99</sup> Selon C.K. Prahalad, il existe "a fortune at the bottom of the pyramid". Ainsi, les entreprises sont incitées à cibler cette population pauvre qui constitue de potentiels consommateurs pouvant favoriser l'émergence de nouveaux marchés (par exemple dans le secteur des services). Coimbatore Kirshnao Prahalad, *The Fortune at the Bottom of the Pyramid: Eradicating Poverty Through Profits*, Pearson Education, 2004.

La proportion de ménages relevant de la petite prospérité ou de la précarité varie selon le type de quartier et son histoire, et l'écart est plus ou moins marqué.

En effet, dans les vieux quartiers lotis proches du centre-ville (Gandatché à Niamey et Niongsin à Ouagadougou), caractérisés par la présence de grandes cours communes surdensifiées, les locataires et hébergés précaires dominent. Ils n'ont pas les moyens nécessaires pour acquérir une parcelle dans le non loti, et vivent dans des situations souvent difficiles. Ainsi, dans ces quartiers, les écarts entre ménages précaires et petite prospérité sont très marqués.

Mais, dans des quartiers lotis de la périphérie, tels que Koira Tégui (Niamey), la majorité des habitants sont aussi des précaires (de nombreux handicapés y résident), population qui a été relogée dans cette partie de la ville suite au déguerpissement du quartier qu'ils occupaient au centre de Niamey. Ils coexistent avec une minorité de ménages plus aisés, venus s'installer suite au lotissement du quartier.

De même, dans les semis d'habitat où de nombreuses paillotes ont été installées sur des parcelles non mises en valeur par leur propriétaire, la population est majoritairement très pauvre, tout comme à Pays Bas. A Zarmagandey (Niamey), où une partie du quartier est lotie, la répartition de la population entre les quatre classes définies est plus équilibrée (moitié de précaires et moitié de petite prospérité). A Ouagadougou, Lalnoa Yiri apparaît aussi comme un quartier très précaire avec le plus fort pourcentage (48%) de ménages en situation d'extrême pauvreté. Ce quartier comprend peu de floating class. Les ménages souhaitent se maintenir dans ce quartier car il existe une dynamique économique et des facilités d'accès à certains services urbains du fait de la proximité de Ouaga 2000, quartier riche de la périphérie.

Figure 9 : Diversité des situations de pauvreté dans les quartiers de Niamey

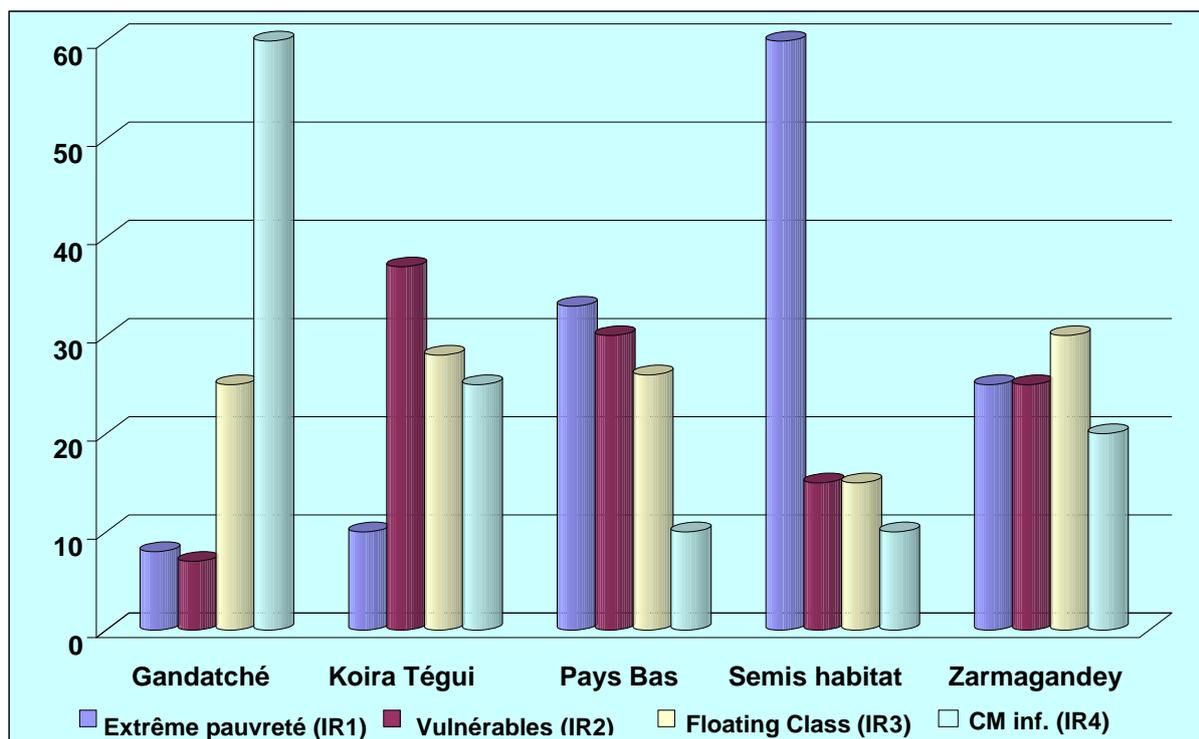
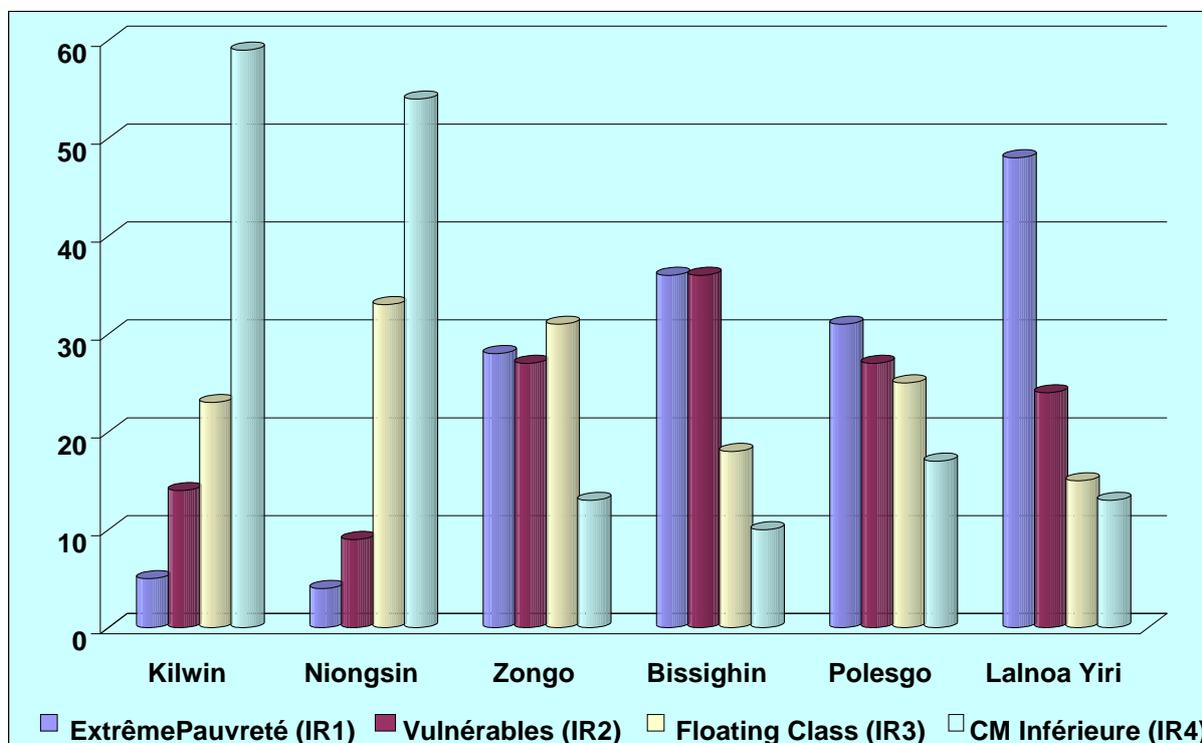


Figure 10 : Diversité des situations de pauvreté dans les quartiers de Ouagadougou



En conclusion, un quartier précaire ne peut être uniquement défini comme abritant une population dite pauvre. A Ouagadougou et à Niamey, une forte hétérogénéité caractérise les quartiers précaires. Il est par ailleurs difficile d'assimiler précarité et non loti, ou précarité et quartiers périphériques comme certains présumés le laissent parfois penser. Le pourcentage entre précaires et petite prospérité varie selon l'histoire du quartier, d'où l'importance de la contextualisation.

On constate donc une grande diversité de situations non seulement entre quartiers, mais aussi au sein des quartiers dits précaires. Ce constat questionne le ciblage des politiques pro-poor qui retiennent le plus souvent la nature du quartier comme critère, et non les classes de population, et oublie les histoires spécifiques de ces quartiers.

### 2. Enjeux d'eaux dans les quartiers précaires de Ouagadougou et Niamey

#### a. L'accès à l'eau en milieu urbain : les diversités de l'offre et les stratégies des ménages dans des environnements contraints

Afin de discuter les données quantitatives et qualitatives récoltées sur les deux terrains, nous avons pris comme point de référence les définitions et normes officielles de l'OMS et de l'UNICEF<sup>100</sup>.

##### ► Les modalités d'accès à l'eau en milieu urbain

Globalement, une grande diversité de modalités d'accès à l'eau existe dans les deux villes étudiées et le réseau n'est pas en voie d'être généralisé, pour des raisons diverses, notamment l'étalement urbain.

#### Nature des dispositifs : entre des infrastructures modernes et des modalités reflètes du monde rural

A Ouagadougou et Niamey, les mêmes modalités d'approvisionnement en eau existent, à savoir le réseau qui alimente à la fois des branchements (privés ou collectifs) et des BF, mais aussi des forages (avec ou sans château d'eau). Les forages manuels sont beaucoup moins présents à Niamey qu'à Ouagadougou. Les revendeurs d'eau informels, qui achètent l'eau aux BF pour la revendre aux

---

<sup>100</sup> L'OMS et l'UNICEF assurent, pour le système des Nations Unies, le suivi des progrès réalisés concernant la cible 10 des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le cadre du (Joint Monitoring Program, JMP).

ménages, sont considérés comme une modalité en tant que telle dans l'étude. Une distinction pourrait être opérée entre l'ensemble de ces sources d'eau qui sont payantes, le principe de paiement pour l'eau se généralisant, et des sources d'eau gratuites (puits, marigots) de plus en plus rares, et fournissant une eau impropre à la consommation.

Si, à Ouagadougou, la distinction loti/non loti est pertinente pour analyser la diversité des modalités d'accès à l'eau, ce n'est pas le cas à Niamey. Au Niger, c'est la nature de l'habitat (banco, paillotes dans les quartiers précaires) et des modalités d'accès à l'eau (infrastructures plus ou moins « modernes », flexibilité dans la gestion, alternatives entre sources d'eau gratuites/payantes) qui fait la différence entre quartiers. Un quartier précaire à Niamey aura à la fois une plus grande diversité de choix, mais aussi des infrastructures plus sommaires (forages, puits, etc.) comparé à Ouagadougou.

### Pluralité des modes de gouvernance et flexibilité des règles

Des modes de gouvernance pluriels caractérisent les différentes modalités d'accès à l'eau présentes dans un quartier. Une même modalité (par exemple une BF) peut renvoyer à des modes de gouvernance différents (public, privé, voire hybride car délégué à un privé ou à une association) en fonction de règles plus ou moins formelles (notamment les règles de tarification).

A **Ouagadougou**, les règles de gouvernance des infrastructures apparaissent clairement formalisées et leur application relativement bien contrôlée par l'opérateur public, l'ONEA. Comme nous l'avons précédemment explicité, la plupart des BF relèvent de la compétence de l'ONEA qui en délègue la gestion à des fontainiers ou des opérateurs privés, avec l'obligation de respecter la grille tarifaire de l'ONEA. Des contrats sont signés entre les parties. Rares sont les opérateurs privés ou les associations qui gèrent des BF. Cependant, à Zongo (quartier non loti de Ouagadougou, avec la présence du projet POP), une BF aurait été implantée par un privé avec l'accord tacite du petit opérateur privé présent sur la zone. Par ailleurs, dans les quartiers où interviennent de petits opérateurs privés, les gestionnaires des BF vendent fréquemment l'eau à un tarif légèrement supérieur à celui de la grille tarifaire de l'ONEA (Rapport Hydroconseil, enquêtes qualitatives).

Par ailleurs, il existe, dans certains quartiers, des forages avec châteaux d'eau construits et gérés par des privés (à Polesgo et Lalnoa Yiri) ou des pompes à motricité humaine (PMH, comme en milieu rural) gérées par des associations (de type confessionnel à Polesgo, quartier non loti, ancien village intégré à la ville).

A **Niamey**, comme nous l'avons souligné dans la partie précédente, la gestion des BF est présentée comme un problème par les acteurs (tant les acteurs institutionnels que l'opérateur privé et les ménages) qui dénoncent le détournement de certaines règles.

Divers modes de gestion existent comme cela a été précédemment rappelé. Certaines BF relèvent soit de la SEEN et de la SPEN (la BF appartient à la SPEN, et le contrat de gérance est signé entre la SEEN et le gérant), soit de privés (commerçants, notables ou associations). Cette diversité, qui diffère du cas de Ouagadougou, rend complexe l'analyse précise des modes de gestion sur le terrain, ainsi que la nature des dysfonctionnements. La SEEN, au cours des entretiens, a souligné qu'une BF devient, dans certains cas, une activité économique lucrative, source de profits pour le gérant. L'eau de la BF peut être utilisée pour développer des activités économiques, et le prix de vente de l'eau est souvent supérieur à celui en vigueur officiellement (sans retombées pour l'opérateur). De ce fait, la tarification peut varier d'une BF à une autre, ce qui est en contradiction avec la règle de tarification fixée par l'Etat et pénalise certains consommateurs, même si le prix de l'eau reste inférieur à celui des revendeurs informels. Ainsi, le dispositif ne correspond plus à sa vocation, sociale, comme le souligne la SEEN qui peine à endiguer ces pratiques. Les BF lui apparaissent comme un dispositif au final peu rentable pour elle puisque le tarif (social) qui y est pratiqué bénéficie à des acteurs qui exercent une activité économique lucrative à un moindre coût. La SEEN a rappelé à plusieurs reprises sa volonté de développer les branchements sociaux privés ce qui conduirait, selon elle, à la disparition progressive des BF.

Seules les enquêtes qualitatives ont permis de documenter la diversité et la complexité des modes de gouvernance à l'échelle des quartiers. Mais il importerait aussi d'identifier les modes de régulation effectifs (formels et informels) qui existent. Le repérage des acteurs clés<sup>101</sup> et de leur zone d'influence s'avère une étape nécessaire afin d'identifier les pouvoirs aux échelles locales, les conflits et les chevauchements de compétences entre acteurs pour identifier les sources de dysfonctionnements.

Par ailleurs, dans bon nombre de quartiers, des arrangements locaux de nature informelle (dons d'eau, paiement différé, troc), pallient les insuffisances des politiques pro-poor, en particulier leur difficulté à cibler de manière efficace les populations les plus précaires. Ces arrangements peuvent exister tant qu'une

---

<sup>101</sup> Il s'agit aussi bien des autorités publiques locales (maires, conseillers municipaux), des chefs de quartier et représentants associatifs, des opérateurs (public ou privé) mais aussi de certains notables.

certaine flexibilité au niveau de règles est possible. Par exemple, une fontainière aura des difficultés à donner de l'eau gratuitement si la BF a un compteur car elle devra assumer individuellement le don. La question centrale est : faut-il formaliser ces arrangements en concevant des modes de gouvernance spécifiques (règles et outils de mise en œuvre) pour les populations les plus précaires, souvent exclues du ciblage des politiques pro-poor que l'opérateur soit public (Burkina Faso) ou privé (Niger) ? Ou faut-il maintenir une certaine flexibilité ?

- ▶ Infrastructures et localisation dans les quartiers

### Des modalités présentes de façon différenciée en fonction de la ville

Dans les deux pays, globalement, la **BF** reste la modalité d'accès la plus répandue. Pour des raisons liées à l'histoire du secteur, les BF sont relativement plus nombreuses par rapport à d'autres modalités à Ouagadougou (54%) qu'à Niamey (37%). Bien que les BF restent une modalité prisée par les ménages dans les deux villes, on observe une diminution de leur usage par rapport aux branchements privés lorsque le réseau dessert le quartier (gain de temps, moindre pénibilité, etc.).

En ce qui concerne les **branchements privés** (via le réseau), la proportion de ménages ayant recours à cette modalité est sensiblement plus élevée à Ouagadougou (13%) qu'à Niamey (11%). A Niamey, les branchements privés dits « collectifs » car situés dans la cour et gérés à l'échelle de la concession sont plus nombreux qu'à Ouagadougou. Les ménages s'organisent collectivement pour régler le montant de la facture répartie entre ménages. La tendance est à la volonté de diffuser les branchements privés dans les deux villes. Mais l'enquête montre que cette politique touche essentiellement la classe des ménages appartenant à la petite prospérité. Plusieurs raisons sont évoquées par les ménages précaires pour expliquer leur réticence à obtenir un branchement social : le coût du branchement (même s'il est fortement subventionné), mais surtout le paiement mensuel de la facture, la contrainte de la distance minimale entre la parcelle et le réseau (50m à Ouagadougou), et les conditions topographiques du quartier qui empêchent l'arrivée du réseau (contrainte technique levée avec les POP à Ouagadougou). Des ménages, à la fois à Ouagadougou et Niamey, ont aussi évoqué l'insécurité foncière comme raison, ne souhaitant pas investir s'ils risquent d'être déguerpis. Mais, d'autres ménages investissent dans le branchement, considérant que c'est une première forme de sécurisation témoignant de leur installation dans le quartier. Ainsi, la volonté politique de généraliser le branchement particulier se heurte aux comportements des ménages, probablement en raison du coût du branchement (moins cher à Niamey qu'à Ouagadougou), mais surtout de la nécessité de payer

mensuellement une facture ce qui est une contrainte forte pour des ménages aux revenus irréguliers et peut les faire basculer dans une grande précarité.

La problématique récurrente des **revendeurs d'eau** lorsque l'on aborde les modes d'approvisionnement en eau dans les villes africaines est aussi une caractéristique de Ouagadougou et Niamey. L'achat aux revendeurs, deuxième modalité, se fait dans une moindre proportion à Ouagadougou (notamment depuis la mise en eau du barrage de Ziga, en 2005<sup>102</sup>) avec 11% des ménages, relativement à Niamey (29%). A Niamey, leur nombre est particulièrement élevé, ils sont souvent d'origine malienne et sont appelés «ga-ruwa<sup>103</sup>». Relativement aux autres modalités, les ménages payent l'eau plus chère auprès des revendeurs<sup>104</sup>, mais ils insistent sur la flexibilité de ce système. Les modalités du service et les prix varient en fonction des saisons, de la distance, et parfois de la nature des relations entre vendeur et client.

La vente d'eau entre voisins est rare dans les deux villes.

Dans les quartiers non lotis/irréguliers, les ménages précaires ont recours aux forages (17% à Niamey contre 9% à Ouagadougou) où l'eau est moins chère.

Le recours aux **sources d'eau gratuites** (puits protégés ou non protégés, puits privés au sein des concessions ou puits situés dans l'espace public, et quelques mares) par les ménages précaires est plus important à Niamey (6%) du fait de la présence du fleuve et la plus grande disponibilité de la ressource qu'à Ouagadougou. A Ouagadougou, les ménages ont plus de difficultés à s'approvisionner à des sources alternatives et le paiement de l'eau est quasiment généralisé. Le stockage de l'eau de pluie existe chez les ménages précaires, mais il n'est pas systématique. De même, aucun cas de ménages traitant l'eau n'a été identifié dans les enquêtes.

Lors des enquêtes, les ménages ont précisé utiliser l'eau des puits pour des usages autres que la boisson (lessive, préparation des repas), mais des entretiens approfondis ont montré qu'en période de pénurie, les ménages consomment tout type d'eau, indépendamment des risques encourus et connus d'eux.

---

<sup>102</sup> Baron C., 2014, « Corporatisation » dans le secteur de l'eau potable : l'ONEA, une expérience inédite en Afrique de l'Ouest », Projet MSP, traduction en français de l'article « Hybrid Water Governance in Burkina Faso : the ONEA experience », in McDonald (dir.), *Rethinking Corporatization and Public Services in the Global South*, London&New York, Zed Press, 2014, 62-87.

<sup>103</sup> Ce terme haoussa fait référence à la vente d'eau dans des bidons métalliques par des travailleurs saisonniers.

<sup>104</sup> Des chiffres seront fournis ultérieurement à partir des données d'enquêtes.

- Une plus ou moins grande diversité des infrastructures en fonction des quartiers

Si l'on considère le lien entre les types d'infrastructures et la nature du quartier, on note une diversification des infrastructures moindre dans le loti (présence de BF et de branchements privés), et plus importante dans le non loti où les précaires ont donc une palette de possibles plus grande que s'ils vivent dans des quartiers réguliers.

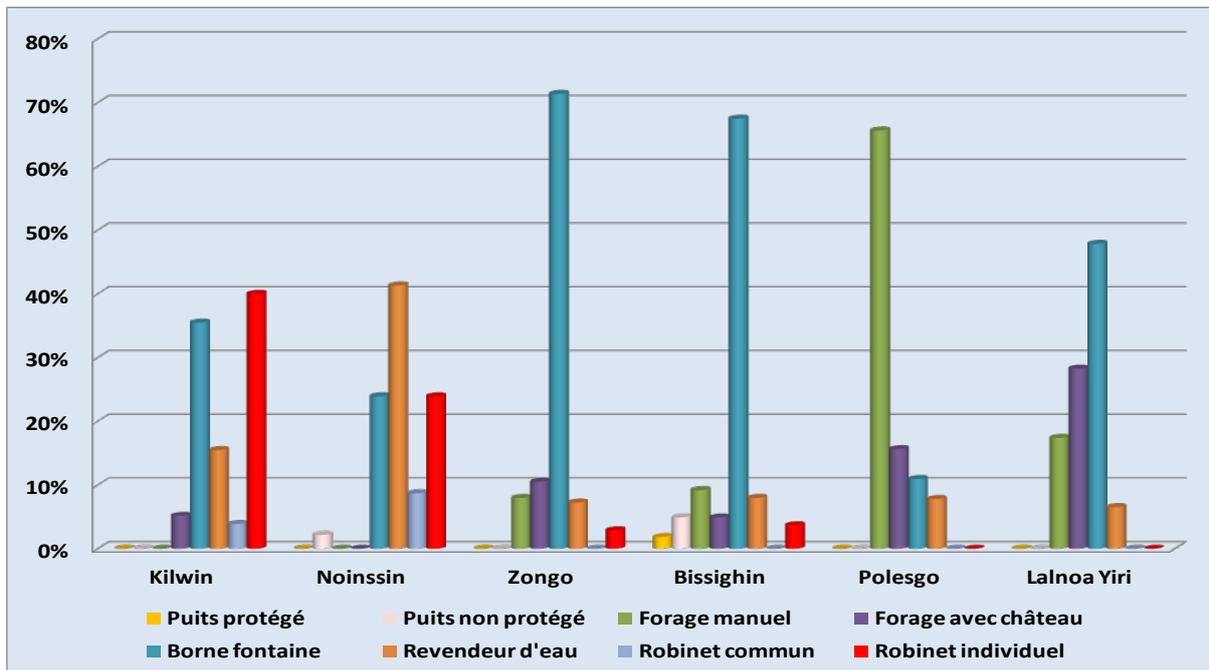
Les taux de raccordement au réseau par branchement sont plus élevés dans les quartiers lotis de Ouagadougou que dans ceux de Niamey (Gandatché, Koira Tégui). De plus, le raccordement aux branchements privés a augmenté dans les quartiers non lotis de Ouagadougou (là où le projet POP existe, comme à Zongo et Bissighin), ou dans les quartiers partiellement lotis de Niamey (Zarmagandey), même si cela ne concerne encore qu'une minorité de ménages.

Dans les quartiers qui correspondent à d'anciens villages intégrés à la ville (comme Polesgo à Ouagadougou), le recours à des forages, avec pompes à motricité humaine est encore très présent. C'est aussi le cas dans les quartiers sous-équipés (comme Lalhoa Yiri à Ouagadougou, les semis d'habitat à Niamey) où une majorité de ménages précaires vit. Dans ces quartiers, les ménages qui veulent s'approvisionner en eau à des BF doivent sortir des limites du quartier (par exemple à Ouaga 2000 pour les ménages vivant à Lalhoa Yiri).

**Tableau 6 : Modes d'approvisionnement en eau de boisson par quartier à Niamey (%)**

Quartier	Eau de boisson									
	Autre (à préciser)	Borne fontaine	Forage avec château	Forage manuel	Puits non protégé	Puits protégé	Revendeur d'eau	Robinet commun	Robinet individuel	Voisin revendeur
Gandatché	0%	0%	0%	0%	0%	0%	57%	19%	24%	0%
Pays Bas	1%	25%	27%	0%	16%	11%	18%	0%	1%	1%
Zarmagandey	0%	67%	0%	0%	0%	0%	24%	2%	7%	0%
Koira Tégui	0%	62%	5%	0%	0%	0%	28%	0%	5%	0%
Semis d'habitat	0%	21%	55%	1%	0%	1%	18%	1%	1%	1%
Total	0%	37%	17%	0%	3%	3%	29%	4%	7%	0%

Figure 11 : Différents modes d’approvisionnement en eau par quartier à Ouagadougou



► Concernant le lien entre infrastructures et espaces urbains

On constate une plus grande diversité des modes d’approvisionnement en eau à Niamey qu’à Ouagadougou, en lien avec la disponibilité des ressources en eau. Les pénuries, notamment en période sèche, sont globalement plus problématiques à Ouagadougou qu’à Niamey, même si la situation dans les quartiers périphériques est particulièrement tendue dans les deux villes. L’eau du fleuve Niger à Niamey fournit des alternatives, alors que l’augmentation des capacités de production d’eau à Ouagadougou, malgré la phase II du barrage de Ziga (débutée en 2015), ne résoudra pas le problème à long terme.

Par ailleurs, la diversité des modalités d’approvisionnement en eau caractérise les quartiers précaires, alors que dans les autres quartiers, les ménages ont un choix plus restreint entre la BF et/ou le branchement privé, voire le revendeur d’eau.

Le choix d’approvisionnement des ménages aux divers types d’infrastructures varie en fonction de la situation initiale du quartier en termes d’équipements et de la nature des classes de ménages présentes dans le quartier. Si les forages sont nombreux dans le quartier, les ménages auront recours aux BF ; dans les quartiers où il existe des BF, leur choix se portera sur les branchements privés. D’autres critères interviennent. Par exemple, à Niamey, le contournement des règles de tarification

aux BF encourage les ménages à privilégier le branchement privé quand leurs moyens le leur permettent.

La volonté des opérateurs de diffuser, à l'échelle de la ville, l'accès au branchement privé est difficile à mettre en œuvre dans des contextes de précarité. De plus, si à Ouagadougou, des expériences pilotes sont conduites pour favoriser l'accès à un mini-réseau dans les quartiers non lotis, à Niamey, la question des quartiers informels n'est pas traitée en tant que telle du point de vue de l'accès aux services de base.

- ▶ Stratégies des ménages dans des environnements contraints (branchés versus non branchés)<sup>105</sup>

Les ménages vont avoir des stratégies d'accès à l'eau différentes en fonction de leur niveau de vie, de l'offre d'infrastructures dans leur quartier et du fait qu'ils soient branchés au réseau ou non.

On pourrait émettre l'hypothèse que les plus « aisés » ont recours à la modalité qui assure la qualité de l'eau et du service, un gain de temps et une moindre pénibilité, supposés être les caractéristiques du branchement privé, sans chercher à diversifier leurs modes d'approvisionnement. Pour ce qui concerne les plus pauvres, on peut penser qu'ils vont au contraire s'approvisionner à la modalité la moins chère en diversifiant leurs stratégies en fonction du prix, de la fluctuation de leur activité économique et des infrastructures disponibles et accessibles. Quelle que soit leur catégorie, les ménages évoluent dans un environnement contraint.

Les données des enquêtes montrent que l'accès à l'eau via le robinet (branchement individuel) concerne en majorité les classes moyennes inférieures et dans une proportion moindre la floating class. Ces « raccordés ou branchés » au réseau maintiennent néanmoins, dans des contextes particuliers (coupures, contraintes économiques conjoncturelles, etc.), une diversification de modalités d'accès à l'eau en fonction des usages. Cela est plus marqué à Niamey qu'à Ouagadougou, même si les ménages ayant un branchement dans le cadre du projet POP (Bissighin, Zongo) contrôlent leur consommation (par exemple, un cadenas posé sur le robinet par le chef de famille).

Cependant, la diversification des modalités d'accès en fonction des usages (lessive, toilette, etc.) est plus marquée chez les classes les plus précaires.

---

<sup>105</sup> Pour l'utilisation de ces qualificatifs, voir Jaglin S., 2004, «Être branché ou pas. Les entre-deux des villes du Sud», *Flux 2*, n° 56-57, 4-12.

Le recours aux revendeurs d'eau concerne surtout la classe moyenne inférieure, et dans une moindre mesure la floating class, dans les deux villes. Il s'agit de personnes qui travaillent en dehors de leur quartier et qui ne peuvent solliciter un membre de la famille pour la corvée d'eau. Néanmoins, les ménages précaires y ont aussi recours ponctuellement lorsqu'il n'existe pas d'alternative. L'approvisionnement via cette modalité est plus fréquent en saison chaude lorsque les coupures sont récurrentes. Dans les vieux quartiers d'habitat du centre, où la taille des ménages est élevée (comme à Niongsin à Ouagadougou), le recours aux revendeurs est fréquent. En effet, le robinet collectif dans la cour engendre souvent des factures élevées car un grand nombre d'usagers s'y approvisionnent, certains préférant ne pas utiliser ce dispositif. Globalement, dans les concessions, la gestion des compteurs d'eau collectifs semble mieux maîtrisée que celle des compteurs individuels qui peut entraîner les ménages dans une spirale d'endettement (liée à l'obligation de payer une facture tous les mois) et les conduire à être débranchés (ou à se déconnecter) du système.

Les ménages les plus précaires ont recours à des systèmes peu coûteux comme les forages avec pompes à motricité humaine, ou à des sources d'eau gratuite (les puits privés à Niamey, plus rares à Ouagadougou) lorsqu'ils sont présents dans les quartiers. Acheter l'eau aux revendeurs reste marginal compte tenu du coût.

Si l'on considère le prix de l'eau qui contraint les ménages dans leurs choix, on constate que le prix moyen du mètre cube pour les **non raccordés** à Niamey (1127 Fcfa) est beaucoup plus élevé qu'à Ouagadougou (645 Fcfa).

Pour les **raccordés**, le prix moyen est supérieur à Ouagadougou (450 Fcfa) relativement à Niamey (410 Fcfa). De même, si l'on considère le tarif de la tranche sociale, il est plus élevé à Ouagadougou (188 Fcfa le m<sup>3</sup> entre 0 et 8 m<sup>3</sup> consommés) qu'à Niamey (133 Fcfa le m<sup>3</sup> entre 0 et 10 m<sup>3</sup> consommés).

Les non raccordés payent l'eau plus chère que les ménages raccordés au réseau ce qui est une raison de fort mécontentement. De plus, à Niamey, les variations entre les raccordés et les non raccordés (410/1127 Fcfa) sont beaucoup plus importantes qu'à Ouagadougou (450/645 Fcfa).

Les plus fortes variations concernent les populations précaires. A Niamey, les ménages « vulnérables » et ceux de la floating class payent l'eau de 3 à 5 fois plus chère lorsqu'ils ne sont pas raccordés, du fait de l'achat aux revendeurs informels, alors qu'à Ouagadougou, ils la payent 1,5 fois plus chère. Les deux autres catégories (extrêmement pauvres et classes moyennes inférieures) voient le prix doubler.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'eau achetée à la BF par barriques (200 litres) revient environ à 60 à 75 Fcfa les 200 litres, contre 10 Fcfa le bidon de 20 litres. Par comparaison, l'eau du forage revient à 5 Fcfa pour 20 litres. Mais ces prix sont soumis à d'importantes variations, en fonction des contextes (ville, quartier, saison, relations interpersonnelles avec le vendeur).

**Tableau 7 : Prix du mètre cube en FCFA à Niamey**

	Raccordés	Non raccordés	Variation
IR1 Extrême pauvreté	567	1046	1.8
IR2 Vulnérables	167	880	5.2
IR3 Floating Class	367	1380	3.7
IR4 Classe moyenne inférieure	407	1220	2.9
Ensemble de la zone	410	1127	2.7

**Tableau 8 : Prix du mètre cube en FCFA à Ouagadougou**

	Raccordés	Non raccordés	Variation
<b>Extrêmement pauvres</b>	368	577	2
<b>Vulnérables</b>	384	620	1,5
<b>Floating class</b>	419	613	1,5
<b>Classe moyenne inférieure</b>	466	839	2
<b>Ensemble de la zone</b>	450	645	

La problématique d'un prix de l'eau plus élevé pour les populations précaires non raccordés a fait l'objet d'une vaste littérature.

Nos enquêtes montrent que si l'on raisonne au niveau des modalités d'accès (y compris les revendeurs d'eau), les ménages précaires payent effectivement l'eau plus chère. Pour diverses raisons précédemment identifiées, ils sont contraints d'accéder à un service qui semble néanmoins leur fournir une plus grande flexibilité, en adéquation avec la réalité à laquelle ils sont confrontés (impossibilité de payer une facture chaque mois, adaptation du volume consommé à une réalité de court terme, etc.), sachant que le défaut de paiement de deux factures entraîne le débranchement par l'opérateur, à Ouagadougou comme à Niamey.

Par ailleurs, des débats existent quant à l'opportunité d'étendre le modèle « petits opérateurs privés » (POP), afin de faire disparaître, à terme, les revendeurs d'eau et éviter que les précaires payent l'eau à un prix beaucoup plus élevé. En effet, la logique à la base du modèle POP est de fournir un service de meilleure qualité (qualité de l'eau, du service) que celui proposé par les revendeurs, un service de proximité relativement flexible comme celui des revendeurs, mais à un prix contrôlé. Pour autant, la question de l'accès pour les populations les plus précaires n'est pas résolue. Dans le cas des POP, on cible essentiellement des ménages qui disposent de moyens, tels que ceux de la floating class, en cohérence avec la logique diffusée dans les modèles Bottom of the Pyramid. Les précaires, nombreux dans les quartiers étudiés, ne peuvent accéder le plus souvent à ces dispositifs et sont exclus de l'accès à des mesures qui étaient supposées les concerner dans le cadre de politiques dites pro-poor.

Quelle que soit la catégorie de ménage, le principe de diversification caractérise les stratégies des ménages, en fonction du niveau de pauvreté et des infrastructures disponibles, mais aussi selon les saisons et les situations de pénurie.

Ce sont surtout les ménages appartenant à la petite prospérité qui ont recours aux revendeurs d'eau et au mini-réseau (modèle POP), les ménages précaires privilégiant des modalités peu coûteuses ou gratuites quand elles existent.

A une grande majorité (75% environ), les ménages non branchés sont insatisfaits de la situation qui prévaut dans leurs quartiers. Ils paient l'eau relativement plus chère que les ménages, plus aisés, connectés au réseau. Pour autant, paradoxalement, nombreux sont ceux qui ne souhaitent pas quitter leur quartier, en particulier dans les non lotis de Ouagadougou dans la mesure où l'accès à l'eau n'est pas leur critère prioritaire comme nous le montrerons ultérieurement.

Les écarts de prix sont plus forts entre raccordés et non raccordés à Niamey qu'à Ouagadougou.

### b. Les caractéristiques de la demande des ménages

- ▶ Part du budget consacré à l'eau : des résultats difficiles à appréhender

Il convient de souligner la marge d'erreur probable lorsque l'on évalue le revenu des ménages à partir des questionnaires. Les ménages précaires n'ont pas toujours une visibilité précise des montants accumulés dans un mois du fait de leur pluriactivité souvent irrégulière, exercée en partie dans l'informel ; un manque de transparence

dans les réponses est fréquent, etc. Ceci conduit à analyser les résultats avec précautions, raison pour laquelle nous les mettrons en perspective avec des entretiens qualitatifs réalisés.

Toute catégorie de ménages confondue, les dépenses en eau représentent 6% des dépenses totales des ménages à Niamey, et 5% à Ouagadougou. Ceci est relativement conforme aux normes internationales de l'OMS qui indique une part comprise 3 et 5% du revenu. Cependant, des différences importantes existent entre quartiers et entre catégories de ménages.

Plus les ménages sont précaires, plus la part du revenu consacré à l'eau est élevée. Ceci est confirmé dans le cas de Niamey, mais l'observation est plus mitigée à Ouagadougou du fait de la présence des BF. Néanmoins, dans la mesure où les sources d'eau gratuites et les dons d'eau sont plus présents à Niamey qu'à Ouagadougou, ceci contribue à réduire les dépenses des plus pauvres.

Les ménages très précaires ont des modes d'approvisionnement relativement coûteux lorsqu'ils n'ont pas d'accessibilité à des sources d'eau gratuites, comme c'est souvent le cas à Ouagadougou car ils achètent l'eau en toute petite quantité (seaux, bidons et non avec des barriques) à la BF. En effet, comme nous l'avons précédemment précisé, l'eau achetée à la BF par barriques (200 litres) revient moins cher : 60 à 75 Fcfa les 200 litres, contre 10 Fcfa le bidon de 20 litres.

Ainsi, pour les ménages pauvres, être dans l'obligation de payer l'eau (par manque de sources alternatives) revient à sacrifier d'autres postes de dépenses (scolarité des enfants, alimentation).

La part du revenu consacré à l'eau varie selon les saisons.

Les dépenses en eau sont accrues en saison chaude car les besoins sont plus importants (pour boire, pour se laver), mais aussi car la disponibilité en eau est plus réduite (coupures fréquentes, notamment dans les périphéries ; hausses du prix de l'eau aux BF car heures d'ouverture réduites et recours plus systématique aux revendeurs d'eau). En cette période, les revendeurs d'eau pratiquent des tarifs plus élevés. Le prix peut doubler (à Zongo, le prix de la barrique peut passer de 250-300 Fcfa en saison froide à 600-700 Fcfa en saison chaude. Il peut parfois être multiplié par 10 comme cela a été constaté à Pays-bas (Niamey) du fait de l'augmentation de la demande, notamment d'usagers en provenance de quartiers confrontés à des difficultés d'approvisionnement et de la distance à parcourir (Bontianti, et al., 2014). Mais le prix fixé est aussi fonction des relations particulières entre le revendeur et l'utilisateur, des accords sur le prix pouvant être noués lorsqu'il

s'agit de clients réguliers. En saison des pluies, la part du revenu consacré à l'eau diminue du fait de la récupération de l'eau de pluie pour une partie des usages, et de la moindre consommation pour la boisson, mais aussi pour se laver et la lessive.

Les dépenses varient aussi, périodiquement, en fonction des usages. Par exemple, elles sont plus importantes les jours de lessive ou lorsqu'un événement à caractère exceptionnel intervient. De même, les ménages qui exercent dans leur concession une activité économique nécessitant de l'eau (élevage d'animaux, préparation de plats pour la vente, sachets d'eau, etc.) voient leurs dépenses augmenter.

Dans la plupart des cas, les ménages ont des comportements économes par rapport à l'eau. Divers moyens sont mis en place afin de contrôler la consommation d'eau et éviter le gaspillage. Par exemple, les cadenas sont fréquents sur les robinets, à la fois lorsqu'il s'agit d'un robinet collectif mais aussi privé pour éviter par exemple que les enfants ne jouent avec l'eau.

**Tableau 9 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages à Niamey (%)**

Les catégories de ménage	Moyenne	Ecart type
IR1 Extrême pauvreté	8%	6
IR2 Vulnérables	7%	4
IR3 Floating Class	6%	5
IR4 Classe moyenne inf	5%	5
Ensemble de la zone	6%	5

**Tableau 10 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages (en %) en fonction des quartiers à Ouagadougou**

	Ensemble	Niongsin	Kilwin	Zongo	Bissighin	Polesgo	Lalnoa Yiri
IR1 extrême pauvreté	4,93	7,58	5,03	5,17	3,89	4,10	7,12
IR2 vulnérables	5,54	8,27	6,34	5,01	5,78	4,74	6,49
IR3 floating class	5,14	5,19	4,59	5,06	6,10	4,19	3,73
IR4 CM inférieure	4,72	6,43	3,88	4,41	3,34	15,18	7,55
Moyenne	5,08	6,75	4,20	5,03	5,15	5,01	6,61

En conclusion, la part du revenu consacré à l'eau est sensiblement identique dans les quartiers enquêtés de Ouagadougou et Niamey (entre 5 et 6%). Mais à Niamey, où les sources d'eau gratuites sont en plus grand nombre, les ménages très précaires peuvent mieux contrôler leurs dépenses, au détriment de la qualité de l'eau consommée.

Les dépenses en eau varient en fonction des saisons, mais aussi en fonction de l'activité économique du ménage.

Néanmoins, le montant des dépenses en eau reste difficile à cerner avec précisions, ne serait-ce que parce que les ménages non connectés, qui ne payent donc pas de facture, ne tiennent pas une comptabilité précise de ces consommations, notamment en fonction des saisons où les variations sont significatives.

► Volumes d'eau consommée

La quantité d'eau consommée fluctue en fonction de la classe de pauvreté et des modalités d'accès à l'eau. Selon les normes de l'OMS (discutées par divers auteurs, Dos Santos, 2006), la consommation devrait être de 20 litres par jour et par personne pour la boisson et la préparation de nourriture, 50 litres au total si l'on ajoute les besoins en termes d'hygiène (voir les fiches techniques de l'OMS, mises à jour en juillet 2013).

L'hypothèse souvent formulée est que plus l'infrastructure est moderne et l'accès facilité, plus le ménage consomme, ce qui assure par ailleurs la rentabilité du système et la viabilité économique du réseau.

A nouveau, une distinction doit donc être opérée entre les branchés et les non branchés.

Les non branchés consomment moins (environ 30l par j/p dans les deux villes) que les branchés (68 l/j/p à Ouagadougou et 103 l/j/p à Niamey), le robinet étant une incitation à une plus grande consommation. Ainsi, la consommation des non branchés est inférieure aux 50 litres d'eau par personne et par jour préconisés par l'OMS.

A Ouagadougou, les branchés du mini-réseau (POP) consomment moins que les branchés du réseau des quartiers lotis. A Zongo (non loti à Ouagadougou), selon un employé d'ACD (petit opérateur privé), la majorité des ménages avec un branchement domiciliaire ont une consommation inférieure à 8 m<sup>3</sup> (donc dans la tranche sociale) et paient des factures en moyenne entre 1800 et 2200 Fcfa par mois. Ceci correspond à un volume d'eau relativement important puisque 8 m<sup>3</sup> d'eau représentent 40 barriques de 200 litres (pour un ménage de 7 personnes).

Les volumes d'eau consommée varient en fonction de la classe de ménages dans les deux villes.

Les ménages les plus précaires contrôlent leur consommation puisque leurs taux sont moindres que les moyennes OMS : 50 l/j/p pour les précaires branchés et 25 l/j/p pour les non branchés. Cependant, il faut rappeler que de fortes disparités existent entre les classes de pauvreté : pour exemple, à Pays Bas (Niamey), 15,8% des ménages consomment moins de 10 litres d'eau potable par personne et par jour, et 28, 3% entre 10 et 20 litres, et complètent avec l'eau des puits, souvent impropre à la consommation.

A Ouagadougou, dans les quartiers de Polesgo, de Bissighin et de Zongo, les ménages les plus pauvres achètent souvent l'eau par petites quantités dans des bidons de 20 litres. Ils consacrent plus de temps à l'approvisionnement en eau que les ménages de la floating class car ils manquent de moyens pour s'acheter (ou louer) des charrettes et/ou des barriques et avoir l'eau en grande quantité. Ils sont souvent contraints de se déplacer plusieurs fois par jour jusqu'au point d'eau pour couvrir leurs besoins.

**Tableau 11 : Volume d'eau consommée en litre et par jour, par catégorie de ménages à Niamey**

	Branchés	Non branchés
IR1 Extrême pauvreté	48	25
IR2 Vulnérables	50	26
IR3 Floating Class	72	32
IR4 Classe moyenne inférieure	116	44
Ensemble de la zone	103	31

**Tableau 12 : Volume d'eau consommée en litre et par jour, par quartier et catégorie de ménages à Ouagadougou**

	Ensemble		Niongsin		Kilwin		Zongo		Bissighin		Polesgo	Lalnoa Yiri
	B	NB	B	NB	B	NB	B	NB	B	NB	NB	NB
IR1	68	26		35	114	22		29	23	25	25	21
IR2	69	27		33	56	31	98	27	31	26	27	22
IR3	44	29		32	37	33	77	29	33	28	26	19
IR4	72	30	81	38	73	28	33	28	33	26	52	21
Total	68	28	81	36	69	28	68	28	29	26	27	21

Les volumes d'eau consommée dépendent aussi des saisons

En saison chaude (notamment entre avril et juin), la consommation augmente dans des proportions importantes. Par exemple, selon les enquêtes qualitatives, des familles de Bissighin précisent que leur consommation passe de 200 à 300 litres par jour.

En saison des pluies (juillet-septembre), on observe une forte diminution des volumes d'eau consommée du fait de la récupération des eaux de pluies, notamment chez les ménages précaires : diminution de moitié chez les ménages très précaires de Ouagadougou. En saison froide (décembre à février), les volumes diminuent, mais dans une moindre mesure.

Enfin, les volumes consommés sont corrélés aux types d'usage, en fonction des pratiques des familles et de leurs activités. Les quantités consommées sont nettement plus importantes les jours de lessive (elles peuvent doubler comme dans des familles de 12 personnes à Bissighin où deux barriques sont nécessaires au lieu

d'une les jours de lessive). Elles augmentent aussi en fonction de l'intensité des activités économiques (comme à Gandatché, quartier du centre de Niamey proche du grand marché où foisonnent les activités économiques).

Dans les deux villes, les volumes d'eau consommée augmente en fonction de la richesse des ménages et du raccordement (ou non) au réseau. Les différences entre raccordés et non raccordés sont plus marquées à Niamey qu'à Ouagadougou. Dans les deux villes, les variations saisonnières sont très significatives (plus forte consommation en saison chaude, baisse importante en saison des pluies principalement chez les ménages précaires, et diminution plus réduite en saison froide) et des écarts importants existent en fonction des usages (lessive, hygiène, activités économiques) et des modes de vie des familles. Enfin, les volumes consommés diffèrent selon les types de récipients utilisés pour la corvée d'eau.

Les critères de volume d'eau consommée et de distance parcourue sont fortement liés à l'amélioration des conditions de vie des ménages, non seulement du point de vue du temps dégagé pour exercer une activité génératrice de revenu ou pour le temps scolaire des enfants, mais aussi en termes de santé (volume d'eau et qualité de l'eau consommée).

- ▶ Les contraintes liées à l'approvisionnement : distance parcourue et temps consacré à la corvée d'eau

La distance à parcourir pour accéder à un point d'eau moderne reste supérieure à la norme (OMS, 100 mètres) dans les deux villes. Elle est en moyenne de 400 mètres à Ouagadougou, et environ 200 mètres à Niamey où les ménages vont parfois privilégier les puits localisés à une moindre distance (comme à Pays Bas).

Ces moyennes sont à relativiser par quartier en fonction du nombre d'infrastructures présentes et de leur localisation. Les distances à parcourir sont ainsi plus élevées dans les quartiers précaires sous équipés. C'est le cas à Lalnoa Yiri à Ouagadougou où les habitants vont s'approvisionner dans le quartier voisin, avec des risques encourus lors de la traversée d'une route très passante ; ou encore à Zarmagandey ou Pays Bas à Niamey où les infrastructures sont concentrées dans la partie du quartier proche de la route. Les distances sont aussi fonction de la morphologie du quartier, avec des distances accrues lorsqu'il s'agit de contourner des parties du quartier difficilement praticables (en fonction des saisons par exemple).

Le **temps consacré** à l'approvisionnement en eau est difficile à évaluer avec précisions. En effet, ce temps peut être un moment de sociabilité difficilement

quantifiable. Des échanges d'informations, des disputes, la résolution de conflits se déroulent souvent autour des points d'eau.

Néanmoins, des différences significatives ont pu être relevées à travers les enquêtes entre Ouagadougou et Niamey, et entre les quartiers. Au Niger, toutes modalités confondues, le temps consacré est de 1h30, alors qu'il est de 39 minutes à Ouagadougou. C'est au forage manuel que le temps d'attente est le plus long, relativement au forage avec château d'eau ou à la BF. Ceci est corrélé avec la distance et au mode de puisage, mais dépend aussi de l'affluence, et donc de la saison et/ou des coupures. Le temps indiqué au niveau du puits protégé, non corrélé à la distance relativement faible, montre des temps d'attente importants et donc une affluence à certaines périodes, ce mode d'approvisionnement et de puisage prenant plus de temps. Il s'agit aussi d'un lieu de sociabilité.

Ainsi, le temps varie fortement en fonction de la proximité de l'infrastructure par rapport au domicile, de la morphologie du quartier (très accidenté à Pays Bas), du tracé des voies.

Mais il est aussi lié aux moyens de déplacement et d'approvisionnement.

Les ménages très précaires sont ceux qui consacrent le plus de temps à l'approvisionnement car ils ne disposent pas de moyens de transport (vélo, charrette) et sont contraints d'aller plusieurs fois dans la journée au point d'eau. Ils ont recours à des infrastructures (pompes à motricité humaine) où l'eau est moins chère, mais qui leur prennent plus de temps (temps pour puiser, temps d'attente vis-à-vis des ménages qui les précèdent). L'acquisition d'un vélo constitue donc une nette amélioration ; à Ouagadougou, l'usage des vélos par les femmes pour la corvée d'eau est plus courant qu'à Niamey. Par ailleurs, afin de soulager les parents et leur permettre de se consacrer à d'autres types d'activités, les enfants sont souvent sollicités pour la corvée d'eau.

Le temps est aussi dépendant du moyen privilégié pour collecter l'eau. Les plus précaires utilisent des récipients de faible volume (bidons, bassines), et sont donc contraints de se déplacer pour s'approvisionner plusieurs fois par jour. L'acquisition d'une barrique (environ 45000 Fcfa une barrique de 200 litres) et d'une charrette (environ 45000 Fcfa) permet de diminuer le temps consacré à la corvée d'eau, la multiplication des trajets et donc la pénibilité de cette activité.

Enfin, le temps passé à la corvée d'eau est fonction des saisons. Le temps d'attente aux points d'eau est très élevé en saison chaude, périodes de coupure d'eau pendant lesquelles les ménages les plus précaires n'ont pas les moyens de recourir

aux revendeurs. A Ouagadougou, des personnes enquêtées disent passer la nuit devant la BF pour être les premières servies. Les longues attentes auprès des points d'eau provoquent des conflits.

**Tableau 13 : Distance à la source d'eau et temps de collecte de l'eau dans les différents quartiers de Niamey**

Distance à la source d'eau (en mètres)					
	Extrême pauvreté	Vulnérables	Floating class	Classe moyenne inf.	Total
Gandatché		400	70	250	208
Koira Tégui	158	264	242	259	247
Pays Bas	141	169	146	77	146
Semis d'habitat	192	217	262	231	209
Zarmagandey	134	261	172	194	186
Ensemble zone	166	234	207	226	206
Temps de collecte de l'eau (en minutes par jour)					
	Extrême pauvreté	Vulnérables	Floating class	Classe moyenne inf.	Total
Gandatché	NR (non réponse)	NR	28	NR	28
Koira Tégui	89	86	72	60	76
Pays Bas	103	113	132	97	114
Semis d'habitat	80	221	91	46	99
Zarmagandey	100	94	120	59	96
Ensemble zone	90	107	96	64	92

**Tableau 14 : Distance parcourue et temps de collecte par quartier à Ouagadougou**

Distance à la source d'eau (en mètres)

Quartier	IR1	IR2	IR3	IR4	Total
Kilwin (loti)	453	356	241	203	265
Nionsin (loti)	375	253	304	238	277
Zongo (POP)	512	593	526	662	558
Bissighin (POP)	294	330	297	290	307
Polesgo (Non loti)	408	223	650	553	444
Lalnoa Yiri (Non loti)	789	285	313	933	607
Ensemble zone	460	425	433	429	438
Temps de collecte de l'eau (en minutes par jour)					
Quartier	IR1	IR2	IR3	IR4	Total
Kilwin	25	31	28	18	25
Nionsin	10	32	34	13	23
Zongo	40	46	36	48	42
Bissighin	36	38	43	22	37
Polesgo	49	58	48	57	53
Lalnoa Yiri	39	43	73	52	46
Ensemble zone	39	43	39	33	39

Dans les quartiers précaires, les ménages les plus pauvres doivent consacrer plus de temps et d'effort pour assurer l'approvisionnement en eau de leur famille. Des écarts importants existent entre les ménages selon les infrastructures disponibles à proximité de leur domicile, les moyens de transport dont ils disposent, les récipients utilisés pour acheminer l'eau et la morphologie du quartier où ils résident. Les ménages tentent donc, en fonction de leurs ressources, de réduire la pénibilité de la tâche, particulièrement ardue lors des périodes de pénuries, synonymes de longues files d'attente.

Cependant, ce critère de temps est difficilement appréhendable à travers les seules enquêtes quantitatives car lors des entretiens avec les femmes chargées de la corvée d'eau, elles précisent que le temps passé à l'approvisionnement en eau doit

aussi intégrer les moments de sociabilité autour du point d'eau en milieu urbain. Et ce temps est difficilement quantifiable.

### c. Accès à l'eau et amélioration des conditions de vie : enseignements issus du point de vue des ménages

Au-delà des enquêtes quantitatives réalisées à Ouagadougou et à Niamey, des entretiens qualitatifs ont été menés au cours de séjours répétés au Burkina Faso et au Niger jusqu'en juin 2015. Cette partie résulte de l'analyse de ces entretiens afin de rendre compte de l'impact que pourrait avoir une amélioration des modalités d'accès à une eau potable sur les conditions de vie des ménages précaires.

- ▶ La réduction des dépenses consacrées à l'eau : quelles stratégies des ménages ?

Les enquêtes montrent que les ménages accédant à un branchement réduisent leurs dépenses, à condition qu'ils mettent en place des stratégies pour contrôler leur consommation. Leur sensibilisation à des économies d'eau est d'autant plus forte qu'ils ont connu auparavant des modalités d'accès à l'eau contraignantes et ont pu accéder à un branchement en évaluant les avantages et inconvénients.

Néanmoins, ce souci de contrôler la facture d'eau caractérise plus les ménages ouagalais que les nigériens. A Niamey, l'accès au branchement privé a un moins fort impact sur la diminution des dépenses des ménages. En effet, les ménages peinent à maîtriser leur consommation, notamment dans les familles polygames. Par ailleurs, le principe de dons d'eau aux parents et voisins (beaucoup moins fréquent à Ouagadougou) peut expliquer cette difficile maîtrise des coûts. Cependant, lorsque plusieurs ménages partagent un robinet commun et conviennent, avec les responsables de la cour, de règles pour limiter les consommations, les économies réalisées peuvent être significatives.

Les dépenses des ménages qui font appel aux revendeurs informels sont très élevées car ces derniers vont parfois chercher l'eau aux BF situées en dehors du quartier et facturent en fonction de la distance parcourue.

- ▶ Les conséquences d'une moindre pénibilité de la corvée d'eau sur les conditions de vie

La pénibilité de la corvée d'eau est liée à la fois au temps consacré à cette activité, aux conditions d'accès et à la fatigue physique occasionnée par le puisage et le transport.

L'ensemble de ces problèmes est résolu lorsque le ménage a les moyens ou l'opportunité d'obtenir un branchement si le réseau existe dans le quartier. Mais cette amélioration n'est pas toujours pérenne. En effet, à certaines périodes (pénurie d'eau en saison chaude, surtout à Ouagadougou, ou inondations qui endommagent le réseau), le retour à des modalités contraignantes n'est pas exclu.

Ce sont les femmes et les enfants (parfois de très jeunes filles) qui bénéficient principalement de ces améliorations car ce sont elles qui assurent cette activité. Lorsque de nouvelles infrastructures modernes sont construites dans le quartier (comme des BF), elles évoquent leur satisfaction de ne plus être obligées de parcourir de longues distances, avec une lourde charge sur leur tête, pour assurer l'entretien de la famille ou de se lever très tôt (voire rester dans la file d'attente toute la nuit en période de pénurie). Cette dimension genre doit être particulièrement prise en considération dans le cadre des politiques pro-poor.

Néanmoins, dans les quartiers précaires, la diffusion du réseau et/ou d'infrastructures modernes va souvent de pair avec la disparition progressive d'autres dispositifs où le coût de l'eau est moindre (forages avec pompes à motricité humaine), voire où l'eau est gratuite (puits). Cela a par exemple été le cas à Nionsin, dans le centre de Ouagadougou, et dans d'autres quartiers de la capitale burkinabé où l'ONEA assure la maîtrise du service. La diversification des infrastructures au sein des quartiers est plus forte à Niamey.

La modernisation va de pair avec des processus d'exclusion des ménages les plus précaires qui ne peuvent accéder à ces infrastructures modernes et se voient contraints de parcourir des distances encore plus grandes afin de s'approvisionner dans des quartiers où ces modalités existent encore. Ainsi, la mise en place d'infrastructures modernes doit être pensée en lien avec des mesures inclusives pour les plus précaires.

- ▶ Entre conséquences économiques et implications sociales : une difficile distinction

Accéder au réseau permet un gain de temps lorsque la continuité du service est assurée. Ce gain de temps peut, sous certaines conditions, favoriser le développement d'activités génératrices de revenu diversifiées. Certaines nécessitent

l'utilisation d'eau telles que les activités de construction et la restauration, toutes deux très dynamiques dans les quartiers précaires.

Néanmoins, l'impact de l'accès au réseau sur l'activité économique, notamment des femmes, est difficile à évaluer. Les études menées en la matière (Devoto, Duflo et al., 2012) ont été critiquées du point de vue de la méthode randomisée utilisée (Bédécarrats, Guérin, Roubaud, 2015). A Niamey, les enquêtes montrent que les femmes non connectées, bien que consacrant une grande partie de leur temps à la corvée d'eau, ne travaillent pas moins que celles raccordées au réseau. La corvée d'eau ne semble pas être un facteur discriminant dans l'exercice d'une activité génératrice de revenus dans des quartiers où le niveau de pauvreté est élevé et où les femmes sont contraintes de travailler pour contribuer à la subsistance de leur famille. A Niamey, 100 % des épouses chargées de la collecte de l'eau travaillent, de même que 86% des femmes chefs de ménage.

Par ailleurs, les femmes mentionnent que le temps dégagé a un impact sur la préparation de repas, le suivi de l'éducation des enfants et une moindre sollicitation des enfants pour la corvée d'eau qui peuvent ainsi aller à l'école plus régulièrement. Néanmoins, il est difficile d'évaluer jusqu'à quel point le temps dégagé est effectivement consacré à l'éducation. Dans les milieux où règne la précarité, les enfants (souvent des neveux et nièces, et d'autres enfants hébergés) sont contraints d'exercer des activités économiques qui contribuent à la subsistance de la famille.

Enfin, des chercheurs (Dos Santos), travaillant sur les liens entre accès à l'eau et santé à partir d'enquêtes de terrain, montrent que l'accès à l'eau via le branchement a un impact sur la santé, de nombreuses maladies étant liées à l'approvisionnement auprès de sources d'eau polluées (puits notamment, mais aussi certains forages) mais aussi du fait des conditions de transport et de stockage. Ainsi, les risques sanitaires sont moindres pour les ménages en capacité de payer le branchement et la facture d'eau, mais ils restent importants pour les précaires. Comme nous l'avons vu, la diffusion du réseau entraîne la disparition progressive de modalités moins coûteuses ce qui accroît le risque pour des ménages précaires obligés de chercher, toujours plus loin, des points d'eau souvent non potable. Peu d'actions ciblées sur ces populations confrontées au manque d'alternatives lorsque le réseau se diffuse existent.

Enfin, on peut poser comme hypothèse que l'impact de l'accès au réseau sur la santé serait plus important si des campagnes de sensibilisation à l'hygiène accompagnaient la mise en place de ces nouveaux dispositifs (branchements et BF). En effet, les flaques d'eau stagnantes sont fréquentes autour des BF ou des robinets collectifs dans les concessions, les bidons ou barriques qui permettent de véhiculer

l'eau depuis la BF ou de stocker l'eau quand il n'y a pas de robinet ne sont pas nettoyés régulièrement, les conditions de transport de l'eau dans des bassines non recouvertes sont problématiques. Tous ces aspects sont documentés dans de nombreuses études et les ménages ont souvent été sensibilisés à ces risques mais la réalité du terrain montre que ces pratiques perdurent. De nouveaux outils de sensibilisation devraient donc être pensés.

### d. Les métiers de l'eau : une diversité au sein des quartiers précaires

Les métiers de l'eau sont particulièrement dynamiques dans les villes africaines, et notamment dans les périphéries. Le développement du réseau a certes un impact sur ces activités, mais il reste mitigé et des études restent à conduire sur ce secteur économique. Des entretiens réalisés auprès de revendeurs d'eau<sup>106</sup> permettent de documenter l'organisation de ce secteur informel complexe. D'autres métiers existent, tels celui de fontainiers, moins documenté, ou de petits opérateurs privés.

Dans les quartiers précaires, l'insuffisance des infrastructures d'eau a favorisé le développement **des revendeurs d'eau**. Le développement de cette activité informelle procure du travail à des jeunes, souvent issus de la migration, arrivés récemment en ville et peu scolarisés. A Ouagadougou, en règle générale, ce sont de jeunes hommes qui ont en moyenne entre 20 et 35 ans. Mais dans le quartier non loti de Polesgo, des femmes assurent aussi cette fonction, notamment auprès des forages. A Niamey, cette activité est fréquemment exercée par des Maliens originaires de la région de Gao ; ils sont très organisés et contrôlent une grande partie de ce secteur depuis longtemps. Mais là encore, les femmes sont parfois impliquées. Les profils des femmes revendeuses d'eau varient. A Ouagadougou, une partie d'entre elles sont des femmes âgées dont le mari est décédé ou ne travaillant plus, et qui, ayant plusieurs enfants à charge, assurent ainsi la subsistance de la famille. On rencontre aussi de jeunes femmes mariées ou célibataires qui doivent compléter le revenu du ménage ou se prendre en charge.

L'activité de revendeur d'eau s'avère particulièrement rentable dans les quartiers périphériques confrontés à d'importants problèmes d'accès à l'eau, notamment lors des fortes chaleurs. Elle s'avère aussi lucrative dans les zones où l'activité économique est dynamique du fait de la proximité de marchés, de la présence de

---

<sup>106</sup> Des entretiens ont été réalisés dans les 6 quartiers de l'étude à Ouagadougou auprès de 7 revendeurs d'eau informels (4 hommes et 3 femmes).

restauratrices, de commerces et d'ateliers. A Ouagadougou, en saison chaude, le bénéfice journalier des revendeurs propriétaires d'une barrique oscille entre 2000 et 4000 Fcfa. Ce montant dépasse largement ce qu'ils gagnaient dans des activités exercées auparavant (apprenti chauffeur, vendeur ambulant de chaussures ou de fripes, employé dans la boutique d'un commerçant). Mais cette activité n'est pas rentable toute l'année. En hivernage<sup>107</sup> et en saison froide, de nombreux revendeurs voient leur clientèle diminuer de moitié et leurs gains chuter. Afin de compenser ces pertes, certains exercent une autre activité.

La pénibilité de cette activité est liée au poids des barriques ou bidons à transporter sur une charrette et des longues distances à parcourir. Pour beaucoup de jeunes interviewés, il s'agit d'une activité transitoire qu'ils vont pratiquer quelques années afin d'accumuler un capital pour investir ensuite dans une activité économique plus stable (une boutique, un atelier, etc.) et parfois acheter une parcelle dans le non loti pour y construire leur habitation.

L'impact, sur leur activité, d'une amélioration de l'offre d'infrastructures au sein d'un quartier, et notamment l'arrivée du réseau, est réel. En effet, lorsque le nombre de branchements individuels s'accroît, les revendeurs sont moins sollicités. Pour autant, compte tenu de la progression lente et inégale du réseau, surtout dans les périphéries, mais aussi de ses dysfonctionnements malgré les améliorations continues apportées dans les deux villes, certaines périodes restent particulièrement propices aux revendeurs, en complément ou comme alternative au réseau. Dans les quartiers non lotis où la progression des infrastructures est lente, les revendeurs sont très sollicités, notamment par les ménages de la petite prospérité. Enfin, ils assurent un service de proximité pour de nombreux acteurs de l'informel qui n'ont pas accès, sur place, à un point d'eau. C'est de cas dans les secteurs de la construction, de la restauration de rue, ou des diverses activités sur les marchés.

Une autre activité, moins rentable que celle des revendeurs d'eau informels, est celle assurée par les **fontainières (ou fontainiers)**<sup>108</sup> au niveau des BF ou des forages.

L'implantation de BF et de forages va de pair avec la création d'emplois de fontainiers. Selon la localisation du forage, le poste de fontainier sera attribué par des responsables d'écoles et d'associations de parents d'élèves, par des centres de santé, mais aussi par des autorités locales et des organisations confessionnelles

---

<sup>107</sup> L'hivernage correspond à la saison des pluies au Niger et au Burkina Faso, en général de mai-juin à septembre-octobre.

<sup>108</sup> Des entretiens (12) ont été réalisés auprès de fontainiers et de fontainières au niveau de pompes à motricité humaine et de BF à Polesgo, Bissighin et Kilwin, quartiers périphériques de Ouagadougou.

(églises catholiques, pentecôtistes, associations islamiques) qui ont contribué à leur création et en contrôlent la gestion. Pour ce qui concerne les BF, à Ouagadougou, l'ONEA établit un contrat avec le fontainier qui souvent délègue à un parent la gestion effective de la BF (il se charge de l'ouverture et de la fermeture, récolte l'argent et le reverse ensuite au fontainier, en se rémunérant). A Ouagadougou, sont privilégiées pour l'emploi de fontainiers les personnes considérées comme vulnérables compte tenu de leur âge, de leur manque de ressources et/ou d'un handicap. Il s'agit souvent de femmes âgées, veuves, qui habitent dans le voisinage de l'infrastructure.

Les gains varient en fonction de la localisation de la BF ou du forage, de l'affluence et de la concurrence avec d'autres dispositifs situés sur le même territoire. Normalement, à Ouagadougou, le prix de l'eau à la BF est fixé par l'ONEA qui établit un contrat avec des modalités précises avec le fontainier. Pour ce qui concerne les forages, ce sont les personnes qui ont contribué à son implantation ou qui en assurent la gérance qui fixent la rémunération du fontainier. Il s'agit de rémunérations modestes, de l'ordre de 3000 Fcfa par jour, pour un travail qui exige une présence continue (de l'aube jusqu'à 20h). Pour pouvoir assurer la subsistance de la famille, les fontainiers exercent une autre activité soit à proximité de la pompe (petit commerce, gardiennage), soit en parallèle lorsqu'ils sont deux à se relayer pour vendre l'eau à la même pompe.

Le développement des branchements privés ou collectifs a un impact négatif sur l'emploi de fontainiers, et engendre une diminution de leurs gains. A Ouagadougou, le pourcentage de BF inactives est relativement important (20%) suite à l'extension du réseau dans les quartiers. A Kilwin, quartier loti de Ouagadougou, les gains d'une fontainière à la BF ont diminué de moitié suite à la diffusion des branchements privés. A Niamey, dans plusieurs quartiers, les branchements privés ont conduit à la fermeture des BF ; mais cela engendre un processus de migration des BF vers d'autres quartiers, à l'initiative de privés qui demandent des autorisations (selon diverses voies, mobilisant souvent leurs réseaux sociaux) pour les implanter ailleurs, en prenant en charge leur financement (un million de Fcfa). Elles se situent dans de nouveaux quartiers en périphéries, à la limite des espaces ruraux.

A Ouagadougou, l'impact du projet Petits Opérateurs Privés, gérant un mini-réseau dans les quartiers non lotis, peut être mesuré à travers l'émergence de **nouveaux emplois réguliers et mieux rémunérés** tels que le gérant/caissier implanté dans le quartier pour percevoir le paiement des factures, le chargé de relevé des compteurs d'eau et de la distribution des factures, les plombiers et techniciens-réparateurs.

Ainsi, ces emplois de proximité, le plus souvent assurés par des habitants du quartier, créent une dynamique économique locale.

L'amélioration des infrastructures au sein de quartiers précaires, et notamment l'extension du réseau qui permet un accès à l'eau potable par le branchement privé (à Niamey et Ouagadougou) ou par la BF (option maintenue systématiquement à Ouagadougou), a un impact réel en termes de réduction du temps consacré à la corvée d'eau et des distances parcourues. Pour les ménages qui contrôlent leur consommation d'eau lorsqu'ils ont le robinet à domicile ou dans la cour commune à plusieurs familles, la réduction des dépenses en eau est perceptible de leur point de vue. Néanmoins, il est difficile de quantifier l'impact en termes d'activités génératrices de revenu lié au gain de temps ou les effets sur le plan social et sanitaire.

Quel que soit le type d'impact évalué, les conséquences pour les ménages précaires sont mitigées car même si le réseau est présent dans le quartier, ils ne peuvent y accéder. Le fait que la présence du réseau dans un quartier entraîne la fermeture d'autres dispositifs considérés comme impropres à la consommation d'une eau de qualité est même considéré comme une conséquence négative de la présence du réseau par les ménages très défavorisés.

### **3. Assainissement : Le parent pauvre des politiques publiques**

L'assainissement reste, aujourd'hui encore, le parent pauvre des politiques publiques d'accès aux services de base. Si les ODD ont mis sur le devant de la scène ce qui est une priorité en termes de santé publique, les moyens devront être trouvés pour structurer toute une filière (incluant la collecte, le traitement et la réutilisation avale) et permettre la construction d'infrastructures. Ces investissements devront par ailleurs s'accompagner d'études permettant d'analyser les comportements des populations précaires et leur réticence face à cet enjeu. Au Niger, tout comme au Burkina Faso (Gorse et al., 2008), la question de l'assainissement est affichée comme une préoccupation majeure dans les politiques nationales, mais les taux d'accès restent très faibles dans les deux pays, loin des OMD.

La problématique de l'assainissement sera traitée, dans un premier temps, à travers un état des lieux issu des quartiers enquêtés et, dans un second temps, en rappelant les enjeux en termes de santé.

### a. L'assainissement : le constat d'un secteur délaissé relativement à celui de l'eau

Nous aborderons la question de l'assainissement à travers trois entrées : l'insuffisance des latrines, les carences en termes d'évacuation des eaux usées et pluviales, et le manque de dispositifs pour permettre la gestion des déchets solides.

- ▶ Des latrines sommaires et en nombre insuffisant

A Ouagadougou et à Niamey, lorsque l'on considère les priorités en matière d'assainissement, on cible l'offre de latrines.

Des disparités importantes existent entre les deux villes de ce point de vue.

A Ouagadougou, dans les quartiers enquêtés et quelle que soit la classe de ménages, la plupart (95%) dispose d'une latrine simple, ce chiffre étant plus faible à Niamey (65%). L'utilisation des latrines des voisins est rare et concerne environ 10% des ménages dans les deux villes. On note la quasi-absence de latrines et douches publiques. Les latrines sont localisées dans la cour de la concession pour plus de 80% des ménages à Niamey et à Ouagadougou. Le plus souvent, latrines et douches sont combinées, les conditions d'hygiène n'étant pas respectées.

Mais la principale cause d'insalubrité et de transmission de maladies est liée à la défécation à l'air libre, problématique abordée de façon récurrente par les acteurs du secteur. Dans les quartiers enquêtés à Niamey, 30% de personnes défèquent dans la nature (ce chiffre étant plus faible à Ouagadougou). La défécation à l'air libre est une pratique que l'on retrouve chez les ménages pauvres (52% des ménages) dans les quartiers précaires de Niamey, particulièrement dans les semis d'habitat (95% des ménages) situés près de la ceinture verte, où de nombreux habitants squattent des parcelles non mises en valeur. Elle est aussi le fait d'une minorité au sein des ménages de la floating class et de la classe moyenne. A Ouagadougou, les locataires et les ménages hébergés dans des logements en banco, constitués d'une pièce où le propriétaire n'a installé ni latrine ni douche, défèquent sur les terrains jonchés d'ordures à proximité. Le quartier de Lalnoa Yiri, où une grande partie des maisons a été détruite, manque drastiquement de latrines. A Ouagadougou, l'accroissement rapide de la densité du bâti dans les quartiers précaires entraîne une réduction des espaces inoccupés et, en conséquence, de la défécation à l'air libre.

Les options technologiques préconisées par les projets en la matière privilégient des systèmes améliorés : latrines à fosse ventilée, latrines recouvertes d'une dalle, toilettes à compost (type Ecosan) et toilettes à chasse d'eau. La plus grande partie

des ménages, notamment à Niamey, ne disposent pas de ce type de latrines améliorées. Seule une faible proportion des classes moyennes inférieures à des toilettes avec chasse d'eau et des douches au sein de la maison. Mais, quel que soit l'ouvrage, les règles d'hygiène sont rarement respectées et l'entretien est difficile à assurer compte tenu de la densité de la population dans les concessions des quartiers précaires. Le caractère vétuste des latrines, les fosses remplies, le manque d'intimité et les longues attentes sont les principaux désagréments constatés par les usagers. Ainsi, les campagnes de sensibilisation préconisant les latrines améliorées et diffusant certains principes d'hygiène ne semblent pas avoir atteint leurs objectifs.

En dépit de ces problèmes, 50% des ménages à Ouagadougou et 48% à Niamey se disent satisfaits des latrines, les causes d'insatisfaction concernant l'insalubrité, les odeurs et le manque d'intimité.

**Figure 12 : Différents types d'assainissement en fonction des quartiers de Niamey**

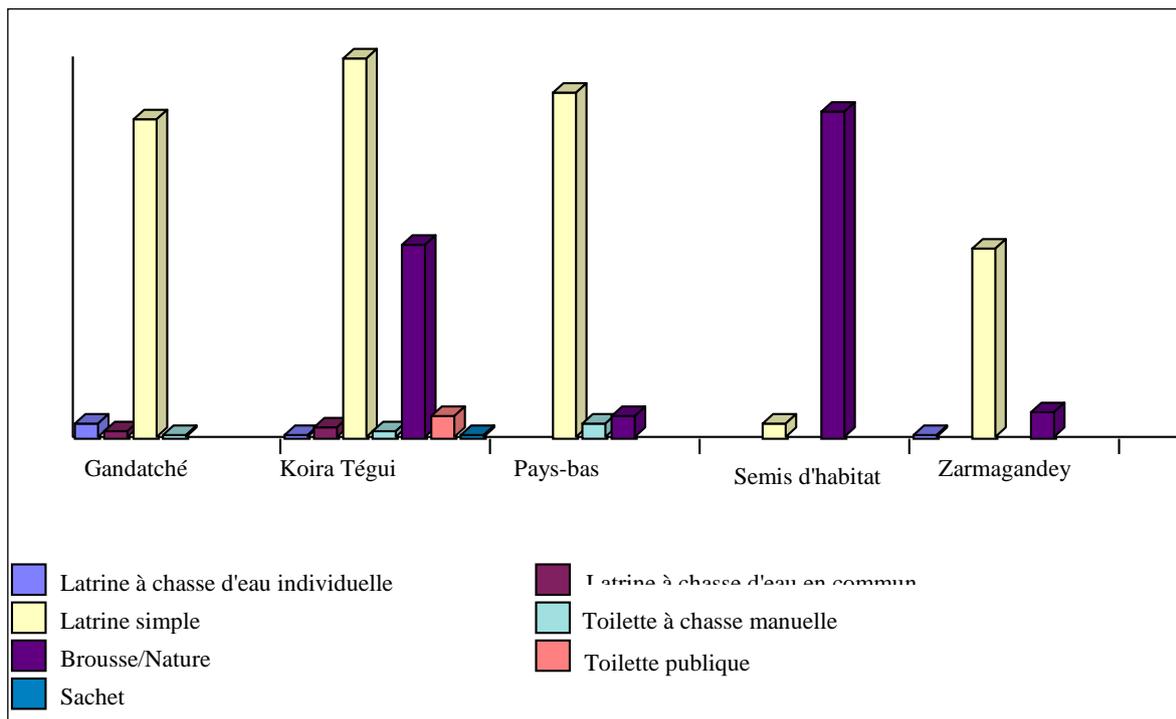
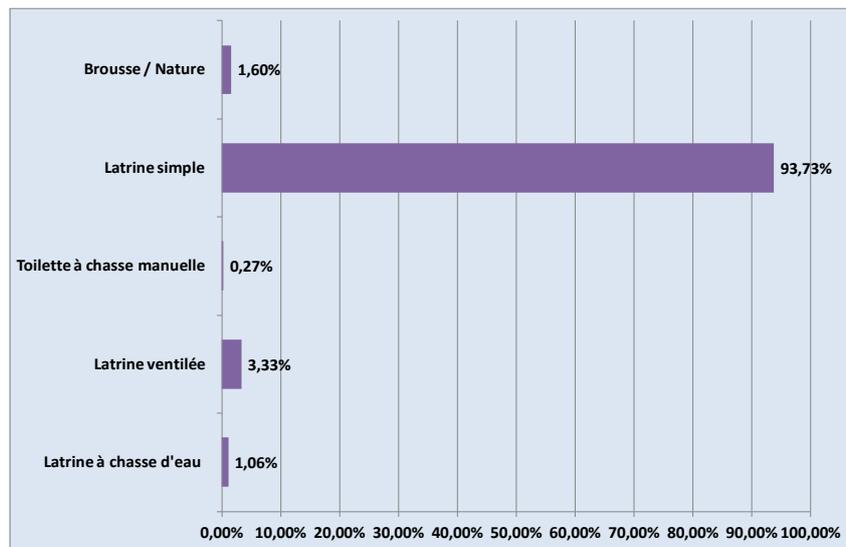


Figure 13 : Différents types d'assainissement à Ouagadougou



Les risques pour l'environnement et la santé liés à l'utilisation de latrines simples et à la défécation à l'air libre dans des environnements surpeuplés sont importants. Les vents et les mouches dispersent des germes vecteurs de maladies. Les risques de contamination par infiltration des eaux souterraines sont plus élevés à Niamey du fait de la faible profondeur de la nappe phréatique. En conséquence, dans certains quartiers comme Zarmagandey, l'eau des puits privés auxquels a recours une partie importante des habitants est polluée. Les inondations récurrentes dans les quartiers en bordure du fleuve à Niamey accentuent le « péril fécal ».

A Niamey et à Ouagadougou, les préconisations en matière d'assainissement portent sur la construction de latrines améliorées. Mais l'utilisation par la majorité des habitants des quartiers précaires de latrines simples, sommairement construites et en nombre insuffisant, favorise les risques de contamination. Les pratiques de défécation à l'air libre, plus répandues à Niamey qu'à Ouagadougou, accentuent l'insalubrité des quartiers précaires et ont un impact négatif sur la santé et l'environnement.

- Evacuation des eaux usées et pluviales : un sous-équipement généralisé - Des pratiques spontanées pour l'évacuation des eaux usées

A Niamey et à Ouagadougou, l'inexistence d'infrastructures publiques dans les quartiers non lotis et une grande partie des quartiers lotis oblige les ménages à rejeter les eaux usées (douche) dans la rue et les puits perdus. A Niamey, dans le non loti, le « tout dans la rue » (Bontianti et Sidikou Hamidou, 2008) prévaut. A Ouagadougou, 73% des ménages évacuent les eaux de douche par une canalisation soit vers un puisard, soit vers la même fosse que les eaux de latrine. Mais, dans la

capitale burkinabé, si l'on raisonne à l'échelle de tous les quartiers enquêtés (et non des seuls quartiers irréguliers), la proportion des ménages (25 %) qui jettent les eaux usées directement sur le sol ou hors de la concession est plus réduite qu'à Niamey (49%). Dans les quartiers lotis, la proportion des ménages qui déversent les eaux de la douche par une canalisation vers un puisard est nettement plus élevée que dans les quartiers non lotis ; mais très peu de ménages des quartiers lotis ont accès au réseau d'égout.

**Tableau 15 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier à Niamey**

	Directement sur sol (dans la cour ou dehors)	Canalisation vers rue (caniveaux)	Canalisation vers un puisard	Canalisation vers la même fosse que les eaux de toilette	Canalisation vers le réseau d'égout	Autre	Total
Gandatché		70	10	7	13		100
Koira Tégui	67		21	12			100
Pays Bas	23	4	57	9		7	100
Semis d'habitat	94	1	1	4			100
Zarmagandey	46	2	37	15			100
Ensemble zone	49	14	24	9	2	2	100

**Tableau 16 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier à Ouagadougou**

Ecoulement : eau de douche	Directement sur le sol (dans la cour ou dehors)	Par une canalisation vers la rue (caniveaux)	Par une canalisation vers puisard	Par une canalisation vers la même fosse que les eaux de latrine	Par canalisation vers réseau d'égout
Quartier					
Kilwin	3,20%	0,60%	64,50%	31,00%	0,60%
Nionsin	17,40%	0,00%	73,90%	6,50%	2,20%
Zongo	30,10%	0,40%	22,10%	47,50%	0,00%
Bissighin	28,40%	1,20%	32,10%	38,30%	0,00%
Polesgo	35,90%	4,70%	28,10%	31,30%	0,00%
Lalnoa Yiri	55,60%	0,00%	33,30%	11,10%	0,00%
Ensemble zone	25,40%	0,90%	37,40%	36,00%	0,30%

Les comportements des ménages concernant l'évacuation des eaux de vaisselle et de lessive diffèrent peu à Ouagadougou et à Niamey. Environ 80% des ménages dans le loti et plus de 90 % dans le non loti déversent les eaux de vaisselle et de lessive directement sur le sol. Dans le vieux quartier loti de Gandatché, un quart des ménages les rejettent dans des caniveaux construits pour l'évacuation des eaux pluviales. Les ménages justifient ces pratiques par le fait qu'il s'agit d'un moyen de diminuer la poussière dans le quartier et qu'il n'existe pas d'alternatives.

Les carences de drainage des eaux de pluie : des conséquences plus graves à Niamey qu'à Ouagadougou

Dans les villes africaines, des événements climatiques extrêmes, souvent associés à de fortes pluies et des inondations, sont de plus en plus fréquents dans un contexte de changement climatique. Les habitants des quartiers précaires en sont les principales victimes du fait de leur installation dans des zones à risque, caractérisées, par exemple, par des terrains en pente exposés à la montée des eaux, par le manque de canaux de drainage des eaux, etc.

A Ouagadougou, durant les violentes inondations de septembre 2009, les pluies diluviennes tombées en une journée ont provoqué la destruction d'une grande partie des habitations en banco du quartier de Lalnoa Yiri situé dans une zone inondable et dépourvue de canaux de drainage des eaux.

A Niamey, les conséquences de la localisation des quartiers précaires dans des zones à risque et le manque de drainage des eaux sont plus aiguës qu'à Ouagadougou du fait de la proximité du fleuve et de la faible profondeur de la nappe phréatique (Issaka, Badariotti, 2013). Des inondations récurrentes se produisent depuis 1998, lors des fortes pluies en période d'hivernage ou au moment des périodes de crue en saison sèche lorsque le fleuve sort de son lit. L'absence d'ouvrages d'évacuation des eaux en aggrave les effets ce qui impacte fortement les habitants des quartiers précaires situés sur des terrains en pente ou au bord du fleuve. A Pays-Bas, situé sur une pente en contrebas d'une des principales artères de la ville, les eaux pluviales s'évacuent par les nombreux ravins et dépressions qui caractérisent le quartier. Des risques d'effondrement des habitations existent lors de l'écoulement des eaux pluviales. A Zarmagandey, quartier construit dans un bras mort du fleuve, les inondations ont détruit de nombreuses habitations en banco, notamment en 2012 où des pans entiers de ce quartier ont disparu, et ont entraîné la mort de dizaines d'habitants. Dans ces quartiers, les travaux faits par les habitants pour se protéger des inondations (construction de rigoles, de murets) provoquent fréquemment des inondations chez les voisins.

La localisation de ces quartiers, le manque de canaux, voire leur mauvaise utilisation favorisent la propagation de maladies. A Pays-Bas et Zarmagandey, l'écoulement des eaux contribue à la formation de mares temporaires qui entraînent une prolifération des moustiques vecteurs du paludisme. Les inondations charrient des déchets toxiques qui polluent les nappes phréatiques, avec des conséquences sur la qualité de l'eau des puits et des BF ce qui favorise les maladies diarrhéiques. Ces carences au niveau de l'assainissement aggravent l'insalubrité, favorisent la contamination de l'eau et la propagation des épidémies, comme le choléra dans l'Ouest du Niger et certains quartiers précaires de Niamey en 2012.

Ces problèmes ne touchent pas seulement les quartiers irréguliers/non lotis. En effet, à Niamey, comme à Ouagadougou, dans les quartiers précaires réguliers/lotis, une grande partie des canaux sont obstrués par des déchets rejetés par les riverains. Les actions de curage organisées périodiquement pour les nettoyer ont un impact limité.

La plupart des quartiers de Ouagadougou et Niamey restent sous-équipés du point de vue de l'assainissement, notamment en ce qui concerne les canaux de drainage des eaux. L'exposition des ménages aux risques d'inondation est très forte.

A Niamey, les habitants de plusieurs quartiers précaires sont plus exposés aux pollutions et aux inondations qu'à Ouagadougou compte tenu de leur localisation à proximité du fleuve, sur des terrains en pente. Les ménages des quartiers précaires de Niamey ayant un recours plus important aux puits privés qu'à Ouagadougou, les

impacts du manque d'infrastructures sur la santé sont plus aigus (par exemple lors d'épidémies de choléra).

- ▶ Evacuation des déchets solides : des stratégies diversifiées en fonction du type de quartier

### Des quartiers non lotis délaissés par les pouvoirs publics

Certains auteurs (Frederiks, 2013) soulignent que la bonne gouvernance de la filière des déchets est un élément central de la construction des villes modernes. Symboles de cette modernité, les capitales, et notamment le centre-ville, font l'objet d'attention particulière de la part des autorités. A Ouagadougou, l'ancien maire de la ville, Simon Compaoré, s'attachait à la propreté des artères principales des quartiers centraux, balayées régulièrement (depuis 1995) par une brigade verte composée de femmes nécessiteuses (Quénou, 2007). De même à Niamey, le projet Niamey Nyala (« Niamey la coquette ») du Président de la République, M. Issoufou, repose sur cette conception d'une « capitale vitrine ». Mais, dans ces deux cas, le décalage est grand entre les réalisations du centre-ville et la réalité des quartiers périphériques, qu'ils soient lotis ou non, fort négligés sur ce plan. Les pouvoirs publics, les mairies, laissent le plus souvent les populations s'organiser elles-mêmes.

Pourtant, à Ouagadougou, depuis 2005, une véritable politique de gestion des déchets solides, avec un Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD), relevant de la compétence des maires, a été conçue et aurait dû être mise en œuvre. Le principe de délégation de la gestion à de petits opérateurs privés (POP) ou à des groupements d'intérêt économique (GIE), à partir de territoires de pré-collecte délimités, a été entériné. Cependant, un écart important entre l'affichage de cette politique et la réalité des terrains apparaît, tant sur le plan des réalisations effectives qu'au niveau des acteurs impliqués, l'essentiel de la collecte – lorsqu'elle existe – étant du ressort d'acteurs informels. Le principe d'équité dans l'accès à ce type de service n'est pas assuré, notamment entre quartiers lotis et non lotis. La plupart des centres de collecte des déchets sont dans les quartiers lotis et au sein même des quartiers lotis les centres de collecte sont inégalement répartis (Sory, Tallet, 2012 ; Sory 2013). De nombreuses décharges sauvages existent dans les périphéries et sont sources de nuisances. Dans certains quartiers à Niamey et, dans une moindre mesure à Ouagadougou, les rues sont jonchées de déchets et de plastiques. La question de la prolifération des déchets plastiques n'est pas traitée en tant que telle, tout comme celle du tri à la source entre déchets plastiques et organiques.

### Evacuation des ordures ménagères: des différences significatives entre quartiers non lotis et lotis et pratiques des ménages

Les modes de stockage et d'évacuation des ordures ménagères présentent des similitudes à Ouagadougou et à Niamey où, respectivement, 57% et 55% des ménages stockent les ordures dans des récipients, le plus souvent non couverts (brouettes, seaux et bassines usagées), déposés dans la cour. Les durées de stockage sont en moyenne plus longues à Ouagadougou (5 jours) qu'à Niamey (2 jours).

Un pourcentage élevé de ménages (plus de 40%) ne stockent donc pas les ordures et les déversent directement dans les dépotoirs sauvages. L'incinération n'est pratiquée que pour environ 10% des déchets à Ouagadougou, alors que dans certains quartiers à Niamey, la moitié des déchets sont brûlés. L'ensemble de ces pratiques sont certes les plus fréquentes chez les ménages précaires (62%), mais elles sont aussi courantes chez les classes moyennes inférieures (24%) ou la floating class (36%).

Dans les **quartiers lotis** de Ouagadougou et de Niamey, les initiatives repérées au niveau du ramassage des ordures ménagères émanent des associations, de petites entreprises informelles et des mairies. A Ouagadougou, les associations de femmes soutenues par des institutions comme EAA (ex CREPA) sont très actives dans ce domaine. La proportion des ménages ayant recours à ces services est plus élevée dans les quartiers lotis précaires du centre-ville que dans ceux de la périphérie. A Niangsin et Kilwin, près de la moitié des ménages (47%) font appel au service de ramassage des ordures organisé par les mairies et les associations, avec un système d'abonnement. A Niamey, dans les quartiers précaires centraux, 96 % des ménages recourent à de petits opérateurs privés ou au service mis en place par la municipalité. Par contre, dans les quartiers situés à la périphérie, le recours à un service organisé n'est pas évoqué par les ménages enquêtés.

Dans les **quartiers précaires non lotis**, bien que le thème de la lutte contre l'insalubrité fasse partie des objectifs de plusieurs associations et des autorités locales, très peu d'actions concrètes sont organisées. Elles se limitent à quelques initiatives ponctuelles de mobilisation de groupes de femmes ou de jeunes pour le nettoyage des parties les plus en vue du quartier. Ainsi à Polesgo (Ouagadougou), les actions menées par des associations pour nettoyer les aires où sont implantés les centres de santé, les écoles, certains marchés et les pompes à motricité humaine ont des difficultés à se pérenniser faute de moyens et de soutien des autorités communales. L'hétérogénéité de la population, les disparités du point de vue de l'accès au foncier entre autochtones et nouveaux résidents, la crainte du déguerpissement, et le peu d'intérêt des autorités pour ces quartiers irréguliers

n'incitent pas les habitants à s'organiser collectivement pour s'occuper de la propreté du quartier.

Figure 14: Modes d'évacuation des ordures ménagères par quartier à Niamey

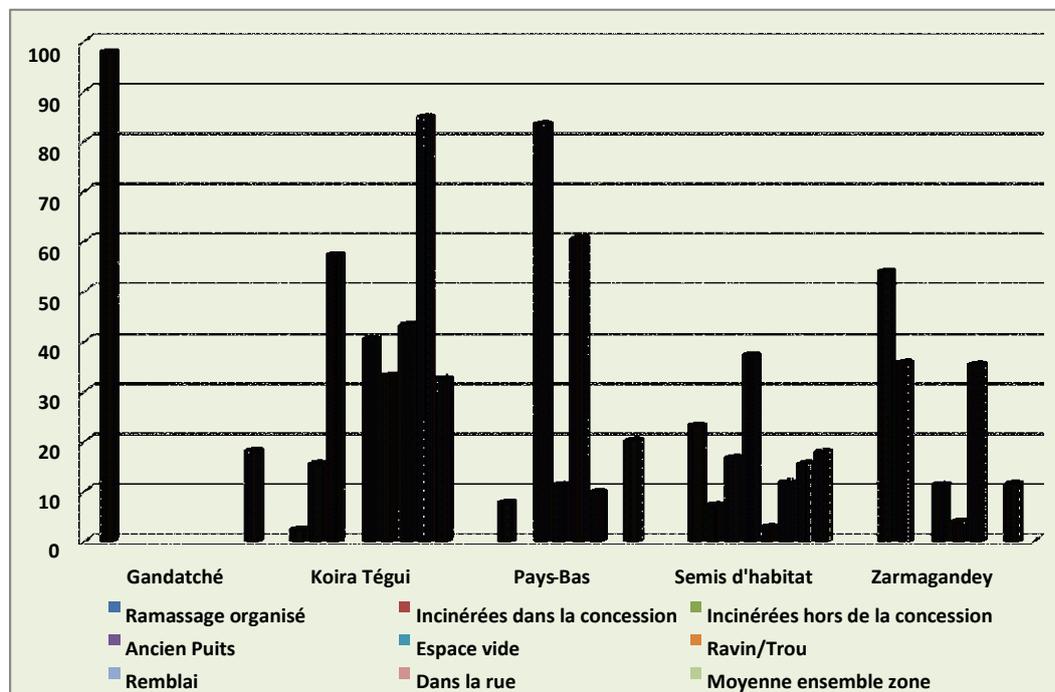
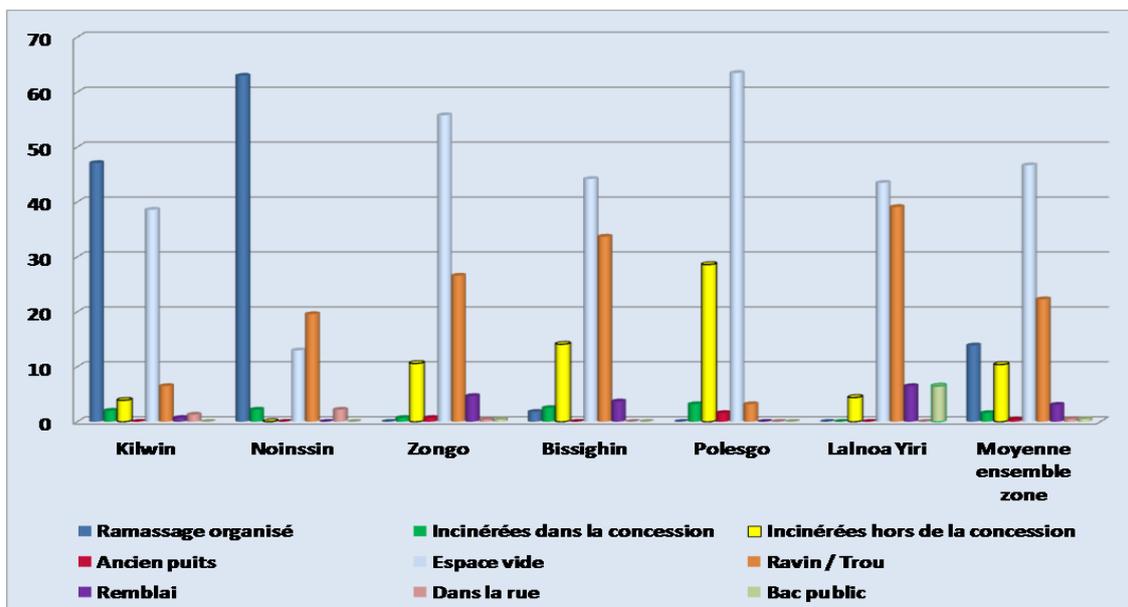


Figure 15 : Modes d'évacuation des ordures ménagères par quartier à Ouagadougou



L'intérêt accordé par les ménages à la problématique de l'insalubrité est lié aux représentations, notamment à la manière dont ils considèrent, souvent de façon

différenciée, espaces publics et privés. Dans les quartiers précaires non lotis, mais aussi dans certaines zones loties, un décalage important peut être constaté entre des habitations aux intérieurs et aux cours propres, régulièrement balayées, et la saleté des rues, des parcelles laissées à l'abandon ou des terrains vagues à proximité des concessions. Cette dichotomie renvoie à la distinction que font beaucoup de citoyens entre d'un côté, l'espace intérieur, privé, qui correspond à la cour familiale et à ce qui est montré et, de l'autre côté, l'espace public perçu comme n'appartenant à personne, où il devient alors possible de déverser ses détritiques.

Les représentations du sale et des détritiques sont complexes. Les déchets sont perçus par les habitants des quartiers précaires comme des ressources potentielles, utilisables à des fins économiques, voire pour enrichir les sols. A Ouagadougou et à Niamey, dans les quartiers situés près des zones de maraichage, la collecte informelle des ordures et la revente aux maraichers constituent des activités rentables. Les détritiques sont aussi utilisés à des fins de recyclage. A Ouagadougou, les femmes participent à des opérations de ramassage des sachets en plastique organisées par la Mairie, et les revendent pour qu'ils soient recyclés. La récupération des déchets solides à Niamey alimente une production artisanale très développée. Mais les déchets solides sont aussi utilisés par les propriétaires pour aménager et remblayer leurs parcelles avant leur mise en valeur, notamment dans les quartiers comme Pays Bas où la topographie du site est très accidentée. Dans les deux villes, les ordures sont récupérées pour combler les ornières qui se forment dans les rues et qui se transforment en flaques d'eau en saison pluvieuse.

Dans les quartiers centraux des villes, en particulier à Ouagadougou, le ramassage des déchets ménagers constitue un service relativement organisé, pris en charge par la mairie. Dans les autres parties loties des deux villes, en périphérie, certains habitants ont recours aux services mis en place par les mairies, en lien avec de petites entreprises informelles. Par contre, dans les quartiers non lotis, les municipalités n'interviennent pas et les déchets sont jetés par les ménages dans des décharges sauvages ou dans les rues, voire sont incinérés ce qui a un impact négatif à plusieurs niveaux (santé, salubrité du quartier, pollutions, etc.). Certaines activités de collecte ou de nettoyage sont néanmoins prises en charge par des groupes de femmes ou de jeunes dans un cadre associatif, mais le manque de moyens ne permet pas la pérennisation de ces initiatives. Une distinction doit cependant être opérée entre la manière dont les ménages se représentent la propreté au niveau des espaces publics relativement à la sphère privée.

Les ordures ménagères sont aussi considérées comme des ressources pouvant être valorisées sur le plan économique (recyclage pour l'artisanat, pour le maraîchage, ou encore pour aménager certains terrains).

Ainsi, la frontière n'est pas toujours visible entre des quartiers lotis, notamment dans les périphéries, et les quartiers non lotis dans les deux villes. De même, une différenciation nette des comportements des ménages vis-à-vis de l'assainissement (au sens large) n'est pas observable dans ces quartiers.

### b. Les effets négatifs de l'insalubrité sur les conditions de vie des ménages

Les conséquences de l'insalubrité sur les plans sanitaire et économique sont nombreuses.

Diverses maladies sont en lien avec l'insalubrité qui prévaut dans certains quartiers. Les maladies les plus fréquemment évoquées dans les enquêtes sont le paludisme (la plus citée par les ménages), les maladies diarrhéiques, la bilharziose, le choléra, les dermatoses, et les conjonctivites.

Elles résultent d'une conjonction de facteurs : le sous-équipement de quartiers en partie délaissés par les pouvoirs publics, les pratiques défectueuses des ménages en matière de gestion des déchets, le manque d'hygiène alimentaire, le caractère rudimentaire des latrines, la pauvreté et le faible niveau d'éducation.

L'impact des carences en matière d'assainissement sur la qualité de l'eau consommée par les ménages (qu'il s'agisse de l'eau puisée, mais aussi de l'eau transportée depuis le point d'eau, l'eau stockée dans de mauvaises conditions, etc.) se traduit par le développement des maladies précédemment évoquées dans ces quartiers. A Niamey, la proximité des habitations avec les gîtes larvaires que constituent le fleuve et les mares sont des facteurs de propagation de maladies.

De plus, l'incinération du plastique, qui compose une large part des ordures ménagères, produit de la dioxine aux effets cancérigènes. Les animaux qui mangent le plastique s'exposent à des risques importants d'étouffement et d'ingestion, et la consommation de leur viande n'est pas sans danger pour l'homme.

Les risques liés à la prolifération des déchets et à la stagnation des eaux (usées et pluviales) sont plus fréquents en hivernage. Au cours de cette période, le paludisme se répand et constitue une cause importante de mortalité d'enfants, notamment ceux fragilisés par la malnutrition. De plus, les ordures se décomposent dans les flaques

d'eau sous l'effet des fortes températures qui accélèrent le processus de putréfaction à l'origine de nuisances olfactives et pathologiques (dermatoses, conjonctivites, choléra, etc.).

L'ensemble de ces risques, liés à des carences en matière d'assainissement (compris ici au sens large de latrines, déchets ménagers, eaux usées, etc.) ne semblent pas avoir été bien assimilés par les populations enquêtées, même si ce constat diffère sensiblement en fonction de la classe de ménages.

Les impacts des campagnes d'information et de sensibilisation, régulièrement conduites par les associations, les ONG et les agents des services de santé, sont inégaux en fonction des catégories de ménages. L'incidence sera plus forte sur les ménages relevant de la petite prospérité, et sur les femmes et enfants ayant été scolarisés.

Les populations les plus précaires ont des représentations particulières des interactions entre la saleté, le manque d'hygiène et la propagation des maladies. Comme le rappellent des travaux d'anthropologues (Bouju, Ouattara 2002), «dans les milieux populaires, une confusion existe entre la notion religieuse-morale de «souillure» et celle hygiéniste de «propreté». [...] Saleté et souillure sont associées à la mort, raison pour laquelle, partout, on les écarte du lieu de vie, en les jetant dans la rue ou sur un dépotoir ».

Ainsi, pour les ménages précaires, les préconisations en matière d'assainissement visant à réduire la diffusion des maladies provoquées par l'insalubrité sont souvent perçues comme secondaires. Ceci est renforcé par le fait que le principal objectif est l'exercice d'une activité économique permettant d'assurer la subsistance de la famille.

Les plus pauvres sont les principales victimes de l'insalubrité compte tenu de la précarité de leur habitat, et de la localisation de leurs parcelles. Les terrains qui jouxtent les maisons sont souvent jonchés d'ordures. La sous-alimentation et un accès insuffisant à l'eau potable aggravent les problèmes sanitaires engendrés par l'insalubrité. La faiblesse des revenus limite l'accès aux soins.

L'insalubrité engendre le développement de nombreuses maladies (paludisme, diarrhées, dermatose, conjonctivites, etc.) dans les quartiers non lotis où les carences en assainissement sont plus importantes que dans les quartiers lotis.

Les perceptions des relations entre saleté, manque d'hygiène et propagation des maladies diffèrent en fonction des catégories de ménages et du niveau d'éducation.

La sensibilisation à ces problématiques aura un impact plus fort chez les ménages de la petite prospérité, ou dans les lieux où les femmes et enfants ont été scolarisés.

Les représentations des populations précaires vis-à-vis de la propreté et de la « souillure » rendent certains discours de sensibilisation émanant des associations ou d'ONG difficilement appropriables. Compte tenu de ces spécificités et de la localisation de leur habitat à proximité de zones d'accumulation de déchets, les populations précaires sont plus vulnérables face aux risques sanitaires et environnementaux. La sous-alimentation et des ressources insuffisantes qui limitent l'accès aux soins aggravent les conséquences de l'insalubrité et du manque d'assainissement.

#### 4. Des trajectoires urbaines qui informent sur les liens entre foncier et accès à l'eau

La question de l'accès à l'eau est indissociable des dynamiques urbaines, en particulier de la question foncière et de l'accès au logement à Ouagadougou et Niamey, en lien avec les politiques de lotissement. Une corrélation existe entre la structuration spatiale des deux villes et le statut foncier (régulier/loti et irrégulier/non loti)<sup>109</sup> d'une part, et la problématique de l'accès à l'eau potable dans les quartiers enquêtés d'autre part. Décoder les trajectoires urbaines des ménages, en lien avec leur statut de locataires/propriétaires et leur objectif d'améliorer leurs conditions de vie (notamment par l'accès aux services de base), a été rendu possible grâce aux enquêtes qualitatives.

La contextualisation des deux villes s'est avérée nécessaire. L'histoire compte pour comprendre la diversité des espaces urbains ; un quartier précaire non loti à Ouagadougou n'a pas les mêmes logiques de fonctionnement qu'un quartier irrégulier à Niamey, et des différences existent au sein même de la catégorie « non loti/irrégulier ». Par exemple, à Ouagadougou, Polesgo, ancien village intégré à la ville, n'a pas la même histoire et mode de gouvernance que Lalnoa Yiri.

Le type d'habitat rend aussi compte de la diversité. A Ouagadougou, l'habitat en banco domine dans les quartiers précaires. A Niamey, il est plus diversifié avec un

---

<sup>109</sup> Les terminologies ne sont pas les mêmes à Ouagadougou (on parle de non loti/loti) et à Niamey (irrégulier/régulier).

habitat de paillotes qui jouxte des maisons en banco. Les paillotes sont implantées sur des parcelles non mises en valeur. Ces types d'habitat se trouvent surtout dans les quartiers irréguliers, sur les parcelles où les ménages n'ont pas les moyens de construire, mais aussi dans de nouveaux quartiers réguliers à la périphérie de Niamey.

Même si certains critères se retrouvent dans la définition du « bidonville » retenue par ONU-Habitat, ce terme ne semble pas pertinent dans nos deux études de cas car il ne correspond pas à la réalité des quartiers enquêtés. Les populations ont elles-mêmes souligné, lors des entretiens, le caractère stigmatisant d'une telle dénomination, la récusant systématiquement. Nous avons donc préféré le terme de « quartier précaire » (voir revue de la littérature) bien que le terme de quartier soit aussi critiquable. On constate la difficulté, dans les deux villes, à tracer les frontières précises des quartiers : entre limites administratives, représentations des habitants et terres détenues par les autorités coutumières, les frontières des quartiers sont fluctuantes. Des zones de squats tels que les semis d'habitat qui sont des formes d'habitat diffus, disséminées dans les quartiers et constituées essentiellement de paillotes, sont une caractéristique de Niamey que l'on ne retrouve pas à Ouagadougou.

### a. La complexité de la question foncière

Les stratégies des ménages sur le plan foncier sont fortement liées aux **opérations de lotissement** dont les annonces, diffusées plus ou moins officiellement, engendrent des comportements parfois complexes à décrypter.

Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les opérations de lotissement à Ouagadougou et à Niamey manquent souvent de transparence et donnent lieu à des pratiques clientélistes (attribution de parcelles à des citoyens qui ont des appuis au détriment d'ayants droits). Leur opacité et les dysfonctionnements provoquent des tensions qui conduisent parfois à la suspension de la procédure (ce fut le cas à Ouagadougou en 2011 avec la démission de maires d'arrondissement, mais aussi en avril 2015<sup>110</sup> avec un décret pris par le gouvernement de transition). A Niamey, les

---

<sup>110</sup> Un décret pris en conseil des ministres du 8 avril 2015, par le gouvernement de transition, porte suspension des opérations de lotissement ou de restructuration dans les communes urbaines et rurales du Burkina Faso, les attributions de parcelles et les opérations de recensement en vue d'un lotissement étant interdites. « Sont concernés par cette mesure les lotissements en cours, les études en vue d'un lotissement, les attributions déjà

opérations de lotissement présentent une certaine opacité et sont peu coordonnées à l'échelle de la ville. Alors que de nombreuses parcelles situées dans des zones récemment loties ne sont toujours pas mises en valeur par les propriétaires, des lotissements sont réalisés dans des zones encore plus loin dans les périphéries de Niamey. Ceci contribue à l'extension continue de la ville ce qui rend difficile l'implantation du réseau à l'échelle de l'espace urbain.

Les stratégies des ménages sont diversifiées. Certains ménages investissent des parcelles dans le non loti (Bissighin, Zongo à Ouagadougou) en espérant une prochaine opération de régularisation. Dans d'autres quartiers, les ménages les plus démunis construisent leur habitation dans des zones non constructibles (Pays Bas et une partie de Zarmagandey à Niamey), estimant que ces zones ne feront jamais l'objet de projet de lotissement et qu'ils ne seront donc pas déguerpis. Ils aménagent en conséquence ces zones (remblaiement de fossés et de ravins avec des déchets, comme à Pays Bas).

En règle générale, les parcelles dans les quartiers non lotis sont très recherchées par les ménages, ce qui entraîne une augmentation des prix et une densification de l'habitat (Polesgo, Zongo). La spéculation y est forte. Les citoyens qui n'y habitent pas construisent des « maisons alibi » (maisonnettes en banco, sous-équipées) confiées à des parents ou des proches pour matérialiser leur installation et être susceptibles d'obtenir une parcelle lors des opérations de lotissement. Les rumeurs de lotissement provoquent des hausses importantes du prix du foncier.

Le manque de cohérence et de transparence des opérations de lotissement explique, dans une certaine mesure, l'extension non contrôlée des villes étudiées. Paradoxalement, ces opérations de lotissement se trouvent dissociées, dans les faits, des politiques d'aménagement<sup>111</sup> et les infrastructures peinent souvent à arriver dans ces quartiers comme cela était prévu. Ainsi, les politiques de lotissement ne

---

effectuées et dont les listes ne sont pas encore publiées. Cela pour éviter toute manipulation des procès-verbaux des commissions d'attribution. [...].Ce décret a le mérite de circonscrire les opérations à problèmes et d'éviter que la mauvaise gestion du foncier par certaines autorités communales n'entrave le développement du pays. L'aménagement des villes peut donc se poursuivre dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des populations, à travers l'extension des services sociaux de base. La décision gouvernementale permet également l'investissement privé en autorisant la poursuite des opérations foncières qui peuvent s'exécuter sans difficultés sur des anciens tissus urbains ou dans les zones périurbaines.» Le FasoNet, 21 avril 2015.

<sup>111</sup> « A Ouagadougou, le nombre de parcelles produites était estimé à plus de 380 000 en 2010 et plus de 196 000 n'étaient pas encore mises en valeur ; soit moins de 50% de taux de mise en valeur selon une étude de la direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers. Pourtant, on continue de réclamer des lotissements pour satisfaire à des demandes ». Le FasoNet, 21 avril 2015.

répondent que partiellement aux attentes de citoyens en quête de sécurisation foncière plus que d'accès à des services urbains.

La question de la **propriété foncière** stigmatise, elle aussi, bien des débats et reste peu documentée en milieu urbain.

La dichotomie loti/non loti est moins tranchée à Niamey qu'à Ouagadougou.

A Niamey, des quartiers occupent une position que l'on pourrait qualifier d'« intermédiaire » entre le régulier et l'irrégulier. A Zarmagandey, une partie du quartier est constitué de parcelles régularisées qui coexistent aux côtés de zones d'irrégularité. A Pays Bas, les droits de propriété sont de type coutumier, tout en bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat. L'Etat délivre un acte de concession qui équivaut à un reçu d'achat d'une parcelle, sans pour autant être considéré comme un titre foncier officiel. La situation est plus complexe pour ceux qui vivent dans les paillotes et sont installés sur des parcelles sans avoir eu l'aval des autorités. Ces occupations, transitoires à l'origine, ont perduré. L'attitude des autorités vis-à-vis de cet habitat en paillottes varie. Une certaine tolérance existe ; des ménages ont même bénéficié de titres fonciers lorsque leur quartier a été déplacé à la périphérie. Mais Niamey a aussi connu (notamment en 2008) des politiques massives de déguerpissement de quartiers où les habitants vivaient principalement dans des paillotes, populations qui ont été transférées à proximité de la ceinture verte, à la périphérie de la ville dans des semis d'habitat (voir description des quartiers). A Niamey, on dénombre 15% de squatters, population peu présente à Ouagadougou. Les conditions de vie de ces squatters sont particulièrement précaires car ils ne bénéficient d'aucun droit sur les parcelles qu'ils occupent et peuvent être expulsés sans préavis par les propriétaires. D'importantes opérations de déguerpissement ont par exemple touché les squatters dans les années 2000 qui sont allés s'installer plus loin dans les périphéries.

A Ouagadougou, dans les quartiers non lotis, les ménages achètent les parcelles auprès des autorités coutumières qui ne délivrent pas pour autant de titres ou autres preuves garantissant une sécurisation foncière, les populations pouvant être déplacées lors des lotissements. Les enjeux autour du lotissement sont donc très forts et conditionnent les migrations des ménages de quartiers lotis où l'eau est présente vers des quartiers non lotis dans l'espoir d'obtenir un titre foncier légal ce qui demeure la priorité pour les ménages.

A Niamey, dans les années 1990, l'offre de parcelles par l'Etat (sous différentes modalités, via le marché ou d'autres canaux) avait pour objectif d'épurer les arriérés de l'Etat vis-à-vis des fonctionnaires, de dédommager des propriétaires coutumiers,

etc. Mais, faute de moyens, de nombreux ménages n'ont pu mettre en valeur leurs parcelles, condition de sécurisation foncière. Des phénomènes spéculatifs ont par ailleurs accompagné ces politiques.

Les propriétaires sont plus importants à Ouagadougou qu'à Niamey, surtout dans le non loti. Au sein de nos quartiers enquêtés, on compte en moyenne à Niamey : 48% de propriétaires, 23% de locataires, 14% de logés gratuitement, 15% de squatters, alors qu'à Ouagadougou, il y aurait 78% de propriétaires, 9% de locataires, 13% de logés gratuitement, et 0% de squatters. Mais la part des locataires (21% Kilwin, 20% Niongsin) et des logés gratuitement (26% à Niongsin) reste relativement importante dans les quartiers non lotis de Ouagadougou. A Niamey et à Ouagadougou, la situation des locataires est beaucoup plus précaire que celle des propriétaires. Lorsque des projets de lotissement ont lieu, les locataires ne font pas partie des ayants-droits. A Ouagadougou, dans les quartiers non lotis, la situation des nombreux ménages hébergés gratuitement (famille pauvres, ou jeunes hommes et femmes vivant d'activités informelles discontinues et peu rémunérées) est particulièrement instable. Ils occupent fréquemment des logements construits par des citadins qui résident dans d'autres quartiers ; les maisons doivent en effet être habitées pour pouvoir bénéficier d'une parcelle lors du lotissement. Leur présence dans le logement peut être remise en cause à tout moment par le propriétaire ou l'un de ses parents ce qui est un facteur de vulnérabilité important.

**Tableau 17 : Statut d'occupation du logement dans les quartiers de Niamey**

	Propriétaire	Locataire	Logé gratuitement	Squatter	Total
Gandatché (régulier)	41	56	3		100
Koira Tégui (régulier)	56	15	19	10	100
Pays Bas (irrégulier)	66	26	8		100
Semis d'habitat (irrégulier)	7		25	68	100
Zarmagandey (irrégulier)	67	24	9		100
Ensemble zone	48	23	14	15	100

**Tableau 18 : Statut d'occupation du logement (%) dans les quartiers de Ouagadougou**

Quartier	Statut					Total
	locataire	logé gratuit	logé employeur	propriétaire	squatter	
Bissighin	5%	12%	0%	83%	0%	100%
Kilwin	21%	14%	0%	65%	0%	100%
Lalnoa Yiri	2%	9%	2%	85%	2%	100%
Noinssin	20%	26%	0%	54%	0%	100%
Polesgo	2%	9%	0%	89%	0%	100%
Zongo	5%	12%	1%	83%	0%	100%
Total	9%	13%	0%	78%	0%	100%

b. Statut foncier et modes d'accès à l'eau

Le statut foncier semble être un facteur moins discriminant pour des interventions de l'opérateur d'eau à Niamey par rapport à Ouagadougou où l'ONEA n'intervient pas directement dans les quartiers non lotis.

Dans les deux villes, on constate que dans les quartiers précaires avec peu de BF, la demande en BF est importante. Dans les quartiers où les BF sont présentes, les ménages veulent voir se développer les branchements privés.

Néanmoins, une grande partie des ménages enquêtés (75% à Niamey contre 58% à Ouagadougou) qui disent vouloir un branchement ne sont pas prêts à en assumer le coût qu'ils trouvent trop élevé, une différence significative du coût du branchement social existant entre Ouagadougou (30 500 Fcfa) et Niamey (20 683 Fcfa). Les ménages, même les précaires, consentiraient à payer environ 15 000 Fcfa pour le raccordement, sauf ceux de la « floating class » qui annoncent 4 583 Fcfa. Certains ménages précaires pensent que c'est de la responsabilité de l'Etat d'approvisionner le quartier et donc, leurs habitations, en eau. Ces données, qui reflètent la situation de quartiers précaires, sont en deçà de celles de l'étude tarifaire Niger de 2012 (75% des ménages seraient prêts à payer 20 000 Fcfa).

Le statut foncier (propriétaire, locataire, hébergé gratuit) influe sur la modalité d'accès à l'eau et à l'assainissement privilégiée par le ménage. On peut en effet supposer que le locataire ou l'hébergé gratuit sera moins à même d'investir dans un branchement (car il perdra son investissement lorsqu'il quittera ce logement), par rapport à un propriétaire ayant quelques moyens pour payer à la fois le branchement et la facture régulièrement (5% d'inactifs pour le SEEN et 10% pour l'ONEA).

Mais là encore, le statut de propriétaire est complexe puisque on peut être propriétaire en ayant acheté la parcelle à une autorité traditionnelle, sans titre de propriété formel. Ceci est à relier aux enjeux fonciers, caractéristiques des villes de Ouagadougou et de Niamey. Le coût relativement élevé des parcelles dans les zones régulières aménagées de ces villes et un certain « affairisme » caractéristique du fonctionnement de la filière officielle de cession des parcelles, en lien avec des phénomènes spéculatifs, excluent les personnes à faibles revenus ou à revenus intermédiaires. L'insertion dans des réseaux, notamment politiques, est un moyen d'accéder à une parcelle d'où l'exclusion de ceux qui n'y ont pas accès. Seul l'achat à une parcelle par la « voie coutumière » leur permet de devenir propriétaires. Ainsi, nos enquêtes qualitatives montrent que ce n'est pas l'accès à l'eau qui motive les déplacements des populations dans la ville, mais l'accès à la parcelle. Cependant, l'accès à l'eau et à l'électricité devient une priorité lorsque l'habitation est construite ce qui dépend des moyens des ménages, certains ménages précaires ayant des difficultés à épargner afin d'achever la construction de leur habitation compte tenu de la faiblesse de leurs revenus.

Enfin, que ce soit dans les quartiers précaires de Ouagadougou ou de Niamey, l'installation des ménages présente une certaine stabilité et une grande majorité (plus de 80%) dit ne pas vouloir quitter le quartier malgré la difficulté des conditions de vie. Ce n'est pas le statut foncier (quartier loti/régulier ou non loti/irrégulier), ni même la présence ou non des services de base qui motivent les ménages à rester dans le quartier puisque la volonté de rester se retrouve en grande majorité dans tous les quartiers. Le rôle des réseaux sociaux ainsi que la proximité d'une activité économique peuvent être des facteurs explicatifs.

Ainsi, les quartiers précaires présentent une grande hétérogénéité entre eux et en leur sein (voir description des quartiers dans les deux études de cas). Au sein des quartiers irréguliers/non lotis, une petite prospérité a émergé. On ne peut donc assimiler trop rapidement ces quartiers à des espaces de relégation des pauvres et des exclus de la ville. Par ailleurs, ces quartiers ne peuvent être tous caractérisés par le manque d'accès aux services de base, une diversité de modalités d'accès existant, proposant cependant une qualité de services différente. Ces territoires sont des quartiers urbains à part entière, représentés sur le plan institutionnels malgré leur caractère irrégulier. A Ouagadougou, des conseillers municipaux représentent ces quartiers. A Niamey, l'opérateur privé (SEEN) les intègre dans son périmètre d'intervention, du moins dans les principes. Enfin, la nature des politiques qui ciblent ces quartiers diffèrent entre le Burkina Faso et le Niger, et la présence de projets dans le secteur de l'eau portés par des ONG diffère entre Ouagadougou où elles

sont peu présentes et Niamey où des ONG (surtout arabes) financent des infrastructures.

Dans un contexte d'augmentation constante du prix du foncier dans le loti, l'accession à la propriété foncière est la principale motivation des ménages pour s'installer dans un quartier non loti, et cette stratégie concerne de nombreux ménages. Accéder au foncier et construire leur logement procurent une sécurité, mais est aussi l'expression d'une réussite sociale. L'obtention d'un titre de propriété est prioritaire par rapport à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ainsi, les ménages quittent les quartiers lotis où ils étaient locataires mais avec un accès aux services de base, pour s'installer dans les périphéries non loties des grandes villes, très convoitées, en attendant d'une opération de régularisation.

Les stratégies des ménages sont complexes et apparaissent parfois contradictoires. Dans la mesure où il y a incertitude quant au lotissement, certains habitants de quartiers non lotis vont choisir de se brancher au réseau (branchement privé) lorsqu'il existe (exemple du projet POP à Ouagadougou ou dans des quartiers de Niamey). D'autres vont au contraire refuser le branchement privé, arguant qu'à long terme, il y aura le réseau dans le cadre du lotissement. On constate que c'est plus le critère de stabilité de l'insertion dans le quartier qui fait que les ménages vont investir dans un branchement privé («on a nos coutumes ici » renvoie au fait que les ménages ne quitteront pas le quartier).

### 5. Associations locales, ONG et solidarités informelles dans les quartiers précaires : des facilitateurs pour l'accès à l'eau et l'assainissement ?

**Des associations** existent dans les quartiers enquêtés, et les ménages appartenant à une association sont en pourcentage relativement plus nombreux à Niamey (18%) qu'à Ouagadougou (10%). Certaines sont endogènes et conçues à l'initiative des habitants eux-mêmes, d'autres ont été formées dans le cadre de projets. Par exemple, dans le quartier non loti de Bissighin, une des actions du programme PPAB<sup>112</sup> d'ONU-Habitat vise à renforcer l'organisation de la société civile et la mobilisation associative dans le quartier afin qu'elle soit un acteur à part entière du développement local et du débat public national.

---

<sup>112</sup> Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) est une initiative de l'Etat burkinabé avec l'appui technique et financier de ONU-Habitat qui vise la mise à niveau de quartiers sous-intégrés de Ouagadougou (Bissighin, Watinoma/Noghin). Les actions prioritaires ont été identifiées, en impliquant certaines populations du quartier.

A Niamey, Pays Bas présente le taux d'adhésion le plus élevé (42%) alors que le taux le plus faible a été constaté dans les semis d'habitat (1%) ce qui s'explique par le manque d'organisation de la population essentiellement composée de squatters et par le caractère transitoire de leur installation dans la zone. A Ouagadougou, l'implication des populations dans une association est plus réduite dans le non loti (environ 8%) que dans le loti (11%). Le taux le plus faible est à Lalnoa Yiri (7%) ce qui est lié au départ d'une grande partie de la population suite aux inondations de 2009.

Il existe plusieurs types d'associations (associations de femmes, de parents d'élèves, tontines<sup>113</sup>, etc.), celles à base religieuse (chrétiennes, évangéliques, musulmanes) étant relativement nombreuses. A Niamey, des associations musulmanes sont financées par les pays du Moyen Orient et jouent un rôle important dans le secteur des services de base (Touati, 2011).

Les femmes sont particulièrement actives dans les associations, notamment à Ouagadougou. Ce sont les femmes lettrées et les notables locaux, dont certains relèvent de la petite prospérité, qui occupent les postes à responsabilités au sein des associations (Bissighin).

Appartenir à une association dans un quartier précaire relève de plusieurs logiques. Cela permet de réduire l'insécurité sociale et de diversifier ses réseaux sociaux dans des quartiers où cohabitent des populations hétérogènes. La création d'associations est aussi un canal pour faire remonter les doléances des habitants des quartiers précaires tant au niveau communal qu'à celui des structures de développement. A Ouagadougou, dans plusieurs quartiers non lotis (Zongo, Lalnoa Yiri), des responsables associatifs et des leaders ont insisté sur l'importance d'avoir un représentant du quartier au sein des instances de la commune de rattachement pour prendre en considération les problèmes spécifiques des habitants des quartiers non lotis, notamment l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais aussi ceux liés au lotissement. Mais des finalités plus utilitaristes existent. En effet, l'implication dans une association favorise des trajectoires ascendantes sur la scène politique locale dans un contexte de décentralisation.

---

<sup>113</sup> Les tontines sont des associations regroupant les membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services. La somme des cotisations cumulées est remise, à chaque tour, à un bénéficiaire différent. Il existe de nombreuses variantes de ce système d'épargne et de crédit, ancien et courant en Afrique, qui est fondé sur la confiance. Il existe aussi en France, notamment à l'initiative d'associations de migrants. Voir sur ce point l'article de Jeanne Semin, « L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire », *Civilisations* [en ligne], 2007.

Dans les enquêtes, aucune association n'a mentionné être exclusivement préoccupée par les questions d'eau. Par exemple, à la différence du milieu rural, il ne semble pas exister d'associations d'usagers de l'eau. Néanmoins, à Polesgo (Ouagadougou), des structures communautaires (associations de parents d'élèves, association de femmes) sont impliquées dans la gestion de forages. Toujours dans ce même quartier, des associations se sont regroupées pour sensibiliser les autorités communales aux problèmes aigus d'accès à l'eau. Elles ont fait part des difficultés des populations en témoignant à Radio Savane, une station locale à forte audience. Mais en dépit de ces quelques initiatives, la question de l'accès à l'eau ne fait pas partie des actions prioritaires soutenues par la plupart des associations.

Dans les deux pays, les associations soutiennent les activités génératrices de revenus, l'éducation (alphabétisation, éducation religieuse, mais aussi la sensibilisation pour la prévention des maladies) et la lutte contre l'insalubrité dans le quartier.

La plus forte mobilisation associative a été constatée dans le domaine de l'assainissement, et notamment dans le non loti où les problèmes sont particulièrement prégnants du fait de l'augmentation continue de la population dans ces quartiers, et donc de la promiscuité. Les femmes sont très impliquées dans la sensibilisation aux problèmes d'assainissement car elles sont conscientes du lien entre les maladies récurrentes des enfants en bas âge (diarrhées, paludisme, etc.) et l'insalubrité qui règne dans le quartier.

La sensibilisation passe aussi par la lutte contre l'illettrisme, la scolarisation des filles, actions soutenues par des associations dans les quartiers non lotis (Polesgo, Ouagadougou). En effet, on constate que les jeunes filles scolarisées font le lien entre assainissement et santé, par exemple entre stagnation des eaux usées et propagation du paludisme. Ceci a aussi un impact sur les méthodes de conservation de l'eau de boisson dans les maisons.

Mais ces actions restent de portée limitée. En effet, les associations peinent à pérenniser leur action faute de soutien formel des autorités locales, par manque de moyens financiers, et compte tenu des difficultés à mobiliser une population hétérogène dans le quartier. Dans certains quartiers (Bissighin), les tentatives de mobilisation de la population à l'initiative des associations et des autorités coutumières pour la lutte contre l'insalubrité rencontrent même des résistances de la part de certains ménages.

Dans les quartiers lotis de l'étude, les actions de collecte de déchets bénéficient de plus de soutien que dans le non loti, notamment parce que des filières plus

organisées existent, qu'elles relèvent de l'informel ou de la politique urbaine. Des associations de femmes sont particulièrement actives et ont été soutenues (en termes de formation, de moyens financiers) par diverses institutions telles que Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA, ex Crepa), une institution interafricaine de renom, spécialisée sur les questions d'assainissement.

En règle générale, les associations présentes dans ces quartiers se positionnent plus au niveau de l'action que de la contestation, et elles peinent à influencer sur le pouvoir politique et les politiques publiques en matière d'eau et d'assainissement.

Sans être organisés à l'échelle d'une association, des **réseaux de solidarité plus informels** sont repérables dans les quartiers précaires des deux villes. Par exemple, grâce à la solidarité entre voisins ou entre habitants d'un même quartier, les plus vulnérables (veuves âgées, handicapés) accèdent gratuitement à l'eau. Les précaires bénéficient d'arrangements pour payer le service en différé auprès des fontainiers par exemple. Les dons d'eau sont fréquents à Niamey, probablement en raison de l'influence de l'Islam. De même, à Niamey, plus qu'à Ouagadougou, les notables (impliqués sur les plans politique, économique, religieux) interviennent dans ces quartiers en finançant des infrastructures pour manifester leur générosité et accroître ainsi leur influence. Ces réseaux vont au-delà des limites géographiques du quartier, les réseaux familiaux étant souvent sollicités en cas de grande précarité.

Les **ONG** sont relativement peu présentes dans les quartiers précaires de Ouagadougou en comparaison avec Niamey.

A Niamey, les ONG sont très actives dans les quartiers irréguliers. A Koira Tégui, quartier caractérisé par l'existence de populations très précaires (lépreux, aveugles), de nombreuses ONG et fondations (Islamic Relief, Qatar Charity et le Rotary International) sont impliquées dans le domaine de l'eau à travers la construction de BF (Hungerford, 2012, p.127). On constate l'implication croissante d'ONG musulmanes dans ces quartiers. A Pays-Bas, l'ONG Eau Vive a accompagné, en 2004, un projet de latrines scolaires. Le réseau nigérien des journalistes pour l'eau et l'assainissement diffuse des messages en langues nationales (en Djerma et en Haoussa) via les radios nationales sur les risques sanitaires de la défécation à l'air libre.

A Ouagadougou, l'ONG WaterAid, en partenariat avec Eau Vive, l'ONEA et la Mairie, a lancé en 2013 un projet lié à l'assainissement (latrines) intitulé PériSan qui vise les quartiers non lotis et périphériques de Ouagadougou, dans le cadre d'une Facilité Assainissement de l'Union Européenne.

En règle générale, les interventions des ONG portent autant sur la sensibilisation, la concertation, voire la formation des populations que sur la réalisation d'infrastructures. Mais les populations ne perçoivent pas toujours l'intérêt du travail effectué par les ONG en amont et n'adhèrent pas toujours aux démarches participatives mises en œuvre.

Les dynamiques associatives et les solidarités informelles semblent plus actives à Niamey qu'à Ouagadougou, notamment dans le domaine de l'eau. C'est dans le secteur de l'assainissement que leur implication apparaît significative dans les deux pays, même si leur action reste limitée faute de moyens. Pourtant, les associations pourraient, sous certaines conditions et en partenariat avec les acteurs institutionnels, être des acteurs du développement local et de l'aménagement urbain.

Le rôle des ONG dans le secteur de l'eau et l'assainissement diffère entre les deux pays. Des ONG musulmanes interviennent dans les quartiers précaires de Niamey pour financer des infrastructures de base, alors que l'implication des ONG dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est restée, jusqu'à très récemment, beaucoup plus marginale au Burkina Faso.

## Conclusion de l'analyse comparative Ouagadougou, Niamey : Confirmation de résultats observés dans la littérature et remise en cause de présupposés

Les constats issus du terrain confirment certains résultats d'études conduites dans les villes en développement, en fournissant des informations de nature qualitative et quantitative recueillies à des échelles micro-locales, sur une période de temps relativement longue (plusieurs passages dans les quartiers entre 2011 et 2015 pour les aspects qualitatifs). Mais ils permettent aussi de discuter certains présupposés, notamment ceux relatifs à l'efficacité de dispositifs pro-poor qui, bien que conçus pour favoriser l'accès des plus pauvres aux services de base (eau et assainissement), peinent parfois à atteindre les populations cibles.

On constate, **dans les quartiers qualifiés de précaires (localisés en centre ou en périphérie des villes), une forte hétérogénéité des ménages**. Nous avons choisi, de façon originale, en nous inspirant des travaux récents conduits sur la petite prospérité et les modèles Bottom of the Pyramid (BOP), de distinguer plusieurs catégories de ménages. D'après les résultats de l'analyse statistique, en se référant à l'indice de richesse, on observe la présence de deux classes de population : une population précaire (IR1 correspondant à l'extrême pauvreté, et IR2 aux vulnérables) et une petite prospérité (IR3 renvoyant à la floating class et IR4 à la classe moyenne inférieure). Cette dichotomie est plus ou moins marquée en fonction du type de quartier. La catégorie de la petite prospérité est majoritairement bénéficiaire des politiques de raccordement au réseau, alors que les catégories les plus précaires en sont généralement exclues. L'assimilation quartiers périphériques précaires et vulnérabilité des ménages doit donc être remise en cause. Tous les habitants des quartiers précaires ne sont pas pauvres.

Les **stratégies d'approvisionnement en eau des ménages sont diversifiées** dans les quartiers précaires. Les choix des ménages s'effectuent tout d'abord en fonction d'un éventail de modalités d'approvisionnement en eau, plus ou moins variées selon le type de quartier et leurs « capacités ». Les enquêtes nous ont permis de hiérarchiser les modalités d'approvisionnement qui, à quelques spécificités près, sont relativement identiques dans les deux villes. La BF (ménages qui s'y approvisionnent eux-mêmes) est la première modalité, les revendeurs d'eau constituant la deuxième. Viennent ensuite les forages, avec châteaux d'eau, voire, plus spécifiquement pour Ouagadougou, les forages manuels. Les autres modalités, et notamment le robinet individuel, restent moins représentées. Le puits est une modalité plus courante à Niamey (présence du fleuve) qu'à Ouagadougou. Peu de revende d'eau par les

voisins a été constatée, les dons d'eau étant plus fréquents à Niamey qu'à Ouagadougou.

Ces choix s'opèrent par ailleurs en fonction : (i) du prix (source gratuite, source payante avec ou non des arrangements locaux) ; (ii) des usages (boisson, cuisine, lessive, lavage corporel) ; (iii) de l'accessibilité (distance ou prix de raccordement) ; (iv) de la qualité de l'eau (potable, non-potable) ; (v) de la disponibilité (quantité) ; (vi) de la saison (sèche ou humide).

L'analyse montre que le principal facteur qui détermine le choix entre des modalités d'approvisionnement en eau reste le prix de l'eau (et non la qualité de l'eau), les ménages les plus précaires se tournant vers des solutions d'approvisionnement gratuit quand ils le peuvent (puits, fleuve dans le cas de Niamey) ou vers les modalités les moins chères (forages avec pompe à motricité humaine à Ouagadougou). Les risques en termes de santé sont plus grands pour ces populations qui ne consomment pas une eau saine, en quantité suffisante, ou qui la conservent dans de mauvaises conditions.

L'accessibilité (en distance, en temps passé à la corvée d'eau, ou au niveau des prix) à un point d'eau de qualité n'est pas assurée pour une grande partie des ménages précaires, les privant d'un droit.

L'ensemble de ces constats nous a conduits à montrer très précisément, de façon originale, que le quartier peut être considéré comme d'autant plus précaire que les ménages ont un éventail de choix possibles restreints (en lien avec les travaux d'A. Sen et son concept de capacités), sachant qu'il convient alors de hiérarchiser les modalités (payant avec compteur, payant avec des arrangements possibles, gratuits). Ainsi la vulnérabilité des ménages peut être exacerbée par le manque de diversité des infrastructures disponibles dans le quartier.

**Les ménages ont des comportements rationnels en matière de gestion de leur consommation d'eau.** Les données nous montrent que les ménages les plus aisés, lorsqu'ils ont accès au réseau, consomment plus et voient donc leurs dépenses en eau augmenter. Le rapport d'Hydroconseil (2013) conclut que les ménages ont les moyens d'assumer cette augmentation de leurs dépenses. Néanmoins, cette part plus grande du revenu consacré à l'eau peut aussi les conduire à réduire d'autres dépenses (alimentaires, éducation, etc.).

Par ailleurs, certains éléments des enquêtes qualitatives montrent que les ménages tentent, dans la mesure du possible et compte tenu de leur niveau de « richesse »,

de se maintenir dans la tranche sociale en contrôlant donc leur consommation et en diversifiant les modalités d'approvisionnement.

Certaines études (Hydroconseil, 2013) concluent que, lorsqu'ils ont un branchement privé, les ménages ne diversifient plus leurs sources d'approvisionnement. Nos enquêtes de terrain conduisent à relativiser ces constats, les ménages adoptant des stratégies diversifiées en fonction des saisons et des coupures, voire en fonction des usages, même lorsqu'ils ont un branchement particulier.

**L'hypothèse selon laquelle la généralisation du branchement privé conduira « naturellement » à la disparition des autres modalités n'est pas toujours validée.** Ainsi, nous avons montré que la modalité «points d'eau collectif» ne disparaît pas avec l'introduction des branchements privés, et constitue même une alternative dans un contexte de pénurie d'eau à certaines périodes. Il convient cependant de distinguer les BF des autres points d'eau collectifs (forages) en termes de temps d'attente, la collecte d'eau étant plus rapide et moins pénible au robinet de la BF relativement au forage.

Dans ces quartiers enquêtés, rares sont les réservoirs d'eau installés au sein des concessions pour pallier les manques d'eau en période de pénurie. Or, ces adaptations technologiques existent dans les quartiers précaires de certaines villes du Sud.

Au-delà de l'aspect technique de l'infrastructure (BF, forage, etc.), la mise en évidence de la **diversité des modes de gouvernance permet d'expliquer la pluralité des tarifications pour une même modalité.**

**Des mesures ont été prises, dans les deux villes, pour développer l'accès à l'eau aux populations pauvres** dans le cadre de politiques pro-poor.

A Niamey, une stratégie de politique de branchements sociaux d'envergure, avec réduction des coûts d'entrée (abaissement du coût du raccordement, en relation avec un objectif de diminution du nombre de BF) a été entreprise. Elle ne cible pas des quartiers en particulier, concerne à la fois les quartiers réguliers et irréguliers, et tient compte des ménages locataires. Or, les résultats ne semblent guère être à la hauteur des attentes. De nombreux ménages, même précaires, sont contraints de s'approvisionner auprès de revendeurs privés dont la qualité de l'eau n'est en aucun cas garantie et dont le prix de vente est élevé relativement aux autres modalités. Les stratégies alternatives au réseau (telles que l'achat d'eau aux revendeurs) seraient encore plus développées en cas d'interdiction des BF. Les BF sont issues d'une histoire longue de l'accès à l'eau dans les villes en développement et une

transformation radicale de ces modes d'approvisionnement, voire leur abandon, nécessiteraient la mise en place d'alternatives spécifiquement ciblées sur les ménages pauvres.

Dans le cas de Ouagadougou, l'approche diversifiée couplant à la fois BF et développement des branchements individuels (avec branchements sociaux subventionnés comme au Niger, même si le coût est plus élevé) est au cœur de la politique pro-poor. Jusqu'à récemment, seuls les quartiers lotis étaient concernés. Mais des projets, financés par les bailleurs (AFD, BM), en partenariat avec l'ONEA et les mairies depuis 2009, ont permis que dans certains quartiers non lotis soit mis en place ce même couplage entre BF et développement de réseaux secondaires gérés par le secteur privé (POP) à partir d'un mini-réseau. Cette innovation semble prometteuse, même si pour le moment, elle reste de portée limitée pour permettre l'accès à l'eau via les branchements individuels aux plus précaires. Ce sont les ménages appartenant à la classe définie comme « petite prospérité » qui peuvent y accéder dans les faits. Notons que dans les quartiers précaires, les ménages ont là aussi recours aux revendeurs d'eau, notamment en période de coupure et en saison sèche. A Ouagadougou, cela concerne surtout les ménages appartenant à la petite prospérité.

Ainsi, force est de constater la portée encore limitée de ces politiques, notamment si l'on considère les populations les plus démunies (IR1 et IR2). Même si un manque de recul ne permet pas encore d'évaluer l'impact de ces politiques récentes<sup>114</sup>, les conclusions de l'étude conduisent à s'interroger sur l'universalité et la pertinence du modèle du réseau dans certains contextes.

**L'affirmation récurrente dans la littérature selon laquelle les « pauvres » payent l'eau plus chère que les « riches » car ils sont captifs des revendeurs d'eau informels**, notamment à certaines périodes de l'année, a été discutée à partir des résultats de l'étude.

Certes, toutes les études montrent que le prix de l'eau achetée aux revendeurs d'eau informels est bien supérieur au tarif de la tranche sociale ou de la BF ce qui est confirmé par le terrain. Néanmoins, ce résultat suppose que l'on précise la définition

---

<sup>114</sup> Certains éléments sont disponibles dans le rapport du bureau d'études Hydroconseil qui a accompagné la mise en œuvre du projet POP et a fait, en 2013, une première évaluation du projet. Hydroconseil, 2013, « Evaluation du projet pilote de la délégation de gestion dans cinq quartiers périphériques non lotis de Ouagadougou dans la perspective d'amélioration du service pour les plus défavorisés », Rapport Final, 31 janvier, 100 pages.

de « ménages pauvres », d'où l'intérêt de segmenter les différentes classes de ménages présents dans les quartiers précaires.

On constate alors que les ménages qualifiés de précaires (IR1 et IR2) dans les quartiers enquêtés achètent rarement l'eau aux revendeurs informels compte tenu de leurs très faibles moyens. Néanmoins, les ménages vulnérables (IR2) qui disposent de moyens pour s'acheter une barrique (200 litres) paient l'eau moins chère aux BF ou aux forages que ceux qui s'approvisionnent auprès des revendeurs. De même, on constate que, compte tenu du volume acheté, ces ménages (IR2) payent l'eau relativement moins chère que les ménages dans une extrême pauvreté (IR1) qui achètent l'eau dans des récipients de petite contenance (20 à 30 litres).

Ce sont les ménages de la petite prospérité (IR3 et IR4) qui ont recours aux revendeurs d'eau informels. Ce sont d'ailleurs ces mêmes catégories de ménages qui sont susceptibles de demander un branchement individuel (lors des campagnes de branchements sociaux ou dans le cadre du « Projet POP » dans le non loti de Ouagadougou) et qui, en cas de coupure, vont se reporter sur des revendeurs informels.

**Les politiques d'assainissement restent les parents pauvres** des politiques de lutte contre la pauvreté. On note une sensible différence non pas tant entre quartiers lotis et non lotis, mais entre quartiers centraux et périphériques. La politique publique d'assainissement, essentiellement ciblée sur le centre-ville, couplée avec la volonté de construire et diffuser l'image d'une ville moderne attractive, peut expliquer cette dichotomie. Néanmoins, dans les faits, si l'on considère l'assainissement, le problème semble général à l'échelle de la ville, et la distinction entre quartiers n'est pas aussi tranchée que pour l'eau.

Dans les concessions, les latrines, lorsqu'elles existent, se caractérisent par des infrastructures simples et peu coûteuses. Les taux de défécation à l'air libre, avec des conséquences néfastes pour la santé et l'environnement, restent élevés (notamment à Niamey). Pour ce qui concerne l'évacuation des déchets ménagers, les quartiers périphériques présentent un manque d'organisation structurée et efficace, le centre faisant l'objet d'une plus grande attention. Le manque de structures publiques et le nombre réduit de petits opérateurs privés et de structures associatives pour la collecte et la gestion des déchets, l'installation de populations à proximité des décharges ou sur des sites exposés à divers types de risques accroissent la vulnérabilité des ménages des quartiers précaires.

Les liens entre les carences en assainissement et la santé ont été documentés dans la littérature, bien qu'il soit difficile d'analyser finement cette corrélation à partir des

enquêtes conduites dans les terrains. Les études qui documentent ce point font appel à des spécialistes épidémiologistes, médecins et sociologues de la santé. Les observations issues des enquêtes qualitatives montrent que ce sont les ménages les plus précaires qui sont les plus affectés sur le plan sanitaire par les carences en assainissement. Leurs habitations sommaires (banco, paillottes) sont dépourvues de latrines, se situent à proximité des décharges improvisées d'ordures et/ou sont implantées sur des terrains exposés au ruissellement des eaux. Leur dénuement rend difficile l'accès aux soins, et la malnutrition chronique qui touche les familles aggrave les conséquences des affections (paludisme, maladies diarrhéiques, etc.) liées à l'insalubrité.

De même, l'impact du déficit d'assainissement dans les villes africaines sur l'environnement, par exemple du point de vue de la qualité de l'eau, de la viabilité des espaces urbains, constitue en soi un enjeu spécifique.

La problématique de l'assainissement a été abordée de manière récurrente lors du bilan des OMD et constitue un élément clé des ODD.

**Les logiques foncières ont une incidence sur les modalités d'approvisionnement en eau.** Cela se manifeste à plusieurs niveaux, notamment dans les quartiers non lotis.

Si l'on se place du point de vue de l'opérateur d'eau, l'absence de planification urbaine et le risque de déguerpissement au sein de quartiers caractérisés par leur statut d'illégalité ou d'informalité, concourent à restreindre des initiatives visant à y implanter un réseau conventionnel, centralisé. L'expérience (projet POP) portée par l'ONEA et soutenue par les bailleurs (AFD, BM) conduit néanmoins à moduler ce constat puisqu'il s'agit d'un mini-réseau implanté, sous couvert de l'ONEA et avec l'accord du Maire, dans un quartier non loti, d'où une première forme de reconnaissance.

Du point de vue des ménages, l'absence de titre foncier ainsi que le statut de locataires contribuent à l'exclusion de certains ménages de l'obtention d'un raccordement au service d'eau potable, en particulier à Ouagadougou, ce critère de titre foncier n'étant pas retenu à Niamey. Néanmoins, nous avons repéré des situations « paradoxales » dans certains quartiers non lotis à Ouagadougou. En effet, certains ménages investissent dans un branchement privé (projet POP) pensant qu'il s'agit d'une première étape vers la sécurisation foncière. La spéculation foncière touche les deux villes, notamment Ouagadougou, et contraint les ménages précaires à se déplacer toujours plus loin dans les périphéries.

L'étude fait ressortir un résultat significatif, connu mais rarement mis en exergue dans l'analyse des liens entre foncier et eau. La priorité des ménages reste l'accès au foncier, notamment au Burkina Faso où les stratégies mises en œuvre visent à investir des quartiers périphériques susceptibles de faire l'objet de politiques de lotissement à plus ou moins long terme. Les ménages préfèrent quitter un quartier loti, avec une offre de services de base tels que l'eau, l'électricité, etc., pour migrer vers des quartiers sans eau et électricité, mais où ils seront propriétaires de leur parcelle, avec un droit d'occupation qui ne vaut pourtant pas titre de propriété.

**Des défauts de coordination entre une pluralité d'acteurs** peuvent être observés.

Des défauts de coordination entre les acteurs institutionnels sont apparus à plusieurs niveaux : tout d'abord entre les ministères (ceux en charge de la politique de l'eau et ceux qui traitent du développement urbain, notamment du foncier) ; par ailleurs, entre les bailleurs et les décideurs à l'échelle nationale ; et enfin entre les maires et les projets (portés par des ONG le plus souvent).

Un manque de concertation existe entre certains ministères, les actions des uns ayant des impacts directs ou indirects sur les autres qui ne sont pas toujours évalués et pris en considération au sein des projets. Par exemple, la politique foncière ou celle de lotissement a des effets induits sur la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement, et inversement. Or, les cadres de concertation font défaut à ce niveau. De même, un manque d'interface a pu être relevé entre des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion des ressources en eau (selon les principes de la GIRE) et ceux concernés par les services d'EPA. Des conflits d'usage autour des ressources en eau peuvent avoir des conséquences directes sur l'approvisionnement en eau de la ville, sur la qualité de l'eau et donc sur la politique de tarification (c'est le cas pour le barrage de Ziga qui approvisionne Ouagadougou). Les comités locaux de l'eau, un des dispositifs de la GIRE, manquent de moyens pour jouer un rôle efficace de coordination entre logiques de préservation des ressources, enjeux économiques et équité sociale, conditions de durabilité. Dans le contexte de changement climatique, cette gestion pérenne des ressources en eau s'avère être un enjeu majeur, notamment pour les populations les plus précaires. A nouveau, la formulation de l'objectif 6 des ODD laisse à penser que cette articulation entre ressource et service d'eau sera mieux prise en considération.

Des problèmes de coordination caractérisent parfois les interventions des bailleurs et des décideurs de la politique nationale, les temporalités n'étant pas toujours en adéquation. Par exemple, au Niger, la société de patrimoine et l'opérateur privé préconisent la disparition des BF afin de généraliser le réseau et le branchement individuel. Or, la BM et l'AFD, soumises à des contraintes de temps et de

décaissement, ont lancé deux programmes visant à financer la construction de BF dans plusieurs quartiers de Niamey.

Des problèmes de coordination existent aussi entre des Maires qui ont compétence en matière de services d'eau et d'assainissement dans le contexte de la décentralisation, et certaines ONG qui interviennent parfois, de façon directe ou indirecte, sans concertation, pour financer ponctuellement des infrastructures. C'est par exemple le cas d'associations religieuses dans certains quartiers précaires de Niamey. La concurrence accrue entre ONG, conséquence de la manière dont sont désormais octroyés les financements, peut être aussi source d'inefficacité. Les maires, supposés être désormais les acteurs clés de la politique de l'eau, n'apparaissent pas toujours en tant que tels, faute de moyens, voire de compétences.

## Chapitre 4 : Des pistes de réflexion comme guide pour l'action

---

Les conclusions tirées de la comparaison des deux études de cas permettent de suggérer quelques pistes de réflexion pouvant servir de guide pour l'action. Ces propositions émanant de chercheurs devront être « traduites » par les opérationnels afin de fournir des recommandations à destination des acteurs du développement.

➤ **Elaborer un cadre de concertation** entre des acteurs impliqués dans les enjeux d'eaux (l'eau à la fois en tant que ressource et service), mais aussi de développement urbain (habitat, foncier, etc.) afin de favoriser la coordination entre acteurs intervenant à différentes échelles. Il s'agit d'identifier, en amont de l'élaboration des politiques pro-poor, les points de controverse et les enjeux de pouvoir entre les acteurs parties prenantes et d'envisager les moyens pour dépasser les contradictions. Ces cadres de concertation ne doivent pas être portés par une entité trop impliquée dans l'élaboration de ces politiques (par exemple les opérateurs, l'ONEA ou la SEEN). C'est au niveau de l'ensemble des acteurs institutionnels, nationaux et locaux, et des partenaires (bailleurs, ONG, mais aussi chercheurs) que les orientations doivent être débattues. L'objectif est donc de consolider la gouvernance territoriale multi-acteurs. L'un des moyens serait d'identifier un acteur-médiateur qui assurerait la coordination des échanges, ayant des compétences tout en étant extérieur aux rapports de force inhérents à la construction de cette politique. Ces méthodologies sont à l'heure actuelle expérimentées dans divers domaines, notamment dans le cadre de controverses liées aux enjeux environnementaux (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001)<sup>115</sup>.

➤ **Etablir un diagnostic territorial précis du quartier** en amont de toute intervention dans le cadre d'un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement, afin d'éviter toute assimilation hâtive et erronée entre quartier précaire et pauvreté. Il s'agirait : (i) d'identifier la pluralité des limites d'un quartier et de « reconnaître » ces limites en fonction de la nature du projet ; (ii) de documenter le fonctionnement du marché foncier « informel » dans les quartiers irréguliers, régi par les autorités coutumières mais aussi au cœur d'enjeux de spéculation, et sécuriser les droits fonciers des populations dans ces territoires ; (iii) d'identifier les différentes strates de

---

<sup>115</sup> Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

population au sein du quartier pour cibler les populations afin d'élaborer des politiques diversifiées et appropriées ; (iv) de repérer, au-delà des infrastructures techniques, fonctionnelles ou non, les modes de gouvernance et les principes de tarification adéquats de ces dispositifs socio-techniques ; (v) de caractériser les rapports de pouvoir au sein d'un quartier et donc cartographier le système d'acteur, car ils peuvent être facteurs de blocage ou au contraire servir de levier à la mise en œuvre de certaines interventions.

Ces outils de « diagnostic territorial » sont communément utilisés en aménagement, notamment en aménagement urbain, mais aussi en sociologie afin de décrypter les systèmes d'acteurs. Nous avons retenu cette démarche dans cette étude afin de rendre compte de la complexité des villes, et des quartiers enquêtés. D'autres études, comme celle réalisée sur Polesgo par l'AIMF en 2012, relèvent de cette démarche.

S'inscrire dans une durée relativement longue est nécessaire afin de documenter les pratiques des acteurs dans leur dynamique, de comprendre leurs transformations face à une innovation (par exemple le projet POP) et de pouvoir ainsi en tirer des conclusions afin de s'assurer de l'efficacité des projets insérés dans des environnements complexes.

Proposer un diagnostic précis, avec une analyse fine des contextes, devrait être un préalable à tout projet de développement afin de maximiser ses chances de viabilité, au-delà des trois ans après lesquels bon nombre de projets financés deviennent obsolètes<sup>116</sup>. Le temps d'avant le projet n'est pas un temps sacrifié.

➤ **Promouvoir et prendre en compte les effets d'entraînement des ménages des catégories IR3 et IR4 sur ceux des classes IR1 et IR2.** Dans les quartiers comportant une forte mixité de population, l'installation du réseau conventionnel doit s'appuyer sur les catégories IR3 et IR4 qui sont les principaux primo-accédant à un raccordement au service d'eau potable. Rappelons que ces catégories de ménages correspondent à des marchés émergents, à de nouveaux clients pour les opérateurs ou entreprises de l'eau (vente d'eau via le mini-réseau, d'eau en sachet, etc.), en cohérence avec le modèle «Bottom of the Pyramid » (BOP)<sup>117</sup>. En leur absence, il serait hasardeux d'envisager une politique de raccordement. Ainsi, des études plus

---

<sup>116</sup> Cafferini L., 2011, « Bilan des évaluations de projets réalisées par l'AFD entre 2007 et 2009 », *Ex-Post*, n°45, AFD, décembre. Ce document de la cellule évaluation de l'AFD montre que 60% des projets financés par l'AFD ne sont pas durables au-delà de 3 ans.

<sup>117</sup> Prahalad, C.K., 2004, *The Fortune at the Bottom of the Pyramid: Eradicating Poverty Through Profits*, Pearson Education.

fouillées devraient être menées sur la petite prospérité et les différenciations entre catégories de ménages au sein des quartiers précaires, comme cela se fait dans de nombreuses études relevant de l'approche BOP. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement doivent être systématiquement mises en place pour les ménages vulnérables et les populations les plus pauvres qui ne peuvent accéder à ce service, du moins avec les modalités qui l'accompagnent habituellement (facturation à dates fixes, etc.). Des aménagements spécifiques, innovants, doivent donc être élaborés pour les plus pauvres (voir par exemple dans le secteur de la santé, avec la gratuité des soins pour les « indigents »).

Ces politiques de raccordement doivent être couplées à un aménagement du quartier (notamment en termes d'assainissement, de voirie, etc.) sans attendre le lotissement. C'est la démarche qui a par exemple été retenue par ONU-Habitat, avec le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB), projet implanté dans des quartiers non lotis du Burkina Faso. L'étude montre qu'il convient de dépasser la logique loti/non loti, régulier/irrégulier. En effet, l'enquête fait ressortir une stabilité des ménages dans les quartiers précaires ce qui permet de penser des solutions pérennes, et non provisoires comme c'est souvent le cas (dans le projet POP, le mini-réseau sera détruit lorsque le quartier sera loti). Mieux documenter, dans des études complémentaires, les trajectoires des ménages, leurs rationalités et motivations à la migration intra-urbaine permettrait de cibler de manière appropriée les populations bénéficiaires des politiques pro-poor.

➤ **Conserver la diversité des modes d'accès à l'eau dans un quartier ; maintenir les bornes fontaines et inciter à un raccordement** : les exemples de Niamey et de Ouagadougou nous montrent combien une offre diversifiée de modes d'approvisionnement en eau au sein d'un quartier est essentielle. Malgré une « rhétorique de la compétition » entre les diverses sources d'approvisionnement en eau, il convient de préciser que toute eau vendue aux BF ou au raccordement profite à l'opérateur, et une politique d'interdiction d'autres modalités que le réseau ne saurait être mise en œuvre sans créer de vives tensions sociales. Ainsi, il convient à la fois de favoriser l'extension du branchement individuel, avec des conditions souples, tout en préservant des modalités spécifiques pour les précaires en s'attachant à la qualité du service et de l'eau et à une moindre pénibilité.

➤ **Transformer graduellement l'approvisionnement en eau dans les quartiers précaires** : comme nous l'avons vu, l'interdiction, voire la réduction de la diversité des modalités d'accès à l'eau dans les quartiers précaires ont une incidence directe sur les catégories des ménages les plus défavorisés (IR1 et IR2). Et dans de nombreux pays, malgré un coût de connexion peu élevé car subventionné, le taux de

couverture demeure faible. La politique du branchement à faible coût est certes intéressante, mais elle n'atteint pas les IR1, peu les IR2, et elle concerne au final essentiellement les IR3, et surtout les IR4.

➤ **Inventer une approche commerciale et de subvention diversifiée** : Bien que certains opérateurs de service aient quelques réticences à recourir à ces méthodes, car elles sont coûteuses en temps, des expériences d'identification et de ciblage des ménages pauvres, couplées à une politique commerciale qui leur serait dédiée, ont montré de bons résultats sur le long terme. Les niveaux de subventions pourraient être adaptés aux niveaux de pauvreté sur la base d'indicateurs simples (comme dans le cas de la PPWSA au Cambodge). On invoque souvent les coûts de transaction élevés pour repérer les populations les plus précaires, mais des expériences existent, notamment dans le domaine de la santé, afin d'identifier les populations « indigentes » pour les exempter du paiement des soins. Le ciblage communautaire est par exemple une méthode efficace pour identifier les populations les plus précaires en milieu rural qui pourrait être appliquée en milieu urbain<sup>118</sup>.

Ainsi, les politiques dites de « branchement social » auraient véritablement une vocation sociale, à destination des plus précaires, et ne seraient pas destinées à tous, indifféremment, comme c'est le cas actuellement. Le principe de péréquation (les plus riches payant pour les plus pauvres) permettrait de diminuer le coût pour les populations démunies, voire de proposer un branchement gratuitement (sans frais de dossier, avances, etc.), avec des modalités de paiement de factures adaptées.

➤ **Réfléchir à des financements innovants** afin de favoriser l'accès au réseau pour les populations précaires en prenant en considération non seulement le paiement du branchement au réseau, mais aussi de la facture. On sait en effet qu'une fois le problème du branchement résolu, reste le paiement régulier de la facture qui est en décalage avec le type d'activité, informelle et irrégulière, que les ménages précaires exercent. Sur ce plan, des modalités de paiement plus flexibles (par exemple, un paiement échelonné) devraient être trouvées, en tenant compte des coûts de transaction que de tels aménagements peuvent occasionner.

Le microcrédit, peu développé dans ces quartiers comme l'ont montré les enquêtes de terrain, serait une piste de financement innovant à explorer, avec toutes les précautions nécessaires à prendre afin de ne pas entraîner les ménages dans une spirale de surendettement. En effet, des travaux récents ont montré le développement du microcrédit pour le financement de certains services (habitat,

---

<sup>118</sup> Voir ISSP, 2013, « Comment identifier les indigents en milieu urbain ? », *Ouaga Focus*, n°9.

santé, eau, électricité, etc.) et des ONG (Gret, Care) s'orientent dans cette voie. Des pistes de réflexion en la matière ont été débattues dans le cadre d'un séminaire<sup>119</sup> organisé par C. Baron, S. Morvant Roux et Ph. Mader intitulé « Market based financial interventions for basic services at the bottom of the pyramid: key lessons for future action and research » à Genève en Octobre 2014.

Le recours au microcrédit permettrait aussi de financer des outils de transport de l'eau en plus grande quantité pour les ménages les plus précaires (achat de barriques notamment, voire des charrettes) pour réduire la pénibilité de la corvée d'eau et contribuer à diminuer les dépenses en eau (l'achat de plus grandes quantités diminuant le coût). Des systèmes d'achat en collectifs pourraient alors être imaginés, sous des formes coopératives par exemple, pour faire des économies d'échelle.

➤ **Développer des actions d'IEC** (Information, Education, Communication) **sur le plan de l'assainissement** en s'appuyant sur des leaders d'opinion et des notables souvent autochtones. Il s'agirait de mener ces actions de sensibilisation à la fois dans les associations, dans les établissements sanitaires et scolaires, voire au niveau des structures confessionnelles très impliquées dans ces quartiers. Cette sensibilisation porterait notamment sur les enjeux sanitaires liés à la gestion des déchets solides et liquides afin de limiter les décharges sauvages d'ordures, l'épandage systématique des eaux usées dans la rue. Ces actions devraient aussi porter sur l'utilisation appropriée des canaux de drainage des eaux souvent obstrués par les déchets rejetés par les riverains. En résumé, il s'agirait de conscientiser les populations pour les amener à penser autrement l'espace public.

Certains acteurs devraient être impliqués dans ces actions de sensibilisation au sein des quartiers précaires : EAA (ex Crepa), des ONG (tel que Plan Burkina), des associations locales, dans la mesure où ils ont acquis des compétences dans ce domaine.

De même, dans le domaine de l'eau, des actions éducatives permettraient de sensibiliser les populations sur les « économies d'eau », sur la manière de se maintenir dans la tranche sociale afin d'éviter les impayés et les coupures.

De nombreuses expériences de ce type ont été conduites, souvent avec succès, en milieu rural. Des échanges d'expériences devraient donc être opérés entre acteurs

---

<sup>119</sup> Ce séminaire a reçu le soutien de la Charitable Foundation Cartier.

du développement, peu habitués à coopérer lorsqu'ils n'interviennent pas sur les mêmes territoires.

➤ **Favoriser l'émergence de nouveaux métiers de l'eau et de l'assainissement aux échelles locales, notamment des petits opérateurs privés** (PME du secteur informel, structures associatives, GIE).

Il convient de soutenir les opérateurs du secteur informel qui exercent un rôle important dans la collecte, la gestion et le recyclage des déchets dans les quartiers précaires irréguliers, secteur qui contribue à la création d'un nombre important d'emplois. De plus, les initiatives individuelles pour la collecte et le recyclage des déchets, mais aussi pour leur valorisation dans l'agriculture urbaine et périurbaine et la production artisanale (ferronnerie, fabrication d'outils et d'ustensiles) doivent être accompagnées.

Les ONG, qui disposent d'une expertise dans ce secteur, doivent être impliquées dans la formation de petits opérateurs. L'appui que certaines structures telles que l'EEA (ex CREPA) apportent à des PME et à des associations de femmes qui s'occupent de la collecte des ordures dans des quartiers précaires lotis de Ouagadougou devrait être étendu aux quartiers non lotis.

Dans le domaine de l'eau, les initiatives prises par certains acteurs économiques pour concevoir des barriques garantissant la propreté de l'eau transportée jusqu'au domicile des ménages doivent être encouragées. D'importantes déficiences sont constatées au niveau de la qualité et de l'hygiène des outils (barriques, bidons) utilisés par les revendeurs d'eau et les ménages pour le transport de l'eau. Elles altèrent la qualité de l'eau qui est consommée. Le soutien à ces initiatives doit être accompagné par des actions d'IEC auprès des revendeurs d'eau et des ménages sur la propreté et la qualité des différents types de récipients utilisés pour le transport de l'eau et sa conservation.

➤ **Soutenir les associations de quartier en leur apportant des moyens pour pérenniser leurs actions dans les quartiers précaires.** Les associations locales jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement interne des quartiers précaires, dans des domaines divers, au-delà de la question de l'accès à l'eau et de l'assainissement. Leur implication dépasse l'approche sectorielle des projets et permet de montrer la nature des interactions entre plusieurs enjeux aux échelles locales (l'eau est relié à l'assainissement, la santé, l'école, etc.).

➤ **Innover quant aux principes participatifs à la base des projets d'aménagement urbain.** Des projets, fondés sur les principes participatifs,

manquent parfois de temps pour réaliser un véritable diagnostic territorial permettant de repérer l'hétérogénéité des populations, mais aussi les rapports de pouvoir au sein du quartier. Par exemple, un projet de développement urbain fondé sur une supposée participation de tous les habitants d'un non loti n'a, dans les faits, ciblé que les autochtones par méconnaissance de la réalité de ce quartier et des conflits sous-jacents. Les « étrangers », se sentant marginalisés de la prise de décision, n'ont pas adhéré à ce projet. Or, de nombreux outils existent pour contourner ces problèmes qui ont été documentés dans diverses études conduites par des anthropologues du développement (Oliver de Sardan).

➤ **Repenser les liens entre Recherche et Opérationnel.** Des séminaires devraient être plus régulièrement organisés afin de débattre des questions suivantes qui ont émergé au cours de ce projet. Comment « traduire » des concepts et des résultats de la recherche académique pour leur appropriation par les opérationnels (bailleurs, ONG, etc.)? Comment formuler les problématiques de recherche à partir des questionnements des opérationnels ? Comment concilier des pas de temps différents : le temps long du chercheur pour documenter et analyser la complexité, et le temps plus court de l'intervention des opérationnels soumise aux contraintes du cycle du projet et des financements.

Une boîte à outils de « traduction » reste donc à inventer. Des ONG innovent en ce sens, notamment le GRET, à travers ses partenariats avec des chercheurs. Ces débats ont par exemple fait l'objet d'un colloque, en 2014, dans le cadre d'un projet de recherche (financé par l'Agence Nationale de la Recherche, ANR APPI)<sup>120</sup> coordonné par C. Baron, en partenariat avec le Gret.

---

<sup>120</sup> ANR APPI, « Une action publique éclatée. Production et institutionnalisation de l'action publique dans les secteurs de l'eau et du foncier. Bénin, Burkina Faso et Niger », Projet de recherche ANR Sud II, 2011-2014, coordonné par C. Baron.

## Bibliographie

---

- Abdoul M., Dahou T., 2003, « Décentralisation et construction d'un espace public local en milieu urbain. Les Comité de Développement local (CDL) au Sénégal », in Antoine Ph., Dubresson A., Manou Savina A., 1987, Abidjan « côté cours », Paris, Karthala-ORSTOM, Coll. Hommes et sociétés, 277 p.
- Actes du colloque « Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest (4-6 juillet 1996) », 1998, Département de Géographie/FLSH/UAM à Niamey, Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, 272 p.
- AfDB, 2011, « The middle of the Pyramid : Dynamics of the Middle Class in Africa », April 20, 24 pages.
- Aloko-N'Guessan J., N'Dahaoulé-Yao R., 2010, « La planification urbaine à l'épreuve des pratiques résidentielles dans la métropole ivoirienne », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir), 2010, Villes et organisation de l'espace en Afrique, Paris, Karthala, 57-74.
- Alpha Gado B., 2005, « Paupérisation, marginalisation et exclusion en milieu urbain : le cas d'un quartier périphérique de Niamey », in Chanson-Jabeur Ch., Goerg O. (dir.) Mama Africa. Hommage à Catherine Coquery-Vidrovitch, Paris, l'Harmattan, 125-141.
- Antoine Ph., Bocquier Ph., Marcoux R., Piché V., 2006, « L'expérience des enquêtes biographiques en Afrique », Communication au colloque Chaire Quételet 2006, « Les systèmes d'information en démographie et en sciences sociales. Nouvelles questions, nouveaux outils ? », 29 novembre-1er décembre 2006, Louvain-la-Neuve, Belgique
- Antoine Ph., Dubresson A., Manou Savina A., 1987, Abidjan « côté cours », Paris, Karthala-ORSTOM, Coll. Hommes et sociétés, 277 p.
- Antoine Ph., Ouedraogo D., Piché V. (éds.) 1998, Trois générations de citoyens au Sahel, Trente ans d'histoire sociale à Dakar et Bamako, Paris, l'Harmattan, 276 p.
- Arditi Cl., Janin P., Marie A. 2011, La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali : réalités et faux-semblants, Paris, Karthala, Hommes et sociétés
- Arnsperger Ch., Van Parijs Ph., 2000, Ethique économique et sociale, Paris, La Découverte-Repères.
- Aubriot J., 2012, « Accès à l'eau et usages du droit. Etudes de cas à Soweto », Focales n° 10, février, AFD, 154 pages
- Bacqué M.-H., Rey H. et Sintomer Y. (dir.), 2005, Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative, La Découverte, coll. Recherches.
- Bakker K., 2007, « Trickle down? Private sector participation and the pro-poor water supply debate in Jakarta, Indonesia », Geoforum, Vol. 38, 855-868.
- Ballet J., Dubois J.L., Mahieu F.R., 2005, L'autre développement, le développement soutenable, Paris, l'Harmattan.
- Ballet J., Guillon R. (dir.), 2003, Regards croisés sur le capital social, Paris, l'Harmattan
- Ballet J., Mahieu F.R., 2009, « Capabilité et capacité dans le développement : Repenser la question du sujet dans l'œuvre d'Amartya Sen », Tiers Monde, Vol. 2, n°198, 303-316.
- Banerjee A.V., Duflo E., 2011, Poor Economics. A radical rethinking of the way to fight global poverty, New York, Public Affairs.
- Baron C., 2015 « Accès à l'eau et assainissement : les objectifs du Millénaire et du Développement Durable », in Euzen A., Jeandel C., Mosseri R., L'eau à découvert, Editions du CNRS, in Euzen A., Jeandel C., Mosseri R., L'eau à découvert, 256-257.
- Baron C., 2014, « Hybrid Water Governance in Burkina Faso : the ONEA experience », in McDonald (dir.), Rethinking Corporatization and Public Services in the Global South, London & New York, Zed Press, 2014, 62-87.

- Baron C., 2006, « Mutations institutionnelles et recompositions des territoires urbains en Afrique : une analyse à travers la problématique de l'accès à l'eau », *Développement Durable et Territoires*, n° 6 « Les territoires de l'eau », septembre.
- Baron C., 2003, « La gouvernance : Débats autour d'un concept polysémique », *Droit et Société*, « Gouvernance en Europe : approche interdisciplinaire », n°54, Juin, 329-351.
- Baron C., Bonnassieux A., 2013, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable. Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina Faso », *Annales de Géographie*, n°693, Septembre-Octobre, 525-548.
- Baron C., Bonnassieux A., Bontianti A. (dir.), 2013, « Amélioration des conditions d'accès à l'eau et l'assainissement, et réduction de la grande pauvreté et de la vulnérabilité dans les quartiers d'habitat précaire (Niamey, Ouagadougou) », *Rapport, Projet de recherche pour l'Agence Française de Développement (AFD), 2011-2013, 322 pages.*
- Baron C., Frenoux C., 2012, « Ville néolibérale et accès à l'eau au Sud : changer ou aménager le modèle ? » in *Regards sur la ville, Paris, Economica-Anthropos*, 111-142.
- Baron C., Maillefert M., 2011, « Une lecture institutionnaliste de la gouvernance de l'eau potable : des terrains d'Afrique de l'Ouest francophone aux faits stylisés », *Regions&Cohesion*, Volume 1, Issue 3, Winter, 7-33.
- Baron C., Peyroux E., 2011, « Partenariat Public Privé et services urbains : approches théoriques et enjeux de développement. Regard croisé sur deux terrains contrastés (Burkina Faso, Afrique du Sud) », *Cahiers d'Etudes Africaines*, Copans J., Freud C. (dir.), 202-203 (2-3), septembre.
- Bayliss, K. and Fine, B., 2007, *Privatization and Alternative Public Sector Reforms in Sub-Saharan Africa: Delivering on Electricity and Water*, London: Palgrave Macmillan.
- Béal V., Rousseau M., 2008, « Néolibéraliser la ville fordiste », *Métropoles [En ligne]*, n°4, décembre. URL : <http://metropoles.revues.org/3502>
- Bédécarrats Fl., Guérin I., Roubaud F., 2015, « L'étalon-or des évaluations Randomisées : du discours de la méthode à l'économie politique », *Document de travail, DIAL, Université Paris Dauphine, Février.*
- Bénicourt E., 2007, « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'économie Politique*, vol 1, n°52, 57-81.
- Bénit-Gbaffou C., Fabiyi S., Peyroux E. (ed.), 2009, *Sécurisation des quartiers et gouvernance locale. Enjeux et défis pour les villes africaines (Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria)*, Paris, Johannesburg, Karthala/IFAS.
- Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L. (dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La découverte, Coll recherches, 325 pages.
- Bertin A., 2004, « Quelle perspective pour l'approche par les capacités? », *Document de travail du Centre d'Economie du Développement, Université Bordeaux IV*, n°92, 12 pages.
- Bertrand M., 2011, *De Bamako à Accra, Mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 376 p.
- Biakouyé H.K., 2007, « Dynamiques urbaines et mutations économiques et spatiales dans la zone périphérique Nord de Lomé », in Gervais-Lambony Ph. et Nyassogbo G.K. (eds), 2007, *Lomé. Dynamiques d'une ville africaine*, Paris, Karthala, 151-167.
- Biehler A., 2010, « Enjeux et modes de constitution des espaces publics à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Thèse de Géographie, Université Paris 1, sous la direction d'E. Le Bris.*
- Bisiaux R., 2011, « Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls », *L'économie Politique «Sud : être pauvre et comment s'en sortir»*, n°49, Janvier, 6-23.
- Blanc A., Botton S. (dir.), 2012, *Water services and the private sector in developing countries. Comparative perceptions and discussion dynamics*, Paris, AFD, Coll. Recherches n°2, March, 457p.
- Blanc A., Cavé J., Chaponnière E., 2009, « Les petits opérateurs privés de la distribution d'eau à Maputo : d'un problème à une solution ? Regards croisés », Paris, AFD, Document de travail n°85, août.

- Blanc A., Ghesquières C., 2006a, « Le secteur de l'eau au Sénégal : un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis ? », Paris, AFD, Document de travail n°24, 29 p.
- Blanc A., Ghesquières C., 2006b, « Décentralisation et politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud : quelle place pour le secteur privé », Paris, AFD, Document de travail n°25, 29 p
- Blary R., N'Guessan S.M., André F., 2000, «Urbanité et quartiers précaires», Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement, vol.21, n°1, 55-88.
- Blundo G., Hahonou E., Olivier de Sardan J-P, 2002, «La question des déchets et de l'assainissement dans deux villes moyennes du Niger», Rapport final PDM/Pseau, LASDEL, 121 p.
- Bohbot R., 2008, «L'accès à l'eau dans les bidonvilles des villes africaines. Enjeux et défis de l'universalisation de l'accès (Cas d'Ouagadougou)», Maîtrise en études internationales, Université Laval (Directeur de recherche: Lasserre F., Co directeur: Dessy S.E.).
- Bonnassieux A., 2004, « Diversité des représentations de la pauvreté dans l'Afrique sahélienne », Communication à l'atelier « Identité, pauvreté et espace public », Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) de Toulouse, 11 juin, 7 pages.
- Bonnassieux A., 1987, L'autre Abidjan. Chronique d'un quartier oublié, Paris, Karthala.
- Bontianti A., 2007, « Croissance urbaine à Niamey : mutations sociales et recompositions spatiales dans la capitale du Niger », in Mu Kara Sani, vol.12, IRSH, Niamey, 115-134.
- Bontianti A., Sidikou Hamidou S., 2008, Gestion des déchets à Niamey, Paris, L'Harmattan, 115 p.
- Bontianti A., Hungerford H., Younsa H.H., Noma A., 2014, « Fluid experiences: Comparing local adaptations to water inaccessibility in two disadvantaged neighborhoods in Niamey, Niger », Habitat International, n°43, 283-292.
- Bontianti A., Younsa Harouna H., 2012, « L'offre du service de l'eau dans les quartiers précaires de Niamey : de la ségrégation hydrique à l'émergence de nouveaux acteurs. Cas de Pays Bas (4ème arrondissement) », Mu Kara Sani, Volume 17, décembre, 142-160.
- Botton S., Blanc A., 2010, « Accès de tous aux services d'eau : le rôle des petits opérateurs privés à Hô Chi Minh Ville, Vietnam, Socialisation ou actionnarisation ? Une traduction vietnamienne des grands enjeux à l'œuvre dans le secteur de l'eau », Paris, AFD, Coll Focales, n°1, février.
- Bouju J., 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », Autrepart (14), 143-163.
- Bouju J., Ouattara F., 2002, « Une anthropologie politique de la fange. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) », Programme de recherche Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain, Action de recherche n°4, SHADYC (Marseille)-GRIL (Ouagadougou).
- Bouquet C., Kassi-Djodjo I., 2014, « « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. », L'Espace Politique [En ligne], 22, 2014-1.
- Bourguignon F., 2003, The poverty-growth-inequality Triangle. Conférence sur la pauvreté, inégalité et croissance, Agence Française du Développement/ EU Development Network, Paris, Novembre 2003. Traduction française : 2004, « Le triangle Pauvreté, inégalités, croissance », Afrique Contemporaine, automne, 29-56.
- Bousquet A., 2006, «L'accès à l'eau potable des citoyens pauvres. Entre régulations marchandes et régulations communautaires (Kenya, Tanzanie, Zambie)», Thèse de Doctorat, Université de Paris I Sorbonne, 2 tomes, 564 p.
- Bousquet A., 2005, « L'eau et les pauvres à Nairobi : de l'apartheid hydrique à la fragmentation urbaine. L'exemple de Kibera », in Charton-Biguot H. et Rodriguez-Torres

- D. (dir.), *Nairobi contemporain, les paradoxes d'une ville fragmentée*, Paris, Karthala, 182-217.
- Boyer F., 2010, « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des ouagalais. Vers une insertion urbaine ségréguée ? », *Tiers Monde*, « Mobilité, Pauvretés : les villes interrogées », n°201, Janvier-Mars, 47-64.
- Boyer F., Delaunay D. (Dir.), 2009, *Peuplement et Développement urbain de Ouagadougou*, Ouagadougou, IRD – SCAC, 250 pages.
- Brenner N., Theodore N., 2002, « Cities and the geographies of 'actually existing neoliberalism' », *Antipode*, 34, 3, 356-386. Reprinted in: N. Brenner and N. Theodore eds., 2002, *Spaces of Neoliberalism: Urban Restructuring in Western Europe and North America*, Oxford and Boston: Blackwell, 2-32.
- Cafferini L., 2011, « Bilan des évaluations de projets réalisées par l'AFD entre 2007 et 2009 », *Ex-Post*, n°45, Paris, AFD, décembre.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Carlié R., 2001, « Concessionnaire de réseaux d'adduction d'eau potable, naissance d'un métier. Gestion des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) en République Islamique de Mauritanie », *Traverse* n°9, Paris, GRET, 29 p
- Chabi M., 2010, « Périurbanisation et nouvelle structuration de l'agglomération de Cotonou », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 105-124.
- Chaboche M., Breuvot N., 2014, *L'AFD et l'intervention en quartiers précaires. Retours d'expériences et recommandations stratégiques*, Paris, AFD, Avril, 48 pages.
- Cissé O. (dir.), 2012, *Les décharges d'ordures en Afrique. Mbeubeuss à Dakar au Sénégal*, Paris, Karthala.
- Cissé O., 2007, *L'argent des déchets. L'économie informelle à Dakar*, Paris, Karthala.
- Cleaver F., 2005, « The inequality of social capital and the reproduction of chronic poverty », *World Development*, Volume 33, Issue 6, June, 893-906.
- Cling J.P., Cogneau D., Loup J., Naudet J.D., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2005, « Le développement, une question de chance? », Paris, AFD, Document de travail, Département de la recherche, novembre, n°8, 41 pages.
- Coalition Eau, 2014a, « Joint Monitoring Program, Publication du rapport 2014 sur les progrès en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement », Etude, 27mai.
- Coalition Eau, 2014b, « Aide publique au Développement. Eau, Assainissement, Hygiène : Pour une aide française plus efficace », Etude, Octobre.
- Collignon B., 2001, *L'affermage des bornes-fontaines au Niger*, Hydroconseil, 33 pages.
- Colon M., Guérin-Schneider, 2013, « La diffusion du Nouveau Management Public dans les services d'eau potable des pays en développement, créatrice de valeurs publiques ? Le cas de l'Ouganda et du Cambodge », Communication au Colloque RIODD, Juin.
- Coutard O., 2008, « Placing splintering urbanism: Introduction », *Geoforum*, vol. 39, n°6, 1815-1820.
- Dafflon B., Madiès Th., 2011, *L'économie Politique de la Décentralisation dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : Burkina Faso, Sénégal, Ghana et Kenya*, AFD/The World Bank, Juillet.
- Darbon D., 2009, *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris-Karthala / Bordeaux-MSH-A.
- Darbon D., Toulabor C., 2011, « Quelle(s) classe(s) moyenne(s) en Afrique ? Une revue de la littérature », Paris, AFD, Document de travail, décembre, n°118, 66 pages.
- Deboulet A. (dir), 2013, *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez Bouchanine*, Paris, Karthala.

De Miras C., 2010, « Les services urbains de distribution d'eau potable et d'assainissement au Maroc ou les exigences de l'émergence », *Geocarrefour*, Vol 85, n°2, 119-126.

De Soto H., 2005, *Le mystère du capital : pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs*, Paris, Flammarion, 302p.

Devoto F., Duflo E., Dupas P., Parienté W., Pons V., 2012, « Happiness on Tap: Piped Water Adoption in Urban Morocco », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol.4 (4), 68-99, November.

Diallo A., 2010, « Les mutations foncières et l'évolution du bâti dans la zone de Koloma », Conakry, Karthala, in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 39-56.

Diallo Y., 2003, « Pauvreté et maladie », in Jaffré Y et Olivier de Sardan JP (dir), 2003, *Une médecine inhospitalière. Les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest*, Paris, APAD-Karthala, 159-216.

Dongo K., Koffi Kouamé F., Koné B., Biém J., Tanner M. et Cissé G., 2008, « Analyse de la situation de l'Environnement sanitaire des quartiers défavorisés du tissu urbain de Yopougon », *Vertigo*, vol. 8, n° 3. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/039590ar>

Dorier-Apprill E., Meynet C., 2005, « Les ONG : acteurs d'une gestion disputée des services de base dans les villes africaines? », *Autrepart*, n° 35, 19-37.

Dos Santos S., Ouédraogo F.Ch., Soura A.B., 2015, « Water-related factors and childhood diarrhoea in African informal settlements. A cross-sectional study in Ouagadougou (Burkina Faso) », *Journal of Water and Health*, 562-574

Dos Santos S., 2012, « L'accès à l'eau en Afrique subsaharienne : la mesure est-elle compatible avec le risque sanitaire ? » *Environnement, risques, santé*, vol. 4, juillet, 282-286.

Dos Santos S., 2006, « Accès à l'eau et enjeux socio-sanitaires à Ouagadougou – Burkina Faso », *Espace populations sociétés [En ligne]*, n°2-3.

Dubois J.L., 2001, « L'évolution des systèmes d'investigation et la mesure de la pauvreté », *Séminaire transversal C3ED*, Paris, 23 janvier, 18 pages.

Dubresson A., 2001, *Rapport de mission en Zambie : 21 août-4 septembre*, Paris, Géotropiques, Université Paris X Nanterre, 8 pages.

Dufaux F., Philifert P. (dir.), 2013, *Justice Spatiale et Politiques Territoriales*, Presses Universitaires de Paris Ouest, Juin.

Duflo E., Banerjee A.V., 2012, *Repenser la pauvreté*, Paris, Le Seuil.

Dupont V., 2010, « Financement des services d'eau en milieu urbain au Niger », *Focales* 04, Paris, AFD, octobre, 140 p.

Durand Lasserre A., 2003, *En finir avec l'insécurité*, AITEC. <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article164>

Durand Lasserre A., Tribillon J.F., 2000, *Quelles réponses à l'illégalité des quartiers dans les villes en développement*, AITEC. <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article93>

Elbaum M., 1995, « Justice sociale, inégalités, exclusion », *Revue de l'OFCE*, 53, avril, 197-247.

Etienne J., 2003, « Eau et assainissement : croyances, modes et modèles », *Afrique Contemporaine*, printemps, 103-116.

Fall A.S., 2007, *Bricoler pour survivre. Perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar*, Paris, Karthala, 263 p.

Fall M., Marin Ph., Locussol A., and Verspyck R., 2009, « Reforming Urban Water Utilities in Western and Central Africa: Experiences with Public-Private Partnerships », Vol. 2, "Case Studies." *Water Sector Board Discussion Paper Series*, World Bank, Washington DC, 68 p.

Farvaque N., 2005, « L'approche alternative d'Amartya Sen : réponse à Emmanuelle Bénicourt », *L'Économie politique*, vol.3, no 27, p. 38-51.

Fauré Y.A., Ouattara C., Zerbo A., 2002, « Décentralisation et financement du développement local », in Fauré Y.A. et Labazée P., 2002, *Socio-économie des villes africaines Bobo-Dioulasso et Korhogo dans les défis de la décentralisation*, Paris, Karthala, Coll. Hommes et sociétés, 291-310.

Fourchard L. (dir), 2007, *Gouverner les villes d'Afrique*, Paris, Karthala.

Fournet F., Meunier-Nikiema A., Salem G., 2008, *Ouagadougou (1850-2004), Une urbanisation différenciée*, Paris, IRD Editions, 142 p.

Gervais-Lambony Ph. (dir.), 2009, « Justice spatiale », *Annales de géographie*, vol.1, n°665-666, 3-15.

Gilliard P., 2005, *L'extrême pauvreté au Niger : mendier ou mourir?*, Paris, Karthala, 284 p.

Goldblum C. Osmont A., (coord.), 2003, *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Karthala-Gemdev.

Gorse F., Chouteau P., 2008, *Projet d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou Office national d'eau et d'assainissement – ONEA – Burkina Faso*, Paris, Agence Française de Développement, Département Recherche, Série évaluation et Capitalisation, Coll. ExPost, n°16, Juillet.

Guengant JP., Kamara Y., De Metz N., Attama DS., 2010, « Comment profiter du dividende démographique ? La démographie au cœur des trajectoires de développement des pays de l'UEMOA », *Etude Niger*, Initiative Conseil International Burkina Faso et AFD, Paris, 57 p.

Graham S., Marvin S., 2001, *Splintering Urbanism. Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*, Routledge, London.

Gueye C., Tall S.M., 2003, « Mutations foncières urbaines et décentralisation au Sénégal : quelles articulations ? » in Totté M., Dahou T., Billaz R. (dir.), *La décentralisation en Afrique de l'Ouest, Entre politique et développement*, Paris, Karthala, 183-200.

Habibou H.D, Frayssinet N., 2009, « Etat des lieux sur les bornes fontaines au Niger », *Etude SEEN*, 31 pages.

Harvey D., 2009, « Reshaping Economic Geography: The World Development Report 2009 », *Development and Change*, 40(6), 1269–1277.

Harvey D., 1989, « From managerialism to entrepreneurialism : the transformation in urban governance in late capitalism », *Geographiska Annaler*, 71B, 1, 3-17.

Hungerford H.B., 2012, « Water, Cities, and Bodies: A relational Understanding of Niamey, Niger », PhD of Doctor of Philosophy in Geography, University of Kansas, March, 205 pages (+ annexes), Advisor: Dr. Garth Myers.

Huriot JM., Bourdeau-Lepage L., 2009, *Economie des villes contemporaines*, Paris, Economica.

Hydroconseil, 2013, « Evaluation du projet pilote de la délégation de gestion dans cinq quartiers périphériques non lotis de Ouagadougou dans la perspective d'amélioration du service pour les plus défavorisés », *Rapport Final (version draft 2)*, 31 janvier, 100 pages.

Hydroconseil - Sahelconsult, 2003, « Enquête Marketing ONEA (Office National de l'Eau et Assainissement). Réalisation d'une enquête marketing concernant la localisation de 50 000 branchements particuliers et de 400 bornes fontaines associés au projet ZIGA », *Rapport final de phase 2*, Août, 67 pages.

Ibrahim B.A., 2013, « Contribution des branchements sociaux à l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations démunies au Niger : Etude d'impact social de la campagne 2012-2014 », *Mémoire de Stage de fin d'études du Master « Eau et Développement durable »*, 2012-2013, Université Hassan II de Casablanca, 47 pages + Annexes.

Idrissa K., 2002, « Lutte contre la pauvreté au Niger, considérations ethnolinguistiques, historiques et stratégies actuelles », in *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie alimentaire et la sécurité humaine des groupes défavorisés*, Bénin - Burkina Faso - Mali - Niger, Ed. Karthala, UNESCO, *Futurs Africains*, 177-276.

- Issaka H., Ayouba Tinni B., 2013, «Habitat en paillotte à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration résidentielle des enfants», *Mu Kara Sani*, vol 12, IRSH, Niamey, 204-221.
- Issaka H., Badariotti D., 2013, « Les inondations à Niamey, enjeux autour d'un phénomène complexe », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°263, 295-310.
- Issaka H., 2010, « Mise en carte et gestion territoriale des risques en milieu urbain sahélien à travers l'exemple de Niamey (Niger) », Thèse de doctorat de géographie, Université de Strasbourg, 347 p.
- Jacquemot P. (coord.), 2012, « Les classes moyennes en Afrique », *Afrique Contemporaine*, De Boeck, n°244.
- Jacquet P., Pachauri R.K., Tubiana L., 2010, « Villes : changer de trajectoire », *Regards sur la Terre 2010*, Paris, Les presses de Sciences Po.
- Jaglin S., 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question*, Paris, CNRS Editions, 244 p.
- Jaglin S., 1995, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, Pouvoir et périphérie (1983-1991)*, Paris, Karthala.
- Jaglin S., Zérah M.H. (sous la dir.), 2010, « Eau des villes : repenser des services en mutation », *Tiers Monde*, n°203, juillet-septembre.
- Jessop B., 2002, « Liberalism, Neoliberalism and Urban Governance: A State-Theoretical Perspective », *Antipode*, 34(3), 458-478.
- Jessop, B., 1993, « Towards a Schumpeterian workfare state ? Preliminary remarks on Post-fordist political economy », *Studies in Political Economy*, 40, 7-39.
- Joffe M., Hoffman R., Brown M., 2008, « Sociétés africaines d'eau. Rapport d'étude comparative régional sur la solvabilité des services d'utilités publics », WSP, PPIAF, GCR, décembre, 120 pages.
- Kaboré S.T., Koné M., Ouoba P., 2009, « Mesure et cartographie de la pauvreté, Analyse des résultats définitifs », *Recensement de la population et de l'habitation au Burkina Faso de 2006*.
- Kariuki M., Akolor G., 2000, *Delivery of Water Supply to low Income Urban Communities through the Teshie Tankers Owner Association: A case study of public-private initiatives in Ghana*, Londres/Accra, Infrastructures for development. Water Utilities Partnership Project n°5, 7p.
- Kariuki M., Schwartz J., 2005, « Small-Scale Private Service Providers of Water Supply and Electricity: A Review of Incidence, Structure, Pricing, and Operating Characteristics », *World Bank Policy Research Working Paper n°3727*.
- Kjellen M., McGranahan G., 2006, *Informal Water Vendors and the Urban Poor*, International Institute for Environment and Development (IIED), London, 29 p.
- Kobiane J-F, 2004, « Habitat et biens d'équipement comme indicateurs de niveau de vie des ménages : bilan méthodologique et application à l'analyse de la relation pauvreté scolarisation », *African Population Studies, Supplement A*, vol 19, pp. 265-283.
- Krugman P., 1998, « What's new about the new economic geography? », *Oxford review of economic policy*, vol. 14, n° 2, 7-17.
- Labrousse A., 2010, « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation*, n°7, 1er semestre.
- Lachaud J.P., 2000, « Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : substitution ou complémentarité ? », *Document de travail du Centre d'Economie du Développement, Université Bordeaux IV*, n°49, 67 p.
- Laré L.Y., 2010, « Recompositions spatiales et développement des activités socio-économiques à Agoèné, banlieue Nord de Lomé », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir.), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 75-94.

- Lascoumes P., Le Galès P., 2004, (Eds.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Lautier B., 2001, « Sous la morale, la politique : la Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté », *Politique Africaine*, «Figures de la réussite et imaginaires politiques», juin, n°82, 169-176.
- Le Bris E., 2005, « La décentralisation, émergence d'un nouvel espace de politique au niveau local ou fragmentation du politique ? » in Coll J.L., Guibbert J.J. (dir), 2005, *L'aménagement du territoire au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Toulouse, Presses Universitaire Mirail, 61-76.
- Le Bris E., 2002, « Accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés des grandes villes et les petits centres urbains », in Levy M., 2002, *Comment réduire pauvreté et inégalités*, Paris, IRD-Karthala, 125-138.
- Le Bris E., 2000, « Ouagadougou : De l'immobilisme à l'entropie », in *Métropole en Mouvement : une comparaison internationale*, Paris, IRD.
- Leimdorfer F., Marie A. (eds), 2003, *L'Afrique des Citadins. Sociétés civiles en chantier* (Abidjan, Dakar), Paris, Karthala, 402 p.
- Lévy M. (dir.), 2002, *Comment réduire pauvreté et inégalité. Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, Karthala-IRD.
- Lopa Dufrenot M., 2008, *L'accès à l'eau, un droit humain au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.
- Lorrain D., (dir.), 2011, *Métropoles XXL en pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Magassa H., 2002, « Ethique et pauvreté : l'exemple du Mali », in *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie des groupes défavorisés. Bénin-Burkina Faso-Mali-Niger*, Unesco-Karthala-Futurs Africains, 129-176.
- Mansion A., Rachmuhl V. (dir.), 2012, « Bâtir des villes pour tous en Afrique. Leçons de quatre expériences », Gret, Coll. *Études et Travaux*, n° 31, Coédition GLTN – ONU-Habitat et Gret, 144 p.
- Marie A., 2003, « Pas de sociétés civiles sans démocratie. Dialectiques Ivoiriennes entre identités communautaires et identifications sociologiques », in Leimdorfer F. et Marie A. (eds) *L'Afrique des Citadins. Sociétés civiles en chantier* (Abidjan, Dakar), Paris, Karthala, 33-105.
- Marie A. (ed.), 1997, *L'Afrique des Individus, Itinéraires citadins dans la société contemporaine* (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey), Paris, Karthala, 438 p.
- Marin P., 2009, *Public-Private Partnerships for Urban Water Utilities. A Review of Experiences in Developing Countries*, World Bank Publications, Washington, October, 2 Volumes.
- Marin Ph., Fall M., Ouibiga H., 2010, « Corporatizing a water utility. A successful case using a performance-based service contract for ONEA in Burkina Faso », PPIAF, The World Bank, Grid Lines, n°053, march, 4 pages.
- Matejka G., Bouvet Y., Koulidiati J., Tanawa E., Emmanuel E., Ngnikam E., Vermande P., 2004, « Gestion maîtrisée des déchets solides urbains et de l'assainissement dans les pays en voie de développement : les besoins en études scientifiques et techniques spécifiques, et en outils méthodologiques adaptés », *Colloque de Ouagadougou*, 11 p.
- Mayer M., 1994, « Post-fordist city Politics », in Amin. A. (Ed.), 1994, *Post-fordism*, Oxford, Blackwell.
- Meisel N., Ould Aoudia J., 2008, « La « Bonne Gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ? », Document de Travail, n° 58, AFD, janvier.
- Merino M., 2005, « La gestion des déchets à Nairobi, perspectives de recomposition de l'action publique », in Charton-Biguot H. et Rodriguez-Torres (dir.), *Nairobi Contemporain, les paradoxes d'une ville fragmentée*, Paris, Ed Karthala, 147-181.

- Meunier-Nikiema A., 2008, « Des personnes âgées au centre et des jeunes à la périphérie », in Fournet F, Meunier Nikiema A et Salem G, 2008, Ouagadougou (1850-2004), Une urbanisation différenciée, Paris, IRD Editions, 51-60.
- Meunier-Nikiema A., 2007, « Géographie d'une ville à travers la gestion des déchets à Ouagadougou (Burkina Faso) », M@ppemonde, vol.3, n°87.
- Moisseev I. (dir.), 2010, State of the World's Cities Report 2010/11, "Bridging the Urban Divide", UN-Habitat, April.
- Morella E., Foster V., Gosh Banerjee S., 2008, « L'état de l'assainissement en Afrique subsaharienne », AICD, Background Paper, 13, Juin, 12p.
- Moriconi-Ebrard F., Denis E., Marius-Gnanou K., 2010, « Repenser la géographie économique. Les arrangements du rapport de la Banque mondiale avec les sciences géographiques urbaines », Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Débats, « La Banque mondiale et la géographie ».
- Motcho K-H., 2010, « Niamey, garin salma ou l'histoire du peuplement de la ville de Niamey », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A. et Motcho K-H. (d), 2010, Villes et organisation de l'espace en Afrique, Paris, Karthala, 15-37.
- Motcho K.H., 1998, « Cadres de vie urbaine : reflet de la pauvreté à Niamey », Annales de l'Université de Niamey, Hors-Série (Actes du Colloque de Niamey, 1996).
- Navez Bouchanine F., 2007, « Évolution de la politique urbaine et résorption des bidonvilles au Maroc : Succès et avatars de la « maîtrise d'ouvrage sociale », Revue internationale des sciences sociales, 3, n°193-194, 403-426.
- Navez-Bouchanine F. (dir.), 2002, La fragmentation en question. Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale, Paris, l'Harmattan.
- N'Dione E., 1994, L'économie urbaine en Afrique, Le don et le recours, Paris, Karthala-ENDA Graf Sahel, 214 p.
- Newborne P., Tucker J., Bayliss K., 2012, « Strengthening pro-poor targeting of investments by African utilities in urban water and sanitation. The role of the International Development Association (IDA) of the World Bank. Case studies from Ghana, Burkina Faso and Tanzania », Report commissioned by WaterAid, Overseas Development Institute (ODI) and SOAS, February, 200 pages.
- N'Guendo Yonsi B.H., 2008, « Le tissu spontané des villes d'Afrique Subsaharienne : logique de formation et diversité des situations », Afroeuropa 2, 3.
- North D., 2005, Le processus de développement économique, Paris, éd. D'Organisation.
- Nyassogbo G.K., 2007, « Intégration ou ségrégation ethnique : le cas d'Adidogomé », in Gervais-Lambony Ph. et Nyassogbo G.K. (eds), 2007, Lomé. Dynamiques d'une ville africaine, Paris, Karthala, 211-222.
- Olahan A., 2010, « Agriculture urbaine et stratégies de survie des ménages dans le complexe spatial d'Abidjan », Vertigo, volume 10, Vertigo.org.
- Olivier de Sardan, J-P, 2008, La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Olivier de Sardan J.-P., Elhadj Dagobi A., 2001, « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger », Politique Africaine, n° 80, 153-158.
- ONU-Habitat, 2015, Elaboration du Rapport National Habitat III du Burkina Faso, mars, 107 Pages.
- ONU-Habitat, 2014, L'Etat des villes. Réinventer la transition urbaine, Juillet 2014.
- ONU-Habitat (UN-Habitat), 2010, State of the World's Cities Report 2010/11, "Bridging the Urban Divide", dir. I. MOISSEEV, April.
- ONU-Habitat PNUE, 2010, L'état des villes africaines 2010. Gouvernance, inégalités et marchés fonciers urbains, 268 p. www.unhabitat.org
- Osmont A., 1998, « La «gouvernance» : concept mou, politique ferme », Les Annales de la Recherche Urbaine, 1998, « Gouvernances », n°80-81, Décembre, 19-26.

- Ouarne A., Ouili I., Basse AM., 2009, « Pauvreté au Burkina Faso, à la recherche d'un indicateur composite de pauvreté », document de travail JMS.
- Ouattara A., 2006, « Les enjeux de la dynamique des extensions périurbaines à Ouagadougou (Burkina Faso) », in *Dynamiques périurbaines : population, habitat et environnement dans les périphéries des grandes métropoles*. CNRST/INSS, Burkina Faso, 7 pages. [http://ceped.cirad.fr/cdrom/dynamiques\\_periurbaines/html/ouagadougou.htm](http://ceped.cirad.fr/cdrom/dynamiques_periurbaines/html/ouagadougou.htm)
- Ouattara A., 1991, « Des lotissements aux cités : les facettes d'une politique de logement à Ouagadougou de 1960 à nos jours », in « Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne ». Actes du colloque international de Ouagadougou, 1er -5 octobre 1990, dossier coordonné par Le Bris E., Giannitrapani H., Ostrom, 4ème trimestre, 510-519.
- Ouattara A., Kinda F., 1991, « Droit foncier intermédiaire et production de la ville à Ouagadougou (Burkina Faso) » in E. Le Bris et al, 1991, *Contribution à la connaissance d'un droit foncier intermédiaire dans les villes d'Afrique de l'Ouest*, ORSTOM-IFU/Paris VII-IRSSH/CNRST, septembre, 165-1995.
- Ouattara A., Somé L., 2009, « La croissance urbaine au Burkina Faso », Thème 9, INSD.
- Ouattara A., Yougbaré E.D., Gnampa N., Aouba J.A.S., 2002, « Sécurité d'occupation foncière et immobilière et gouvernance urbaine au Burkina Faso : le Plan d'action », Ministère des infrastructures de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains.
- Peck J., Tickell A., 2002, « Neoliberalizing Space », *Antipode*, Vol. 34 (3), 380-404.
- Pérouse de Montclos M.A., 2002, *Villes et violence en Afrique noire*, Paris, IRD-Karthala, 311p.
- Pezon C., Nansi J, Bassono R., 2012, « De l'accès aux systèmes de distribution d'eau potable à l'accès aux services d'eau potable : méthode et outils », IRC, Document de travail WashCost n°4, avril, 32 pages.
- Piermay JL, Sarr Ch., 2007, *La ville sénégalaise*, Paris, Karthala.
- Pigaud F., 2013, « Le Burkina fait un brin de toilettes », *Alternatives Internationales*, Hors-Série n°13, mai, 34-35.
- PNUD, 2013, « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié », *Rapport sur le Développement Humain 2013*, New York, 215 pages.
- PNUD, 2010, « La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain », *Rapport sur le développement humain 2010*, Edition du 20ème anniversaire.
- PNUD, 2001, « Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain », *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Paris, Bruxelles, Ed. De Boeck.
- Pourtier R., 1999, *Villes Africaines – Documentation photographique*, n°8009, juin, Paris, La Documentation Française, 64 p.
- Prahalad C.K., 2004, *The Fortune at the Bottom of the Pyramid: Eradicating Poverty Through Profits*, Pearson Education.
- Prat A., 1996, « Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeu foncier », in *M@ppemonde*, n°1, 7 pages.
- Programme Solidarité Eau (PSeau), 2004, *Gestion durable des déchets et de l'assainissement en milieu urbain*, 192 p.
- Quénou H., 2007, « Construction du champ politique local et politique de propreté à Accra et Ouagadougou », in Fourchard L. (dir), 2007, *Gouverner les villes d'Afrique*, Paris, Karthala, 79-88.
- Querrien A., Lassave P., 2005, « Intercommunalité et intérêt général », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 99, sept., Introduction, 3-6.
- Ravallion M., 2008, « Quel seuil de pauvreté ? Une réponse à Reddy », *Centre International de la Pauvreté*, Juillet, n°53.

- Ravallion M., 1992, «Poverty Comparisons. A Guide to Concepts and Methods», Papers 88, World Bank-Living Standards Measurement.
- Rawls J., 1971, *A Theory of Justice*, The Belknap Press of Harvard University Press.
- Reboud V. (dir.), 2006, «Sen : un économiste du développement ?», Notes et Documents, Département de la recherche, Paris, AFD, n°30, 248 p.
- Requier-Desjardins D., 2003, « Le capital social dans la théorie économique : actif privé ou bien public ? Le point sur quelques contributions récentes », in Ballet J., Guillon R. (dir.), 2003, *Regards croisés sur le capital social*, Paris, l'Harmattan, 15-39.
- Revue Internationale des Sciences Sociales*, 1998, « La gouvernance », n°155, Mars.
- Reynaud A., 1981, *Société, espace, justice*, Paris, PUF, Coll. Espace et liberté.
- Robinson, J., 2006, *Ordinary Cities: Between Modernity and Development*. London, UK, and New York, NY: Routledge.
- Rodriguez-Torres D., 2006, « Les pouvoirs publics et les politiques de rénovation urbaine à Eastland. L'exemple du «Matharé 4 Slum Project » », in Charton-Bigot H., Rodriguez-Torres D. (dir.), 2006, *Nairobi contemporain : Les paradoxes d'une ville fragmentée*, Nairobi ; Paris : IFRA ; Karthala, 101-146.
- Rodriguez-Torres D., 1998, « Nairobi entre Muthaiga et Matharé Valley », in Grignon F. et Prunier G. (dir), 1998, *Le Kenya Contemporain*, Paris, Karthala, IFRA, 209-230.
- Salama P., Lautier B. (dir.), 1995, « Les Pauvretés », *Tiers Monde*, T.142, juillet.
- Salem G, 1992, « Crise urbaine et contrôle social à Pikine. Bornes fontaines et clientélisme », *Politique Africaine*, n°45, mars, 21-36.
- Sanni Yaya H., 2005, « Les partenariats privé-public comme nouvelle forme de gouvernance et alternative au dirigisme étatique : ancrages théoriques et influences conceptuelles », *La Revue de l'Innovation*, 10 (3), 1-18.
- Sassen S., 1991, *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton: Princeton University Press
- Sawadogo D., 2007, « Réforme du secteur de l'hydraulique urbaine au Burkina Faso : cas de l'ONEA », juillet, Communication au Congrès de l'Association Africaine de l'eau, Congrès Cotonou 2008 « Impact des réformes sur la gouvernance des sociétés d'eau et d'assainissement », Juillet, 12 pages.
- Sen A.K., 2009, *The idea of justice*, London, Penguin, and Cambridge, MA, Harvard University Press. Traduction française : *L'idée de justice*, Flammarion, 2010.
- Sen A.K., 2003, *Un nouveau modèle économique (Développement, justice, liberté)*, Paris, Ed. Odile Jacob, 479 p.
- Sen A.K., 1989, «Economic methodology: heterogeneity and relevance», *Social Research*, vol.56, n°2, 299-329.
- Sen A.K., 1985, *Commodities and Capabilities*, Oxford India Paperbacks, Oxford University Press.
- Sierra A., Tadié J., 2008, « La ville face à ses marges », *Autrepart*, n°45, 3-13.
- Sindzingre A., 2006, « Institutions, développement et pauvreté », AFD, Document de travail, Département de la recherche, juillet, n°20, 50 p.
- Söderström O., Dupuis B., Geertman S. et Leu P., 2010, *La mondialisation des formes urbaine à Hanoi et Ouagadougou*, version en quatre parties. Neuchâtel: Institut de géographie et Fonds national suisse de la recherche scientifique.
- Sory I., 2013, « Ouaga la belle ! Gestion des déchets solides à Ouagadougou : enjeux politiques, jeux d'acteurs et inégalités environnementales ». Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 355 p.
- Sory I. Tallet B., 2012, « Des choix d'aménagement urbain porteurs d'inégalités sociales et environnementales : La gestion des déchets solides à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Flux*, n°89-90, 3, 79-89.
- Soumaila H., 2001, *Cadre institutionnel et juridique sur la gestion de l'eau et de l'assainissement*, Niamey, Niger, 10 p.

- Sow S., 1998, « Mots et maux pour décrire la pauvreté : opinions de femmes peules », in Actes du Colloque « Urbanisation et Pauvreté en Afrique de l'Ouest », Annales du Département de géographie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, hors série, 25-34.
- Swyngedouw E., 2005, « Governance Innovation and the Citizen: The Janus Face of Governance-beyond-the-State », *Urban Studies*, Vol.42, n°11, Oct., 1991-2006.
- Tidjani Alou M., 2005, « Le partenariat public-privé dans le secteur de l'eau au Niger : autopsie d'une réforme », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 24, n°2, 161-177.
- Tiers Monde, 2011, « Dynamiques foncières dans les villes du Sud », sous la direction de Michel A., Éric Denis E., Rafael Soares Gonçalves R., Juin, n°206.
- Tiers Monde, 2009, « Sen, libertés et pratiques du développement. L'incomplétude comme source d'innovation », vol.2, n°198.
- Totté M., Dahou T., Billaz R. (dir.), 2003, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest. Entre politique et développement*, Paris, Karthala, 183-200.
- Touati S., 2011, « L'islam et les ONG musulmanes au Niger », IFFRI, *Les carnets du CAP*, janvier, 137-164.
- Traoré M., 2009, « Espace urbain et gestion des déchets : des logiques d'acteurs contrastées dans la ville de Ouagadougou », IUSSP, [Princeton.edu/paper/93151](http://Princeton.edu/paper/93151), 17 p
- Traoré M., 2011, « Analyse de la participation citoyenne autour de la gestion des déchets dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) », [www.participation et démocratie.fr/atelier](http://www.participation-et-democratie.fr/atelier) 11.
- Trémolet S., Binder D., 2010, « La régulation des services d'eau dans les PED. Revue de littérature, éclairages et pistes de recherche », *AFD, A Savoir* 01, 114 p.
- Tribillon J.F., 2000, « L'expertise européenne balance entre deux modèles de gestion urbaine », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°86, 2000, 144-145.
- Valfrey B., Diallo M., 2004, « Burkina Faso. Etat des lieux et perspectives de l'atteinte des objectifs de développement du millénaire dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement », *Livre bleu. L'eau, la vie et le développement humain. Rapport Pays*, Montréal, Le Secrétariat International de l'Eau, août, 41 pages.
- Valfrey B., Moktar Sidi M., Zabeirou Y., 2004, « Niger. Etat des lieux et perspectives pour l'eau et l'assainissement », *Livre bleu. L'eau, la vie et le développement humain. Rapport Pays*, Montréal, Le Secrétariat International de l'Eau, août, 19 pages. (2ème édition en 2012).
- Valfrey-Visser B., Rama M., 2012 (2ème édition), « Etat des lieux de l'eau et de l'assainissement au niveau national », *Livre bleu. L'eau, la vie et le développement humain. Rapport Pays, s/c Eau Vive Burkina*, Ouagadougou, février, 36 pages
- Verdeil E., 2012, « Métropoles XXL : repenser le développement urbain à partir des réseaux d'infrastructure? », *Métropolitiques*, 26 octobre 2012.
- Verlet M., 2005, *Grandir à Nima (Ghana). Les figures du travail dans un faubourg populaire d'Accra*, Karthala, 325 p,
- Vincent I., 2003, « Le prix de l'eau pour les pauvres : comment concilier droit à l'eau et paiement du service ? » *Afrique Contemporaine*, printemps, 119-134.
- WaterAid, 2011, « Financement du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au Niger », *Etude de cas pays*, 14 pages. (Document produit par Development Finance International, écrit par Moctar Seydou).
- Wetta C., Yerbanga A., 2007, « La pauvreté des ménages au Burkina Faso : une approche multidimensionnelle », PARSEP.
- Whittington D., Lauria D.T., Wright A.M., Choe K., Hughes J., Swarna V., 1992, « Household demand for improved sanitation services: A case study of Kumasi, Ghana », *UNDP-World Bank water and sanitation program*, Washington DC.
- World Bank, 2009, « Reshaping Economic Geography », *World Development Report 2009*, Washington, DC: The World Bank.

World Development, 2005, Vol. 33, Issue 6, June, 851-1027.

Yapi Diahou A., 2007, « Ville durable, villes durables : diversité des situations dans le monde », Actes du séminaire national « Villes et développements durables », CRDP de l'académie d'Amiens.

Yapi Diahou A., 2000, Baraques et pouvoirs dans l'agglomération abidjanaise, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 456 p.

Yusuf S., 2008, Development Economics through the Decades. A Critical Look at 30 Years of the World Development Report, Washington DC: The World Bank. AFD (2014) Synthèse de l'atelier national sur la gestion des eaux souterraines, 6 p.

### Mémoires et thèses consultés sur le Burkina Faso et le Niger

Ayoub Tinni B., 2012, « Mobilités résidentielles et habitat spontané à Niamey », Mémoire Maîtrise Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 75 p.

Danda M., 1989, « Aménagement du territoire au Niger et Communauté Urbaine de Niamey », Mémoire de Planification Régionale et Aménagement du Territoire, Institut de Planification pour le Développement, Direction Régionale Afrique de l'Ouest Sahel, Burkina Faso, 160p.

Garba Guingareye H., 2008, « Formation et développement d'un quartier informel de Niamey : « Pays-Bas ». Contribution à l'Analyse des Pratiques Urbaines en Milieu Sahélien », Mémoire de maîtrise, Université Abdou Moumouni, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 65p.

Gueu DG, 1993, Epidémiologie des maladies infectieuses transmises par voie hydrique à Abidjan, Thèse de pharmacie Université d'Abidjan, 211 p.

Hassane Issifou D., 2006, « Déchets urbains : Gestion, pollutions et risques sanitaires majeurs dans la Communauté Urbaine de Niamey », Mémoire Maîtrise Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 117 p + annexes.

Issaka H., 2004, « Les espaces d'occupation spontanée à Niamey : contribution à l'analyse des pratiques urbaines en milieu sahélien », Mémoire Maîtrise Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 108p.

Issifi S., 2005, « Production et gestion foncière dans une capitale sahélienne: cas de Niamey », Mémoire Maîtrise Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 110p.

Kailou Djibo A., 2009, « Qualité du cadre de vie dans les espaces résidentiels de la Communauté urbaine de Niamey », Mémoire de DEA, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 72 p.

Kombassere W.K., 2010, « Accès à l'eau potable dans les secteurs périphériques de Ouagadougou : cas du secteur 28 », Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Ouagadougou.

Moumoudou Ibrahim H., 2007, « Losso Goungou : Du village urbain au quartier périphérique (Communauté Urbaine de Niamey) ». Mémoire Maîtrise Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 99 p.

Nassatebaye N., 2011, « Accès à l'eau potable et à l'assainissement, quels enjeux pour la santé dans les quartiers précaires ? Etude appliquée au quartier Gamkallé (commune Niamey IV) – Niger », Mémoire de maîtrise de géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 90 p.

Noma A., 2011, « Les transformations du centre-ville de Niamey. Le cas de Gandatché (Commune II) », Mémoire Maîtrise Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 106p.

Ouegraogo H.N., 1991, « Aménagement et spéculation foncière et immobilière de 1960 à nos jours », Mémoire de fin de cycle supérieur ENAM, Section économie et finances.

Ouedraogo S., 1998, « Evacuation des eaux usées domestiques et excréta humain à Ouagadougou » Mémoire de maîtrise de géographie, FLASHS, Université de Ouagadougou.

Poze C., 2010, « La pré-collecte des déchets ménagers à Ouagadougou : difficultés du développement d'un service urbain dans un contexte de pauvreté. Les cas des secteurs 13, 25,26 et 27 », Mémoire de Master I de géographie, Université Paris I- Panthéon-Sorbonne.

Sawadogo M., 2009, « Accès à l'eau potable et l'assainissement dans les périphéries de Ouagadougou : cas de la trame d'accueil du secteur 30 », Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Ouagadougou.

Sere S., 2010, « Migration et croissance urbaine », Mémoire de Master de recherche, Option aménagement du territoire, Université de Ouagadougou.

Sinaré H., 2010, « Approche différentielle du logement dans la commune de Ouagadougou : les secteurs 17 et 29 », Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Ouagadougou.

Valette H., 2011, « Accès à l'eau potable des populations pauvres dans les villes en développement. Étude de deux zones d'habitat précaire à Niamey (Niger) », Mémoire de fin d'études, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, sous la direction de C. Baron.

Younsa Harouna H., 2011, « L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les quartiers précaires de Niamey : cas de Pays-Bas (commune IV) », Mémoire de maîtrise de géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 74 pages + annexes.

Yra A., 2001, « L'extension spatiale de la ville de Ouagadougou : un défi à l'aménagement et à l'équipement urbain », Mémoire de DESS, IPD/AOS.

### Etudes et Rapports consultés sur le Burkina Faso et le Niger

Agence G2 Conception, 2007, « Elaboration de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain – Bilan Diagnostic et Orientations », Rapport provisoire, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Artelia, 2013, «Réalisation d'une Etude tarifaire portant sur la période 2014-2018 pour le compte de l'ONEA», Burkina Faso, Rapport final, Novembre, 330 pages.

Banque mondiale, 1996 : Evaluation de la pauvreté au Niger, Niger, 140 pages

Bureau National de Coordination, 2000, « Projet de Réhabilitation des Infrastructures. Etude de base Hydrologie urbaine et autres données scientifiques », Rapport provisoire, Cabinet du Premier Ministre, Niamey, 31p.

CDS, 2008, « Etude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou Horizon 2025 », Rapport définitif, Commune de Ouagadougou.

Compaoré G., 2003, « Evolution des espaces périurbains à Ouagadougou » in Etudes urbaines à Ouagadougou : Burkina Faso, PU Bordeaux, Collections Pays enclavés, n°11.

Compaoré G., 1996, « Dynamique urbain et problèmes environnementaux à Ouagadougou », Travaux de l'URED, n°3.

Compaoré G., 1993, « Succès et échec de la rénovation urbaine à Ouagadougou, Burkina Faso », Travaux de l'URED.

Compaoré G., Nebié O., 2003, « Croissance démographique et espace urbain à Ouagadougou » in Etudes urbaines à Ouagadougou : Burkina Faso, PU Bordeaux, Collections Pays enclavés, n°11.

IMF, "Burkina Faso: Joint Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper", IMF Country Report No. 11/245, August 2011.

Institut National de la Statistique (INS), 2010, Le Niger en chiffres, Niamey (Niger), 26 p.

Institut National de la Statistique (INS), et al., 2009, Analyse des variations de la pauvreté multidimensionnelle non-monnaire au Niger à l'aide des tests de dominance stochastique, Niamey (Niger), 107 p.

- Institut National de la Statistique (INS) et al., 2009, Les déterminants de la pauvreté au Niger, Niamey (Niger), 73 p.
- Institut National de la Statistique (INS) et al., 2009, Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages au Niger(ENBCIII) 2007/2008, Rapport sur les indicateurs sociaux, Niamey (Niger), 129 p.
- Institut National de la Statistique (INS) et al., 2008, Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Niger : 2005-2008, Niamey (Niger), 69 p.
- Institut National de la Statistique (INS) et al., 2008, Rapport sur l'état de la pauvreté au Niger, Niamey (Niger), 196 p.
- Institut National de la Statistique (INS) et al., 2007, Mesure de la pauvreté selon la méthode de Degrés de Satisfaction des Besoins Essentiels (DSBE), PNUD, (Niger), 197 p.
- Institut National de la Statistique (INS) et al., 2006, Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QIBB-2005), Rapport d'analyse, Niamey (Niger), 79 p.
- Institut National de la Statistique (INS) et al., 2005, Revue de littérature sur la pauvreté et les stratégies de lutte contre la pauvreté au Niger, Niamey (Niger), 135 p.
- Institut National de la Statistique (INS) et al., 1994, Enquête sur le budget et la consommation des ménages au Niger 1989/1990-1992/1993, Niamey (Niger), 52 p.
- INSD, 2003, « Burkina Faso : la pauvreté en 2003 », INSD, 2ème édition.
- INSD, 2000, « Profil et évolution de la pauvreté au Burkina Faso », INSD.
- Josse G., Pacaud PA, « Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, à Djibouti et en Haïti », AFD, document de travail, non daté.
- MAHRH, 2009, « Appui au Secteur Eau et Assainissement du Burkina Faso (ASEA), 2010 – 2015 », Document d'appui, Version Finale, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso, Ministère des Affaires Étrangères du Danemark, Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement.
- MAHRH, 2006, « Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 », PN-AEPA, Document de Programme, novembre, 55p.
- Ministère de l'eau, de l'environnement et de la lutte contre la désertification du Niger, 2010, Direction des Etudes et de la Programmation, Rapport annuel 2009, Niamey, p 45 + annexes.
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, « Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso. Analyse économique-environnementale au niveau national (phase1) », Rapport final du 29 août 2011.
- Ministère de l'Hydraulique, Ministère de la Santé Publique, 2009, « Etude pour l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Niger », DHUSUA – DHPES, Rapport d'état des lieux, draft final, janvier, 172 p.
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses, 2010, Rapport d'Activité du comité ad hoc période du 10 au 24 Août, Niamey, Niger, 13 p.
- Prouzet M., 1984, « Les institutions et le droit de l'aménagement au service du développement urbain. Application au cas de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme de Niamey et des actions publiques prioritaires d'aménagement », Rapport de mission, Niamey, 37p.
- Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) et al., 2002a, Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) Niamey (Niger), 209 p.
- Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et al., 2002b, «Évaluation participative de la pauvreté au Niger», Rapport de synthèse, Niamey (Niger), 63 p.
- Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et al., 2010, Projet de plan de communication, Niamey, 15 p.
- SOGREAH, 2011, « Etude tarifaire et du plan d'affaires pour le secteur de l'hydraulique urbaine au Niger », Rapport (non publié).

The Chronic Poverty Report 2008-2009, « Chronic Poverty Report 2 », Manchester, Chronic Poverty Research Centre, 2008.

World Bank, 2009, Burkina Faso - Urban Water Sector Project. Washington DC-The World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2009/04/10542869/burkina-faso-urban-water-sector-project>

World Bank, 2008, Implementation completion and results report (IDA-34760 IDA-3476A) on a Credit in the amount of SDR 55 million (US\$ 70 million equivalent) to Burkina Faso for the Ouagadougou Water Supply Project, June, Document, report n°ICR0000705.

World Bank, 1999, Implementation completion report, Burkina Faso, Ouagadougou Water Supply Engineering Credit (Credit 2519-BUR), March 12, Document, Report n°19043.

Water and Sanitation Program (WSP)/ONEA, 2011, “Cadre stratégique d’extension des services d’approvisionnement en eau potable et assainissement aux populations pauvres et défavorisées en milieu urbain et périurbain”, Rapport préliminaire, Septembre.

Water and Sanitation Program (WSP), Public Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF), 2007 (revised 2009), “Water Utilities in Africa: Case Studies of Transformation and Market Access”, Final Report, July.

Zida Y., 2009, « Monographie régionale : région du centre », INSD.

### Textes Législatifs et juridiques au Niger

#### Eau et Assainissement

Contrat de concession entre la République du Niger et la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), Niamey, 2001, p 41.

Décret n° 2010-754/PCSRD du 25 novembre 2010, portant promulgation de la Constitution de la VIIème République du Niger (J.O. du 29 novembre 2010, p 261).

Décret n°97-368/PRN/MH/E du 02 Octobre 1997, déterminant les modalités d’application de l’ordonnance n°93-014 du 02 mars 1993, portant régime de l’eau, p 15.

Loi n°2002-12 portant réorganisation de l’activité de production, ou de transport et de distribution de l’eau dans le sous-secteur de l’Hydraulique urbaine et créant la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et la Société d’Exploitation des Eaux du Niger (SEEN).

Ordonnance 2010-06 du 1er avril 2010 portant code de l’eau au Niger, 2009, p 31.

#### Foncier

Arrêté N°059 /MAT/UH du 04 avril 2011 portant définition des procédures transitoires relatives aux opérations de lotissement.

Décret N° 2009-224/PRN/MU/11 du 12 août 2009, fixant les modalités d’application des dispositions particulières de la Loi N° 61-37 du 24 novembre 1961, réglementant l’expropriation pour cause d’utilité publique et l’occupation temporaire modifiée et complétée par la Loi N° 2008-37 du 10 juillet 2008, relative au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.

Loi N°61-30 du 19 juillet 1961, fixant la procédure de confirmation et d’expropriation des droits fonciers coutumiers dans la République du Niger.

Loi N°01-37 du 24 novembre 1961 réglementant l’expropriation pour cause d’utilité publique et l’occupation temporaire.

Loi N°2008-37 du 10 juillet 2008 modifiant et complétant la Loi N°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l’expropriation pour cause d’utilité publique et l’occupation temporaire.

Ordonnance N°59-113 PCN du 11 juillet 1959 portant réglementation du domaine privé de la République du Niger.

## ANNEXE 1 : Méthodologie enquête

---

- ▶ Méthodologie de l'enquête : entretiens qualitatifs

### L'importance du qualitatif pour appréhender la complexité

Dans une **première phase**, pour décrire les zones d'étude à Ouagadougou et à Niamey, en plus de l'observation dans les quartiers, A. Bontianti et A. Laré ont réalisé des entretiens individuels et focus groupes, auprès des responsables de structures sanitaires (quand elles existaient), des autorités locales coutumières et autres leaders d'opinion. Ils par ailleurs interviewé des individus choisis aléatoirement dans la rue, dans les concessions, mariés, célibataires, d'origine ethnique divers mais majoritairement mossi (les plus nombreux), parmi une très large variété de corps de métiers. Les informations obtenues au cours de cette première étape ont permis de compléter la description des quartiers témoins retenus.

Dans certains quartiers, notamment à Niamey, des segments socio-spatiaux ont été identifiés (par exemple, Koira Tégui est divisé en 4 secteurs : handicapés moteurs, non-voyants, sourds, lépreux). L'assistance d'un guide désigné par le Chef du quartier de Koira Tégui a permis d'identifier ces segments socio-spatiaux.

Dans une **seconde phase**, C. Baron et A. Bonnassieux ont conduit des enquêtes qualitatives approfondies à Ouagadougou, auprès de ménages, pour permettre l'interprétation des données recueillies au cours de l'enquête quantitative.

A Ouagadougou, l'analyse des données quantitatives récoltées par A. Laré, doctorante, a nécessité des investigations complémentaires. Il s'agissait de mieux documenter, dans une perspective diachronique, les stratégies individuelles des différentes catégories de ménages dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et de comprendre leurs trajectoires urbaines et leurs pratiques relationnelles. Des enquêtes qualitatives ont été conduites (Octobre 2012, Juin 2013) par C. Baron et A. Bonnassieux, auprès d'un échantillon de 27 ménages, et de 7 revendeurs d'eau, de gestionnaires de

points d'eau (PMH et BF) et de petits opérateurs privés au sein des six quartiers d'habitat précaire retenus dans l'étude<sup>121</sup>. Les témoignages recueillis ont permis d'enrichir l'interprétation des résultats de l'enquête quantitative et de mieux cerner les profils et les pratiques des différents acteurs du service de l'eau.

A Niamey, l'enquête quantitative a été conduite par A. Bontianti, géographe, qui travaille sur la problématique de l'assainissement au sein de ces quartiers depuis de nombreuses années. Il a donc pu interpréter certains résultats de l'enquête à partir de son expérience passée et de ses connaissances du terrain sur le plan de l'assainissement. C. Baron et A. Bonnassieux, qui ont rédigé l'analyse de ces données, ont complété ces résultats par des éléments qualitatifs issus de travaux d'étudiants supervisés par A. Bontianti et de chercheurs nigériens spécialistes de la problématique des quartiers précaires de Niamey (voir bibliographie). Ainsi, il n'a pas été nécessaire de compléter les résultats par une enquête qualitative spécifique comme à Ouagadougou.

C. Baron et A. Bonnassieux ont conduit de nombreux entretiens qualitatifs, au cours de cette phase, auprès de nombreux acteurs dans les deux pays :

- Acteurs institutionnels : Ministères (Hydraulique, Habitat), Bailleurs (AFD, BM), Maires (à Niamey, les maires de Ouagadougou n'ayant pas pu nous rencontrer)
- Opérateurs : ONEA (Ouagadougou), SEEN et SPEN (Niger), et Petits Opérateurs Privés (Ouagadougou)
- Agence de Régulation Mutlisectorielle (Niamey)
- ONG au Burkina Faso (WaterAid, Eau Vive)
- Dans les quartiers : conseillers municipaux, chefs de quartier, gestionnaires de points d'eau, associations

---

<sup>121</sup> Le nombre de ménages enquêtés, par quartier, en octobre 2012 et juin 2013 a été de 27 au total : 3 à Niongsin, 3 à Kilwin, 3 à Lalnoa Yiri, 5 à Bissighin, 5 à Zongo (3 à gauche de la route goudronnée qui traverse le quartier et 2 à droite), et 8 à Polesgo. Parmi les ménages enquêtés, 12 sont dans une grande pauvreté, 8 peuvent être qualifiés de précaires et 7 font partie de la « petite prospérité » («floating class» et classe moyenne inférieure selon la catégorisation retenue dans l'étude).

- ▶ Méthodologie de l'enquête. Enquête par questionnaire : de la préparation à l'administration du questionnaire

Différents outils de collecte ont été conçus spécifiquement dans le cadre de cette enquête : questionnaire ménage, manuel enquêteur

### Outils de collecte de données : le questionnaire :

Il se compose de 11 rubriques composé de 238 questions. Les rubriques sont construites comme suit :

- 1. Présentation de l'enquête**
- 2. Les généralités** permettent d'identifier les enquêteurs et de contrôler leur travail.
- 3. L'identification du ménage** sert à retrouver facilement le ménage pour une éventuelle intervention du superviseur, pour vérifier certains renseignements portés sur le questionnaire.
- 4. Les caractéristiques de la concession et possessions du ménage** (nombre de pièces, type de logement, matériau de construction dominant du logement, statut d'occupation du logement, ancienneté dans le logement, possessions du ménage..) servent à la construction de l'indice de richesse en vue d'une segmentation de la population.
- 5. Les caractéristiques des modes d'accès à l'eau** (différents modes d'approvisionnement selon les usages, les contraintes liées aux sources d'approvisionnement, consommation, satisfaction, perceptions, opinions, priorités et consentement à payer des ménages pour un accès amélioré à l'eau) permettent d'analyser le comportement des ménages en matière d'eau ainsi que leurs demandes futures (type d'accès, volume et tarifs souhaités).
- 6. Les caractéristiques des modes d'assainissement** (type de latrines, situation et entretien de la latrine, mode/périodicité et coût de la vidange, opinions, satisfaction, priorités et consentement à payer des ménages pour un accès amélioré à l'assainissement) permettent d'analyser le comportement des ménages en matière d'assainissement ainsi que leurs demandes futures (type d'accès, tarifs souhaités...).

7. **L'hygiène et la santé** (traitement des déchets et des eaux usées ; pratiques et connaissances hygiéniques concernant la prévalence des maladies hydriques ; pratiques hygiéniques et traitement de l'eau de boisson pendant le transport, le stockage ; fréquence et types de maladies): Ces informations permettent d'analyser le lien entre l'accès à l'eau, l'accès à l'assainissement, les pratiques d'hygiène et les maladies.
8. **La perception de la pauvreté par les ménages** (localisation des pauvres dans le quartier, définition de la pauvreté, situation particulière du répondant par rapport à la pauvreté) permet de documenter les opinions des personnes.
9. **L'identification du répondant** (sexe, âge, niveau d'éducation, lien avec le chef de ménage...) mesure la crédibilité du répondant et valide le travail de l'enquêteur.
10. **L'identification du chef ménage et de son conjoint** (âge, statut matrimonial, niveau d'éducation, secteur d'activité, revenu...) dresse le profil socio-économique des ménages.
11. **Les dépenses mensuelles du ménage** pour contrôler le revenu et le budget familial.

### Le manuel de l'enquêteur

Cet outil a été conçu pour les enquêteurs et superviseurs. Il définit la conduite de l'enquêteur sur le terrain, les concepts utilisés dans le questionnaire et précise la façon de remplir le questionnaire. Il s'agit d'un document essentiel pour l'ensemble du personnel d'enquête car il les oriente et les aide pendant toute l'opération de collecte de données.

En plus de la conception de ces outils, la phase préparatoire a été également l'occasion de définir la méthode d'échantillonnage, de concevoir le masque de saisie, de mobiliser l'équipe terrain et de définir les plannings d'intervention :

### Echantillonnage

- ▶ Base de sondage

L'échantillon a été construit sur la base des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2006), des données de l'Institut Supérieur du Suivi de la Population (ISSP) et de la récolte de données sur le

terrain (Ouaga). A Niamey, en dehors de Gandatché, Koirra Tégui et Pays Bas dont les chiffres ont été fournis par le RGP/H, nous avons dû procéder à des recoupements de plusieurs sources pour estimer les effectifs des populations des deux autres zones. Ces quartiers n'ont pas été considérés comme tels par l'Institut National de la Statistique : ils ont été intégrés dans d'autres quartiers.

Les définitions suivantes ont été retenues :

- **Zone non lotie** : Zone non aménagée où il n'y a pas encore eu d'intervention publique pour organiser le tissu existant (Ouedraogo, 2011).
- **Zone lotie** : Par opposition à la zone non lotie, zone aménagée où l'intervention des autorités publiques pour organiser le tissu existant a été constatée (Ouedraogo, 2011).
- **Ménage** : Groupe de personnes, ayant ou pas un lien de parenté, vivant dans le même logement, prenant les repas en commun et ayant le même budget familial, (INE, 2006). Dans certains cas, on peut trouver un groupe de personnes qui vivent dans une même maison sans pour autant partager le même budget. Dans ce cas, on considère chaque personne comme un ménage indépendant.

NB : Les centres de convivialité tels que les quartiers militaires, les résidences scolaires, les collèges, les hôpitaux ou les prisons sont considérés comme des ménages « collectifs », donc volontairement exclus de notre étude.

- **Le chef de ménage** : Personne (de sexe masculin ou féminin) reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Cette personne assume la responsabilité de la famille. Chaque ménage dispose forcément d'un chef. Ce dernier peut être présent, ou non, au moment de l'enquête (INE, 2006).
- **Le membre du ménage** : individu qui vit (mange et dort) au sein du ménage. Il peut être présent ou absent au moment de l'entretien.

NB : Sont inclus dans cette catégorie les personnes employées qui vivent (mangent et dorment) dans le ménage ; les visiteurs de longue durée se trouvant dans le ménage (INE, 2006).

### Plan de sondage

Compte tenu des objectifs spécifiques de cette étude, un échantillonnage aléatoire a semblé plus indiqué.

En pratique, l'enquête a été organisée sous la forme d'un sondage aléatoire à 2 degrés :

- 1er degré : A Ouagadougou, un premier tirage de 6 zones géographiques sur un ensemble de 17 zones dites « précaires » visitées. A Niamey, 5 zones ont été choisies en fonction des idéaux-types définis.
- 2ème degré : un second tirage, cette fois-ci, aléatoire, des ménages dans chacune des zones sélectionnées.

Concernant le choix des ménages : nous avons procédé à un choix systématique avec seulement le premier ménage choisi au hasard. Les ménages suivants sont choisis en comptant des « pas » (la valeur des « pas » diffère selon les quartiers puisque tous les quartiers n'ont pas la même taille d'échantillon) à partir du premier ménage sélectionné au hasard. Il s'agit en réalité des « pas » de concessions. Arrivé dans chacun des quartiers, chaque enquêteur part du centre, chacun prenant une direction différente (nord, sud, est et ouest) en respectant la fameuse valeur du « pas », ceci pour mieux disperser l'échantillon et pour respecter la sélection aléatoire des ménages. Nous avons interviewé un ménage par concession. Lorsqu'une concession est tirée et qu'elle est habitée par plusieurs ménages, le choix du ménage a été réalisé aléatoirement.

### Taille de l'échantillon

L'unité d'échantillonnage est le ménage. Plusieurs éléments ont été pris en compte dans la détermination de la taille de l'échantillon :

- Assurer l'efficacité statistique de l'échantillon pour pouvoir conduire des analyses statistiques et économétriques.
- Avoir un échantillon maniable pour assurer un bon système de contrôle de la qualité à toutes les étapes.

Le calcul de la taille de l'échantillon a été réalisé en trois étapes :

a. Calcul de la taille de l'échantillon de base

Trois facteurs sont déterminants pour le calcul de la taille de l'échantillon dans cette étude :

- La prévalence estimative des variables étudiées (taux d'accès à l'eau ou à l'assainissement) Dans le cas présent, nous avons pris le taux d'accès à l'eau :  $p$  ;
- Le niveau de confiance visé  $T$  ;
- La marge d'erreur acceptable :  $m$ .

Dans le cas présent, le taux d'accès à l'eau potable est fixé à 72% (en milieu urbain au Burkina, ONEA, 2009) pour Ouagadougou et 88% pour Niamey (INS, 2011), ce qui nous donne les paramètres suivants :

$P=72\%$  (Ouagadougou) et  $P=88\%$  (Niamey) ;  $m=5\%$  et  $T=1,96$  (pour un niveau de confiance de 95%)

Le théorème de la limite centrale permet d'affirmer que, si un échantillon aléatoire de taille  $n$  ( $n>30$ ) est prélevé dans une population dans laquelle la fréquence moyenne de la population est  $f$ , alors la distribution d'échantillonnage (ou loi de l'estimateur  $p$  de  $f$ ) suit approximativement une loi normale  $N$  de moyenne  $p$  et d'écart type  $\sigma(f)$  avec :

$$\sigma(f) = \sqrt{p * \frac{1-p}{n}}$$

Avec comme hypothèse « échantillon avec remise », il faut alors choisir  $n$  tel que  $T * \sigma(p) \leq m$  avec  $T$  (variable aléatoire)=1,96

Ce qui donne

$$n = \frac{T^2 * p * (1-p)}{m^2}$$

Par conséquent, la taille minimale requise pour l'échantillon est de :

$$n = \frac{T^2 * p * (1 - p)}{m^2}$$

Après calcul, la valeur de l'échantillon de base trouvée est de 309,8 ménages ou unités d'observations (pour Ouagadougou) et 162,3 ménages (pour Niamey)

b. Correction des effets grappes dus au choix des unités de distribution

L'échantillon de Ouagadougou repose sur une sélection de 6 quartiers, et 5 quartiers pour Niamey. Pour corriger cet effet, on multiplie la taille de l'échantillon de base par cet effet souvent nommé effet grappe), (D).

Il est supposé, en général, que cet effet grappe est égal à 2 (D=2).

Avec la correction, n est égal à 619,6 ménages (309,8 \* 2) pour Ouagadougou et 324,6 ménages (162,3\*2) pour Niamey.

c. Impondérations :

Il faut ajouter à ce chiffre une marge de 10% afin de tenir compte des non réponses ou des erreurs d'enregistrement.

Ceci ramène notre valeur à 681,6 ménages, un chiffre que nous arrondirons à 700 ménages pour Ouagadougou et à 357 ménages que nous arrondirons à 400 ménages pour Niamey.

### Distribution des ménages à enquêter par zone

Un échantillon de 700 ménages (d'après les calculs) a été jugé pertinent pour Ouaga. Il est réparti proportionnellement à la taille de chacune des 6 zones de l'étude, à savoir Bissinghin, Zongo, Polesgo, Niongsin, Kilwin et Lalnoa Yiri.

Tableau 19 : Taille de l'échantillon à Ouagadougou

Ménages Zone	Nombre total (estimation 2010)	Ventilation de la population par zone	Taille de l'échantillon estimé	Taille de l'échantillon final
<b>Bissighin</b>	4 612	0,2324362	162,70537	<b>163</b>
<b>Zongo</b>	7 826	0,3944159	276,09112	<b>276</b>
<b>Nionsin</b>	593	0,0298861	20,92027	<b>21</b>
<b>Lalnoa Yiri</b>	587	0,0295837	20,708598	<b>21</b>
<b>Polesgo</b>	1 817	0,0915734	64,101401	<b>64</b>
<b>Kilwin</b>	4 407	0,2221046	155,47324	<b>155</b>
<b>Total</b>	19 842	1	700	<b>700</b>

NB : En réalité, le nombre de ménages à Lalnoa Yiri et à Nionsin devrait être respectivement de 2 113 et 7 620 (estimation 2010). Mais, suite aux inondations de septembre 2009, certains ménages ont quitté ces zones, ce qui explique pourquoi le nombre de ménages est de 587 pour Lalnoa Yiri et de 593 pour Nionsin aujourd'hui (énumération, juin et juillet 2011).

Pour réaliser les analyses économétriques, un échantillon de taille minimale égale à 30 est nécessaire, ce qui pose un problème dans un quartier comme Lalnoa Yiri et Nionsin. De ce fait, un dernier réajustement sur la taille de l'échantillon a été nécessaire pour pouvoir obtenir des résultats économétriques fiables. 50 ménages ont été alors rajoutés à la taille de l'échantillon. Ce chiffre a été réparti équitablement entre les deux quartiers les moins représentatifs au niveau de l'échantillon, à savoir Lalnoa Yiri et Nionsin.

Au final, la taille de l'échantillon est de **750 ménages** répartis comme suit :

**Tableau 20 : Taille de l'échantillon final à Ouagadougou**

<b>Zone</b>	<b>Taille de l'échantillon final</b>
<b>Bissighin</b>	<b>163</b>
<b>Zongo</b>	<b>276</b>
<b>Nionsin</b>	<b>46</b>
<b>Lalnoa Yiri</b>	<b>46</b>
<b>Polesgo</b>	<b>64</b>
<b>Kilwin</b>	<b>155</b>
<b>Total</b>	<b>750</b>

Sur un total de 19 842 ménages vivant dans ces 6 zones, 750 ménages ont été enquêtés.

A Niamey

Un échantillon de 400 ménages (d'après les calculs) a été jugé pertinent. Il a été réajusté à 477 pour les besoins de cette étude (pour pouvoir obtenir des résultats économétriques fiables). Il est réparti proportionnellement à la taille de chacune des 5 zones de l'étude, à savoir Zarmagandey, Semis d'habitat, Gandatché, Pays-bas et Koira Tégui de la façon suivante :

**Tableau 21 : Taille de l'échantillon final à Niamey**

Ménages	Taille de l'échantillon final
<b>Zone</b>	
<b>Zarmagandey</b>	<b>55</b>
<b>Semis d'habitat</b>	<b>85</b>
<b>Gandatché</b>	<b>86</b>
<b>Pays-bas</b>	<b>96</b>
<b>Koira Tégui</b>	<b>155</b>
<b>Total</b>	<b>477</b>

Recodification, saisie des réponses et apurement

Pour la saisie des données ainsi que la conception du questionnaire, le logiciel SPHINX a été utilisé. Le programme de saisie et les tests de cohérence ont été réalisés lors de la phase de préparation des outils de l'enquête.

L'apurement a consisté au contrôle de la cohérence des modalités des variables avant la sortie des résultats.

A Niamey, les caractéristiques sociales et spatiales (segmentation sociale) ainsi que la cartographie des points d'eau ont permis de procéder à un zoning des quartiers et d'avoir des secteurs d'enquêtes assez représentatifs lors de l'administration des questionnaires. Cette méthodologie, complémentaire aux outils mentionnés ci-dessus, a été uniquement retenue à Niamey compte tenu des compétences dans le domaine d'A. Bontianti, chercheur en géographie.

### ► Construction d'un indice de richesse

Les notions de pauvreté et de précarité, au centre de cette étude, sont complexes. Elles peuvent difficilement être appréhendées uniquement à travers la construction d'indicateurs. A. Laré a néanmoins réalisé la construction d'un indice de richesse afin de proposer une catégorisation des ménages dans les quartiers de Ouagadougou et de Niamey. L'indice de richesse est utilisé comme proxy du niveau de vie des ménages dans l'analyse de la pauvreté proposée par A. Laré. Cet indice ne constitue qu'une première étape, partielle, de l'analyse qui sera ensuite complétée par des données qualitatives.

#### La méthode de construction de l'indice de richesse

Cet indice composite de richesse a été construit à partir des caractéristiques de l'habitat et des équipements du ménage (Filmer et Pritchett, 2001), le niveau d'éducation (du chef, épouse, niveau le plus élevé du ménage), le réseau social du ménage (appartenance ou non à une association, si le ménage est soutenu à l'extérieur...), les niveaux de revenus et la perception du ménage (avoir le sentiment d'être pauvre).

La construction de cet indice se fait en trois étapes :

#### a. Choix des variables

Il est important, dans cette phase, de sélectionner un grand nombre de variables afin d'augmenter la variation inter-individu et d'autoriser une distribution plus régulière des ménages selon les quartiles. Néanmoins, il faut éviter de prendre des variables corrélées entre elles.

#### b. Réaliser une analyse factorielle sur les variables choisies

Dans cette seconde étape, est effectuée une analyse factorielle des variables retenues pour le calcul de l'indice. A l'issue de cette analyse, un poids est octroyé à chaque type de bien : le poids correspond au score factoriel du bien sur le premier axe factoriel. Ce score est ensuite centré réduit par la formule suivante :

$$S_{ij} = [(valeur\ de\ j\ pour\ l'individu\ i - moyenne\ de\ j) / \text{écart type } j] * \text{score factoriel } j$$

$$S_{ij} = \text{score du ménage } i \text{ pour le bien } j ;$$

$V_{ij}$  est la valeur du bien  $j$  pour l'individu  $i$ . Elle est égale à 0 si l'individu ne possède pas le bien et 1 s'il possède le bien ;

La moyenne du bien  $j$  et son écart type sont calculés sur l'échantillon total.

### c. Calcul de la note de chaque ménage et segmentation de la population

L'indice de richesse du ménage est la somme de tous les scores obtenus pour les différents biens. Ainsi, pour chaque ménage, est calculé le score total. Ensuite, l'échantillon est divisé en quatre groupes (quartiles) de ménages d'effectifs égaux. Enfin, les ménages ou individus sont classés selon leur score total (des plus pauvres aux plus riches).

### L'application de la méthode à la base de données

#### ► Choix des variables

Les variables prises en compte sont les caractéristiques de l'habitat du ménage (le matériau dominant du toit, du sol, du mur, le type d'habitat), les biens d'équipement du ménage, les combustibles utilisés pour la cuisine, les modes d'éclairage, le niveau d'éducation (du chef, épouse, niveau le plus élevé du ménage), réseau social du ménage (appartenance ou non à une association, sur qui peut-on compter c'est-à-dire qui aide le ménage...), niveaux de revenus, la perception du ménage (avoir le sentiment d'être pauvre).

#### ► Recodification des variables

Avant toute chose, toutes les variables ont été re-codifiées, c'est-à-dire transformées en des variables binaires de type "oui" ou "non" c'est-à-dire "1" si oui et "0" si non. Au départ, 73 variables ont été retenues (voir annexe 1).

#### ► Test de corrélation entre les variables

Avant l'analyse factorielle, il a été fait un test de la corrélation entre les variables. Puis, celles qui étaient corrélées ont été éliminées (corrélation supérieure ou égale à 0,40). Nous avons retenu les variables les plus discriminantes sur la base du raisonnement suivant : si deux variables (biens) sont corrélées, on élimine la moins discriminante c'est-à-dire celle qui est possédée majoritairement par les ménages.

Comme déjà mentionné, nous avons 73 variables au départ. Après le test de corrélation entre ces variables, 42 variables ont été éliminées, ce qui ramène à

31 le nombre de variables significatives et non corrélées, comme résumé dans le tableau suivant :

**Tableau 22 : Variables retenues pour le calcul du score (indice de richesse)**

Nom des variables finalement retenues	Variables retenues recodifiées
1) Le ménage est locataire de son logement	Locataire_log
2) Le ménage est logé gratuitement	Logegratuit_log
3) Le mur est en ciment	Mur_ciment
4) Le mur est en semi-dur	Mur_semidur
5) Le toit est dalle	Toit_dalle
6) Le toit est tôle	Toit_tole
7) Le sol est en sable	Sol_sable
8) Lampe tempête comme mode d'éclairage	Eclairage_lampe
9) Torche et lampe tempête comme mode d'éclairage	Eclairage_torchelampe
10) Bois/gaz comme énergie pour la cuisine	Cuisine_boisgaz
11) Charbon/gaz comme énergie pour la cuisine	Cuisine_charbgaz
12) Bois/charbon/gaz comme énergie pour la cuisine	Cuisine_boischarbgaz
13) Ménage possédant un vélo	Men_velo
14) Ménage possédant un téléphone fixe	Men_fixe
15) Ménage possédant un téléphone portable	Men_portab
16) Ménage possédant une radio	Men_radio
17) Ménage possédant un âne	Men_ane
18) Ménage possédant un congélateur	Men_congel
19) Ménage possédant un groupe électrogène	Men_group
20) Ménage possédant un terrain d'exploitation	Men_terrain
21) Budget familial par jour et par personne (Rev_CM+ Total Part)	Budget_JourPers
22) Le nombre de personnes qui travaillent dans le ménage	NbrePers_Travail
23) L'aide totale reçue par jour et par personne dans le ménage	Aide_Jour_Pers
24) Le ménage faisait partie d'une association	Asso_eau_avant
25) Le ménage fait partie aujourd'hui d'une association	Asso_eau_auj
26) Le ménage se perçoit comme pauvre	Pauvre_subj
27) Le CM est analphabète	CM_Analpha
28) L'Épouse du CM est analphabète	EpouseCM_Analpha
29) Niveau d'instruction le plus élevé du ménage = secondaire	Men_Secondaire
30) Niveau d'instruction le plus élevé du ménage = universitaire	Men_Univ
31) Nombre de personnes scolarisées dans le ménage	Nbre_scolarisé

La somme des scores constitue une note qui, attribuée à chacun des ménages, correspond à son indice de richesse.

## ANNEXE 2 : Grille entretiens qualitatifs (ménages)

---

### Grille des Entretiens qualitatifs auprès des ménages des quartiers précaires à Ouagadougou

#### 1. Identification

Sexe, âge

Nombre de personnes dans le logement ou dans la cour<sup>122</sup>

Activités de l'enquêté, du chef de famille si ce n'est pas l'enquêté, des autres membres de la famille

Statut de l'occupant : propriétaire, locataire ; et dépenses relatives au loyer

Ancienneté dans le quartier

Caractéristique de l'habitat (matériaux, nombre de pièces..)

Niveau d'équipement dans la cour (douches, latrines)

Autres équipements : électricité, eau, etc

Moyens de locomotion (vélo, moto, voiture, etc.)

#### 2. Quantités d'eau consommées

Nombre de bidons de 20 litres par jour ou équivalent

Si branchement individuel : estimation en fonction du nombre de m3

Estimation moyenne de la consommation en fonction du nombre de membres dans le ménage

Variation des consommations en fonction des usages (cas des jours de lessive, etc.)

---

<sup>122</sup> Cas d'une cour habitée par une seule famille.

Variation de la consommation en fonction des saisons (chaude, pluies, froide)

### **3. Organisation de l'approvisionnement**

Type d'infrastructures utilisées (branchements individuels, bornes fontaines, forages, puits)

Localisation des infrastructures (lieux, distance par rapport au domicile..)

Ustensiles utilisés (bidons, barriques, seaux, etc.) et capacités

Personne en charge de l'approvisionnement dans le ménage (femmes, jeunes filles, enfants...)

Recours aux revendeurs d'eau : quel revendeur, période, quantités ?

Mode de déplacement et/ou de transport lors de l'approvisionnement (pied /portage sur la tête, vélos, charrette, etc. )

Difficultés rencontrée au niveau du mode d'approvisionnement : éloignement, attentes, coupures d'eau, conflits entre usagers

Evolution des modes d'approvisionnement en fonction des saisons : ressources en eau gratuite (eau de pluie, puits privés)

Temps consacré à l'approvisionnement et variation en fonction des périodes et des contraintes

Infrastructures sollicitées en fonction des usages (boisson, alimentation, toilette, lessive)

Stockage de l'eau et caractéristiques en fonction des usages (boisson, alimentation, toilette, etc)

Modalités de contrôle de la consommation (verrou sur le branchement individuel, etc.)

### **4. Dépenses pour l'eau**

Estimation journalière, mensuelle

Variation en fonction des infrastructures sollicitées, des ustensiles utilisés pour l'approvisionnement (bidons, barriques), des saisons, des usages

Variation en fonction des personnes sollicitées pour l'approvisionnement (cas recours aux revendeurs)

Estimation des dépenses journalières en eau par rapport aux dépenses pour la nourriture et aux autres types de dépenses (école, transport, etc.)

Difficultés de paiement de l'eau (en fonction des types d'infrastructures sollicitées)

Principales causes de ces difficultés : non maîtrise de la consommation, fuites d'eau, etc.

Répartition des dépenses au sein du ménage ; difficultés rencontrées pour la prise en charge de ces dépenses

Modes de résolution de ces difficultés et incidence sur les modalités d'approvisionnement : déconnexion du réseau, recours à des modes d'approvisionnement moins coûteux (forages)

### **5. Mutations liées à l'évolution des systèmes d'approvisionnement dans le quartier**

#### *5.1) Etat des infrastructures lors de l'installation dans le quartier*

Types, nombre, localisation, distance du domicile

Modalités d'approvisionnement à cette période

Difficultés rencontrées

#### *5.2) Evolution des infrastructures*

Type, nombre, localisation

Avantages liés à l'implantation des nouvelles infrastructures : temps, pénibilité, coût

Difficultés d'accès ou d'utilisation de ces nouvelles infrastructures

5.3) *Principales attentes en matière d'infrastructures d'accès à l'eau potable*

Types d'infrastructures souhaitées

Moyens des ménages pour y accéder

## **6. Hygiène, assainissement, santé**

Equipement du logement : douche, latrines

Modes d'évacuation des eaux usées

Modes d'évacuation des eaux pluviales

Principales difficultés rencontrées et risques subis dans le quartier à cause de l'insalubrité

Initiatives sur le plan collectif pour y faire face

Difficultés liées à leur mise en œuvre

## **7. Vie associative**

Appartenance à une association

Nature de l'association, types d'activités, objectifs

Rôle dans l'association

ONG intervenant dans le quartier : activités

Formes de solidarité informelle (voisins, autres)

Appartenance à une tontine

## **8. Questions transversales : liées aux trajectoires urbaines, au foncier**

Origine géographique du ménage

Trajectoire urbaine dans Ouagadougou

Ancienneté de l'installation à Ouagadougou et dans ce quartier

Raison de la venue à Ouagadougou

Quartiers habités

Type de quartier : loti, non loti

Différents lieux habités et activités exercées

Statut dans ces quartiers (propriétaire, locataire, hébergé)

Date et raisons de la venue dans le quartier où le ménage réside actuellement

Modalités d'accès à une parcelle dans le quartier : auprès de qui ? coût de la parcelle

Coût et caractéristiques du logement construit

Améliorations apportées au logement depuis sa construction

Attentes en matière de lotissement

Informations sur les projets de lotissement du quartier

Informations sur les difficultés de leur mise en œuvre et leurs causes

## **9. Impressions sur le quartier**

Atouts du quartier

Principaux problèmes

Priorités en matière d'aménagement du quartier

## Précédentes publications de la collection

---

<b>Notes techniques n°1</b>	Panorama des inégalités hommes – femmes dans le monde (Juin 2015)
<b>Notes techniques n°2</b>	La Commission du Mékong face à un tournant – Quelle place pour l'aide française (Septembre 2015)
<b>Notes techniques n°3</b>	Quelle efficacité environnementale de la certification pêche et aquaculture « durable » ? (Septembre 2015)
<b>Notes techniques n°4</b>	Vérité des prix ou socialisation de la couverture des coûts ? (Octobre 2015)
<b>Notes techniques n°5</b>	Accompagnement technique et renforcement des capacités : leçons de l'expérience (Octobre 2015)
<b>Technical Reports n°6</b>	Actors and networks of agroecology in the Greater Mekong Subregion (October 2015)
<b>Technical Reports n°7</b>	Creating Alliances to Accelerate Commercially Viable Sanitation (November 2015)
<b>Notes techniques n°8</b>	La recherche française sur l'éducation dans les pays en développement : un état des lieux (Novembre 2015)
<b>Technical Reports n°9</b>	Facilitating green skills and jobs in developing countries
<b>Notes techniques n°10</b>	Étude sur le développement de l'entrepreneuriat social à Madagascar
<b>Notes techniques n°11</b>	Ecole et Santé de la reproduction Une recherche-action dans les départements du Littoral et de l'Atlantique au Bénin (novembre 2014 – juillet 2015)

<b>Notes techniques n°12</b>	Observation spatiale pour l'agriculture en Afrique : potentiels et défis
<b>Notes techniques n°13</b>	Améliorer la prise en compte de la nutrition dans les projets de développement rural et de santé
<b>Notes techniques n°14</b>	Villes et stratégies climatiques : cinq cas d'études
<b>Notes techniques n°15</b>	Jeunesses sahéniennes : dynamiques d'exclusion, moyen d'insertion
<b>Technical Reports n°16</b>	Supporting Access to and Retention in Employment for Women by Enhancing Child Care Services in Turkey
<b>Notes techniques n°17</b>	Méthode de suivi de l'impact climat des investissements (MRV) appliquée aux projets agricoles et forestiers des Banques Nationales de Développement
<b>Notes techniques n°18</b>	Gestion des ressources en eau souterraines comme biens communs

## Qu'est-ce que l'AFD ?

---

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable.

Présente sur quatre continents à travers un réseau de 72 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.

En 2014, l'AFD a consacré 8,1 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

Agence Française de Développement  
5 rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12  
Tél : +33 1 53 44 48 86 – [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Conception et réalisation : Elsa MURAT, AFD